



Empowered lives.
Resilient nations.



Titre du Projet : Transformation de la gouvernance des paysages forestiers dans le corridor paysager du Bas Ogooué - Basse Nyanga, Gabon		
Pays : Gabon	Partenaire de mise en œuvre (Entité d'exécution du FEM) : Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) sous l'égide du ministère gabonais des Eaux et Forêts, de l'Environnement et du Changement climatique (MEF)	Modalité d'exécution : Soutenu par le NIM
Résultat contributif (UNDAF/CPD, RPD, GPD) : Output 5 : Les institutions nationales et les communautés locales ont renforcé leurs capacités techniques pour assurer la conservation, l'utilisation durable, l'adaptation, l'accès et le partage des bénéfices des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes, conformément aux conventions internationales.		
Catégorie d'examen préalable social et environnemental du PNUD : Risque élevé	Marqueur de genre du PNUD : 2	
Atlas Award ID: 00138814	Atlas Project/Output ID: 00128787	
Numéro d'identification PIMS PNUD-FEM : 6626	Numéro d'identification du projet FEM : 10729	
Date de la réunion du LPAC : 13 juin 2022		
Dernière date possible pour soumettre au FEM : 13 décembre 2021		
Dernière date possible d'approbation par le CEO : 13 juin 2022		
Durée du projet en mois : 72 mois		
Date prévue de début : 8 juillet 2022	Date prévue de fin : 8 juillet 2028	
Date prévue de l'évaluation à mi-parcours : 8 juillet 2025	Date prévue pour l'évaluation finale : 30 mai 2028	

Brève description du projet :

Le projet de *conservation Transformer la Gouvernance des Paysages Forestiers dans le Corridor Paysager du Bas Ogooué - Basse Nyanga*, qui est un projet enfant dans le cadre du Programme d'Impact des Paysages Durables du Bassin du Congo (ou Congo IP en abrégé) dirigé par le PNUE, vise à conserver les forêts et les complexes forêt-zone humide à haute valeur de conservation et à haut stock de carbone (HCV/HCS) dans deux des principaux bassins versants du Gabon, le Bas Ogooué et la Basse Nyanga.

Le vaste paysage du projet englobe une population de 336 219 personnes, dont de nombreuses communautés dépendantes de la forêt et des populations locales Babongo, Barimba et Bagama, qui vivent dans la forêt et sont vulnérables. L'utilisation durable et la conservation des forêts tropicales gabonaises présentent de nombreux avantages pour l'environnement mondial, de même que des moyens de subsistance plus diversifiés, plus productifs et plus résilients grâce au renforcement de l'"économie de la faune", notamment le développement des PFNL, de la pêche communautaire et de l'écotourisme.

Le projet s'articule autour de trois thèmes centraux : (i) l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles par le biais d'approches collaboratives et inclusives ; (ii) le renforcement des chaînes de valeur au profit des communautés locales ; et (iii) l'adoption de perspectives plus intégrées dans la planification et la gestion de l'utilisation des terres au niveau régional, en tenant compte des paysages et des bassins versants importants, de la comptabilité du capital naturel, ainsi que des OECM, y compris les ICCA - territoires de vie.

Les diverses perspectives et approches des multiples parties prenantes et détenteurs de droits en ce qui concerne les forêts, la biodiversité des forêts et des zones humides et les moyens de subsistance durables sont prises en compte dans les stratégies de développement inclusives qui cherchent à renforcer et à exploiter efficacement les connaissances et l'engagement des femmes et des hommes des communautés locales, parallèlement aux engagements, ambitions et plans nationaux au niveau des systèmes pour la conservation intégrée des forêts et le renforcement de l'engagement du secteur privé dans les ressources forestières. Un accent élargi sur les "zones protégées et conservées" s'appuie sur les meilleures pratiques émergentes dans les sciences de la conservation qui maximisent les avantages environnementaux locaux et mondiaux et renforcent le développement d'un Gabon émergent et vert.

Plan de financement

Subvention du Fonds fiduciaire du FEM	USD 6,566,513
Ressources TRAC du PNUD	USD 0
Cofinancement en espèces confirmé qui sera administré par le PNUD	USD 0
Budget total administré par le PNUD	Budget total administré par le PNUD
Co Financiers qui fourniront les résultats du projet inclus dans le cadre de résultats du projet (fonds non administrés par les comptes du PNUD)	
Government of Gabon, Ministry of Environment	USD 36,500,000 of which \$35m grant and \$1.5m in-kind
The Nature Conservancy (TNC) Gabon	USD 1,500,000
Bureau national du PNUD au Gabon	USD 35,000
(1) Total du cofinancement confirmé	USD 38,035,000
(2) Financement total du projet (1)+(2)	USD 44,601,513







Signatures :		
<p>Signature : nom en caractères d'imprimerie ci-dessous</p> <p>MEF</p>  	<p>Approuvé par l'autorité gouvernementale de coordination du développement</p>	<p>Date/mois/année : dans les 25 jours suivant l'approbation par le DG du FEM</p> <p>23/11/2022</p>
<p>Signature : nom en caractères d'imprimerie ci-dessous</p> <p>DGEPN</p>  	<p>Approuvé par le partenaire d'exécution</p>	<p>Date/mois/année : dans les 25 jours suivant l'approbation par le DG du FEM</p> <p>23/11/2022</p>
<p>Signature : nom en caractères d'imprimerie ci-dessous</p> <p>RR, PNUD</p>  	<p>Approuvé par le PNUD</p>	<p>Date/mois/année : dans les 25 jours suivant l'approbation par le DG du FEM</p> <p>23/11/2022</p>

TABLE DES MATIERES

Table des matières	4
I. Les Défis du Développement	9
Contexte du projet.....	9
Défi de développement de base.....	15
Principaux problèmes et causes fondamentales.....	17
Menaces spécifiques sur la biodiversité et les services écosystémiques.....	19
Obstacles à la résolution des problèmes.....	21
Scenarior de base.....	23
Alternative au FEM.....	27
Pertinence par rapport aux priorités environnementales locales, nationales et mondiales.....	29
II. Stratégie du Projet	31
Objectif du projet.....	31
Cadres de haut niveau pour la conservation des paysages forestiers.....	34
Cadre des solutions.....	50
Voies d'impact.....	55
III. Résultats et Partenariats	62
Processus préliminaires et continus.....	63
Résultats attendus.....	64
Composante 1 : Conditions favorables à la conservation des paysages forestiers et aux moyens de subsistance des IPLC.....	64
Résultat 1.1. Renforcement des capacités des services environnementaux dans la conservation intégrée des paysages forestiers	65
Activité 1.1.1. Ateliers de formation de spécialistes (peut commencer avant que l'ESSAI-PGES ne soit terminée).....	66
Activité 1.1.2. Apprentissage par la pratique : Examen des plans de gestion des aires protégées (peut commencer avant que l'EIES-PGES ne soit achevée).....	67
Activité 1.1.3. Apprentissage par la pratique : opérations in situ (ne devrait pas commencer avant l'achèvement de l'EIES-PGES).....	68
Activité 1.1.4. Fiches politiques, directives pratiques, ressources pédagogiques (peut commencer avant l'achèvement de l'ESSAI-PGES).....	68
Résultat 2.3. Biosurveillance communautaire pour une conservation plus efficace et inclusive de la forêt (ne devrait pas commencer avant que l'ESSAI-PGES soit achevée)	81
Activité 2.3.1. Bio surveillance communautaire de la faune et de la flore dans les zones protégées et conservées.....	82
Activité 2.3.2. Cartographie de l'utilisation des terres communautaires et mise à l'échelle (réplication) du modèle para écologique.....	83
Activité 2.3.3. Documenter les connaissances écologiques traditionnelles locales.....	84
Composante 3 : amélioration des moyens de subsistance des communautés grâce à une économie de la faune sauvage plus diversifiée.....	85
Résultat 3.1. Intégration des consultations communautaires dans la conservation et le développement (peut commencer avant l'achèvement de l'ESSAI-PGES)	86
Activité 3.1.1. Consultations communautaires et processus de CLIP.....	87
Activité 3.1.2. Cartographie communautaire des terres/territoires et des ressources naturelles et de leurs utilisations.....	87
Activité 3.1.3. Sensibilisation aux droits des communautés locales.....	88

Activité 3.1.4. Renforcer les capacités organisationnelles des communautés	89
Activité 3.1.5. Voyages d'étude et apprentissage entre pairs.....	89
Résultat 3.2. Forêts communautaires et territoires de vie délimités, établis et renforcés (ne devrait pas commencer avant l'achèvement de l'EIES-PGES).....	89
Activité 3.2.1. Soutenir et renforcer les mécanismes communautaires existants pour l'utilisation durable des ressources naturelles	90
Activité 3.2.2. Mettre à l'échelle (répliquer) les mécanismes communautaires, par exemple les coopératives, dans nouvelles zones géographiques.....	91
Activité 3.2.3. Identifier où les forêts communautaires peuvent se chevaucher avec les ICCA - territoires de vie	92
Activité 3.2.4. Délimiter les forêts communautaires existantes et potentielles de manière participative.....	93
Activité 3.2.5. Développer et renforcer les plans de gestion des forêts communautaires conformes au SES	94
Activité 3.2.6. Renforcer les chaînes de valeur communautaires des PFNL dans les paysages forestiers	94
Activité 3.2.6. Renforcer les chaînes de valeur communautaires des PFNL dans les paysages forestiers	95
Activité 3.3.1. Développement de l'écotourisme à Tsam-Tsam et dans les environs.....	100
Activité 3.3.2. Développement de l'écotourisme avec les IPLC dans la région de Waka	101
Component 4: Knowledge management, gender mainstreaming, coordination, M & E.....	102
Résultat 4.1. Système de gestion des connaissances (peut commencer avant l'achèvement de l'EIES-PGES).....	102
Activité 4.1.1. Système de gestion des connaissances (KM)	102
Activité 4.1.2. Formation à l'utilisation du système de gestion des connaissances du projet	103
Résultat 4.2. Stratégie de communication du projet (peut commencer avant l'achèvement de l'EIES-PGES)	103
Activité 4.2.1. Développement d'une stratégie globale de communication	103
Activité 4.2.2. Diffusion des expériences du projet et des leçons apprises	103
Activité 4.2.3. Messages de conservation ciblés dérivés des formations	103
Activité 4.2.4. Développement d'une série de courtes publications	103
Activité 4.2.5. Concours pour les jeunes / vidéo participative.....	104
Résultat 4.3. Coordination régionale avec d'autres projets IP du Congo (peut commencer avant que l'EIES-PGES ne soit terminée).....	104
Activité 4.3.1. Communication et coordination avec le projet régional du PI Congo	104
Activité 4.3.2. Communication et coordination avec les projets nationaux du PI Congo	104
Activité 4.3.3. Échanges régionaux axés sur la gestion collaborative et d'autres formes de partenariat avec les IPLC.....	104
Résultat 4.4. Intégration de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale dans toutes les composantes (peut commencer avant que l'EIES-PGES ne soit terminée).....	104
Activité 4.4.1. Plan d'action de genre (GAP)	105
Activité 4.4.2. Plan pour les populations locales (IPP)	106
Produit 4.5. S&E du projet et gestion adaptative (peut commencer avant la fin de l'EIES-PGES)	107
Activité 4.5.1. Etude d'impact environnemental et social EIES.....	107
Activité 4.5.2. Plan de gestion environnementale et sociale PGES	107
Activité 4.5.3. Plan d'engagement des parties prenantes (SEP) PEPP	107

Activité 4.5.4. SUIVI ET EVALUATION	107
Les Partenariats	108
Engagement des parties prenantes	128
Coopération sud-sud	132
Risques	132
Égalité des sexes et autonomisation des femmes	134
Capacité d'innovation, durabilité et potentiel de transposition à plus grande échelle	136
V. Plan de Suivi et d'Évaluation (S&E)	149
VI. Dispositions en Matière de Gouvernance et de Gestion	160
VII. La Planification et la Gestion Financières	169
VIII. Budget total et Plan de Travail	174
IX. Contexte Juridique	182
X. Gestion Des Risques	183
XI. Annexes Obligatoires, Et Autres Informations Complémentaires	186
Annexe 1. Modèle de budget du FEM	187
Annex 8. Stakeholder Engagement Strategy (SES) and Stakeholder Engagement Plan (SEP)	(see other file)
Annex 9. Environmental and Social Management Framework (CGES)	(idem.)
Annex 10. Gender Analysis (GA) and Gender Action Plan (GAP)	(idem.)
Annex 11. Procurement Plan (Year 1)	(idem.)
Annex 12. Profile of the project landscape	(idem.)
Annex 13. High level frameworks adopted in project	(idem.)
Annex 14. Covid-19: Risks, recommendations, project response	(idem.)
Annex 15. Key references and open access data/information portals	(idem.)
Annex 16. Additional agreements (co-financing support, request for support)	(idem.)
Annex 17. FEM Core indicators (METT scores, GHG calculations, beneficiaries)	(idem.)
Annex 18. FEM Taxonomy	(idem.)

BOÎTES

Encadré 1. Principes fondamentaux de la gestion intégrée des bassins versants	12
Encadré 2. Résumé des informations de base sur les projets	26
Encadré 3. Les IPLC et les territoires de vie	28
Encadré 4. Les femmes et la biodiversité	28
Encadré 5. Aller de l'avant avec la gouvernance forestière	32
Encadré 6. Informations de base sur le paysage du projet	42
Encadré 7. Principaux obstacles à l'obtention des résultats souhaités	45

FIGURES

Figure 1. Carte du paysage du projet	11
Figure 2. Modèle des trois piliers de la gestion intégrée du paysage forestier	13
Figure 3. Arbre des problèmes et voies de causalité	18
Figure 4. Carte détaillée du paysage du projet	27
Figure 5. Diagramme des principaux thèmes transversaux - quoi, où et qui ?	30
Figure 6. La liste verte de l'UICN des aires protégées et conservées	33
Figure 7. Chevauchement schématisé des aires conservées, des aires protégées, des OECM et des territoires de vie	34
Figure 8. Carte du fleuve Ogooue et de son bassin versant au Gabon	40
Figure 9. Quatre aires protégées (dont deux se chevauchent) dans le paysage du projet	41
Figure 10. Principales zones utilisées par les populations autochtones et parcs nationaux au Gabon	41
Figure 11. Carte du paysage du projet FEM7, avec cinq zones focales	43
Figure 12. Facteurs de changement. Principales " caractéristiques des montagnes "	44

Figure 13. Arbre des solutions guidant le projet, développé pendant la phase PPG	46
Figure 14. Théorie du changement - représentation schématique simplifiée	47
Figure 15. Théorie du changement élargie, offrant la logique du projet et clarifiant les voies d'impact	49
Figure 16. Aperçu visuel des principales composantes du projet et de leurs flux et interactions	51
Figure 17. Théorie du changement du programme Congo Impact (Congo IP)	54
Figure 18. Considérations de genre dans le cycle de projet du FEM	120
Figure 19. Chronologie et relations entre les systèmes de suivi des impacts environnementaux et sociaux	135
Figure 20. Structure de l'organisation du projet	141

TABLEAUX

Tableau 1. Trois domaines de défi pour le développement, et les réponses essentielles pour les relever
Tableau 2. Population estimée (2021) dans chaque province, pour les districts où les IPLC sont directement engagés
Tableau 3. Aller au-delà de la gestion... inclure la gouvernance dans la planification et l'action de conservation
Tableau 4. Types de gouvernance des aires protégées, tels que reconnus par l'UICN
Tableau 5. Typologie des principaux acteurs de la gouvernance des aires protégées
Tableau 6. Valeurs détenues par différents groupes
Tableau 7. Droits de l'homme affectés par la conservation de la biodiversité
Tableau 8. Zones protégées et autres lieux où le projet se déroulera
Tableau 9. Concessions forestières ciblées pour l'engagement dans le projet
Tableau 10. Aires protégées ciblées dans le paysage du projet
Tableau 11. Forêts communautaires ciblées par le projet
Tableau 12. Programmes et projets de soutien
Tableau 13. Projets complémentaires et d'appui dans le cadre du PI régional du Congo
Tableau 14. Analyse des parties prenantes
Tableau 15. Programmes de recherche universitaire
Tableau 16. Réseaux qui pourraient être mis à profit pour soutenir le projet
Tableau 17 : Principes guidant l'engagement des parties prenantes pendant la mise en œuvre du projet
Tableau 18 : Principales consultations et processus de CLIP entrepris durant la phase de préparation
Tableau 19 : Preuves documentaires du CLIP et des consultations, y compris les rapports de mission sur le terrain
Tableau 20. Évaluation des risques du projet et mesures d'atténuation
Tableau 21. Résumé des risques (implications) de la pandémie de Covid-19
Tableau 22. Résumé des opportunités découlant de la pandémie de Covid-19
Tableau 23. Plan et budget de suivi et d'évaluation
Tableau 24. Plan de suivi du projet
Tableau 25. Personnel du projet
Tableau 26. Liste des cofinancements confirmés

Acronymes et abréviations

ANPN	Agence Nationale des Parcs Nationaux
ASGM	Exploitation aurifère artisanale et à petite échelle
BUR	Rapport de mise à jour biennal
CAFI	Initiative pour la forêt d'Afrique centrale
PFBC	Partenariat pour les forêts du bassin du Congo
CCGL	Comités Consultatif de Gestion Locale
Congo IP	Programme d'Impact sur les Paysages Durables du Bassin du Congo
COP	Conférence des Parties
DGEPN	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature
EIES	Étude d'impact environnemental et social
CGES	Cadre de gestion environnementale et sociale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FPIC	Consentement libre, préalable et éclairé
FSP	Full Sized Project (Projet à grande échelle)

GBV	Violence basée sur le genre
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FEM7	Fonds pour l'environnement mondial, 7e phase
FEMSEC	Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial
HCS	High Carbon Stock
HCV	Haute valeur de conservation
HDI	Indice de développement humain
HFLD	Fortte couverture forestière, faible déforestation
ICCA	Territoires et zones gouvernés, gérés et conservés par les populations et les communautés locales qui en ont la garde, ou territoires de vie (anciennement, Aires conservées par les autochtones et les communautés).
INDC	Contributions prévues déterminées au niveau national
IPLC	Populations locales et communautés locales
IWSM	Gestion intégrée des bassins versants
LDCF	Fonds pour les pays les moins avancés
LOI	Lettre d'intention
MAB	Réserve de l'Homme et de la Biosphère
MEF	Ministère de l'Environnement
MIA	Évaluation initiale de Minamata
MSP	Medium Sized Project (Projet de taille moyenne)
NAP	National Action Program (Programme d'action national)
NAPA	Plan d'Action National pour l'Adaptation
NBSAP	Stratégies et plan d'action nationaux pour la biodiversité
NC	Communications nationales
NCSA	Auto-évaluation des capacités nationales
NDC	Nationally Determined Contribution
NIF	National Investment Framework (Cadre d'investissement national)
NIP	Plan national de mise en œuvre
NTFP	Produits forestiers non ligneux
OECM	Autres mesures efficaces de conservation par zone
PA	Aires protégées
PCA	Aires protégées et conservées
PIF	Formulaire d'identification de projet
PIR	Rapport de mise en œuvre du projet
POP	Polluants Organiques Persistants
POPP	Politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations
PPG	Subvention pour la préparation de projets
PRSP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
PSGE	Plan Stratégique Gabon Emergent
REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
SDG	Objectifs de développement durable
SEA	Exploitation et abus sexuels
EES	Évaluation environnementale et sociale stratégique
SESP	Procédure d'examen environnemental et social
SFM	Gestion durable des forêts
STAP	Groupe consultatif scientifique et technique
TNA	Evaluation des besoins en technologie
UNCBD	Convention des Nations Unies sur la diversité biologique
UNCCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFCCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
WHS	Site du patrimoine mondial

I. LES DEFIS DU DEVELOPPEMENT

Contexte du projet

1. Le Gabon est un pays équatorial dans l'Afrique centrale de l'Ouest connu pour sa haute couverture forestière et sa faible déforestation^{1,2,3} ainsi qu'une riche biodiversité et un endémisme substantiel. Plus de 88% de la surface du Gabon est toujours boisé et le pays a longtemps maintenu des taux de déforestation annuels très bas autour de 0,05%. Les bénéfices des forêts intactes pour l'élimination du carbone de l'atmosphère sont évidents⁴, tout comme les multiples avantages de la biodiversité forestière⁵. Les pays HFLD englobent collectivement 24% des forêts du monde.
2. Globalement, les écosystèmes forestiers abritent 80 % de la biodiversité terrestre⁶. Des trois grandes surfaces forestières restantes dans le monde – c'est-à-dire l'Amazonie, le bassin du Congo et les forêts de l'Asie du Sud-Est – le bassin du Congo est le dernier puits majeur de carbone. Quand on tient compte de la dégradation et de la destruction des forêts, le captage du carbone net dans le bassin du Congo est 6 fois plus élevé que dans les forêts amazoniennes^{7,8}.
3. Le Gabon est situé dans la région occidentale du bassin du Congo, s'étendant de la côte atlantique avec ses basses terres de forêts humides de plaine aux vastes forêts tropicales à l'intérieur du pays, entrecoupées avec des forêts-savanes et des paysages mosaïques de zones humides ainsi qu'avec des surfaces forestières riches en biodiversité du DuChaillu et du Crystal. Des montagnes parallèles à la côte. Les forêts gabonaises contiennent environ 8 000 espèces de plantes avec 20% d'endémisme⁹. Les savanes, les zones humides et les mangroves couvrent le plus de terres restantes du pays.
4. Malgré sa superficie relativement petite (267 667 km²), due à sa population humaine relativement faible (2,2 millions de personnes) et du fait qu'il englobe près d'un cinquième (18%) du paysage forestier du bassin du Congo, le Gabon joue un rôle très important sur la scène mondiale en ce qui concerne deux défis existentiels primaires : le changement climatique et la perte de biodiversité (les deux étant bien sûr interconnectés, s'affectant mutuellement).

¹ Le Gabon est le premier des seuls 11 pays dans le monde reconnu pour sa grande couverture forestière et son faible taux de déforestation. Les seuls autres pays HFLD en Afrique sont la Zambie et la république démocratique du Congo (RDC) avec ce dernier aussi situé dans le bassin du Congo. Les pays de HFLD sont définis comme des pays qui ont plus de 50% de couverture forestière et un taux annuel de déforestation plus petit que la moyenne globale de 0.22%. Collectivement, les pays HFLD « contiennent environ 24% des forêts restantes de la Terre et sont donc les gardiens d'une grande diversité d'écosystèmes, d'une riche biodiversité et d'une grande partie du carbone forestier mondial au profit de toute l'humanité ». Collectivement, les pays HFLD « contiennent environ 24% des forêts restantes de la Terre et sont donc les gardiens d'une grande diversité d'écosystèmes, d'une riche biodiversité et d'une grande partie du carbone forestier mondial au profit de toute l'humanité ». " *de la déclaration de 2019 de Paramaribo de krutu*, https://www4.unfccc.int/sites/SubmissionsStaging/Documents/201903220903---Krutu%20of%20Paramaribo_13-02-19.pdf

² « Le Gabon est en tête en maintenant son statut de pays (HFLD) à haute couverture forestière, à faible déforestation (HFLD). L'approche de la gestion forestière du pays est basée sur la science et robuste. Malgré le faible taux historique de déforestation et de dégradation des forêts, le Gabon a pu être capable de réduire d'avantage les émissions de CO₂. Être un pays à faible déforestation signifie cependant que le potentiel de réduction des émissions du Gabon est encore plus limité. Par conséquent, de nouveaux mécanismes tels que la méthodologie ART-TREES HFLD sont en cours comme incitations... pour maintenir un faible taux de déforestation ». « *Le Gabon devient le premier pays africain à recevoir un financement pour la réduction des émissions de CO₂*, <https://www.un.org/africarenewal/magazine/july-2021/gabon-becomes-first-african-country-receive-payment-reducing-co2-emissions>

³ L'architecture pour les Transactions REDD+ (ART) a approuvé la norme d'excellence environnementale REDD+ (TREES). La méthodologie ART-TREES pour les pays HFLD « spécifie les exigences pour la quantification, la surveillance, la déclaration et la vérification de la réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des activités REDD+ à l'échelle juridictionnelle et nationale. TREES s'appuie sur des actions précoces de programmes pilotes et est conforme aux décisions de la CCNUCC, en incluant le Cadre de Varsovie et les garanties de Cancun. *Trees*, <https://www.artredd.org/trees/>

⁴ *Le programme des NATIONS UNIES REDD reconnaît le rôle de la haute couverture forestière et de la faible déforestation dans le développement des pays*, <https://www.un-redd.org/post/2019/05/30/recognizing-the-role-of-high-forest-cover-low-deforestation-developing-countries-in-provi>

⁵ *la biodiversité forestière, le fonctionnement des écosystèmes et la fourniture de services écosystémiques*, <https://doi.org/10.1007/s10531-017-1453-2>

⁶ *Note d'information de l'UICN : Forêts et changement climatique*, <https://www.iucn.org/resources/issues-briefs/forests-and-climate-change>

⁷ *Cartes mondiales des flux de carbone forestier du XXI^e siècle*, <https://doi.org/10.1038/s41558-020-00976-6>

⁸ *Nous avons transformé l'Amazonie en un émetteur net de gaz à effet de serre : Étude*, <https://news.mongabay.com/2021/03/we-have-turned-the-amazon-into-a-net-greenhouse-gas-emitter-study/>

⁹ Profil de pays de la CDB : Gabon <https://www.cbd.int/countries/?country=ga>

5. Le Gabon est aussi connu pour avoir la meilleure condition forestière parmi tous les pays du bassin du Congo et il abrite une remarquable diversité d'espèces animales et de plantes, offrant un large éventail de la biodiversité et des écosystèmes du monde – bien que l'étendue complète de cette grande diversité ne soit pas encore pleinement connue de la science pour le manque de ressources financières et d'études systématiques approfondies de la faune. Les niveaux élevés d'endémisme sont notés dans de nombreux taxons, mais surtout pour les plantes.

6. Selon une revue nationale publiée en avril 2021¹⁰, la riche faune gabonaise comprend 194 espèces de mammifères avec 28 cétacés, 21 primates, 20 carnivores et 13 artiodactyles ; 715 espèces d'oiseaux, dont un quart sont migratrices; 128 espèces de reptiles avec 25% d'endémisme ou de sous-endémisme; 93 espèces d'amphibiens; plus de 1 047 espèces de poissons, dont les deux tiers sont marines ou essentiellement marines et 57 espèces de poissons sont endémiques; ainsi que plusieurs espèces d'invertébrés dont la richesse est difficile à évaluer. La flore gabonaise est également exceptionnellement riche, avec 5 175 espèces végétales recensées à ce jour, dont près de 650 espèces endémiques.

7. Plus loin, sur plus de 400 espèces d'arbres des forêts gabonaises, seules 60 espèces sont exploitées, l'arbre principal étant l'Okoumé (*Aucoumea klaineana*) qui représente plus de la moitié de la récolte. À chaque relevé entrepris, le nombre d'espèces d'arbres connues est en augmentation; espèces nouvelles au Gabon et même nouvelles au Gabon science est régulièrement décrite - même si elle est potentiellement déjà bien connue des populations locales et des communautés locales, ou des PMA, qui sont résidents dans le paysage du projet.

8. Avec son couvert forestier très élevé et sa riche biodiversité ainsi que des taux négligeables de perte d'arbres, il y'a au Gabon une formidable opportunité de concevoir et d'implémenter des modèles de développement innovants et tournés vers l'avenir qui sont spécifiquement basés sur ses actifs naturels abondants, ou capital naturel^{11 12 13}. Cette approche du développement basée sur les actifs (par opposition à une « orientation vers les problèmes » standard) constitue le fondement de la stratégie nationale Gabon vert (voir Scénario de base), une approche qui s'applique autant aux projets et programmes nationaux qu'aux interventions au niveau communautaire visant à renforcer les capacités au niveau communautaire, les moyens de subsistance locaux et les chaînes de valeur fondées sur la nature.

9. Les communautés d'habitants forestier¹⁴ et les communautés tributaires de la forêt^{15 16} sont des termes descriptifs qui, d'une manière générale, sont l'équivalent national au Gabon de termes plus génériques de « populations locales »

¹⁰ État de l'économie de la faune sauvage en Afrique (Étude de cas : Gabon), <https://sowc.alueducation.com/programs/research/>

¹¹ A travers sa participation à la Déclaration de Gaborone pour la durabilité en Afrique, le Gabon [vise] à se concentrer sur le développement d'une économie verte et la protection de son capital naturel... [avec un accent sur] la production durable, la comptabilité du capital naturel, la surveillance environnementale et économique et les partenariats avec le secteur privé. Déclaration de Gaborone pour la durabilité en Afrique : Gabon, <http://www.gaboronedeclaration.com/gabon/>

¹² Si nous n'attribuons pas une valeur économique réelle à nos forêts, nous sommes perdus, <https://www.theafricareport.com/91412/gabon-a-beacon-of-climatic-and-political-stability/>

¹³ Avant le sommet clé de l'ONU, le « capital naturel » est entrain de gagner du terrain [au Gabon] comme une idée pour éviter une catastrophe climatique. » La superpuissance verte de l'Afrique : pourquoi le Gabon veut que les marchés aident à la lutte contre le changement climatique, <https://www.ft.com/content/4f0579ac-409f-41d2-bf40-410d5a2ee46b/>

¹⁴ Plus de 1,6 milliard de personnes globalement dans le monde dépendent à des degrés divers des forêts pour leur subsistance – pas juste pour la nourriture, mais aussi pour le carburant, le pâturage et les médicaments. Le terme personnes dépendantes des forêts est largement utilisé pour décrire les populations qui tirent des avantages des forêts d'une manière ou d'une autre et il est souvent utilisé pour désigner les populations rurales vivant dans la pauvreté, y compris les populations locales et traditionnelles dans les régions essentiellement boisées. Qui sont les personnes dépendantes de la forêt? Une taxonomie pour faciliter la prise de décision en matière de moyens de subsistance et d'utilisation des terres dans les régions boisées, <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2016.05.032/>

¹⁵ Les populations forestières « vivent dans leurs forêts et y ont des droits coutumiers, et ont développé des modes de vie et des connaissances traditionnelles qui sont en harmonie avec leur environnement forestier. Les peuples forestiers dépendent principalement et directement de la forêt à la fois pour leur subsistance et pour le commerce sous forme de pêche, de chasse, d'agriculture itinérante, de cueillette de produits forestiers sauvages et d'autres activités. Peuples forestiers : chiffres à travers le monde, https://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2012/05/forest-peoples-numbers-across-world-final_0.pdf/

¹⁶ Les communautés forestières et les communautés dépendantes de la forêt sont des termes descriptifs qui, de manière générale, sont l'équivalent national au Gabon des termes plus génériques de " peuple locale " et de " communautés locales ", respectivement. Il convient toutefois de noter que tous les populations locales (pygmées) ne vivent pas en permanence dans des paysages forestiers et que cette catégorie constitue un sous-ensemble du groupe plus large des communautés dépendantes de la forêt. Dans ce document de projet, les populations locales et les communautés locales (IPLC) seront le plus souvent désignés sous leur forme collective, sans toujours faire de distinction entre eux. L'abréviation "communautés locales" sera également utilisée de manière générique pour désigner les IPLC, y compris les populations locales. Toutefois, lorsque la nécessité ou l'intention de faire spécifiquement référence aux populations locales se fait sentir, cela sera fait de manière explicite.

et de « communautés locales », respectivement. Il convient toutefois de noter que ce ne sont pas toutes les populations locales (pygmées) qui habitent en permanence dans des paysages forestiers et que cette catégorie constitue un sous-ensemble du groupe plus large, les communautés tributaires des forêts. Dans ce document de projet, les populations locales et les communautés locales (PAC) seront le plus souvent mentionnés sous leur forme collective, sans toujours les distinguer. Un raccourci « communautés locales » sera aussi utilisé dans un générique et d'autres services comme l'accès aux marchés et les faibles niveaux d'éducation. De plus, dans la majeure partie du Gabon, l'exode rural se poursuit. Les femmes sont confrontées à d'autres défis, comme un accès limité à des soins de santé ciblés, un accès limité aux possibilités d'éducation ou de formation, peu de crédit financier pour lancer de nouvelles initiatives et d'autres contraintes comme décrites à l'annexe 10. L'analyse du genre. De plus amples informations autour des populations locales et leurs contextes sont fournies dans le profil du paysage figurant à l'annexe 12.

10. Notamment, les forêts et les zones humides se chevauchent dans plusieurs parties du pays. Dans de nombreuses régions, les communautés tributaires des forêts dépendent non seulement de la faune forestière et des produits forestiers non ligneux, mais aussi de plusieurs dispositions essentielles découlant des voies navigables de la région – la pêche en eau douce dans les paysages forestiers plus larges étant une partie importante des économies diversifiées de nombreuses communautés. De nombreuses rivières servent aussi de voies de transport ainsi que de conduits écologiques depuis les sources des rivières vers les régions de basse altitude pour les nutriments et, potentiellement, les contaminants et l'envasement qui peuvent résulter de l'érosion des sols et / ou de la pollution causée par des changements d'utilisation des terres ou des pratiques non durables dans les affluents en amont, tels que les rivières Ikobey et Ngounie. Vu d'un point de vue aussi holistique, bien que le paysage du projet soit géographiquement vaste, il est en même temps socialement et écologiquement interconnecté. En bref, l'ensemble du projet de la région est un système socio-écologique intégré qui, sans doute, est le plus précisément compris lorsqu'il est vu à travers les lentilles de la diversité bio culturelle, des objectifs de conservation au niveau du paysage, et les principes fondamentaux de la gestion intégrée des bassins versants qui considère simultanément de multiples intervenants et d'une diversité d'habitats, d'utilisations des terres et de valeurs fondamentales.

11. Au regard des grands vertébrés dans les forêts gabonaises, deux espèces sont particulièrement remarquables: l'éléphant de la forêt, *Loxodonta cyclotis* (population d'environ 50 000 individus)¹⁷ et le gorille des terres basses de l'Ouest, *gorilla gorilla gorilla* (~ 35 000 individus). Ces deux espèces charismatiques font partie du top cinq du Gabon, avec le mandrill, le chimpanzé et l'hippopotame. Les deux espèces sont ensuite introduites dans la section biodiversité de l'annexe 12, mettre en évidence les recommandations des plans d'action régionaux et mondiaux les plus pertinents pour la conservation des espèces, mettre en évidence les recommandations de la plupart des plans d'action régionaux et mondiaux pour la conservation des espèces.

12. Pour sauvegarder la biodiversité et les écosystèmes du Gabon – avec toutes leurs valeurs intrinsèques, ainsi que les services écologiques, économiques et socioculturels qu'ils fournissent aux populations – le gouvernement a récemment mis en place un réseau de 13 parcs nationaux, en 2008. Ceux-ci sont complétés par deux sites du patrimoine mondial de l'UNESCO (WHS)¹⁸ (ainsi qu'avec 7 sites sur la liste indicative WHS), un homme et une biosphère¹⁹ un Homme et la Biosphère (MAB)²⁰ Réserve et 9 sites de zones humides d'importance mondiale (sites Ramsar)²¹. Dans plusieurs cas, les aires protégées susmentionnées constituent des désignations qui se chevauchent pour une même zone géographique, y compris les parcs nationaux, les réserves naturelles et les sites Ramsar. Il existe également un chevauchement

¹⁷ Cette espèce d'éléphant a été reclassée en tant qu'espèce distincte en 2021 et elle est maintenant reconnue comme étant en danger critique d'extinction. L'éléphant de la forêt est distinct de l'éléphant de la savane, *L. africana*. Additionnement, le Gabon possède la plus grande population d'éléphants de forêt au monde, au total environ 95 000 individus (Évaluation de la faisabilité des méthodologies d'estimation de la densité pour l'éléphant de la forêt africain à grande échelle spatiale, <https://doi.org/10.1016/j.gecco.2021.e01550/>).

¹⁸ Écosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda (2017), <https://whc.unesco.org/en/list/1147> et parc national d'Ivindo (2021), <https://whc.unesco.org/en/list/1653>

¹⁹ UNESCO : WHS Gabon, Liste indicative, <https://whc.unesco.org/en/tentativelists/state=ga>

²⁰ UNESCO: WHS Gabon, Ipassa-Makokou, <http://www.unesco.org/new/en/natural-sciences/environment/ecological-sciences/biosphere-reserves/africa/gabon/ipassa-makokou/>

²¹ Ramsar : Gabon, <https://www.ramsar.org/wetland/gabon>

important entre les aires protégées formelles (AP) au Gabon, d'une part, et les ICCA-territoires de vie, d'autre part^{22 23} bien que l'étendue actuelle de ces territoires reste inconnue, mais supposée (sur la base des territoires traditionnels et actuels et des zones utilisées/conservées par les populations locales) être vaste..

13. En outre, alors que la plupart des paysages de haute altitude (montagneux) dans la zone du projet comprennent de très grandes zones de forêts primaires intactes, les surfaces de faible altitude – également étendues, mais avec une couverture moins dense – chevauchent les composantes des zones humides, étant des paysages stratifiés avec des biodiversités complémentaires à la fois des zones humides sous-jacentes et du paysage forestier tropical en soi; y compris les rivières et les lacs et leurs riches pêcheries. Notamment, la teneur totale en carbone des écosystèmes forestiers provient non seulement des forêts en soi, mais aussi de zones potentiellement vastes de tourbières – bien que des recherches supplémentaires soient nécessaires pour confirmer l'étendue et la teneur en carbone actuelle. Les tourbières sont reconnues globalement pour leurs importants stocks de carbone, et le bassin du Congo a récemment été découvert pour contenir la plus grande tourbière tropicale du monde²⁵

14. Dans le paysage plus large du projet (voir la figure 1, ci-dessous), le site Ramsar du Bas Ogooué constitue un élément central de ce projet, tant en termes d'importance écologique que de soutien qu'il apporte aux hommes et aux femmes locaux et à leurs moyens de subsistance. Les zones humides de l'extraordinaire delta de l'Ogooué – le troisième plus grand delta d'eau douce d'Afrique, l'un des plus intacts du continent sinon globalement^{26 26} – constitue d'un complexe mosaïque d'eau douce, d'estuaire et de terres arides²⁷ fournir une richesse importante de services écosystémiques pour les personnes et la nature. Dans un autre sens, en amont du plus grand site Ramsar du Gabon (c'est-à-dire le Bas Ogooué; 13 700 km²), le paysage relie également à travers les cours d'eau et les bassins versants à l'ensemble du massif du DuChaillu, ou chaîne de montagnes, lui-même reconnu sur l'ensemble du bassin du Congo comme un paysage prioritaire pour la conservation de la biodiversité. ²⁸ une surface spéciale englobant le parc national de Waka et ses environs ainsi que les montagnes de Birougou encore plus éloignées et densément boisées avec le parc national et le site Ramsar (chevauchant) du même nom, ainsi que les communautés locales, y compris le peuple Babongo vivant dans la forêt.

15. De la grande zone humide et forestière du Bas Ogooué riche en biodiversité, le paysage du projet s'étend ainsi de la côte et de plaine et des rivières sinueuses, tout en amont jusqu'aux régions de haute montagne avec leurs vastes paysages forestiers intacts; en particulier en se déplaçant de la région des lacs de l'Ogooué le long des rivières Ngounié et Ikobey jusqu'à leurs sources, englobant l'ensemble de leurs bassins versants et leurs vastes étendues de forêt.

²² Les territoires de vie sont définis sur la base de trois propriétés caractéristiques principales, à savoir: (1) un lien fort entre une communauté et son territoire, (2) la communauté est capable de prendre et d'appliquer des décisions et des règles sur son territoire, et (3) ces règles maintiennent le territoire dans de bonnes conditions pour la nature et pour la communauté. Qui « Conservation inclusive? », <https://www.iccaconsortium.org/index.php/2018/11/03/icca-consortium-policy-brief-no-5/>

²³ Reconnaître et respecter les ICTA chevauchées par les aires protégées, <https://www.iccaconsortium.org/wp-content/uploads/2016/11/publication-Recognising-and-Respecting-ICCAs-Overlapped-by-PAs-Stevens-et-al-2016-en.pdf>

²⁴ Conservation équitable et efficace basée sur les zones : vers le paradigme des zones conservées, https://parksjournal.com/wp-content/uploads/2021/05/10.2305-IUCN.CH_2021PARKS-27-1en_Jonas_et_al.pdf

²⁵ Les tourbières, telles que les tourbières, les tourbières, les marais et les marécages, ne couvrent que 3% de la surface terrestre totale de la Terre, mais stockent plus d'un tiers du carbone du sol de la planète... plus que le carbone stocké dans toutes les autres végétations combinées, y compris les forêts du monde. Les tourbières du monde entier s'assèchent, menaçant de libérer 860 millions de tonnes de dioxyde de carbone chaque année. <https://theconversation.com/peatlands-worldwide-are-drying-out-threatening-to-release-860-million-tonnes-of-carbon-dioxide-every-year-162438>. Voir aussi la Note de l'UICN : Tourbières et changement climatique, <https://www.iucn.org/resources/issues-briefs/peatlands-and-dimata-change>. Récemment, on a découvert que le bassin du Congo contenait la plus grande tourbière tropicale du monde : « les tourbières de la Cuvette Centrale dans le bassin central du Congo... couvrent 145 500 km² – une superficie plus grande que l'Angleterre. Les marécages pourraient contenir 30 milliards de tonnes de carbone dont on ignorait l'existence auparavant, faisant de la région l'un des écosystèmes les plus riches en carbone de la planète. La plus grande tourbière tropicale du monde trouvée dans le bassin du Congo, <https://www.ramsar.org/es/node/46353>.

²⁶ Cartographie des mosaïques complexes de zones humides côtières au Gabon pour une gestion éclairée des écosystèmes : utilisation de la classification basée sur les objets, <https://zslpublications.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1002/rse2.161>

²⁷ Notamment, la majeure partie de cette zone n'est pas une zone humide en soi, mais plutôt un mélange de types de forêts sur un sol sec avec une canopée ouverte et fermée. Seulement 28% des mosaïques de zones humides côtières du Gabon (dont 6 des sites Ramsar du pays) sont des zones humides proprement dites; à l'inverse, près des trois quarts (72%) de la région du Bas Ogooué sont des forêts cultivant sur la terre ferme, la terra firme. Cartographie des mosaïques complexes de zones humides côtières au Gabon pour une gestion éclairée des écosystèmes : utilisation de la classification basée sur les objets, <https://doi.org/10.1002/rse2.161>

²⁸ USAID CARPE Lopé-Chaillu-Louesse Paysage, https://carpe.umd.edu/sites/default/files/documentsarchive/Lope_SOF2006.pdf

16. Notamment, la nature distinctement intégrée/connectée du paysage est au cœur de la conception globale du projet, en s'appuyant sur des perspectives au niveau du paysage en écologie ainsi que sur la gouvernance²⁹ des ressources naturelles et sur les principes fondamentaux de la gestion intégrée des bassins versants (voir l'encadré 1).

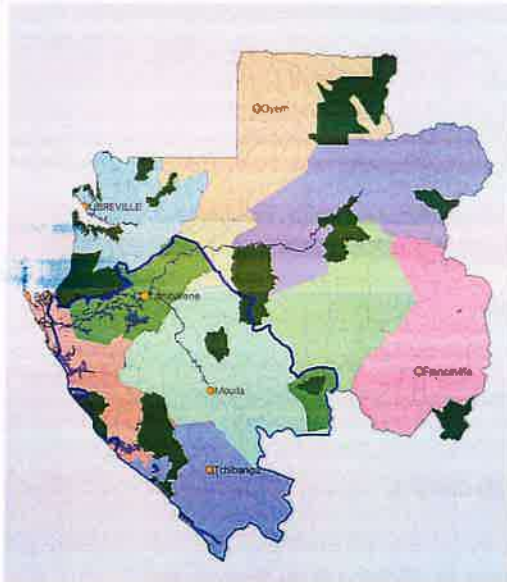


Figure 1 : Carte du paysage du projet (contour bleu)

17. De plus, au-delà des aires protégées pour obtenir des résultats en matière de conservation, une série de nouvelles législations et de nouveaux cadres réglementaires ont également été mis en place ces récentes années dans le but de promouvoir des pratiques durables et de protéger les ressources du pays; mais avec plus ou moins de succès.

Des défis subsistent notamment en raison de la situation géographique et démographique unique du pays, particulièrement l'extrême répartition spatiale de sa population, avec de vastes régions ayant de très faibles densités de population et des populations rurales en baisse. Inversement, cependant, cette situation donne également l'occasion de travailler plus étroitement avec les communautés locales dans les grandes zones à faible densité humaine – en cherchant à aller au-delà du recentrage des efforts de conservation de la biodiversité principalement sur les aires protégées dirigées par le gouvernement³⁰. Au Gabon, cette approche plus large inclut des initiatives locales et actuelles telles que les forêts gérées par la communauté (forêts communautaires) ainsi que plus d'anciennes zones conservées connus sous le nom d'ICCA ou territoires de vie.

18. Dans l'ensemble, le projet FEM7 s'inscrit dans le Cadre régional d'impact sur les paysages durables du bassin du Congo (PI Congo)³¹, qui fait lui-même partie du Programme d'impact³² de la gestion durable des forêts du FEM qui vise globalement à transformer le cours du développement et à produire de multiples avantages environnementaux, économiques et socioculturels grâce à la conservation de la biodiversité et à l'atténuation du changement climatique et de la dégradation des terres à l'échelle mondiale.

19. Ce projet de conservation des forêts du Gabon est l'un des sept projets pour enfants dans le cadre du programme propriété intellectuelle du Congo et a donc pour mandat de conserver de vastes étendues de paysages forestiers à haute valeur de conservation (VHC) et à haut stock de carbone (HCS) dans deux bassins versants d'importance nationale, en particulier en catalysant l'action vers une gouvernance plus inclusive des paysages forestiers et en renforçant la surveillance environnementale dans les paysages ciblés.

²⁹ *Gouvernance paysagère inclusive pour le développement durable : méthodologie d'évaluation et enseignements pour les organisations de la société civile*, <https://doi.org/10.3390/land9040128>

³⁰ Liste verte de l'UICN des aires protégées et conservées, <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/our-work/iucn-green-list-protected-and-conserved-areas>

³¹ Six pays, une forêt, un avenir <https://www.unep.org/es/node/24667>

³² Programme d'impact de la gestion durable des forêts : Paysages durables du bassin du Congo, <https://www.thegef.org/publications/sustainable-forest-management-impact-program-congo-basin-sustainable-landscapes>

Encadré 1. Principes fondamentaux de la gestion intégrée des bassins versants

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a dirigé un exercice de bilan mondial pour examiner les connaissances et les expériences accumulées au cours des dernières années dans les projets de gestion des bassins versants, conduisant à l'ensemble suivant de principes fondamentaux (ou impératifs) pour la gestion intégrée des bassins versants :

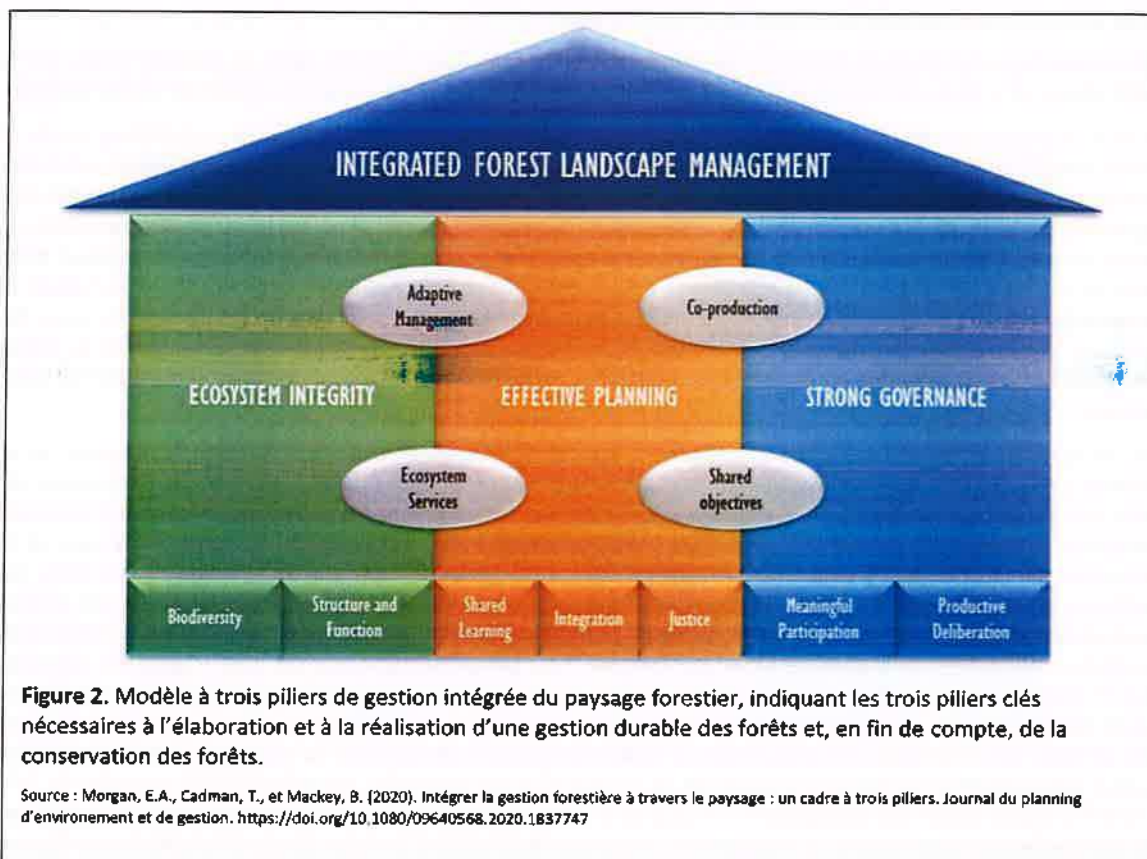
- (1) Traiter les causes sous-jacentes (pas seulement les symptômes)
- (2) Générer des preuves scientifiques (ne vous fiez pas à des mythes courants)
- (3) Adopter une approche intégrée (multisectorielle, multipartite et multi-échelle)
- (4) Assurer une planification et une mise en œuvre globales (plan de gestion des bassins versants)
- (5) Rechercher des solutions innovantes à faible coût et un cofinancement
- (6) Veiller à ce que des arrangements institutionnels soient en place
- (7) Combiner des processus ascendants et descendants
- (8) Combiner les connaissances traditionnelles et les conseils techniques par la recherche-action
- (9) Réfléter les liens amont-aval et compenser les effets hors site
- (10) S'efforcer d'atteindre l'équilibre entre les sexes dans la prise de décision
- (11) Inclure le renforcement des capacités à tous les niveaux
- (12) Instaurer une approche flexible, adaptative et à long terme de la planification et du financement.

Source : FAO. 2017. La gestion des bassins versants en action : Enseignements tirés des projets de terrain de la FAO.
<http://www.fao.org/3/i8087e/i8087e.pdf>

20. Le projet est conçu autour des approches et des principes clés décrits dans le Cadre à trois piliers pour la gestion intégrée des paysages forestiers (Figure 2), reconnaissant qu'une planification effective est déjà bien avancée au Gabon³³, mais que les processus de gouvernance devraient être encore renforcés (en particulier en ce qui concerne une inclusion plus large des parties prenantes et des titulaires de droits critiques) ainsi que les capacités techniques et la participation de multiples acteurs à la surveillance de l'environnement en tant que moyen nécessaire pour assurer le maintien de l'intégrité des écosystèmes (par la surveillance et la gestion adaptative).

21. Cela sera principalement réalisé en s'appuyant sur les capacités et les savoirs traditionnels des communautés locales et en les soutenant/renforçant; renforcer les moyens de subsistance des communautés locales, y compris les populations forestières dans la zone du projet; ainsi que le soutien des services environnementaux gouvernementaux avec des outils, des approches et des capacités techniques améliorés pour gérer et conserver les aires protégées et conservées, s'engager plus efficacement auprès des parties prenantes des communautés locales et tirer parti du secteur privé pour atteindre les objectifs de conservation et de durabilité.

³³ « Élaboré dans le cadre de vastes consultations des intervenants et de la population aux niveaux national, provincial et ministériel, le Plan national d'utilisation des terres permettra d'attribuer le territoire à différentes utilisations de manière optimale, en excluant autant que possible les forêts primaires à fort stock de carbone (HSC) et à haute valeur de conservation (HVC). » Planification et suivi de l'utilisation nationale des terres pour promouvoir les stratégies de développement durable pour le Gabon (projet CAFI), <https://www1.undp.org/content/cafi/en/home/all-news/le-gabon-demarre-son-programme.html>



Défi de développement de base

22. Avec près de 90% de ses 2,2 millions d'habitants résidant dans les villes, principalement à Libreville, il reste des difficultés marquées à administrer les vastes espaces peu peuplés dans la majeure partie du pays. Avec près de 90% de ses 2,2 millions d'habitants résidant dans les villes, principalement à Libreville, il reste des difficultés marquées à administrer les vastes espaces peu peuplés dans la majeure partie du pays. Dans le corridor paysager des projets Bas Ogooué et Basse Nyanga, la présence du secteur public et la prestation de services sont particulièrement faibles en raison des difficultés inhérentes au suivi et à l'approvisionnement de zones aussi vastes, en particulier à la lumière des préoccupations macroéconomiques persistantes et l'approvisionnement de zones aussi vastes, en particulier à la lumière des préoccupations macroéconomiques persistantes et des déficits budgétaires. Ainsi, l'un des remparts les plus importants contre la majorité des menaces environnementales – qui découlent principalement du non-respect des lois et règlements – est la population locale, c'est-à-dire les communautés résidentes dont les moyens de subsistance et le bien-être sont directement affectés par des prélèvements illégaux et / ou non réglementés qui dégradent l'environnement de leur forêt.

23. Le principal défi de développement que ce projet vise à relever est de construire l'économie gabonaise et de faire progresser le développement du pays de manière plus durable, comme approuvé dans les Objectifs de développement durable ou ODD et décrits dans les plans et l'approche nationaux du Gabon – à savoir, chercher à fonder le développement et la prospérité futurs du pays sur ses abondantes richesses naturelles, c'est-à-dire bâtiment une économie verte largement basée sur ses forêts tropicales, encore largement en bon état avec de faibles niveaux de

déforestation, y compris une série d'activités importantes de l'économie de la faune³⁴ liées aux produits forestiers non ligneux, à la pêche, aux marchés du carbone et à l'écotourisme.

24. La conservation des paysages forestiers de grande valeur du pays a été abordée, dans un premier temps, par la création d'une série de parcs nationaux³⁵. Cependant, la conservation des forêts nécessite également d'aller au-delà

25. Conserving the country's high value forest landscapes has been tackled, in a first instance, by establishing a suite of national parks.³⁶ Cependant, la conservation des forêts exige également de dépasser les approches traditionnelles de la conservation, qui ont le plus souvent été fondées sur des réseaux de zones protégées strictement réglementées (excluant), et de modifier la façon dont les interventions de développement et de conservation sont planifiées et conçues. En particulier, la planification et les opérations doivent être plus en phase avec les réalités écologiques et les intérêts et modes de vie des communautés locales dépendantes de la forêt et vivant dans la forêt, qu'il s'agisse de femmes, d'hommes ou de tous les groupes vulnérables, vivant dans le paysage du projet. Actuellement, l'inclusion des populations locales/rurales dans les processus de planification et de prise de décision est relativement faible au Gabon - et celle des femmes et des populations locales en particulier - mais il existe des cadres juridiques et réglementaires qui fournissent une bonne base de soutien sur laquelle le projet s'appuiera.³⁷

26. La situation géographique du Gabon, notamment son tracé hydrographique, et le fait que la majorité de sa population et de ses activités économiques sont situées le long de la côte déterminent largement sa vulnérabilité aux impacts du changement climatique. Le Gabon est classé 117^e sur 181 pays dans l'indice ND-GAIN 2020, qui mesure la vulnérabilité des pays au changement climatique.³⁸ L'augmentation des températures, la montée des eaux et la modification du régime des précipitations exercent une pression importante sur les groupes vulnérables, les infrastructures urbaines et l'économie. En outre, le Gabon est tributaire de l'agriculture pluviale pour son secteur agricole et donc sa sécurité alimentaire. Les priorités du pays en matière d'adaptation comprennent la protection de sa zone côtière, l'agriculture de la pêche et le secteur forestier.³⁹ Les températures moyennes dans le pays ont augmenté de 0,6 °C depuis les années 1960, la fréquence des jours et des nuits chauds ayant augmenté de manière significative au cours de cette période. Simultanément, les précipitations mensuelles ont diminué de 3,8 mm par décennie sur la même période. Les projections climatiques dans le cadre d'un scénario de maintien du statu quo (émissions élevées) prévoient une augmentation des températures de +2,7 à +4,8 °C et des anomalies des précipitations annuelles de -12 à +87 mm.⁴⁰ L'augmentation des précipitations le long de la côte, combinée à l'élévation du niveau de la mer, rend ces zones particulièrement vulnérables au changement climatique. Pour sa part, la région située le long du fleuve Ogooué est la plus vulnérable aux inondations et ce risque devrait s'accroître à l'avenir avec l'augmentation de l'intensité des précipitations, tandis que l'augmentation des températures devrait entraîner une vulnérabilité accrue à la sécheresse

³⁴ récemment l'étude de cas publiée au Gabon dans le cadre du projet de recherche « State of the Wildlife Economy in Africa » mené par l'ALU School of Wildlife Conservation met en évidence et promeut cinq éléments principaux de l'émergence du Gabon « l'économie de la faune »: (i) l'écotourisme, (ii) la chasse et la pêche, (iii) l'élevage de la faune, (iv) le marché du carbone et (v) les produits forestiers non ligneux. L'étude de cas nationale a été élaborée et approuvée en interne par des auteurs du Ministère des Eaux et Forêts (MEF), de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), de la Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées (DGFAP) et d'autres. État de l'économie de la faune sauvage en Afrique (Gabon), <https://sowc.alueducation.com/programs/research/>

³⁵ Les aires protégées à l'échelle mondiale englobent 19 % des forêts du monde. Une fois établi, il est essentiel de surveiller les conditions forestières et de prévoir les pertes futures de forêts dans ces aires protégées; par conséquent, des systèmes d'alerte précoce permettant d'identifier les zones de crise potentielles pour la perte de forêts sont essentiels. Une étude récente couvrant l'AP dans le monde entier de 2000 à 2018 a identifié / clarifié des éléments d'alerte importants basés sur les conditions forestières immédiatement à l'extérieur des limites de l'AP, prédictives de ce qui pourrait bientôt se produire à l'intérieur l'AP,

³⁶ Protected areas globally encompass 19% of the world's forests. Once established, monitoring forest conditions and predicting future forest loss within such protected areas is crucial; therefore, *early warning systems* to identify potential crisis areas for forest loss are critical. A recent study covering PA worldwide from 2000 to 2018 has identified/clarified significant warning elements based on forest conditions immediately outside of PA boundaries, *predictive of what could soon occur within the PA, regardless of its legal status. Early warning sign of forest loss in protected areas*, <https://doi.org/10.1016/j.cub.2021.07.072>. In Gabon's situation, although forest loss is minimal, these findings nonetheless call for monitoring and interventions for regional conservation beyond PAs *per se*, incorporating the broader landscape in integrated plans.

³⁷ See Annex 10. Gender Analysis and Gender Action Plan.

³⁸ *Climate Risk Country Profile: Gabon*, https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2021-06/15858-WB_Gabon%20Country%20Profile-WEB_0.pdf

³⁹ *Climate Change Knowledge Portal: Country Summary (Gabon)*, <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/gabon>

⁴⁰ https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2021-06/15858-WB_Gabon%20Country%20Profile-WEB_0.pdf

pendant la saison sèche. La hausse des températures et la modification du niveau et de l'intensité des précipitations peuvent également avoir des effets négatifs sur la santé, en particulier sur les groupes de population vulnérables et dans les zones rurales, notamment en ce qui concerne les maladies d'origine hydrique.⁴¹ Après une synthèse des études de vulnérabilité pour le Cameroun voisin,⁴² les paysages forestiers du Bassin du Congo sont donc plus largement affectés par les phénomènes de variabilité des précipitations et les événements météorologiques extrêmes déclenchés par le changement climatique, mais moins par les catastrophes naturelles telles que l'érosion et les glissements de terrain comme dans de nombreuses zones sèches. Les catastrophes naturelles, telles que l'érosion et les glissements de terrain, sont moins fréquentes que dans de nombreuses zones arides. Lorsque ces dernières se produisent, elles sont le plus souvent liées à la perte de végétation due à l'activité humaine, telle que le défrichement des forêts et l'érosion subséquente dans les cours d'eau, avec la possibilité d'impacts en aval. Le climat peut également avoir un impact sur les populations du Gabon par le biais de changements écologiques qui affectent les éléphants de forêt du pays, en raison de l'évolution des schémas saisonniers des arbres fruitiers qui poussent les éléphants à chercher de la nourriture ailleurs, ce qui accroît les conflits avec les humains lorsqu'ils recherchent de nouvelles sources, augmentant ainsi le potentiel de conflits entre humains et éléphants,⁴³ à son tour, elle affecte les perceptions et les attitudes des gens vis-à-vis de la conservation de la vie sauvage et a un impact considérable sur les revenus des ménages.

Principaux problèmes et causes fondamentales

27. Des analyses récentes menées en Afrique centrale soulignent la contribution substantielle du territoire gabonais à la sauvegarde de la biodiversité régionale/mondiale, avec des bastions pour les éléphants de forêt, les gorilles et les chimpanzés, en particulier grâce aux grandes forêts encore intactes. Ces forêts sont cependant de plus en plus menacées par les infrastructures, l'agriculture et les changements d'affectation des terres, ainsi que par l'extraction non durable de ressources naturelles telles que les minerais, le bois et la viande de brousse - ce qui entraîne la déforestation et la dégradation des forêts, y compris la perte globale de la faune et de la flore, avec pour conséquence un déclin de la biodiversité et une augmentation significative des émissions totales de carbone.⁴⁴

28. L'une des causes fondamentales de l'utilisation non durable des ressources naturelles au Gabon est que les approches actuelles en matière d'aménagement du territoire ne tiennent pas suffisamment compte de la valeur économique totale des services écosystémiques, ce qui entraîne la dégradation de nombreuses forêts sur la base de gains économiques à court terme et/ou de gains qui ne profitent qu'à un sous-ensemble de bénéficiaires légitimes. En bref, il y a souvent (par inadvertance) un manquement à équilibrer de manière optimale les utilisations des terres entre les secteurs de développement et les intérêts multiples, c'est-à-dire un manquement à rechercher des résultats optimaux sur la base de toutes les parties prenantes et des détenteurs de droits sur un horizon de planification à long terme, par opposition à favoriser principalement les intérêts individuels à relativement court terme des investisseurs ou des secteurs.

29. Simultanément, un cadre foncier et de gestion des ressources compliqué/incomplet au Gabon prive les populations tributaires de la forêt de leurs droits coutumiers d'utilisation des ressources, ce qui décourage la conservation et la gestion durable de la forêt au niveau local, affaiblissant ainsi les communautés, malgré le fait qu'elles sont en fait parmi les plus importantes protections (potentielles) contre l'extraction illégale de bois et d'espèces sauvages à grande échelle. Tant les lois nationales que les attitudes et perspectives prédominantes ont tendance à exclure les communautés locales de l'accès aux espaces et ressources importants, à diminuer souvent le rôle des femmes et à créer parfois des failles qui permettent aux opérateurs privés d'exploiter les communautés locales pour accéder à leurs ressources naturelles (et les dégrader).

30. L'absence de titres fonciers officiels ou de cartes appropriées représentant les zones d'activité des communautés signifie également que les communautés rurales ne peuvent pas facilement revendiquer leurs droits légaux sur les terres

⁴¹ https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2021-06/15858-WB_Gabon%20Country%20Profile-WEB_0.pdf

⁴² *Forests and climate change adaptation policies in Cameroon*, <https://www.cifor.org/knowledge/publication/3166/>

⁴³ *With a drastic decline in tropical fruit, Gabon's rainforest mega-gardeners go hungry*, <https://news.mongabay.com/2020/10/with-a-drastic-decline-in-tropical-fruit-gabons-rainforest-mega-gardeners-go-hungry/>

⁴⁴ *Spatial priorities for conserving the most intact biodiverse forests within Central Africa*, <https://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/ab9fae/meta>

et les ressources entourant leurs villages, les soumettant ainsi à des injustices environnementales telles que l'expropriation des ressources et la perte de biodiversité et de services écosystémiques. En outre, au-delà de la perte strictement matérielle, la perte de biodiversité et l'érosion générale de la nature menacent gravement les droits de l'homme ; en effet, l'absence de protection de la biodiversité constitue une violation du droit fondamental à un environnement sain, un droit qui est légalement reconnu par 155 États⁴⁵ et ayant des implications particulières pour les IPLC⁴⁶ en raison de leurs liens étroits et anciens avec la terre/les ressources et du fait que leurs moyens de subsistance et, souvent, leur culture et leur sentiment d'identité dépendent de l'environnement naturel.

31. En ce qui concerne les capacités du gouvernement à planifier, gérer et maintenir (conserver) la biodiversité forestière et ses services écosystémiques, des défis importants demeurent. Bien qu'elle soit chargée de la surveillance de l'environnement, la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) manque à la fois d'une présence substantielle dans la plupart des zones rurales du Gabon et des capacités professionnelles et techniques nécessaires pour surveiller les ressources forestières, assurer une conformité réglementaire appropriée par le secteur privé, et s'engager de toute autre manière avec les principales parties prenantes dans les paysages qu'elle est chargée de gérer et de conserver.

32. Il en va de même pour de nombreuses autres agences concernées, telles que la Direction Générale des Écosystèmes Aquatiques (DGEA), la Direction Générale de la Faune et Aires Protégées (DGFAP), et l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois (AEAFFB, qui a pour mandat de fournir un appui aux forêts communautaires). Toutes ces institutions n'ont généralement pas les capacités et les compétences nécessaires en matière de surveillance environnementale pour aider de manière adéquate les communautés locales et/ou les entreprises privées émergentes basées sur les ressources naturelles.

33. Présentées sous un autre angle, plus succinctement, les causes sous-jacentes de l'utilisation non durable (et de la dégradation qui en découle) des ressources naturelles dans la zone du projet sont liées à des systèmes de gouvernance inadéquats, y compris une trop faible implication des communautés locales (ou des parties prenantes représentatives, cf. la société civile) dans les processus pertinents d'examen et de prise de décision, aggravée par les capacités inadéquates des services environnementaux du gouvernement à surveiller les conditions environnementales, l'utilisation des ressources naturelles et l'application des réglementations.

34. La reconnaissance de ces causes profondes des pratiques non durables dans les paysages forestiers est également explicite dans l'engagement du Gabon à atteindre les résultats souhaités décrits dans son cadre national d'investissement,⁴⁷ à savoir l'aménagement durable, efficace et équitable du territoire, la surveillance des forêts et la gouvernance forestière. Ces résultats du NIF se recoupent également en grande partie avec les "trois piliers" décrits ci-dessus comme nécessaires à la gestion intégrée des paysages forestiers. Les programmes et activités nationaux portant sur les déficits dans ces domaines clés cherchent particulièrement à "s'attaquer aux principaux facteurs actuels et futurs de la déforestation et de la dégradation des forêts". L'ensemble de ces mesures contribuera de manière significative à

⁴⁵ "Un groupe d'experts des Nations unies a averti que l'érosion de la nature, l'extinction des espèces et la perte de la diversité biologique à un rythme sans précédent menacent gravement les droits de l'homme pour les générations actuelles et futures. [...] Ne pas protéger la biodiversité peut constituer une violation du droit à un environnement sain, un droit qui est légalement reconnu par 155 États et qui devrait désormais être reconnu comme fondamental au niveau mondial. Alors que] tous les êtres humains dépendent d'écosystèmes sains [...] les communautés les plus pauvres, les populations autochtones, les agriculteurs et les pêcheurs du monde sont particulièrement vulnérables aux effets négatifs des changements du climat, de la biodiversité et des fonctions des écosystèmes. [...] Par le passé, les actions de conservation telles que la création de nouveaux parcs [...] ont violé les droits des peuples autochtones et des communautés locales. L'utilisation d'une approche basée sur les droits [...] permettra d'éviter ce type de violations à l'avenir. [...] Il est encore urgent d'agir pour mettre en œuvre des cadres juridiques et institutionnels visant à protéger la biodiversité et tous les droits de l'homme qui dépendent d'écosystèmes sains [notamment] l'information et la participation du public aux décisions relatives à la biodiversité." Ne pas protéger la biodiversité peut constituer une violation des droits de l'homme - experts de l'ONU, <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24738>

⁴⁶ Si l'incapacité mondiale à protéger la biodiversité finira par toucher tout le monde, elle a déjà des conséquences désastreuses, notamment pour les peuples autochtones et les autres communautés locales qui dépendent des écosystèmes naturels pour leur bien-être. Biodiversité et droits de l'homme, <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Environment/KnoxpresentationtoHRCouncil%20finalFINAL.pdf>

⁴⁷ Une récente lettre d'intention (LOI) entre le gouvernement du Gabon et l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI), signée en 2017, établit un partenariat pour mettre en œuvre le Cadre national d'investissement du Gabon. La LOI est signée par le ministre gabonais de l'Économie, le ministre norvégien du Climat et de l'Environnement et le Bureau du Fonds fiduciaire multipartenaire du PNUD, et aidera le pays à respecter sa contribution déterminée au niveau national (CDN) dans le cadre de l'Accord de Paris. Lettre d'intention avec le Gabon, <https://archive.pfbc-cbfp.org/news/en/items/Letter-IntentCAFI-GABON.html>

la mise en œuvre de l'INDC du pays, de la prochaine NDC et de l'Accord de Paris adopté en décembre 2015, ainsi que des 17 Objectifs de développement durable (ODD) adoptés en septembre 2015.⁴⁸

35. La gouvernance forestière inadéquate est principalement liée à des systèmes de gouvernance qui restent insuffisamment inclusifs, à la fois dans les secteurs de développement et en ce qui concerne la représentation de toutes les parties prenantes et de tous les groupes de détenteurs de droits, à de multiples niveaux ou échelles socio-administratives. Parallèlement, le suivi des conditions environnementales et des schémas spatio-temporels/intensité de l'utilisation des ressources naturelles est mis à mal par l'insuffisance des effectifs et des capacités du gouvernement. Ces deux problèmes, cependant, sont eux-mêmes le résultat de problèmes plus profonds, à savoir la déresponsabilisation des communautés locales - car la plupart des défis interconnectés pourraient être presque entièrement évités si les IPLC étaient plus respectés et engagés en tant que partenaires de la conservation (plutôt que d'être considérés principalement comme des agents causaux de la dégradation). Lorsque les IPLC sont privés de l'accès et des droits d'utilisation des actifs naturels qui font partie de leur patrimoine socioculturel et de la base de leur survie depuis de nombreuses générations, des conséquences sociales peuvent se développer et entraver l'intérêt, l'engagement et l'utilisation appropriée (durable) des ressources par les populations - y compris des conséquences négatives sur les moyens de subsistance, les revenus, la santé, l'éducation, etc.

Menaces spécifiques sur la biodiversité et les services écosystémiques

36. La perte de forêt tropicale primaire a plus que doublé dans le bassin du Congo entre 2002 et 2019. Pour la seule année 2019, 590 000 ha de forêt tropicale ont été perdus⁴⁹ – une superficie équivalente à 14 % de la taille de la Suisse en une seule année. La majeure partie de la déforestation dans le bassin du Congo est le fait de petits agriculteurs qui défrichent les forêts pour se nourrir et nourrir les habitants des villes voisines. Au Gabon, cependant, ces défrichements sont moins fréquents en raison de la population moins nombreuse et largement urbaine du pays, ce qui est dû au fait que les revenus pétroliers du pays profitent principalement aux populations urbaines.⁵⁰ ainsi que l'histoire de la réinstallation des populations rurales le long des axes de développement à l'époque coloniale.

37. Lorsqu'il se produit au Gabon, le défrichement des forêts peut avoir de nombreuses raisons différentes, directes et indirectes, notamment l'expansion de l'agro-industrie, les opérations forestières, les explorations pétrolières et minières, et bien plus encore. Le développement des infrastructures associées est particulièrement problématique, notamment l'extension des réseaux routiers pour accroître l'accès industriel à des zones de forêts tropicales vierges et non perturbées.⁵¹ Ces réseaux entraînent une fragmentation des paysages forestiers, ce qui pose un risque environnemental important en raison du changement d'affectation des sols et de la perturbation accrue de la faune sauvage, ainsi que des prélèvements illégaux (braconnage de la faune sauvage, exploitation forestière illégale, surexploitation potentielle des PFNL) et du commerce associé de la faune sauvage, ainsi que des risques sociaux tels que l'incidence accrue des conflits, l'exposition aux vecteurs de maladies et la marginalisation sociale.

38. Selon la liste rouge de l'UICN, environ 130 espèces animales et 220 espèces végétales sont considérées comme menacées (dans les catégories "en danger critique d'extinction", "en danger" ou "vulnérable") en raison de l'exploitation forestière ou d'autres industries extractives au Gabon, comme l'exploitation pétrolière et minière, qui peuvent entraîner la destruction, la dégradation et la fragmentation des habitats. L'utilisation non durable des ressources halieutiques, les maladies telles que la fièvre Ebola affectant les primates non humains, et la chasse commerciale illégale et à grande échelle peuvent également menacer la faune et les autres ressources naturelles, entraînant l'érosion de la biodiversité et des services écologiques normalement fournis par des écosystèmes intacts. Bien qu'il existe des instruments juridiques et des lignes directrices en matière de durabilité (par exemple, pour l'extraction des ressources en bois), le non-respect des réglementations pertinentes, combiné à une surveillance inadéquate et à l'insuffisance du personnel

⁴⁸ Central African Forest Initiative's Letter of Intent with Gabon, https://archive.pfbc-cbfp.org/news_en/items/Letter-IntentCAFI-GABON.html

⁴⁹ The bold plan to save Africa's largest forest, <https://www.bbc.com/future/article/20210107-congo-basin-a-bold-plan-to-save-africas-largest-rainforest>

⁵⁰ Cependant, les réserves de pétrole du Gabon s'épuisent, ce qui augmente le risque de voir des activités économiques plus intensives en matière de déforestation prendre de l'importance. Voir le scénario de base pour des informations plus détaillées sur le contexte national.

⁵¹ Deforestation and forest degradation in the Congo Basin: State of knowledge, current causes and perspectives, <https://www.cifor.org/knowledge/publication/5894/>

et des capacités professionnelles pour surveiller et faire respecter la conformité, sont parmi les principaux facteurs contribuant à des résultats non durables. Les résultats environnementaux négatifs peuvent se présenter non seulement sous la forme d'une destruction de l'habitat, mais aussi d'une dégradation de l'habitat, y compris sa fragmentation.

39. Les facteurs de second rang qui encouragent et facilitent le développement agricole et les pratiques non durables d'utilisation des ressources - tels que les prix élevés des produits de base, l'expansion des réseaux routiers et les paiements de soutien rural omniprésents qui contribuent à dissocier les moyens de subsistance ruraux de la durabilité / des utilisations durables des ressources naturelles - accélèrent également la déforestation dans le paysage du projet.

40. Inversement, sur la base d'un examen mondial des forêts tropicales et de la déforestation⁵² plusieurs éléments critiques ont été spécialement notés comme étant directement associés à un ralentissement de la perte de forêts, notamment la création et la gestion efficace de zones protégées conçues de manière appropriée (plus largement, les zones protégées et conservées⁵³), l'application effective de la loi sur la base de règles claires et de leur application transparente, la présence de populations locales disposant de droits fonciers et de systèmes de gouvernance opérationnels, et les paiements de transfert pour le maintien des services écosystémiques. Ainsi, tout manquement aux éléments ci-dessus - au Gabon comme ailleurs - constitue une menace connue ou anticipée pour le maintien effectif de la biodiversité et des services écosystémiques associés.

41. Sur la base de ces contextes socio-économiques, culturels, environnementaux et autres de la zone du projet, qui interagissent mutuellement, un arbre à problèmes a été développé pendant la phase de préparation du projet, qui met en évidence les principales voies causales contribuant à des résultats sous-optimaux en matière de conservation et de développement. Cette analyse des problèmes met également en évidence les impacts probables à plus long terme d'un maintien du statu quo (voir Figure 3).

⁵² *Reducing tropical deforestation*, <http://doi.org/10.1126/science.aax8546>

⁵³ See "High level frameworks for forest landscape conservation" in *Section II. Project Strategy* for more detailed discussion.

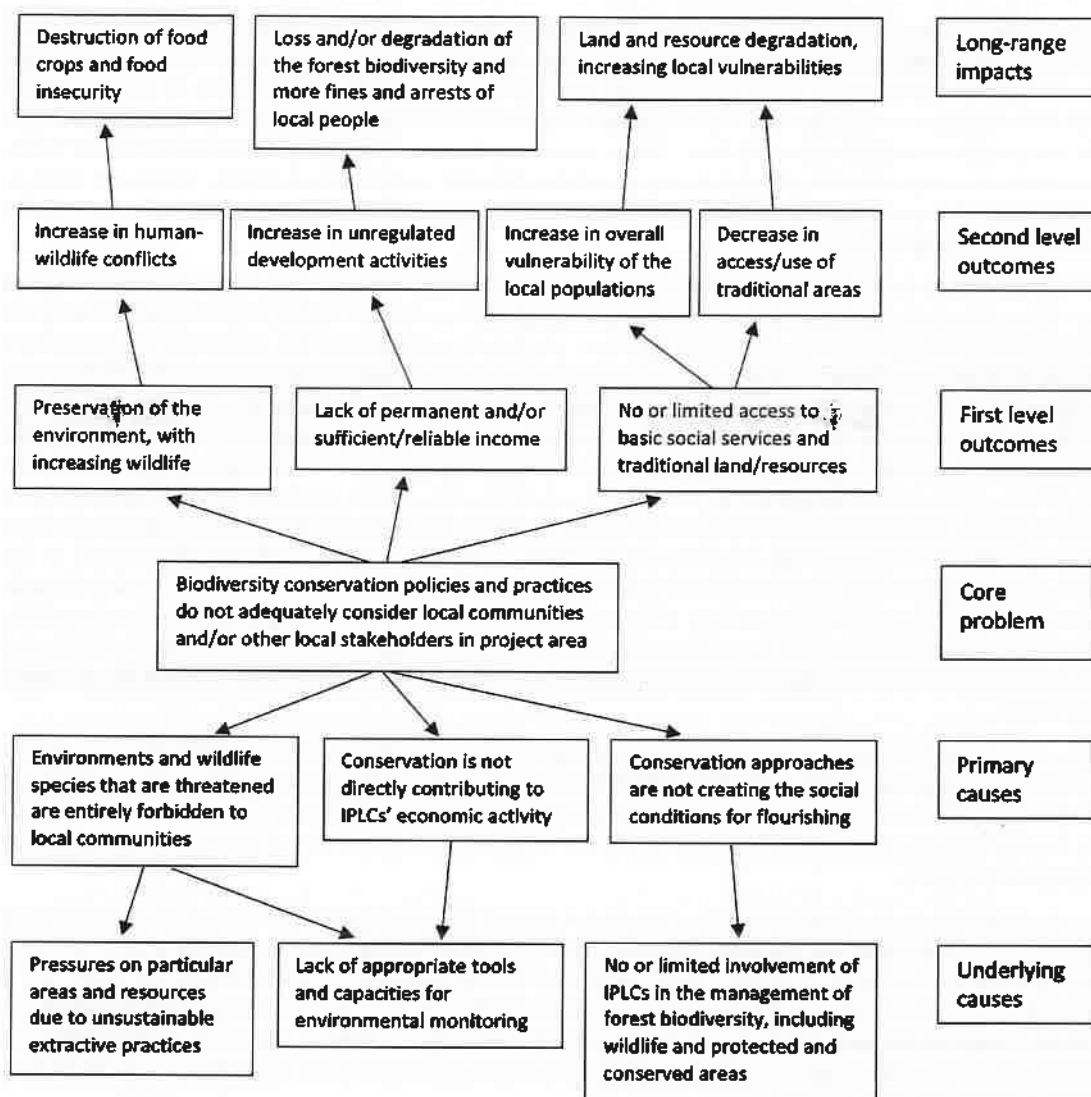


Figure 3. Arbre des problèmes et liens de causalité (développé par l'équipe PPG pendant l'étude du scénario de base)

Obstacles à la résolution des problèmes

42. Plusieurs obstacles importants s'opposent à l'adoption complète et à la mise en œuvre effective d'approches intégrées et au niveau du paysage en matière de développement durable au Gabon, en particulier pour ses paysages forestiers. En particulier, la valeur totale (c'est-à-dire réelle, globale) des ressources forestières et des écosystèmes du pays doit être reconnue de manière adéquate dans les processus nationaux d'aménagement du territoire et dans toutes les stratégies de conservation et d'utilisation durable du riche éventail d'actifs naturels du pays, c'est-à-dire la biodiversité.

43. Pour cela, cependant, les évaluations et les dialogues critiques doivent non seulement être " scientifiquement informés ", mais aussi intégrer les intérêts, les besoins, les aspirations, et même les systèmes de valeurs sociétales et culturelles de toutes les parties prenantes et de tous les détenteurs de droits concernés. Les intérêts, les besoins et les aspirations - et les droits de l'homme fondamentaux - doivent, en outre, tenir compte des réalités à de multiples échelles géographiques, du niveau local au niveau national, régional et mondial. Au niveau le plus local, les droits et les intérêts

des IPLC doivent être respectés. Cette échelle d'intérêt et de préoccupation, cependant, ne profite pas seulement aux IPLC eux-mêmes, mais a également des antécédents démontrables de bénéfice pour les intérêts mondiaux, par exemple par des résultats de conservation de facto. Et à l'échelle mondiale, où la réduction de la perte de biodiversité et l'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont largement reconnues comme étant parmi, sinon les plus urgentes de nos questions existentielles collectives - toute mesure connue pour contribuer à la préservation des forêts primaires du Bassin du Congo (étant le plus grand puits de carbone forestier restant dans le monde, dépassant même la forêt amazonienne) et à la protection de sa biodiversité est considérée comme un avantage environnemental mondial à de multiples échelles géographiques.

44. Ainsi, une gouvernance forestière inclusive - impliquant toutes les parties prenantes dans les évaluations et la prise de décision - reste essentielle. Au Gabon comme ailleurs, un engagement accru avec toutes les parties prenantes et les détenteurs de droits est d'une importance capitale. En outre, une bonne connaissance des ressources naturelles dans les paysages d'intérêt est essentielle, y compris non seulement l'étendue et les conditions actuelles des ressources, mais aussi leurs tendances au fil du temps, ce qui nécessite plus que de simples inventaires d'espèces, car une bonne gestion des ressources ne peut avoir lieu que lorsque et là où il y a une connaissance appropriée à la fois de l'état et des tendances des zones et des ressources naturelles considérées ; à défaut de quoi, en suivant les principes de précaution bien établis,^{54,55} la seule solution sensée est de continuer à suivre les voies et les pratiques dont il a été démontré empiriquement qu'elles mènent aux résultats de conservation souhaités (par exemple, les approches de gouvernance et de gestion qui ont démontré qu'elles maintenaient les milieux forestiers vivants au fil des générations, cf. les territoires de vie et d'autres formes de développement sensibles aux IPLC et les utilisations durables de la nature) plutôt que de se lancer dans de nouvelles aventures qui, en fait, sont des expériences sociales à grande échelle non testées. En termes de planification proactive de la conservation, une bonne connaissance est nécessaire pour informer les évaluations collectives des options disponibles, y compris les compromis possibles, et donc pour soutenir des processus décisionnels solides.

45. Ensemble, les trois piliers que sont les connaissances adéquates sur l'intégrité de l'écosystème forestier, la bonne gouvernance incluant toutes les parties prenantes et les détenteurs de droits, et les bons mécanismes de conception et de planification pour produire des plans d'utilisation des terres (intégrés) informés et inclusifs, conduiront à une gestion intégrée du paysage forestier bien conçue, qui aidera à son tour le Gabon à progresser vers la gestion durable des forêts et le développement durable.

46. Il existe cependant plusieurs obstacles et défis critiques qui doivent être surmontés afin d'assurer la conservation et les bénéfices continus découlant des paysages forestiers du Gabon. Reconnaisant que la richesse à long terme du Gabon comprend ses actifs naturels forestiers - et pas seulement les hydrocarbures et les minéraux - et notant que la bonne gouvernance (cf. les multiples parties prenantes, y compris les IPLC) et la bonne connaissance (de la biodiversité forestière et de l'intégrité des services écosystémiques) sont également des conditions préalables à l'élaboration de plans appropriés et viables pour la gestion et la conservation des forêts conduisant à des résultats justes et équitables, quatre obstacles principaux sont identifiés :

Obstacle 1 : les capacités institutionnelles inadéquates à plusieurs niveaux administratifs pour la planification intégrée de l'utilisation des terres et la gestion opérationnelle basée sur une gouvernance inclusive et des perspectives à l'échelle du paysage, aggravées par des cadres juridiques et réglementaires incohérents/incomplets, limitent le succès des stratégies actuelles.

Obstacle 2 : les capacités institutionnelles dans le secteur de l'environnement sont insuffisantes pour garantir des résultats durables en matière de conservation grâce à une gouvernance et une gestion efficaces des zones protégées et conservées dans le paysage, y compris les capacités des unités décentralisées à répondre aux menaces et à tirer parti des opportunités - en particulier, elles n'exploitent pas actuellement de manière adéquate le potentiel des partenariats communautaires pour la conservation des forêts.

⁵⁴ According to the UN Global Compact, businesses should support a precautionary approach to environmental challenges. *The Ten Principles of the UN Global Compact; Principle Seven: Environment*, <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles/principle-7>

⁵⁵ "The precautionary principle [in] decision making has four central components: taking preventive action in the face of uncertainty; shifting the burden of proof to the proponents of an activity; exploring a wide range of alternatives...; and increasing public participation in decision making." *The precautionary principle in environmental science*, <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC1240435/>

Obstacle 3 : les faibles niveaux de développement socio-économique, la persistance des moyens de subsistance et le soutien limité à la mobilisation et à l'organisation des communautés entravent le développement d'options de génération de revenus durables basées sur la nature (cf. économie de la faune) et conduisent à une utilisation non durable et à une surexploitation des ressources naturelles

Obstacle 4 : La gestion insuffisante et inadéquate des connaissances, les communications, les collaborations et l'intégration de l'égalité des sexes (et de l'inclusion sociale) limitent ou entravent la portée de la conservation du projet et de l'interventions au développement et leurs résultats

47. L'élimination du premier obstacle contribuera à renforcer les institutions et à créer de meilleures conditions propices aux interventions de projets à tous les niveaux. L'élimination du deuxième obstacle renforcera les capacités à plusieurs niveaux importants, y compris avec les intervenants publics, privés et communautaires. S'attaquer au troisième obstacle aidera à autonomiser les communautés tributaires et vivant dans les forêts, en renforçant leur capacité à gérer les paysages forestiers tout en contribuant simultanément pour améliorer les conditions socioéconomiques grâce à une diversification ciblée et au renforcement des possibilités de génération de revenus pertinentes au niveau local. Enfin, la lutte contre le quatrième obstacle contribuera à améliorer la conservation grâce à une plus grande inclusion et équité pour les femmes et pour les populations locales et d'autres groupes vulnérables, y compris une stratégie de communication stratégique pour sensibiliser à ces parties prenantes et à ces situations plus largement dans la société gabonaise.

Scenarior de base

48. Le Gabon est vaste mais un pays peu habité avec juste plus de 2 millions d'habitants et une superficie de 267 667 km². La densité de population moyenne est d'environ 7,7 habitants par km², mais avec 59% de la population vivant à Libreville et un taux d'urbanisation global de près de 90%, la majeure partie du pays est peu peuplée. La population est jeune, avec 54,6% de moins de 25 ans, et le taux de croissance de la population est de 2,6%. L'espérance de vie moyenne est de 66 ans à la naissance (2018); le taux moyen d'alphabétisation est de 83 % (2015); et l'indice de développement humain (IDH) a été évalué à 83,18 % (2015), plaçant le Gabon au 150e rang mondial.

49. Selon les données de la Banque mondiale, le Gabon est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 6 830 USD, mais – paradoxalement – le pays affiche également des indicateurs sociaux plus typiques des pays les moins avancés. En outre, 21 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, le chômage est de 28 % (encore plus élevé chez les jeunes, 37 %) et les inégalités de revenus persistent.⁵⁶

50. Pendant des décennies, l'économie nationale a été fondamentalement conduite par l'exploitation du pétrole, des minéraux et du bois. En 2019, l'industrie a contribué à hauteur de 48,47 % au PIB du Gabon, le secteur des services de 40,11 % et l'agriculture de 5,71 %.⁵⁷ Le secteur pétrolier à lui seul a contribué à près de 80% des exportations du pays en 2018, ce qui correspond à un quart du PIB du Gabon. La contribution de l'exploitation forestière, en revanche, reste inférieure à 10 % des exportations gabonaises ; mais avec le secteur du bois en constante augmentation.

51. Avec une telle dépendance aux hydrocarbures, l'économie gabonaise reste exposée aux fluctuations des prix du pétrole et elle est confrontée à une baisse des réserves de pétrole – ce qui est à la base de sa forte intention et des premières mesures importantes prises dans une transition du pétrole vers d'autres secteurs, en mettant l'accent sur le riche capital naturel du Gabon. Une telle diversification et l'accent mis sur les solutions fondées sur la nature et la durabilité des forêts s'accompagnent également d'un intérêt national et d'un engagement en faveur de l'atténuation et les stratégies d'adaptation à la lumière des changements climatiques.

52. Depuis 2011, le Gabon a donné la priorité à la diversification de son économie afin d'augmenter ses revenus non pétroliers à travers le Plan stratégique gabonais émergent 2011-2025 (Français : Plan Stratégique Gabon Emergent, PSGE), fondé sur trois piliers fondamentaux : Gabon industriel (Gabon Industriel) avec un large accent sur le développement des ressources du sous-sol, Services gabonais (Gabon des Services) axé sur le développement des ressources humaines du pays, et Vert Gabon (Gabon Vert) s'est concentré sur le développement des ressources

⁵⁶ Agence Française de Développement: Gabon, <https://www.afd.fr/en/page-region-pays/gabon/>

⁵⁷ Part des secteurs économiques dans le PIB au Gabon <https://www.statista.com/statistics/526984/share-of-economic-sectors-in-the-gdp-in-gabon/>

forestières. Un autre programme parallèle, Blue Gabon (Gabon Bleu) considère spécifiquement le développement durable des écosystèmes aquatiques du pays, y compris marins.

53. Comme pour les autres piliers, la réalisation d'un « Gabon vert » est reconnue comme nécessitant une attention particulière à au moins quatre éléments essentiels, à savoir le capital naturel, le capital humain, l'aménagement du territoire (y compris les infrastructures) et la gouvernance.

54. En outre, sept principales industries ou secteurs liés au capital naturel du pays sont explicitement pris en compte dans le cadre du Gabon vert : la production de bois, les produits forestiers non ligneux (PFNL), l'agriculture, l'élevage, l'aquaculture, la pêche et la viande de brousse.

55. Ce projet reconnaît la nature fondamentale de ces atouts en tant que opportunités pour l'avenir du Gabon et cherche à construire sur le modèle du Gabon vert et à le renforcer; avec une attention particulière étant accordée particulièrement au renforcement du capital humain et des sous-systèmes de gouvernance, qui contribuent tous deux à améliorer les processus d'aménagement du territoire. Grâce à cette approche stratégique, le projet contribuera à une plus grande protection du capital naturel du Gabon, particulièrement de sa grande conservation de ses paysages forestiers.

56. Le PSGE a été en outre récemment mis à jour avec l'adoption d'un plan de relance économique 2017-2019 qui visait à adapter la diversification économique à un contexte de rééquilibrage budgétaire durable dans une situation de crise économique et financière résultant de la chute des prix internationaux du pétrole. En termes plus généraux, ce sont l'industrie du bois, la pêche, l'agro-industrie et le tourisme qui ont été identifiés comme les forces motrices les plus critiques qui peuvent aider à diversifier et à transformer l'économie nationale. D'autres programmes stratégiques de soutien ainsi que des cadres institutionnels et juridiques au Gabon sont décrits à l'annexe 9. Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES).

57. Le Gabon est toujours en développement et en fonctionnement sous le cadre de l'approche conceptuelle stratégique des zones reconnues pour leur haute valeur de conservation (HCV)⁵⁸ et, dans le cas des forêts, également des stocks élevés de carbone (HCS)⁵⁹. Cette double approche est conçue pour faciliter l'identification des zones forestières - des zones forestières primaires de grande taille et relativement peu perturbées - qui contiennent d'importantes valeurs sociales et environnementales. C'est cette approche qui a positionné le paysage du projet là où il se trouve, englobant - à haut niveau - l'une des plus grandes zones de régions forestières restantes du VHC / HCS au Gabon, largement décrite (à travers des priorités antérieures) comme le paysage de Lope-Du Chaillu-Louesse.

58. En outre, le Gabon s'est engagé sur la scène internationale à conserver sa biodiversité à travers une série d'accords et de conventions. Elle est signataire d'instruments internationaux et régionaux, y compris, entre autres, la Convention sur les zones humides d'importance internationale, particulièrement en tant qu'habitat de la sauvagine (Ramsar, 1987); la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES, 1989); la Convention sur la diversité biologique (CDB, 1997); le Traité sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, qui vise à établir la Commission des forêts d'Afrique centrale (2005); la Convention de Bonn sur les espèces migratrices (CMS, 2008); la Déclaration de Gaborone pour la durabilité en Afrique (2012); et la Stratégie africaine de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages en Afrique (2015).

59. Le pays est également partie au Plan d'action national pour l'adaptation (NAPA) de la LDCF/CCNUCC; Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (NBSAP) de la CNUCCD; Communications nationales (NC) de la CCNUCC, évaluation des besoins technologiques (TNA) et rapport biennal de mise à jour (BUR); Programme d'action national (PAN) de la Convention; Auto-évaluation des capacités nationales (NCSA) dans le cadre de la CCD, de la CCNUCC, de la

⁵⁸ « Le concept de valeur de conservation élevée (VHC) fournit un cadre pour identifier les valeurs de conservation dans le paysage... Historiquement, il a été utilisé par les secteurs forestier et agricole dans le cadre de systèmes de certification volontaires qui exigent la gestion du VHC. Identifier les valeurs élevées de conservation: une étude de cas du Gabon (Africa Biodiversity Collaborative Group), <https://abcg.org/files/documents/B.2%20FY14-15%20WCS%20WWF%20HCV-Summary-Case-study%202015.pdf/>

⁵⁹ Les grands arbres du Gabon stockent d'énormes quantités de carbone. Ce qu'il faut faire pour les protéger, <https://theconversation.com/gabons-large-trees-store-huge-amounts-of-carbon-what-must-be-done-to-protect-them-141540/>

; également les hautes études sur les sciences boursières du Gabon, Partie 3: Etude de cas au Gabon https://www.researchgate.net/publication/323622030_The_High_Carbon_Stock_Science_Study_Independent_Report_from_the_Technical_Committee_Part_3_Gabon_Case_Study_The_High_Carbon_Stock_Study_2015/

CNUCD; Plan national de mise en œuvre (PIN) sous POP; ASGM NAP (Artisanal and Small-scale Gold Mining); Évaluation initiale de Minamata (MIA); Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP); Exercice de formulation du portefeuille national (NPFE) du FEMSEC.

60. Ce projet FEM-7 tire également des enseignements d'autres interventions de base, y compris d'autres projets en faveur des enfants de la PI Congo et des initiatives antérieures soutenues par le FEM. Une liste complète de tous les projets soutenus par le FEM depuis la phase 1 jusqu'à nos jours est présentée parmi les rapports techniques figurant à l'annexe 12, avec les principaux enseignements tirés de certains projets récents.

61. Les projets précédents soutenus par le FEM au Gabon sont les suivants :

- Renforcement des capacités de gestion des parcs nationaux et de la biodiversité (2006-14) (FEM-3, 10,0 millions de dollars, Bm)
- Gestion durable du bassin versant boisé de la rivière Mbe grâce à l'élaboration d'un mécanisme de paiement pour les services écosystémiques (PSE) (2012-17) (FEM-4, 0,8 million de dollars, PNUD)
- Sustainable Management of Critical Wetlands Ecosystems Project / Projet d'Appui à la gestion durable des Zones Humides du Gabon (PAZH) (2013-19) (FEM-5, \$8.4 million, WB)⁶⁰⁵⁹
- Wildlife and Human-Elephant Conflicts Management / Projet de Gestion de la Faune et des Conflits Homme-Éléphant, (FEMaCHE) (2017-21) (FEM-6, \$9.1 million, WB)

62. Les Initiatives pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI) ont également apporté (et continuent de contribuer) à un soutien très précieux, tant technique que financier, en particulier à travers les projets importants suivants :⁶¹

- Planification nationale de l'utilisation des terres et suivi des forêts pour promouvoir les stratégies de développement durable pour le Gabon (2018-22) (CAFI 1, 18,4 millions de dollars, AFD) – l'une des activités les plus récentes étant un atelier national pour définir des approches méthodologiques dans la cartographie participative villageoise à travers le pays.
- Réduction des émissions grâce à une meilleure gestion forestière : processus de certification à l'échelle nationale au Gabon (CAFI 2, 7 millions de dollars, AFD)
- Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des terres pour la production de cultures vivrières au Gabon (CAFI 2, 5 millions de dollars, PNUD)
- Le Gabon et la Norvège (par l'intermédiaire de CAFI) ont également signé un accord de 150 millions de dollars, par lequel le Gabon sera indemnisé sur une période de 10 ans pour sa réduction de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation et capturer le dioxyde de carbone à travers ses forêts naturelles (accord initial signé en 2017, addendum en 2019) (CAFI 3, 150 millions de dollars; première tranche de 17 millions de dollars transférée en 2021,⁶² administré à travers le Bureau du Fonds d'affectation spéciale multipartite, PNUD⁶³) – avec une partie de la première tranche devant être appliquée pour renforcer davantage les initiatives lancées dans le cadre des CAFI 1 et 2 ci-dessus, y compris le suivi et la certification.

63. Parmi les autres initiatives importantes, actuelles et passées, mentionnons les suivantes:

- Le Gabon et les ODD au-delà du pétrole : financement d'une transition rapide et durable d'une économie brune à une économie verte (2020-22, 1 million de dollars, PNUD) ; un projet comportant deux volets principaux : la production et la consommation durable et l'avancement de l'approche de la comptabilité du capital naturel (ACN).⁶⁴

⁶⁰ <http://www.pazhgabon.com/>

⁶¹ CAFI soutient quatre programmes au Gabon; sur l'aménagement du territoire, la surveillance et la certification des forêts, les aires protégées transfrontalières et l'intensification de la production végétale et de la gestion des données sur le carbone. Grâce à CAFI, le Gabon est également le premier pays HFLD à recevoir des paiements basés sur les résultats. Initiative forestière centrafricaine (CAFI) : Gabon, <https://www1.undp.org/content/cafi/en/home/partner-countries/gabon.html>

⁶² Le Gabon devient le premier pays africain à être payé pour la protection de ses forêts <https://news.mongabay.com/2021/07/gabon-becomes-first-african-country-to-get-paid-for-protecting-its-forests/>

⁶³ Lettre d'intention signée par le Ministre gabonais de l'économie, le Ministre norvégien du climat et de l'environnement et le Bureau du Fonds d'affectation spéciale multipartite du PNUD, <https://www1.undp.org/content/cafi/en/home/partner-countries/gabon/the-letter-of-intent-with-gabon.html>

⁶⁴ Le Gabon et les ODD « Au-delà du pétrole », <https://www.jointsdgfund.org/where-we-work/gabon>

- Mécanisme de l'UE pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) (créé en 2003, UE); contribue à la lutte contre l'exploitation forestière illégale et au renforcement de la gouvernance forestière tout en encourageant le développement économique durable dans les pays qui produisent ou transforment du bois et exportent vers l'UE.⁶⁵
- Développement communautaire Alternatives à l'exploitation forestière illégale (DACEFI) (2006-08, 2010-14, UE)⁶⁶

64. Ces projets et d'autres ont ainsi contribué à une série de preuves de concept, qui sont maintenant reprises dans ce projet FEM-7. En particulier, le projet favorise/renforcera (i) des approches au niveau du paysage et par zone, telles que la gestion intégrée des bassins versants (IWSM), qui tiennent compte des valeurs et des intérêts de multiples parties prenantes et secteurs de développement dans les domaines d'intervention du projet; (ii) des stratégies collaboratives et inclusives qui reconnaissent les rôles importants des PLC en tant que partenaires dans la conservation, en les responsabilisant et en s'appuyant sur leur riche expérience/engagement en faveur de la protection du monde naturel ; et (iii) les entreprises communautaires et les chaînes de valeur connexes qui s'appuient sur les atouts naturels locaux et les besoins et intérêts de la collectivité.

65. Deux contextes législatifs au Gabon sont particulièrement pertinents pour plusieurs parties des interventions du projet :

66. Des comités consultatifs locaux de gestion (en Français, Comités consultatifs de gestion locale, CCGL) ont été initialement créés dans le cadre du projet FEM-3 à la périphérie des parcs nationaux du Gabon, en tant que plates-formes consultatives pour les populations locales et les autorités gouvernementales, les ONG et le secteur privé (industrie extractive), servant de mécanisme pour négocier et garantir les droits et responsabilités de cogestion dans le cadre des plans de gestion des parcs.⁶⁷ Trois GGLCG de parc national étaient en place à la fin de 2013 (Mayumba, Makoulaba, Louango), et des TGLCG pour le parc national de Waka et le parc national de Birougou ont été créés respectivement en 2014 et 2017.

67. Ces structures de gouvernance communautaire peuvent aussi remplir d'importantes fonctions de sauvegarde, car elles fournissent aux communautés locales des plates-formes pour exprimer des opinions (y compris des préoccupations) sur les politiques de conservation de la biodiversité et leur mise en œuvre. Selon la législation nationale, les droits des communautés locales à utiliser les ressources naturelles dans les parcs nationaux et leurs zones tampons ne peuvent être garantis que par un contrat formel d'utilisation des terres. (Contrat de gestion de terroir villageois) négocié dans le cadre d'un CCGL et soumis à l'approbation de l'ANPN.⁶⁸

68. Le Code forestier gabonais prévoit également la création de zones communautaires conservées – telles que les forêts communautaires – avec l'élaboration d'un plan de gestion simple. Ce statut donne aux communautés locales l'accès à la ressource mais pas la propriété de la terre. La gestion peut être effectuée en partenariat avec l'État, qui a le devoir de fournir une assistance gratuite pour l'élaboration de tels plans de gestion sur demande. En termes tangibles, les « forêts communautaires » sont des zones forestières clairement définies sous la gestion directe d'une communauté locale, les villageois décident et mettant en œuvre collectivement des activités liées à la forêt et partageant les avantages socio-économiques et écologiques de la forêt⁶⁹. Ces forêts communautaires peuvent être fondées sur des liens communautaires historiques (donc potentiellement un ICCA, ou territoire de vie) ou peuvent représenter des arrangements communautaires plus récents.

69. En plus, deux plans d'action transversaux de conservation ont été élaborés pour les grands singes et les éléphants de forêt, qui fournissent également un contexte unique et des recommandations clés pertinentes pour plusieurs activités du projet. En ce qui concerne le gorille des plaines occidentales, sa population au Gabon est d'environ 35 000

⁶⁵ La facilité FLEGT de l'UE <https://www.euflegt.efi.int/>

⁶⁶ DACEFI – Community Development Alternatives to Illegal Forest Exploitation, <https://tinyurl.com/dacefi-gabon>

⁶⁷ Rapport d'achèvement et de résultats (TF-56592 - P070232) pour le projet « Renforcement des capacités de gestion des parcs nationaux et de la biodiversité », <https://documents1.worldbank.org/curated/en/381311468033258891/text/ICR162700P07020disclosed01202601300.txt/>

⁶⁸ Pour cela, les villages doivent avoir des activités agricoles dans un rayon de 2 km de la limite du parc et des activités de chasse dans un rayon de 5 km de la limite.

⁶⁹ Alternatives de développement communautaire à l'exploitation forestière illégale, <https://tinyurl.com/communityforest>

individus. La région cible du projet comprend des paysages prioritaires de conservation des gorilles, notamment Lopé-Waka, Loango-Moukalaba-Doudou et Birougou-Batéké-Zanaga (ce dernier étant une zone transfrontalière avec le Congo). Il existe trois menaces directes pour les gorilles des plaines : le braconnage, les maladies et la perte d'habitat due à la déforestation due à l'exploitation forestière commerciale, l'agriculture à grande échelle et l'exploitation minière artisanale et industrielle. Face à de telles menaces, des réponses stratégiques assorties de recommandations à l'intention de divers groupes d'intervenants, notamment pour l'administration gouvernementale, la société civile et les PSLC, sont résumés à l'annexe 12 de plusieurs « plans d'action pour la conservation des espèces » ciblés.

70. Au regard des éléphants de forêt (maintenant reconnus comme une espèce distincte, distincte des éléphants de savane), il convient de noter que le Gabon abrite environ 95 000 individus au total et environ 60% des éléphants de forêt restants d'Afrique. Les éléphants de forêt sont également confrontés à trois menaces principales : le braconnage pour la viande et pour le commerce de l'ivoire, l'exploitation forestière et minière qui perturbent l'intégrité des habitats des éléphants, et le conflit homme-éléphant qui constitue au Gabon un problème très grave en ce qui concerne la sécurité alimentaire à l'échelle nationale, les communautés locales étant les principales victimes (voir également l'annexe 12).

71. Finalement, une analyse sexo-spécifique a été entreprise, incluse à l'annexe 10, à partir de laquelle des recommandations clés pour la mise en œuvre du projet sont incorporées en tant que plan d'action du projet en faveur de l'égalité des sexes. Dans l'ensemble, les femmes vivent dans un environnement où elles continuent d'être victimes de discrimination, dont une partie est liée aux lois coutumières liées au mariage, au divorce et à l'héritage. Les fortes valeurs patriarcales présentes dans la société gabonaise signifient que les femmes sont censées être obéissantes, tolérantes et travailleurs acharnés alors qu'ils jouent le rôle principal dans la fourniture de nourriture à la famille et l'éducation des enfants. Le gouvernement gabonais a fait preuve d'un certain niveau d'engagement en signant des accords internationaux clés en matière de genre ainsi qu'en élaborant ses propres stratégies nationales, y compris le Plan national pour l'autonomisation des femmes (2010-2020). Ils ont également pris des mesures pour améliorer la représentation des femmes aux postes de décision. Néanmoins il y'a encore des défis importants pour leur représentation, liés au sexisme ainsi qu'aux influences culturelles dans l'application du droit coutumier. Des progrès ont été réalisés au niveau de l'école primaire en termes de parité éducative. Cependant, l'achèvement des études secondaires par les femmes est entravé par des obstacles tels que la grossesse précoce et le mariage. Le système de santé a également cherché à tenir compte de la participation des femmes, mais les taux de mortalité maternelle et de VIH/sida restent relativement élevés. Les taux élevés de violence basée sur le sexe (VBG) se poursuivent également et sont exacerbés par l'absence de toute loi pour y remédier. Les femmes, les jeunes et les habitants des zones rurales sont confrontés à des niveaux de chômage plus élevés, la situation étant particulièrement mauvaise pour les femmes opérant dans le domaine agricole.

72. Des informations supplémentaires sur les contextes administratifs et démographiques du pays, la biodiversité des paysages nationaux et de projet, les zones protégées et conservées, ainsi que d'autres informations pertinentes figurent à l'annexe 12.

Alternative au FEM

73. Étant donné les trois piliers de soutien de la gestion durable des forêts, une bonne conception et une bonne planification de l'utilisation des terres sont déjà bien avancées au Gabon grâce aux processus nationaux d'aménagement du territoire en cours. Toutefois, les deux autres piliers doivent encore être considérablement renforcés – c'est-à-dire la bonne gouvernance et l'intégrité des écosystèmes (et leur suivi) – et à un niveau des plus fondamentaux, c'est leur renforcement qui constitue le résultat essentiel de l'alternative du FEM. Le CAFI et le gouvernement gabonais conviennent tous deux que ces domaines sont d'une importance cruciale et que l'amélioration de leur application entraînera une réduction des émissions dues à la dégradation des forêts et de meilleurs résultats en matière de développement durable pour l'ensemble du pays.

74. Spécialement, le projet catalysera les transformations nécessaires de la gouvernance du paysage forestier dans l'ensemble du paysage du projet, à la fois sur le plan institutionnel au sein des systèmes gouvernementaux et entre les groupes de parties prenantes, y compris les PIFLC, et renforcera les capacités des administrations gouvernementales, de la société civile et des communautés locales à entreprendre en collaboration une surveillance environnementale, y compris la biodiversité dans les forêts et les zones humides associées.

75. A travers ces deux moyens, le projet garantira à ce que les communautés locales tirent de plus grands avantages des ressources du paysage forestier, simultanément par leur conservation et par le renforcement des partenariats et des chaînes de valeur du secteur privé – avec des efforts substantiels à faire pour s’assurer que les avantages sont équitables, c’est-à-dire que les femmes et les hommes tireront des niveaux d’avantages similaires.

76. Le projet améliorera la conservation des forêts gabonaises et favorisera le développement durable, notamment en i) équilibrant les intérêts sectoriels concurrents en évaluant/comparant les valeurs et les compromis potentiels sous l’angle d’une économie globale de la biodiversité, de la comptabilité du capital naturel et des résultats DE la REDD+, afin d’éclairer et d’orienter la planification et la prise de décision en matière d’utilisation des terres; (ii) élargir l’orientation des mesures de conservation au-delà des aires protégées formelles, pour inclure ce qui est maintenant largement connu sous le nom d’aires protégées et conservées, ainsi que l’adoption et l’intégration de zones plus participatives et inclusives les approches de conservation; et iii) soutenir le développement de chaînes de valeur du secteur privé fondées sur la nature au profit des communautés et des populations autochtones résidant dans le paysage du projet, en assurant des avantages équitables pour les femmes et les hommes.

77. Tant les communautés tributaires des forêts que les communautés forestières vivant dans le paysage et l’ensemble de la population nationale bénéficieront d’approches et de mécanismes de gouvernance améliorés. Cela aidera le Gabon à mieux gérer la richesse de la nation (y compris son capital naturel, en particulier ses paysages forestiers) ainsi qu’un partage plus équitable des avantages tirés de la biodiversité forestière nationale et des stocks de carbone. Les principes sous-jacents d’inclusion, de communication et d’accès à l’information, de respect de la diversité et des différentes façons de savoir, et la priorisation des approches régionales et intégrées (multi-échelles, multisectorielles, multipartites) seront soutenus et avancés dans le cadre de ce projet, grâce à une série de résultats et d’activités ciblés et à l’intégration générale d’approches plus participatives et inclusives dans la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité.

78. Les domaines de défi et les moyens spécifiques par lesquels le projet les abordera sont décrits dans le tableau 1, et une explication plus complète est fournie à la section II. Stratégie du projet.

Tableau 1. Trois domaines de développement à relever dans le paysage des projets et des réponses essentielles pour y faire face

Domaine de défi de développement	Moyens de relever le défi	Niveau administratif
Intérêts sectoriels étroits et souvent concurrents, tant publics que privés	Les intérêts sectoriels doivent être équilibrés à travers le prisme de la comptabilité du capital naturel, avec une évaluation complète de la pleine valeur des services écosystémiques et le renforcement de la capacité du gouvernement à surveiller et à mettre en œuvre les pratiques de conservation dans les activités du secteur privé telles que la foresterie, l’agriculture et l’exploitation minière	Niveaux national et paysager
Portée limitée des aires protégées, restrictions sur les possibilités communautaires	Élargissement du domaine de conservation du Gabon avec reconnaissance et soutien pour les zones conservées de facto et promotion d’une conservation plus inclusive, y compris des initiatives communautaires telles que les forêts communautaires	Niveau de paysage
Les intérêts de développement socio-économique de l’IPLC sont souvent négligés	Investir et soutenir les entreprises communautaires basées sur la nature en renforçant les partenariats et les chaînes de valeur pour les entreprises entreprises par et pour les IPLC qui évitent de détruire l’environnement	Niveau de sites

Pertinence par rapport aux priorités environnementales locales, nationales et mondiales

79. Ce projet est pertinent et bénéfique pour de nombreuses parties prenantes et titulaires de droits, à plusieurs niveaux. Au niveau local, les PIFLC dans les bassins versants du Bas-Ogooué et du Basse Nyanga bénéficieront d'au moins 4 manières complémentaires: (i) l'autonomisation, y compris donner une plus grande « voix » dans la planification et la prise de décision grâce à des systèmes de gouvernance transformés, c'est-à-dire qui est impliqué dans les dialogues et la prise de décision; ii) l'amélioration des moyens de subsistance et des conditions socioéconomiques grâce à l'amélioration des compétences et les revenus ainsi que l'amélioration du capital social découlant de l'élaboration de solutions du secteur privé fondées sur la nature qui profitent en particulier aux groupes marginalisés; iii) l'amélioration des conditions forestières, qui sont à la fois le fondement des moyens de subsistance de la population et une partie importante des paysages bio-culturels intrinsèquement valorisés par les PSLC (en plus des avantages économiques tirés de la nature); et iv) une plus grande possibilité pour les PIFLC de se développer en tant que communautés et de s'exprimer, ou de s'auto-renforcer selon leurs propres termes, par leur rétablissement et/ou la création et le développement de « zones communautaires conservées » complétant des aires protégées plus formelles et dirigées par le gouvernement, telles que les parcs nationaux.

80. Au niveau national, les avantages environnementaux et la pertinence de la protection des paysages forestiers au Gabon sont également abondants. Le projet est conforme au Plan stratégique émergeant gabonais qui promeut une gestion plus durable des ressources forestières en vue de leur valorisation économique grâce à une plus grande transformation et une plus grande agrégation de valeur du bois et du secteur du bois. Il s'inscrit aussi dans le cadre du Plan de relance économique (ERP), qui prône la diversification de l'économie gabonaise avec le développement du secteur non pétrolier qui peut être porté par la création de chaînes de valeur des ressources forestières.

81. En plus, le projet aborde directement plusieurs objectifs de développement durable, inclut dans l'ODD 15. La vie sur Terre et l'ODD 13. Action pour le climat, ainsi que l'ODD 5. Égalité des sexes, ODD 10. Réduction des inégalités, et autres (voir la section IV. Cadre de résultats du projet) – le tout grâce à des approches plus participatives, inclusives et intégrées qui génèrent des impacts positifs sur les conditions socio-économiques et la qualité globale de la vie humaine.

82. De nombreux avantages environnementaux mondiaux découleront également de ce projet. Au regard du changement climatique, les forêts du bassin du Congo sont le seul grand puits de carbone forestier restant dans le monde, avec six fois plus de carbone net capturé par rapport aux forêts amazoniennes. Le Gabon englobe environ 18% des forêts du bassin du Congo, principalement de grandes zones de forêt primaire intacte avec de faibles taux de déforestation. La protection de ces forêts est le moyen le plus efficace d'atténuer les effets du changement climatique par la séquestration du carbone à base de forêt. Additionnement, les forêts situées dans les zones protégées et conservées contiennent environ 40% de biomasse (carbone) de plus que les forêts trouvées ailleurs, ces dernières ayant souvent été plus fortement perturbées au fil du temps. L'élargissement de la superficie totale et le renforcement de l'efficacité de la gestion des zones protégées et conservées sont tous deux appréciés comme des réponses adaptatives aux changements mondiaux, fournissant à la fois aux communautés locales et à la communauté mondiale au sens large avec des options et une plus grande flexibilité pour l'avenir à la lumière des changements climatiques anticipés qui apporteront des environnements nouveaux mais encore inconnus.

83. En bref, la biodiversité et les services écosystémiques associés sont les éléments fondamentaux de constructions des moyens de subsistance des populations locales, particulièrement dans les zones forestières rurales, et le maintien de la biodiversité forestière est essentiel pour préserver la résilience, en réduisant les vulnérabilités aux chocs et pressions externes, y compris le changement climatique – de l'échelle locale à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

84. L'importance de la conservation des paysages forestiers au Gabon est également soulignée dans de nombreux accords et engagements régionaux et mondiaux; y compris la Déclaration de New York sur les forêts (NYDF), une déclaration internationale volontaire et non contraignante de haut niveau visant à prendre des mesures pour mettre fin à la déforestation mondiale, approuvée pour la première fois lors du Sommet des Nations Unies sur le climat en septembre 2014, qui compte maintenant plus de 200 partisans, y compris des gouvernements nationaux et infranationaux, des entreprises multinationales, divers groupes représentant les communautés locales et des organisations non gouvernementales⁷⁰. L'accord de 150 millions de dollars entre le Gabon et CAFI pour des paiements

⁷⁰ Quel est la déclaration de New York sur les forêts <https://forestdeclaration.org/about>

basés sur les résultats pour le captage du carbone basé sur la conservation efficace des paysages forestiers en est également un exemple éloquent.

85. Les avantages environnementaux mondiaux spécifiques de l'amélioration des pratiques de gestion dans les zones prioritaires du paysage du projet, qui couvre au total 9 177 901 hectares, soit environ un tiers du Gabon, concernent à la fois la biodiversité et le climat. En ce qui concerne le climat, l'accent mis sur les concessions forestières et les forêts communautaires englobant une superficie de plus de 300 000 hectares atténuera la perte d'environ 24 635 710 t CO₂eq sur 20 ans (Projet de 6 ans, phase de 14 ans après la mise en œuvre, voir l'annexe 17 sur l'application de l'outil Ex-Act). En supposant un prix de CO₂eq de 10 \$ US par tonne, qui est le prix payé par CAFI au Gabon pour éviter les émissions de GES, cela correspond à plus de 246 millions de dollars US en avantages environnementaux mondiaux (ou 123 millions de dollars US à un prix fictif plus conservateur de 5 \$ US par tonne co₂eq).

86. Un résumé des bénéficiaires directs résidant dans le paysage du projet est fourni dans le tableau 2 ci-dessous. Remarque: alors que le nombre de personnes impliquées dans les activités du projet et qui peuvent donc bénéficier, par exemple, de la participation à des initiatives de surveillance de l'environnement et / ou de renforcement des moyens de subsistance constitue un sous-ensemble des chiffres qui sont montrés dans le tableau 2, les avantages de l'amélioration des conditions environnementales (cf. services écosystémiques et biodiversité) affectent directement l'ensemble des populations des districts couverts en raison du chevauchement géographique et de la proximité. Un résumé des informations de base sur le projet est également présenté dans l'encadré 2 ci-dessous.

Table 2. Population estimée en 2021 dans les provinces et les districts où les PFLC participent directement au projet ⁷¹

Province	Districts	Plus de détails	Population
Ogooué Maritime	1 a 3 districts	Seulement 1 sur 3 districts est inclus	76,400
Moyen Ogooué	Tous les districts (2)	toute la province incluse	85,445
Ngounié	Tous les districts (9)	toute la province incluse	124,352
Nyanga	4 a 6 districts	seuls les districts intérieurs sont inclus	50,022
TOTAL			336,219 population

Encadré 2. Résumé des informations de base sur le projet

- ID du projet FEM : 10729
- Pays récipiendaire: Gabon
- Agence d'implémentation du FEM: UNDP
- Agence d'exécution du FEM: GOUVERNEMENT DU GABON(MEF/DGEPN)
- Zone prioritaire du FEM: Projet multi-domaines d'intervention – Biodiversité Climate Change, Land Degradation
- GEF strategy / operational programme: Sustainable Forest Management (SFM) Impact Program
- GEF Strategic Objectives: Mainstream biodiversity across sectors and landscapes, address direct drivers to protect habitats and species, enhance biodiversity policies and institutional frameworks
- SFM REDD Focus: Integration of conservation with pioneer SFM approaches that empower IPLCs

⁷¹ Voir annexe 17 ; indicateurs fondamentaux

II. STRATEGIE DU PROJET

Objectif du projet

87. Le projet transformation du paysage forestier du gouvernement vise, premièrement, à conserver des paysages à forte biodiversité et à fort stock de carbone dans le corridor paysager visé par le présent projet (figure 4) et, deuxièmement, à y parvenir de concert avec un renforcement des possibilités de subsistance et des avantages socioéconomiques qui en résultent pour les populations forestières et les autres communautés locales tributaires des forêts dans la zone du projet – ces dernières pour leur valeur intrinsèque (c.-à-d. le développement humain) tout comme les interconnexions entre les contributions la pauvreté et l'environnement.

88. Cet objectif sera atteint grâce i) à une gouvernance améliorée, c'est-à-dire à une gouvernance inclusive avec une augmentation accrue de la pleine valeur (en fait, des valeurs multiples) de la nature parmi toutes les parties prenantes et tous les titulaires de droits; ii) des perspectives intégrées d'utilisation des terres et des ressources découlant d'une vision au niveau du paysage qui reconnaît les diverses mosaïques d'habitats et de types d'utilisation des terres et la nécessité d'une participation large et inclusive des parties prenantes dans tous les secteurs et groupes d'acteurs et d'une surveillance appropriée de l'environnement; et iii) le renforcement des entreprises communautaires (secteur privé), y compris l'amélioration des chaînes de valeur fondées sur la nature et des partenariats intégrés dans la riche économie de la faune sauvage du Gabon et en assurant la participation équitable des membres masculins et féminins de la communauté locale et d'autres populations vulnérables de manière à ce qu'ils puissent également tirer profit du projet. Additionnellement, le FEM7 est un projet conçu pour assurer (iv) l'apprentissage et l'échange de connaissances basés sur des projets, la coordination régionale, l'intégration d'une perspective sexospécifique, ainsi qu'un suivi et une évaluation constructifs des projets.

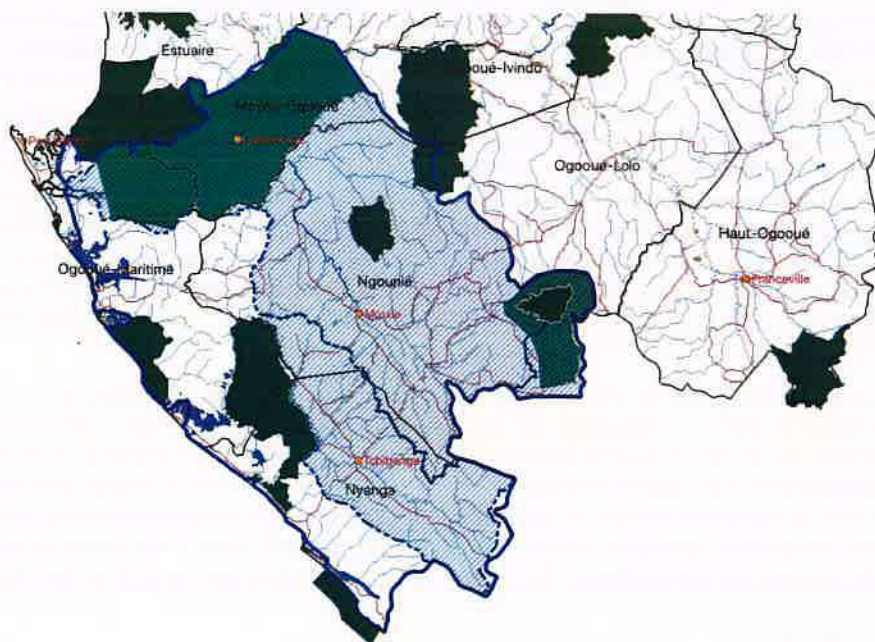


Figure 4. Carte détaillée du paysage du projet, avec le corridor paysager Bas Ogooué – Basse Nyanga souligné en bleu. La région focale où la majorité des activités auront lieu est indiquée comme une zone bleu clair ombragée, y compris à la fois dans le bassin versant inférieur de l'Ogooué (75 %) et dans les sources et le cours moyen-inférieur du bassin versant de Nyanga (25 %).

89. À la lumière du scénario de référence au Gabon (décrit ci-dessus, avec des informations supplémentaires présentées dans plusieurs annexes) et en s'appuyant sur l'analyse du problème ainsi que sur les enseignements importants tirés de projets antérieurs au Gabon, dans le bassin du Congo globalement dans le monde, tant au FEM qu'à l'extérieur du FEM, la logique de projet suivante a émergé – décrite ici dans la présente section III. Stratégie du projet ainsi que dans les composantes spécifiques du projet, les extraits et les activités qui sont décrites plus en détail dans la partie Résultats attendus de la section IV. Résultats et partenariats

90. À travers toutes ces sections complémentaires, l'alternative du FEM est élaborée – clarifiant les principaux obstacles à la réalisation des objectifs du projet et des impacts à long terme souhaités et offrant un cadre de solutions commun et une théorie du changement. Les quatre composantes principales du projet reflètent les obstacles et elles sont élaborées comme un ensemble d'activités interconnectées et renforcées menant à des extraits clés organisés autour des principales composantes.

91. Toutefois, avant de présenter le cadre de solutions du projet et la théorie du changement connexe, la stratégie de projet de haut niveau est introduite, en accordant une attention particulière aux cadres conceptuels clés et aux grandes lignes directrices d'action. Il est ensuite suivi d'un rappel des priorités des donateurs, d'une introduction aux zones géographiques cibles du projet et d'une description des principales voies d'impact par lesquelles le projet affectera les changements souhaités.

92. Compte tenu de l'importance fondamentale des IPLC et des dimensions de genre par rapport à la conservation des forêts, celles-ci sont développées ci-dessous, dans les encadrés 3 et 4 respectivement, en tant qu'éléments stratégiques clés de ce projet.

Encadré 3. LES IPLC et les territoires de vie en relation avec la conservation de la biodiversité

« Il y a environ 476 millions de populations locales dans le monde, dans plus de 90 pays⁷². Bien qu'ils ne représentent que 6 % de la population mondiale, les populations locales [ou IP] habitent environ 85 % des zones proposées pour la conservation de la biodiversité dans le monde. L'évaluation mondiale de l'IPBES publiée en 2019 a souligné le rôle important des IPLC dans la conservation de la biodiversité⁷³, en particulier⁷⁴ dans les paysages forestiers tropicaux vis-à-vis du changement climatique et des maladies infectieuses émergentes. Le rapport a aussi noté qu'environ 35 % des zones officiellement protégées et 35 % de toutes les zones terrestres restantes à faible intervention humaine sont traditionnellement détenues, gérées, utilisées ou occupées par des peuples locaux. Il a suggéré que les actions spécifiques à l'appui des IPPC devraient inclure « la reconnaissance nationale du régime foncier, de l'accès et des droits relatifs aux ressources conformément à la législation nationale, l'application d'un consentement libre, préalable et éclairé [processus FPIC], et l'amélioration de la collaboration, le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation [des ressources naturelles] et les accords de cogestion avec les communautés locales.⁷⁵ D'autres études récentes indiquent que les territoires des PSLC chevauchent plus de 50 % des aires protégées dans le monde.^{76 77}

Ces chiffres décrivent la mesure dans laquelle les IPLC sont capables de conserver la nature... Pourtant, dans le monde entier, leur capacité à conserver la nature a longtemps été ignorée, voire sapée. Heureusement, cela commence à changer, car les aires conservées par les communautés des CIPL sont enfin reconnues par l'UICN et par la Convention sur la diversité biologique (CDB) comme l'un des quatre principaux types de gouvernance des aires protégées (voir tableau 5, également les Figures 6 et 7) et de nombreux chercheurs et praticiens de la conservation recommandent désormais une reconnaissance et un respect complets et appropriés des institutions des IPLC qui conduisent à une bonne gouvernance et à une gestion efficace des zones et des territoires des IPLC, également connus sous le nom de ICCA ou de "territoires

⁷² populations locales, <https://www.worldbank.org/en/topic/indigenouspeoples/>

⁷³ Conservation de la biodiversité et gestion des terres locales..., <https://doi.org/10.1111/j.1523-1739.2009.01262.x/>

⁷⁴ Les populations locales et les communautés locales, essentiels à la réalisation des objectifs en matière de biodiversité, <https://www.campaignfornature.org/indigenous-peoples>

⁷⁵ Rapport de l'IPBES, résumé à l'intention des décideurs, https://ipbes.net/sites/default/files/ipbes_7_10_add.1_en_1.pdf/

⁷⁶ Un aperçu spatial de l'importance mondiale des terres locales pour la conservation, <https://www.nature.com/articles/s41893-018-0100-6/>

⁷⁷ Rapport 2021 du Consortium ICCA : Territoires de vie, <https://report.territoriesoflife.org/>

de vie " (voir Cadres de haut niveau pour la conservation des paysages forestiers), qu'ils entretiennent et protègent soigneusement en tant que gardiens (cf. valeurs fondamentales ; tableau 6) avec des résultats élevés en matière de biodiversité.

Aussi voir <https://www.iccaconsortium.org/index.php/discover/>

Encadré 4. Les femmes et la biodiversité

"Si, dans de nombreux pays, les femmes assument de plus en plus de responsabilités dans la gestion de l'agriculture à petite échelle, elles n'ont pas une voix équivalente dans la prise de décision relative à l'utilisation des terres, ni un accès égal aux ressources nécessaires. La perte de biodiversité représente également un fardeau disproportionné pour les femmes et les filles en augmentant le temps requis pour obtenir les ressources nécessaires telles que l'eau, le bois de chauffage et les plantes médicinales, ce qui réduit le temps qu'elles peuvent consacrer à des activités génératrices de revenus et à l'éducation. Au-delà de l'équité, il est essentiel de permettre aux femmes de s'engager pleinement dans les décisions relatives à la biodiversité pour garantir le succès à long terme des efforts de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité. Sans les contributions et l'adhésion des femmes et des filles, ces efforts risquent de négliger les causes profondes de la perte de biodiversité, ainsi que les solutions potentielles, et peuvent continuer à perpétuer les inégalités entre les sexes."⁷⁸

En ce qui concerne le Covid-19, dont l'origine et la crise socio-économique qui en découle sont en fin de compte écologiques, les femmes sont particulièrement touchées. En ce qui concerne la perte de biodiversité, "en empiétant sur les espaces sauvages et en détruisant les espèces qui les habitent, nous détruisons essentiellement notre première ligne de défense [contre de telles pandémies]. [Dans de nombreuses régions du monde, les femmes, en particulier celles des populations locales, sont parmi les premières à subir les effets dévastateurs de cette crise d'extinction, car elles sont souvent les premières à réagir, à assurer la sécurité et à chercher un remède à la crise qui frappe leur communauté. La perte de biodiversité oblige les femmes et les filles à passer plus de temps et à parcourir de plus grandes distances pour collecter de l'eau, du bois de chauffage, des animaux et des plantes pour se nourrir et se soigner. Cela leur fait prendre du retard dans l'accès à l'éducation et la génération d'un revenu viable, et il leur est plus difficile d'avoir leur mot à dire dans la conservation et la gestion des ressources naturelles de leurs communautés."⁷⁹

De manière plus positive, certaines recherches montrent que l'inclusion des femmes dans les groupes de gestion des ressources naturelles peut conduire à une meilleure gouvernance et à de meilleurs résultats en matière de conservation, notamment dans les zones forestières⁸⁰.

Comment pouvons-nous réagir ? Contrairement à la CCNUCC et au protocole de Kyoto, la Convention sur la diversité biologique (CDB) mentionne le rôle des femmes. Pourtant, sa mise en œuvre nécessite de mettre davantage l'accent sur le genre "en reconnaissant davantage le rôle des femmes dans l'utilisation, la gestion et la conservation des ressources naturelles. Il est nécessaire d'inclure les femmes dans tous les efforts de conservation de la biodiversité. L'importance des connaissances détenues par les femmes, y compris leur droit d'utiliser les plantes locales et autres ressources naturelles, doit être reconnue. Comment empêcher la perte de ces connaissances, qui sont actuellement largement non enregistrées et non reconnues ? Dans le contexte du changement climatique, les connaissances des femmes en matière de biodiversité deviennent encore plus vitales car elles peuvent détenir des clés d'adaptation et de survie."⁸¹

Toutes les questions susmentionnées soulignent également l'intérêt de documenter les connaissances écologiques traditionnelles (CET), y compris celles des femmes, qui sont extrêmement précieuses, tant au niveau local que mondial, compte tenu de notre besoin collectif de protéger la biodiversité mondiale et de maintenir ainsi toutes les options

⁷⁸ *The role, influence and impact of women in biodiversity conservation*, <https://www.iied.org/role-influence-impact-women-biodiversity-conservation>

⁷⁹ *Why women have an essential role in biodiversity conservation*, <https://racetozero.unfccc.int/why-women-have-an-essential-role-in-biodiversity-conservation/>

⁸⁰ *Does the gender composition of forest and fishery management groups affect resource governance and conservation outcomes? A systematic map*, <https://environmentalevidencejournal.biomedcentral.com/track/pdf/10.1186/s13750-016-0057-8.pdf>

⁸¹ *Biodiversity, gender and climate change*, <https://www.gendercc.net/gender-climate/biodiversity.html>

d'adaptation - dans notre agriculture (cf. agrobiodiversité) comme dans d'autres domaines - en réponse au changement climatique ainsi qu'aux éventuelles maladies et pandémies futures.

Ce projet comprend plusieurs activités visant à soutenir et à préserver les connaissances et les pratiques traditionnelles, y compris les connaissances et l'expérience des femmes.

Cadres de haut niveau pour la conservation des paysages forestiers

93. Comme le souligne le titre du projet, *Transformer la gouvernance des paysages forestiers*, deux principaux thèmes intégratifs sont tissés tout au long de cette initiative, chacun soutenant le double objectif primordial de protéger la biodiversité forestière et les services écosystémiques (y compris la protection des stocks de carbone, à la fois dans les arbres et dans le sol) et de tirer des avantages socio-économiques de la conservation et de l'utilisation durable pour les communautés locales habitant la forêt et dépendant de la forêt dans la zone du projet : (i) les paysages forestiers, et (ii) la gouvernance inclusive.

94. Ceux-ci représentent le quoi et le où (cf. paysages forestiers) suivis à leur tour par le qui et le comment (cf. gouvernance inclusive). En bref, le quoi se réfère aux dimensions écologiques des forêts, c'est-à-dire le statut des forêts, y compris leur étendue et leur intégrité ; le où se réfère aux dimensions au niveau du paysage, y compris l'emplacement (par exemple, les zones focales prioritaires), l'échelle géographique, et les questions de fragmentation et de connectivité ; le qui se concentre sur les dimensions socioculturelles de la problématique du projet (en particulier les IPLC, mais incluant toutes les parties prenantes ainsi que les dimensions de genre). Enfin, le comment pour parvenir à des résultats de conservation réussis est, dans l'ensemble, issu de tous les éléments précédents, bien que l'accent soit mis sur les dimensions de gouvernance et l'inclusion des IPLC et des femmes.

95. Pour atteindre les résultats souhaités du projet, plusieurs cadres de haut niveau importants - énumérés ci-dessous - doivent être gardés clairement à l'esprit par les responsables de la mise en œuvre du projet et par tous les consultants techniques et prestataires de services :

- Gestion et conservation intégrées du paysage forestier
- Les concepts connexes mais différents de gouvernance et de gestion
- Liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN
- Aires conservées par les communautés et territoires de vie
- L'économie de la biodiversité, la valeur de la nature

96. Chacun de ces cadres est présenté plus en détail à l'annexe 13. Les éléments essentiels de ces cadres de haut niveau sont toutefois inclus ci-dessous :

Gestion intégrée des paysages forestiers (et conservation)

97. Le " modèle à trois piliers " de la gestion intégrée des paysages forestiers (Figure 2) reflète largement la logique ci-dessus en mettant l'accent sur l'intégrité des écosystèmes (quoi), la planification spatiale (où) et la bonne gouvernance (qui). Lorsque ces trois éléments sont considérés en tandem, ils contribuent ensemble à améliorer la prise de décision et l'action (c'est-à-dire la gestion) pour atteindre les résultats souhaités, avec des co-bénéfices tangibles pour les personnes et les communautés.

98. La figure 5 clarifie davantage la manière dont ces dimensions et approches sont intégrées dans le projet FEM7 - à travers les lentilles critiques que sont le *quoi*, le *où* et le *qui*, qui sont toutes présentes dans la gestion intégrée du paysage forestier, comme cela a été présenté plus tôt (figure 5).

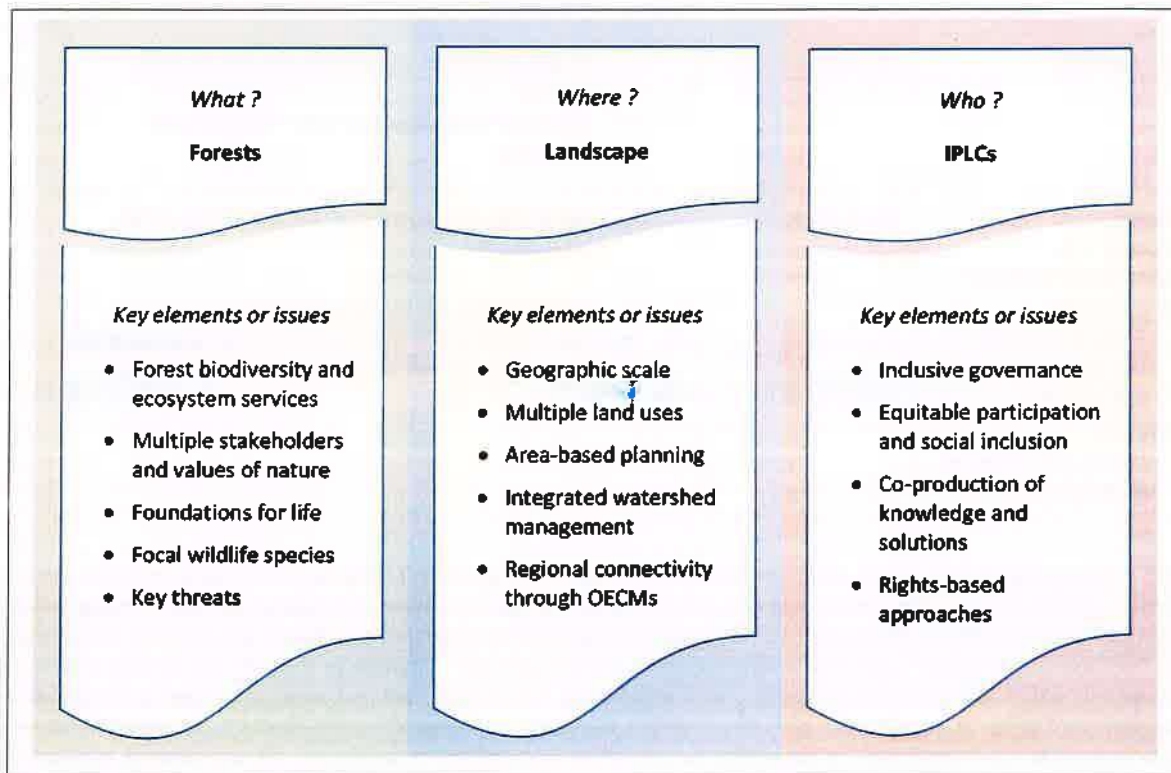


Figure 5. Diagramme des principaux thèmes transversaux qui sous-tendent le projet - quoi, où et qui?

99. En ce qui concerne les écosystèmes forestiers (c.-à-d. quoi), les sciences de la conservation soulignent la valeur du maintien de l'intégrité écologique et de la promotion de la connectivité ; en ce qui concerne les perspectives du paysage (c.-à-d. où), l'accent est mis sur l'adoption d'approches intégrées et basées sur la zone pour la planification ; et concernant les IPLC (c.-à-d. qui), la valeur de l'adoption d'approches plus collaboratives est bien reconnue, souvent associée au secteur privé et au développement de chaînes de valeur commerciales et d'autres mécanismes pour soutenir et renforcer les moyens de subsistance des personnes et leur sentiment de bien-être.

100. Jusqu'à présent, la plupart de l'attention au Gabon a porté sur l'aménagement du territoire, c'est-à-dire le où. Ce projet vise à redresser ce déséquilibre en accordant une plus grande attention à qui et à quoi, en mettant l'accent sur les questions de gouvernance et de surveillance environnementale, respectivement

Une clarification supplémentaire sur la gouvernance (c'est-à-dire la prise de décision, par opposition à la gestion) des terres et des ressources naturelles

101. Le concept de gouvernance reste cependant souvent mal compris. La soi-disant "bonne gouvernance" n'est pas simplement une question de "gestion efficace" des ressources par les administrations gouvernementales (c'est l'idée fautive la plus courante), car bien que la gouvernance et la gestion soient liées, elles ne sont pas synonymes mais complémentaires. Plus simplement, la gestion concerne "ce qui est fait pour atteindre des objectifs donnés", tandis que la gouvernance concerne "qui décide des objectifs" et "comment les décisions sont prises". Le tableau 3 ci-dessous fournit plus de détails à ce sujet.

Tableau 3. Aller au-delà de la gestion... et inclure la gouvernance dans la planification et l'action de conservation

<p>Management</p>	<p>est à propos de...</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ce qui est fait en vue d'atteindre des objectifs donnés ▪ (les moyens et les actions pour atteindre ces objectifs)
<p>Gouvernance En outre... la <i>gouvernance inclusive</i> est envisagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les secteurs - des acteurs multiples - des échelles multiples - Parties prenantes et détenteurs de droits 	<p>est à propos de...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Qui décide des objectifs et de la manière de les atteindre ? • Comment ces décisions sont prises • Qui détient le pouvoir, l'autorité et la responsabilité • Qui est (ou devrait être) tenu pour responsable ?

102. Gouvernance inclusive : Il existe de nombreuses définitions généralisées de la gouvernance inclusive, mais le terme se réfère plus spécifiquement au genre et à l'inclusion sociale, en veillant à ce que les personnes marginalisées soient incluses dans les processus des ODD. Il s'agit aussi souvent d'un programme en faveur des pauvres. L'implication des "communautés locales", des populations locales et d'autres groupes marginalisés éloignés des centres urbains (et souvent des élites nationales) est particulièrement importante. "L'inclusion, tant en termes de processus (comment les décisions sont prises et qui est inclus dans ce processus, comment et pourquoi) que de résultats (comment la richesse et la prospérité sont distribuées et partagées au sein d'une population, et pourquoi), est une priorité majeure du développement international, les Objectifs de développement durable en étant peut-être l'expression la plus ambitieuse. [...] Les ODD prennent des engagements spécifiques non seulement pour "mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout", mais aussi pour lutter contre la marginalisation et répondre aux besoins de tous les groupes, notamment en termes de revenus (ODD 1), de santé (ODD 3), d'éducation (ODD 4), d'égalité des sexes (ODD 5), d'emploi (ODD 8) et d'inégalités (ODD 10)."⁸²

103. En ce qui concerne les "aires protégées et conservées" (APC), de nombreuses études réalisées ces dernières années ont montré que des formes plus inclusives de gouvernance du paysage contribuent à une conservation plus efficace. Par exemple, une étude récente sur les effets de la conservation attribuables aux AP gérées par les communautés dans 32 pays d'Afrique subsaharienne a montré que, par rapport aux AP strictement étatiques, les AP gérées par les communautés avec la participation de celles-ci, soutenues par des politiques et des législations environnementales inclusives, produisent des gains environnementaux plus importants et contribuent à moins d'exclusion sociale.⁸³

104. Les APC comprennent les aires conservées par les populations locales et les communautés et elles sont désormais largement reconnues comme l'un des principaux outils disponibles pour assurer la conservation et le développement durable à long terme⁸⁴. L'IPBES place la liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN⁸⁵ parmi les outils de soutien politique les plus importants qu'il recommande⁸⁶. En outre, tous les efforts de conservation au moyen des AP

⁸² What does "Inclusive governance" mean?: Clarifying theory and practice, <https://doi.org/10.1787/960f5a97-en>

⁸³ Inclusive Governance and Biodiversity Conservation: Evidence from Sub-Saharan Africa, <https://www.mdpi.com/2071-1050/13/7/3847>

⁸⁴ Protected & Conserved Areas, <https://forestsolutions.panda.org/approach/protected-and-conserved-areas>

⁸⁵ <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/our-work/iucn-green-list-protected-and-conserved-areas>

⁸⁶ <https://ipbes.net/policy-support/tools-instruments/iucn-green-list-protected-conserved-areas>

devraient reconnaître non seulement les approches de gestion, mais aussi les différents groupes de parties prenantes (y compris les IPLC) et, surtout, les types de gouvernance.^{87,88,89,90}

105. L'encadré 5 résume ce que l'accent mis sur la " gouvernance " dans les paysages forestiers pourrait signifier en pratique, et les tableaux 4 et 5 décrivent, à leur tour, les formes de gouvernance en relation avec les aires protégées et une typologie des groupes de parties prenantes.

Encadré 5. Aller de l'avant avec la gouvernance forestière

Qu'est-ce que la gouvernance forestière ? L'essence du concept de gouvernance réside dans les nombreuses façons dont les acteurs publics et privés (c'est-à-dire l'État, le secteur privé et la société civile) travaillent ensemble afin de créer la capacité de prendre et de mettre en œuvre des décisions sur la gestion des forêts à de multiples échelles spatiales, temporelles et administratives. C'est cette interaction mutuelle qui est la caractéristique déterminante des institutions et des dispositifs de gouvernance.

La gouvernance complète le rôle traditionnel de l'État dans la planification, le suivi et le contrôle de l'utilisation, de la gestion et de la conservation des forêts. La gouvernance concerne les droits, les rôles institutionnels dans la prise de décision et les systèmes par lesquels les décisions sont prises, mises en œuvre, appliquées et contrôlées.

Dans de nombreux cas, différentes approches de la gouvernance forestière (par exemple, les systèmes statutaires, coutumiers et volontaires) se complètent, s'opposent et se mélangent pour gouverner la même ressource. Il est essentiel de garder à l'esprit que la gouvernance forestière est une entreprise complexe qui implique la participation active d'une série de participants de la société civile, et pas seulement des administrations forestières.

Source : Broekhoven, Guido, Herman Savenije et Stefanie von Scheliha (eds.). (2012). *Aller de l'avant en matière de gouvernance forestière*. Tropenbos International, Pays-Bas. xvi + 272 pp. https://www.researchgate.net/publication/241868770_Governance_of_non-timber_forest_products_in_the_Congo_Basin

Tableau 4. Types de gouvernance des aires protégées reconnus par IUCN and CBD⁹¹

Public	Partagé	Privé	Communauté
Gouvernance par le gouvernement, à divers niveaux, en combinant éventuellement diverses institutions	Gouvernance par divers titulaires de droits et parties prenantes ensemble	Gouvernance par des particuliers et des organisations	Gouvernance par des populations locales et/ou des communautés locales

⁸⁷ *Protected area categories*, <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/about/protected-area-categories>

⁸⁸ *Governance of PAs: From understanding to action*, <https://www.iucn.org/content/governance-protected-areas-understanding-action>

⁸⁹ *Governance, equity and rights*, <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/our-work/governance-equity-and-rights>

⁹⁰ *The IUCN "protected area matrix" for effective PA systems*, https://www.iucn.org/sites/dev/files/import/downloads/the_iucn_matrix.pdf

⁹¹ *Governance of Protected Areas: from understanding to action*, https://www.iucn.org/sites/dev/files/content/documents/governance_of_protected_areas_from_understanding_to_action.pdf

Tableau 5. Typologie des principaux acteurs de la gouvernance des aires protégées

Acteurs	Description
Communautés locales	Parties prenantes et détenteurs de droits - communautés locales situées à l'intérieur ou à proximité des aires protégées, représentées par des mécanismes de leadership et de gouvernance socioculturels locaux existants.
Acteurs privés	Acteurs non étatiques ayant un intérêt significatif dans les impacts socio-économiques des AP ainsi que dans toutes les activités de conservation et de développement associées.
Société civile	Les ONG ou les organisations du secteur privé, quel que soit leur statut d'organisme à but non lucratif, qui visent à assurer un partage équitable des coûts et des bénéfices générés par les AP afin de réduire les conflits sociaux.
Services locaux	Parties prenantes et acteurs de l'administration publique décentralisée ou autres personnes ayant des droits légaux ou coutumiers reconnus par la société en ce qui concerne la terre, l'eau et les ressources naturelles.
Gouvernement	Agences nationales et autres autorités gouvernementales chargées de responsabilités en matière d'environnement et de conservation de la nature, y compris la gestion des aires protégées.

Liste verte IUCN des zones protégées et conservées

106. Comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, l'IUCN a récemment révisé son cadre de conservation, reconnaissant l'importance (i) d'une bonne gouvernance, (ii) d'une bonne planification et conception, et (iii) d'une gestion efficace - ces trois éléments étant reconnus comme nécessaires à l'élaboration d'actions judicieuses conduisant aux résultats de conservation souhaités (Figure 6).

107. De manière significative, l'IUCN reconnaît également qu'une intégration efficace de la dimension de genre aide à débloquer le succès de la " Liste verte " dans les APC : " L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des questions de droits humains fondamentaux et de justice sociale, ainsi qu'une condition préalable au développement durable et à la réalisation des ODD et d'autres programmes mondiaux... L'IUCN [est] engagée dans la cause de ne pas laisser les femmes et les filles de côté et en mettant l'accent sur l'utilisation des normes de l'IUCN, nous pouvons mieux équiper, habiliter et encourager les aires



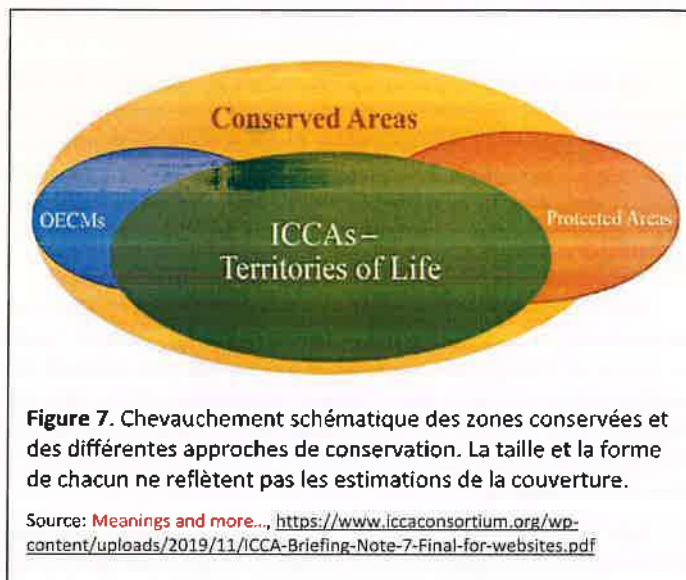
Figure 6. The IUCN Green List of Protected and Conserved Areas: Providing globally consistent, locally relevant standards

protégées et conservées à mieux traiter les questions de genre dans leur gouvernance, leur gestion et d'autres activités.⁹²

108. Dans l'ensemble, l'UICN se concentre désormais sur les trois domaines clés suivants de l'inclusion sociale pour faire progresser son travail de conservation : (i) les populations locales, (ii) l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et (iii) la gouvernance et les approches fondées sur les droits.⁹³

Aires conservées par les communautés / ICCAs / territoires de vie

109. Il est à noter que de vastes zones et territoires gouvernés/gérés par des IPLC dans le monde entier conservent la biodiversité et les services écosystémiques essentiels, même s'ils sont rarement reconnus officiellement par les autorités comme des "zones protégées". L'étendue totale de ces terres conservées par les communautés est énorme, englobant environ 80 % de la biodiversité mondiale et chevauchant environ 40 % du domaine mondial des aires protégées. "ICCA" était initialement un acronyme pour "indigenous and community conserved areas", mais est maintenant plus largement reconnu comme étant l'abréviation de "territoires et zones conservés par les populations locales et les communautés locales", ou "territoires de vie".⁹⁴



110. Globalement, les initiatives communautaires peuvent être efficaces pour protéger les écosystèmes et les espèces qui s'y trouvent. Dans une étude récente de l'action communautaire dans les forêts amazoniennes au cours des 40 dernières années, les approches communautaires se sont révélées être une forme légitime et efficace de contrôle social, avec des mécanismes de gouvernance socio-environnementale qui génèrent un consensus parmi les utilisateurs pour une gestion durable de facto des ressources.⁹⁵

111. En autorisant et en permettant la protection par les communautés sur les territoires des IPLC, des résultats de conservation peuvent être obtenus dans des contextes autrement isolés ou difficiles d'accès, par exemple là où les actions des gouvernements peuvent être absentes ou problématiques d'un point de vue logistique.

112. La figure 7 illustre les relations entre les différents types de zones de conservation, y compris toutes les zones conservées de facto, les zones protégées (dont certaines peuvent en réalité ne pas conduire à des résultats de conservation), les autres mesures efficaces de conservation par zone (OECM) et les ICCA ou territoires de vie.

⁹² *Gender is the key: effective gender mainstreaming unlocks 'Green List' success in Protected and Conserved Areas worldwide*, <https://www.iucn.org/news/protected-areas/202012/gender-key-effective-gender-mainstreaming-unlocks-green-list-success-protected-and-conserved-areas-worldwide>

⁹³ IUCN addresses and effectively integrates key social issues in its conservation programmes through its emphasis on Governance and Rights, see *Governance and Rights*, <https://www.iucn.org/theme/governance-and-rights>

⁹⁴ See ICCA Consortium's website for more information, <https://www.iccaconsortium.org/index.php/discover/>

⁹⁵ *Community-based environmental protection in the Brazilian Amazon: Recent history, legal landmarks and expansion across protected areas*, <https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2021.112314>

Économie de la biodiversité et valeur globale de la nature

113. En fin de compte, cependant, le thème primordial ou la " vision d'ensemble " de ce projet n'est ni un concept abstrait ni une méthodologie particulière. Il s'agit plutôt de la reconnaissance de la valeur de la nature et de l'intégration de cette valeur dans la planification, la prise de décision et l'exploitation/action à des fins de conservation.

114. Plusieurs questions importantes se posent rapidement. À quoi accordons-nous de la valeur ? Qu'est-ce que nous devrions valoriser ? De plus, qui est le "nous" dans les deux questions précédentes ? Enfin, d'un point de vue pratique, comment cette valeur peut-elle être déterminée ou mesurée, transmise à d'autres, et/ou capturée ou "mise en banque" ?

115. Les réponses à ces questions importantes peuvent être très différentes selon les groupes de parties prenantes, en fonction de leurs systèmes de valeurs différents/diversifiés. Et c'est la différenciation entre les groupes de parties prenantes (cf. analyse et cartographie des parties prenantes) ainsi que la désagrégation au sein même de ces groupes (cf. analyse de genre, plan d'engagement, etc.) qui revêtent une importance substantielle. Dans presque tous les scénarios, cependant, le "marché" - au sens large - a clairement un rôle clé à jouer, au niveau local et mondial ; et le "capital" qui peut être échangé va bien au-delà des biens matériels produits ou des services professionnels, et inclut également le capital naturel.⁹⁶

116. Bien qu'une discussion complète sur les systèmes de valeurs en relation avec la conservation dépasse le cadre de ce document, il est important de reconnaître que les " valeurs " guident les comportements et que, par conséquent, toute forme de changement de comportement (tel que souhaité dans ce projet, pour que les groupes de parties prenantes ciblés adoptent des pratiques sectorielles et/ou des moyens de subsistance plus respectueux de la biodiversité) doit reposer sur le principe que ce que les gens valorisent réellement compte. L'un des aspects fondamentaux des systèmes de valeurs est la façon dont les gens voient la nature et interagissent avec elle (voir l'annexe 13 pour plus de détails).

117. Aux fins de la conception du projet - c'est-à-dire pour s'assurer que les perspectives les plus significatives/actuelles/acceptées sur la valeur de la nature sont utilisées pour guider le projet, dans le contexte de la conservation des paysages forestiers au Gabon - nous nous concentrons maintenant sur quatre aspects complémentaires de la valeur de la nature : (i) l'économie de la biodiversité, (ii) le capital naturel et la comptabilité des écosystèmes, (iii) l'approche et les plans propres au Gabon (cf. Gabon Emergent, en particulier le Gabon Vert), et (iv) la valeur attribuée et/ou reconnue à la nature par les IPLC, en particulier les populations locales qui ont des modes de connaissance uniques et des perspectives plus holistiques et relationnelles sur les personnes et la nature.

118. En ce qui concerne les évaluations économiques de la biodiversité, le récent rapport Dasgupta sur l'économie de la biodiversité mérite une attention particulière. Commandé en 2019 par HM Treasury, Royaume-Uni, cet examen est clair, appelant "à des changements dans la façon dont nous pensons, agissons et mesurons le succès économique pour protéger et améliorer notre prospérité et le monde naturel".⁹⁷ Fondé sur une compréhension profonde des processus des écosystèmes et de la manière dont ils sont affectés par l'activité économique, le nouveau cadre [...] définit la manière dont nous devrions tenir compte de la Nature dans l'économie et la prise de décision." Le message est sans appel : le monde doit revoir la façon dont la société mesure le succès économique ; et la conclusion n'est pas nouvelle : nos exigences envers la nature dépassent de loin sa capacité à les satisfaire. Pourtant, le rapport Dasgupta formule plusieurs recommandations importantes. Les principales réponses recommandées par le rapport, qui sont reprises dans le présent projet, consistent à garantir (i) l'utilisation d'une combinaison d'approches législatives et d'approches fondées sur le marché, (ii) l'adoption de systèmes de gouvernance "polycentriques"⁹⁸, et (iii) la généralisation de l'éducation à

⁹⁶ "Ahead of a key UN summit, the idea of 'natural capital' is gaining ground as a tool to avert environmental catastrophe... Each year, Gabonese forests emit about 20m tonnes of carbon through natural decay, fires and deforestation [and] human activity ... emits about 15m tonnes more. But the rainforest sequesters roughly 140m tonnes annually, making Gabon a net absorber of more than 100m tonnes a year, according to calculations submitted to the UN Framework Convention on Climate Change [UNFCCC]... 'Gabon's carbon sequestration is good for the world,' says Marthe Mapangou, deputy director of the country's National Parks Agency. 'So the world has to put its hand in its pocket.'" *Africa's green superpower: why Gabon wants markets to help tackle climate change*, <https://www.ft.com/content/4f0579ac-409f-41d2-bf40-410d5a2ee46b>

⁹⁷ *The Economics of Biodiversity: The Dasgupta Review (Final Report of the Independent Review on the Economics of Biodiversity led by Professor Sir Partha Dasgupta)*, <https://www.gov.uk/government/publications/final-report-the-economics-of-biodiversity-the-dasgupta-review>

⁹⁸ Polycentrism is a nuanced approach that recognizes that "neither top-down nor bottom-up institutional structures are likely to be the best way to deliver an economic system that protects biodiversity while bringing about a fair distribution of assets among humans..." and instead encourages

l'environnement afin d'aider les gens à mieux comprendre la nature et à se rapprocher d'elle, et de leur donner les moyens de faire des choix plus éclairés, tout en exigeant des normes plus élevées de la part des entreprises, de la finance et des gouvernements.⁹⁹

119. Le capital naturel et la comptabilité des écosystèmes figurent parmi les concepts et approches intégratifs les plus utiles qui ont émergé ces dernières années pour la conservation et le développement durable. Cependant, bien que le concept soit relativement simple et convaincant, les mécanismes permettant de rendre cette comptabilité opérationnelle sont complexes. Des partenaires solides sont donc nécessaires pour fournir une formation pratique sur l'économie de la nature. Il est toutefois encourageant de constater que le Gabon est déjà membre de la déclaration de Gaborone pour la durabilité en Afrique, dont la comptabilité du capital naturel constitue le cœur. Le projet s'appuiera également sur les conseils de la Commission statistique des Nations unies, qui a adopté le système de comptabilité économique environnementale - comptabilité par écosystème (SEEA EA) en 2021 comme norme internationale. Ce cadre "intègre les données économiques et environnementales afin de fournir une vision plus complète et polyvalente des interrelations entre l'économie et l'environnement, ainsi que des stocks et des variations des stocks d'actifs environnementaux, dans la mesure où ils apportent des avantages à l'humanité."¹⁰⁰ L'approche SEEA EA a déjà été partiellement déployée dans certains endroits, par exemple aux Pays-Bas¹⁰¹ et en Afrique du Sud,¹⁰² et on espère que ce cadre de l'ONU pourra aider à normaliser les méthodes et les mesures derrière les rapports sur le capital naturel et garantir qu'un pays utilisant SEEA EA est capable de se comparer de manière adéquate à ses pairs.¹⁰³ Au minimum, cette norme peut aider en interne à équilibrer les intérêts entre les différents secteurs du pays. L'approche des comptes d'écosystèmes du SEEA EA est présentée plus en détail dans l'Annexe 13.

120. Dans le cadre du vaste champ d'application du capital naturel au Gabon, notamment en ce qui concerne les réserves forestières et compte tenu des développements de la comptabilité du capital naturel par le biais des programmes soutenus par CAFI, le rôle des processus REDD+ est particulièrement remarquable. Le Gabon a déjà commencé à recevoir des paiements basés sur les résultats pour la séquestration du carbone par le biais du programme CAFI-3 récemment lancé, soutenu financièrement par la Norvège - avec 17 millions de dollars US envoyés en juin 2021. Un total de 150 millions de dollars est engagé pour le Gabon sur 10 ans, les transferts de paiement devant être basés sur les stocks de carbone démontrés au Gabon. Notamment, ce projet peut y contribuer par le biais d'activités REDD+.

121. La Conférence des Parties à la CCNUCC (COP) a défini cinq activités REDD+ que des pays comme le Gabon peuvent mettre en œuvre pour être éligibles à ces paiements : (1) la réduction des émissions dues à la déforestation ; (2) la réduction des émissions dues à la dégradation des forêts ; (3) la gestion durable des forêts ; (4) la conservation des stocks de carbone forestier ; et (5) le renforcement des stocks de carbone forestier. Ce projet soutient les points 2, 3 et 4 : éviter ou réduire la dégradation des forêts, promouvoir la gestion durable des forêts, et protéger/conservé les stocks de carbone.

122. Stratégies nationales de durabilité : Comme indiqué dans les sections précédentes, le projet s'inscrit dans la logique et les objectifs du Gabon Emergent, en particulier les objectifs du Gabon Vert, qui s'appuient sur la reconnaissance du besoin urgent de dépasser la dépendance du Gabon aux hydrocarbures - et de s'appuyer plutôt sur les ressources naturelles extraordinaires du pays, tant en termes de couverture étendue des paysages forestiers (près de 90%) que de services écosystémiques précieux qu'ils fournissent. Une évolution vers des utilisations non consommatrices et/ou plus durables des ressources face aux pressions humaines toujours plus fortes sur les paysages

more complex approaches "that pool knowledge and perspectives at all levels, where information flows 'every which way.'" The concept and terminology of polycentricism was first advanced by Elinor Ostrom, who won the Nobel Prize (Economics) in 2009 for insightful "analysis of economic governance, especially the commons... that demonstrated how local property can be successfully managed by local commons without any regulation by central authorities or privatization." *9 key takeaways from the 600-page Dasgupta Review on the Economics of Biodiversity*, <https://www.greenbiz.com/article/9-key-takeaways-600-page-dasgupta-review-economics-biodiversity>

⁹⁹ *9 key takeaways...*, <https://www.greenbiz.com/article/9-key-takeaways-600-page-dasgupta-review-economics-biodiversity>

¹⁰⁰ *United Nations: Ecosystem Accounting*, <https://seea.un.org/ecosystem-accounting>

¹⁰¹ *Environmental Economic Accounting in the Netherlands*, https://seea.un.org/sites/seea.un.org/files/2_6.pdf

¹⁰² *National River Ecosystem Accounts for South Africa*, <http://www.statssa.gov.za/wp-content/uploads/2016/08/National-River-Ecosystem-Accounts-Discussion-Document-FINAL.pdf>

¹⁰³ *"Natural capital" accounting method might give nature an economic voice*, <https://arstechnica.com/science/2021/03/natural-capital-accounting-method-might-give-nature-an-economic-voice/>

forestiers (en raison de nombreux facteurs sociaux et économiques interconnectés) et l'adoption d'approches inclusives et participatives renforceront le Gabon dans ces ambitions nationales.

123. Plus précisément, le Gabon a adopté en 2012 sa stratégie globale prospective de développement durable, connue sous le nom de Plan stratégique national pour l'émergence du Gabon (2009-2025) (Fr., *Plan stratégique Gabon émergent* ou PSGE). Le PSGE s'appuie sur trois piliers principaux : le Gabon industriel, le Gabon des services et le Gabon vert. Ce dernier, le Gabon vert, se concentre en particulier sur le développement d'industries à valeur ajoutée dans les secteurs du bois/de la forêt, de l'agriculture et du tourisme.¹⁰⁴ En outre, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique a annoncé en 2021 son soutien au pilier Gabon vert par le biais du projet du PNUD "Le Gabon et les ODD au-delà du pétrole : Financer une transition rapide et durable d'une économie brune à une économie verte " avec ses deux volets : production et consommation durables, et comptabilité du capital naturel.¹⁰⁵

124. Le PNUE caractérise les économies vertes comme étant " à faible émission de carbone, efficaces en termes de ressources et socialement inclusives ". Dans une économie verte, la croissance de l'emploi et des revenus est alimentée par des investissements publics et privés dans des activités économiques, des infrastructures et des actifs qui permettent de réduire les émissions de carbone et la pollution, d'améliorer l'efficacité énergétique et des ressources, et de prévenir la perte de biodiversité et de services écosystémiques. "¹⁰⁶ Un sous-ensemble important de l'économie verte actuellement promu au Gabon est ce que l'on appelle de plus en plus l'économie de la faune et de la flore sauvages - cette partie de l'économie verte qui utilise les habitats et la faune sauvage de manière écologiquement, économiquement et socialement durable, avec des co-bénéfices pour l'homme et la nature. La vision du pays pour un Gabon vert comprend l'écotourisme, la chasse et la pêche, l'élevage du gibier, le paiement du carbone et une série d'utilisations locales consomptives, notamment les PFNL.¹⁰⁷

125. Valeurs des communautés locales et des populations locales : Dans toutes les régions et tous les pays du monde, les différents secteurs ou sous-groupes de la société ont souvent des valeurs différentes et s'engagent de manières très diverses avec la nature, de l'extractivisme à la coexistence. Pour leur part, les IPLC ont souvent des valeurs fortement relationnelles, généralement en opposition avec les parties prenantes non IPLC (voir tableau 6).¹⁰⁸

Tableau 6. Valeurs détenues par les différents groupes

IPLCs	Non-IPLCs
Durabilité (biodiversité)	Productivité (monoculture)
Collectivité (coopération)	Individualité (concurrence)
Naturalité (biologique)	Ingénierie (inorganique)
Spiritualité (rituel)	Rationalité (scientifique)
Processus (efficacité)	Résultat (efficacité)
Subsistance (domesticité)	Commercialité (marché)
Droit coutumier (localité)	Droit de l'Etat (global)

¹⁰⁴ *Gabon aspires to emerging market status*, <https://oxfordbusinessgroup.com/analysis/reviewing-plan-progress-towards-goal-reaching-emerging-market-status>

¹⁰⁵ *UN unveils strategy to move Gabon from brown to green economy*, <https://www.uneca.org/stories/un-unveils-strategy-move-gabon-brown-green-economy>

¹⁰⁶ *Transitioning to a Green Economy*, <https://www.unenvironment.org/regions/asia-and-pacific/regional-initiatives/supporting-resource-efficiency/green-economy>

¹⁰⁷ *Africa Wildlife Economy Research Project*, <https://sowc.alueducation.com/programs/research/>

¹⁰⁸ Si les caractéristiques mises en évidence dans le tableau proviennent d'une étude de cas particulière (à Kalimantan, en Indonésie), elles sont applicables à l'échelle mondiale, comme l'indique le document fondamental Perspectives de la biodiversité locale 2 sur les contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et au renouvellement de la nature et des cultures. Perspectives de la biodiversité locale 2, <https://lbo2.localbiodiversityoutlooks.net/>

126. En raison de différences fondamentales dans les visions du monde (c'est-à-dire dans les façons de voir et de connaître le monde), il arrive souvent que différents groupes de parties prenantes en viennent à identifier différents problèmes, ou causes et moteurs de changement, et par conséquent différentes solutions sont jugées les plus appropriées. Bien que cela puisse être considéré comme un problème avec toutes les complexités qui surgissent en raison de la diversité des perceptions et des opinions, cette diversité constitue en fait la raison même pour laquelle la "gouvernance inclusive" et, en fin de compte, les "approches basées sur les droits" dans la conservation sont extrêmement importantes, voire essentielles, et constituent donc une partie centrale de ce projet.

127. Concernant les droits : La biodiversité maintenue dans un état sain, ni détruite ni dégradée, est reconnue comme étant fondamentale pour, ou sous-tendant, une série de droits de l'homme - en partant du principe que l'accès à la biodiversité et son utilisation sont essentiels pour les moyens de subsistance et le bien-être de l'homme, au même titre que les droits socio-économiques, culturels, politiques et autres droits convenus au niveau international. Cette déclaration revêt une importance particulière pour les communautés et les populations locales dont les moyens de subsistance, les traditions, la culture et la vision du monde sont étroitement liés au monde naturel, et qui se considèrent même comme une partie intrinsèque de la nature plutôt que distincte ou indépendante de celle-ci.

128. Les droits de l'homme bien reconnus affectés par les mesures de conservation de la biodiversité sont résumés dans le tableau 7. Les questions de gouvernance (c'est-à-dire qui est impliqué dans la prise de décision, cf. les parties prenantes) et les droits de l'homme fondamentaux se recoupent donc clairement dans l'évaluation des risques sociaux et environnementaux du projet, les consultations, les processus de CLIP, et les mesures de conservation de la biodiversité.

Tableau 7. Droits de l'homme affectés par la conservation de la biodiversité

Droits fondamentaux	Droits des populations locales
Vie Santé Qualité de vie, y compris la nutrition Eau Développement La vie culturelle Travail Propriété Autodétermination et utilisation des richesses naturelles	Terres, territoires, ressources traditionnelles Autodétermination Gestion des terres et des ressources Développement et partage des bénéfices Connaissances traditionnelles et patrimoine locale Compensation
	Questions émergentes
	Droits environnementaux (intergénérationnels) Protection contre les expulsions forcées
Droits procéduraux	Accès aux terres et ressources essentielles
Information Participation Accès à la justice et aux voies de recours	Consentement libre, préalable et éclairé (FPIC)

Paramètres généraux / principes directeurs de l'action

129. En s'appuyant sur les cadres et modèles de haut niveau susmentionnés pour une conservation efficace et inclusive, des orientations pratiques pour la conservation émergent à l'échelle mondiale... et sont résumées ici dans deux ensembles de lignes directrices - l'un avec des principes axés directement sur les paysages forestiers, l'autre sur des modèles par zone (cf. bassins versants) pour la gestion des ressources naturelles.

Règles d'or pour la conservation des forêts

130. Prenant acte des initiatives mondiales visant à " planter un milliard d'arbres ", 10 règles d'or ont été proposées pour le reboisement et la conservation des forêts ; dont cinq s'appliquent directement aux projets de conservation des paysages forestiers, comme ici. Publiées en février 2021 par les auteurs principaux des Royal Botanic Gardens, Kew, ces "règles d'or" visent à optimiser la séquestration du carbone, la protection et la récupération de la biodiversité, et les avantages liés aux moyens de subsistance pour les communautés locales : ¹⁰⁹

- Protéger d'abord les forêts existantes, car la reforestation ne compense pas facilement les pertes dues à la déforestation.
- Travailler ensemble - la participation/le partenariat avec les communautés locales présente de nombreux avantages à toutes les étapes.
- Tenir compte des objectifs multiples - conserver les paysages pour la séquestration du carbone ainsi que pour les avantages socio-économiques.
- Apprendre par la pratique - il est utile de rechercher les données et les expériences existantes, de les tester, de les contrôler et de les adapter.
- Rendre l'investissement rentable - assurer la durabilité économique par la mise en place d'une économie verte, en particulier d'une économie de la faune et de la flore, en veillant à ce que les avantages économiques découlant de la biodiversité des forêts profitent réellement aux communautés locales/rurales.

Douze principes de gestion des bassins versants

131. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et plusieurs partenaires internationaux ont réalisé un inventaire mondial pour passer en revue les connaissances et les expériences accumulées dans les projets d'aménagement des bassins versants, et ont défini douze principes fondamentaux (voir encadré 1),¹¹⁰ dont les cinq suivants sont particulièrement pertinents pour ce projet :

- Adopter une approche intégrée (multisectorielle, multipartite et multiéchelle).
- Assurer une planification et une mise en œuvre holistique (plan de gestion du bassin versant)
- Combiner les connaissances traditionnelles et les conseils techniques par la recherche-action
- S'efforcer de parvenir à un équilibre entre les sexes dans la prise de décision
- Inclure le développement des capacités à tous les niveaux

Priorités des pays et des donateurs

132. Le FEM et les partenaires nationaux de la région du Bassin du Congo reconnaissent l'importance d'adopter des approches au niveau du paysage (par zone), intégrées (multisectorielles) et inclusives (multi-acteurs) pour la gestion durable des forêts. Dans le contexte de la conservation de la biodiversité dans le grand Bassin du Congo, ces approches sont clairement identifiées comme une composante clé du Plan de Convergence stratégique de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) - lancé lors d'un Sommet des Chefs d'État sur la gestion durable des forêts à Yaoundé, au Cameroun, en 1999, formellement adopté en 2005, et désormais le principal cadre pour la coordination de toutes les interventions dans le domaine de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale.¹¹¹ La deuxième édition du Plan de Convergence couvre la période de 2015 à 2025. ¹¹²

¹⁰⁹ Dix règles d'or pour le reboisement afin d'optimiser le piégeage du carbone, la récupération de la biodiversité et les avantages pour les moyens de subsistance, <https://doi.org/10.1111/gcb.15498>.

¹¹⁰ L'aménagement des bassins versants en action : Leçons tirées des projets de terrain de la FAO, <http://www.fao.org/3/i8087e/i8087e.pdf>

¹¹¹ Plan de Convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) (vue d'ensemble), <https://mail.comifac.org/en/convergence>

¹¹² COMIFAC Plan de Convergence 2015-25, https://mail.comifac.org/images/documents/Plan%20de%20convergence%202015-2025_Fr.pdf

133. Fondé sur la vision des Etats d'Afrique centrale de gérer durablement et de manière concertée leurs ressources forestières pour le bien-être de leurs populations, la conservation de la diversité biologique et la sauvegarde de l'environnement mondial, le Plan comporte six axes prioritaires d'intervention, dans lesquels plusieurs domaines thématiques prioritaires sont particulièrement remarquables, c'est-à-dire directement pertinents pour ce projet FEM7 :

Axe 2 : Gestion et exploitation durable des ressources forestières : connaissance des valeurs économiques des ressources forestières, valorisation économique des filières (bois, faune, PFNL, tourisme), promotion des contributions des PFNL aux économies nationales et locales ;

Axe 3. conservation et utilisation durable de la biodiversité : développement des zones protégées, suivi écologique de la biodiversité dans les zones protégées et en dehors, suivi de la gestion et de l'utilisation des ressources/contrôle, développement de l'écotourisme, valorisation/protection des connaissances traditionnelles ; et

Axe 5 : Développement socio-économique et participation de multiples acteurs : alternatives au braconnage, micro-projets générateurs de revenus pour les populations locales, participation des acteurs, implication des populations locales et des populations locales.

134. Presque tous les acteurs de la conservation impliqués dans la région participent au Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) et ont également adopté des approches paysagères qui se préoccupent de la diversité des zones/habitats, des parties prenantes et des intérêts sectoriels.¹¹³

135. Pour sa part, comme nous l'avons déjà noté, le FEM7, par le biais de son PI Congo, cherche à mettre l'accent sur les paysages forestiers à haute valeur de conservation (en tenant compte des stocks de carbone), la gouvernance inclusive, l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de développement et les approches fondées sur les droits,¹¹⁴. Il s'agit de maximiser les avantages socio-économiques pour les communautés locales (en particulier les populations locales), l'autonomisation des femmes et des autres populations vulnérables, le renforcement des capacités organisationnelles au niveau communautaire, et le développement d'entreprises au niveau communautaire avec un secteur privé renforcé et des chaînes de valeur améliorées. En outre, le projet renforcera la surveillance du gouvernement gabonais sur les concessions forestières existantes, notamment en vue de réduire les impacts de la récolte de bois dans les forêts (secondaires) précédemment exploitées, et il soutiendra également la gestion durable des forêts communautaires en mettant l'accent sur les produits forestiers non ligneux et la gestion durable des forêts (secondaires) en régénération.

Orientation géographique du projet

136. Le paysage du projet a été identifié par MEF/DGEPN sur la base de deux bassins versants principaux au Gabon, y compris la partie inférieure de la rivière Ogooué (avec ses deux principaux affluents, les rivières Ikobey et Ngounié ; en bref, tout ce qui se trouve au sud-ouest du massif DuChailu, d'une grande biodiversité) et la rivière Nyanga (à la fois dans ses eaux d'amont dans le massif DuChailu et dans la zone inférieure de la rivière qui traverse des forêts et des

¹¹³ Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) travaille en étroite collaboration avec la COMIFAC. Il rassemble près de 100 partenaires, dont des pays africains et des pays partenaires, des donateurs, des ONG et des représentants d'institutions de recherche et du secteur privé, afin de protéger les forêts par l'harmonisation des politiques forestières, des aires protégées, des réglementations contre le braconnage et l'adoption de pratiques d'utilisation durable des forêts.

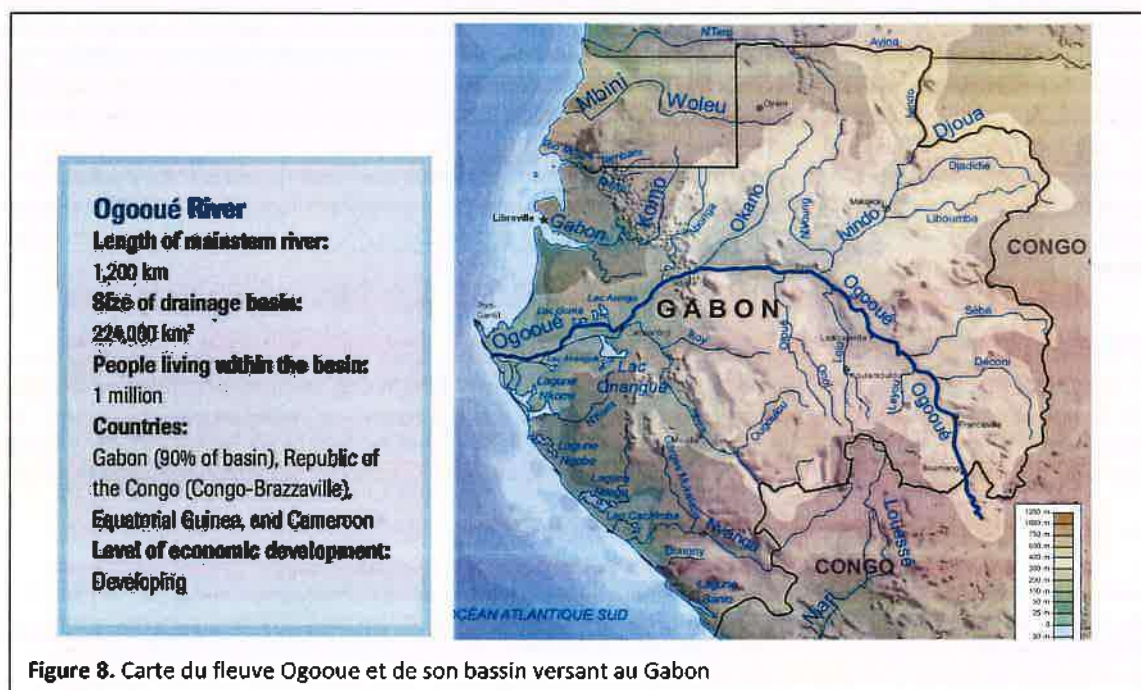
¹¹⁴ Selon un rapport de 2017 présenté par l'ancien rapporteur spécial M. John H. Knox lors de la 34e session de la réunion du Conseil (du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme) sur les *droits de l'homme et la biodiversité*, dans lequel l'auteur examine les obligations en matière de droits de l'homme relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, " la biodiversité dans le monde entier se dégrade et se détruit rapidement, ce qui a des conséquences graves et de grande portée pour le bien-être humain. Une perspective des droits de l'homme sur la biodiversité est importante parce qu'elle : (a) aide à clarifier que la perte de biodiversité compromet également la pleine jouissance des droits de l'homme ; (b) accentue le besoin urgent de protéger la biodiversité ; (c) aide à promouvoir la cohérence et la légitimité des politiques de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité." Plus de détails et un lien vers le rapport sont disponibles sur <https://www.ohchr.org/en/issues/environment/srenvironment/pages/biodiversity.aspx>. Voir également le document du PNUÉ intitulé *Droits de l'homme et biodiversité : Key Messages*, <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/35407/KMBio.pdf> ; et le document de politique de l'IIIDD intitulé *Why Biodiversity Matters : Mapping the Linkages between Biodiversity and the SDGs*,

régions mixtes forêt-savane, agricoles et humides). Le projet mettra l'accent sur l'exploitation artisanale de l'or le long de la rivière Ikobey¹¹⁵ et sur la collaboration entre les parties prenantes des concessions forestières, des forêts communautaires et des zones protégées de la région.

137. Selon le Great Rivers Partnership, "le bassin de l'Ogooué est l'un des derniers endroits où nous pouvons démontrer comment saisir les opportunités de développement économique dans l'un des grands fleuves du monde tout en protégeant les ressources pour les populations et la nature. La diversité des ressources de l'Ogooué alimente l'une des économies les plus dynamiques d'Afrique, celle du Gabon. Près de 90 % du bassin du fleuve Ogooué se trouve à l'intérieur des frontières du Gabon. Le gouvernement gabonais s'est engagé à poursuivre des programmes de développement durable pour ses terres et ses eaux. Le pays a l'avantage d'avoir une faible densité de population, notamment dans le bassin de l'Ogooué. Il élabore déjà des plans nationaux sur le climat et l'utilisation des terres. Une telle approche proactive de la planification du développement durable est unique parmi les pays de la région et offre une formidable opportunité de tester et de perfectionner une approche de gestion intégrée des bassins hydrographiques (GIBH)."¹¹⁶

138. Ce projet s'appuie donc sur les principes de gestion des bassins versants (ou des bassins fluviaux intégrés) et sur une série d'autres approches de conservation complémentaires, comme indiqué ci-dessus.

139. En plus de la base du bassin versant pour déterminer le paysage du projet (avec de nombreux liens évidents de flux écologiques en amont et en aval à travers les paysages ainsi que des implications pour la planification de l'utilisation des terres régionales et le développement socio-économique au Gabon), une attention supplémentaire est dérivée des évaluations de la biodiversité forestière et du stock de carbone du Gabon.



140. Des informations plus détaillées sur les raisons de la sélection de l'axe géographique du projet sont disponibles dans le profil du paysage, à l'annexe 12 - y compris des cartes des rivières et des bassins versants, l'étendue des grands

¹¹⁵ Forêts dévastées, rivières détruites, populations menacées : l'exploitation illégale de l'or au Gabon hors de contrôle, L'Union, 17 Mars 2021

¹¹⁶ Gestion durable du bassin de l'Ogooué, <https://www.riob.org/fr/file/276802/download?token=5Q413le9>

paysages forestiers intacts, les zones prioritaires de conservation de la biodiversité, l'emplacement des territoires autochtones, etc.

141. La protection des zones à haute valeur de conservation et à fort stock de carbone est bénéfique pour l'environnement, tant au niveau local que mondial. Ce n'est pas seulement théorique, mais explicitement reconnu dans le très récent *paiement carbone basé sur les résultats*, d'un montant de 17 millions de dollars, versé au Gabon par le gouvernement norvégien par l'intermédiaire du CAFI - paiement pour la conservation des paysages forestiers en tant que contribution aux efforts d'atténuation du changement climatique mondial. Il s'agit d'une étape importante pour le Gabon.

142. Dans le paysage du projet, qui a été identifié sur la base de la biodiversité forestière et du stock de carbone estimés, il existe 4 principaux types d'utilisation des terres qui sont d'un intérêt central pour le projet : (i) les zones protégées, y compris les sites Ramsar et les parcs nationaux, (ii) les zones conservées par les communautés, qui chevauchent souvent les AP, (iii) les forêts communautaires,¹¹⁷ et (iv) les concessions forestières privées. Ces 4 utilisations des terres sont examinées plus en détail à l'annexe 12.

143. Parmi les aires protégées officiellement reconnues dans le paysage du projet figurent deux parcs nationaux (à savoir les PN de Waka et des Monts Birougou) et des sites de zones humides d'importance mondiale (à savoir les sites Ramsar de Bas Ogooue et des Monts Birougou) qui seront soutenus par le projet. Le projet soutiendra en outre (et surtout) les initiatives des communautés locales dans les zones tampons environnantes avec les communautés résidentes et les populations locales. La localisation de ces 4 parcs nationaux et sites Ramsar ainsi que des zones de chevauchement partiel utilisées par les populations locales est présentée ci-dessous (voir Figures 9 et 10).



Figure 9. Quatre zones protégées (deux se chevauchent) dans le paysage du projet : 2 parcs nationaux, 2 sites Ramsar ; https://rsis.ramsar.org/RISapp/files/35243683/documents/GA1853_lit161118.pdf



Figure 10. Principales zones utilisées par les populations autochtones et les parcs nationaux au Gabon, https://archive.pfbc-cbfp.org/tl_files/archive/thematique/gabon/psfe_p_dpa.pdf

144. L'encadré 6, ci-dessous, fournit des informations de base sur le paysage du projet, y compris l'étendue des AP (parcs nationaux, sites Ramsar), les forêts communautaires et les concessions forestières qui sont soutenues par ou à travers le projet.

¹¹⁷ Lorsqu'elles sont véritablement gérées au niveau communautaire (et non usurpées, par exemple par une seule famille ou un autre groupe d'intérêt privé), ces forêts communautaires constituent une forme importante d'aire conservée par la communauté, et sont dans certains cas gouvernées et gérées par les communautés locales.

Encadré 6. Informations de base sur le paysage du projet

Le paysage du projet comprend un vaste territoire à haute valeur biologique et une densité de population humaine inférieure à 4 personnes / km². Les principales entités suivantes du paysage recevront une attention particulière dans ce projet.

Zones protégées

Deux sites Ramsar et deux parcs nationaux sont ciblés par le projet (l'un des parcs nationaux chevauchant entièrement l'un des sites Ramsar ; par conséquent, sur le plan opérationnel, il y a trois principales "unités" d'AP prises en compte dans le projet).

Le site Ramsar du Bas Ogooue, qui englobe le bassin inférieur de l'Ogooue dans l'ouest du pays, est constitué d'une vaste plaine alluviale (200 km de long et 70 km de large) avec des marais, des lacs et des rivières. Une végétation luxuriante couvre la moitié du site en forêt dense ainsi que des marais riverains et des savanes. Le site abrite des espèces menacées telles que le gorille, le chimpanzé, l'éléphant, le buffle, le mandrill, le lamantin africain, l'hippopotame. <https://rsis.ramsar.org/rs/1851>

Le parc national de Waka est situé en amont du site Ramsar du Bas Ogooue - et il est reconnu dans la documentation opérationnelle de ce dernier comme étant situé dans sa région tampon. Certaines communautés vivent au nord-est du parc (Evouta, Ebel, le village de Mimongo, Motombi, Divindé et Sogha), et utilisent la zone en vertu de leurs droits coutumiers, notamment la pêche, la chasse de subsistance et la collecte de produits forestiers non ligneux. Le PN de Waka se trouve au cœur du massif de DuChaillu, riche en biodiversité, et est reconnu pour ses grandes zones forestières intactes et ses niveaux élevés de biodiversité.

Le site Ramsar des Monts Birougou est composé de forêts, de marécages, de savanes, de chutes, de grottes, de vallées et de zones montagneuses entre 800 et 900 m, qui sont la source des rivières Nyanga et Ngounié et de leurs principaux affluents. La diversité de cet écosystème lui confère une flore riche ainsi qu'une des faunes les plus remarquables d'Afrique. Les primates sont dominants, avec une vingtaine d'espèces différentes présentes dans les Monts Birougou. <https://rsis.ramsar.org/rs/1654>

Le parc national des monts Birougou chevauche le site Ramsar du même nom, dont il constitue la zone centrale de conservation. Dans le passé, des IPLC vivaient dans la région, mais les politiques de relocalisation des populations ont commencé pendant la période coloniale ; la plupart des communautés locales vivent aujourd'hui dans des villages le long des routes principales à proximité de ce qui est devenu le parc. Si les villages sont situés dans des zones périphériques, les gens continuent de mener des activités de subsistance dans la zone tampon et parfois même à l'intérieur du parc national.

Forêts communautaires

Les forêts communautaires ont trois objectifs principaux : (i) l'utilisation durable de la biodiversité forestière ; (ii) la participation des communautés locales à la protection de la biodiversité ; et (iii) l'amélioration du bien-être des populations par la réduction de la pauvreté. Dans le paysage du projet, la province de la Ngounié possède la plupart des forêts communautaires, tandis que les provinces du Moyen Ogooue et de la Nyanga ont un certain nombre de forêts communautaires en cours de développement ou envisagées. Dans les districts de Tsamba- Magotsi et d'Ogoulou, à proximité du PN de Waka, au moins 5 projets de forêts communautaires vont bientôt aboutir à un accord final. Des développements similaires ont lieu dans le district d'Ogooue et Lacs, encourageant une diversification au-delà de la pêche traditionnelle.

Le tableau 11 sous le *résultat 3.3. Forêts communautaires et territoires de vie délimités, établis et renforcés* fournit plus d'informations sur les 8 forêts communautaires provisoirement identifiées qui seront soutenues par ce projet. Ensemble, elles couvrent une superficie totale de 47 856 hectares.

ICCAs - territoires de vie

Les territoires et les zones conservés par les communautés locales existent dans toutes les régions et tous les pays du monde, même s'ils ne sont pas toujours reconnus officiellement par la société et/ou le gouvernement (pour

diverses raisons). Les communautés locales qui cherchent aujourd'hui à établir (ou à reconnaître les forêts communautaires existantes) sont souvent les mêmes que les gardiens traditionnels de la biodiversité forestière dans le Bassin du Congo. Le projet explorera donc la situation des ICCA - territoires de vie dans le paysage du projet, y compris non seulement les résultats de la gestion (comme dans les forêts communautaires formellement établies) mais aussi/surtout les processus menant à leur gouvernance efficace continue. Les ICCA peuvent être relativement petites en termes de superficie, ou elles peuvent inclure des territoires traditionnels entiers de populations locales couvrant de vastes régions. Les aires conservées par les communautés (telles que les ICCA) sont désormais largement reconnues comme nécessaires pour atteindre les objectifs mondiaux de Half Earth, y compris les ambitions nationales visant à atteindre l'objectif de 30% d'aires conservées d'ici 2030.

Concessions forestières

Une grande partie de l'économie nationale du Gabon est dérivée des ressources forestières, notamment par le biais de concessions forestières - dans le cadre d'une réorientation vers une utilisation durable des actifs et des richesses naturelles du pays, au détriment des ressources pétrolières en déclin et des marchés incertains. Cependant, bien qu'une grande partie du Gabon ait déjà fait l'objet d'une publication relative à l'utilisation des terres et des ressources forestières, les capacités de gestion restent limitées, tant au sein du secteur privé que du gouvernement. Dix concessions forestières ont donc été identifiées pour être incluses dans les opérations du projet, comme base pour développer les capacités - en particulier dans le suivi environnemental (également le suivi de la conformité) et pour s'assurer que les garanties sociales et environnementales appropriées sont en place. Par la suite, toutes les expériences et les leçons apprises seront étendues à toutes les concessions du pays, en parallèle avec d'autres efforts visant à exiger l'adoption de normes FSC adaptées par toutes les concessions. Les processus d'évaluation de l'impact environnemental et social resteront au centre de ces processus, y compris le contrôle de la conformité et le suivi environnemental et social associé.

Les concessions sélectionnées ont été identifiées sur la base de consultations avec de multiples acteurs en fonction des critères suivants : proximité des AP, zones d'intérêt communautaire, gestion des ressources fauniques, gestion des PFNL, collaborations entre les acteurs locaux et les agences de conservation, partage des bénéfices de l'industrie du bois, relations entre les populations et les gestionnaires forestiers, etc. Considérées dans leur ensemble, ces 10 concessions couvrent une superficie totale de 253 141 hectares.

Des informations plus détaillées sur les concessions sélectionnées sont disponibles dans le tableau 9 sous le résultat 2.2 *Surveillance environnementale par les administrations publiques et autres partenaires concernés*, en particulier l'activité 2.2.1. *Contrôler la conformité environnementale et sociale dans les concessions forestières privées sélectionnées*.

145. Le paysage du projet dans son ensemble s'étend sur 91 779 km², avec 336 219 personnes vivant dans cette région directement affectée par le projet - principalement des personnes et des communautés dépendantes de l'agriculture et de la forêt

146. En particulier, de vastes zones du paysage abritent également quelque 5 000 populations locales, dont les Babongo, les Barimba et les Bagama.

147. Le paysage du projet est divisé en cinq sous-régions focales, à des fins opérationnelles. La première est constituée de la zone Ramsar du Bas Ogooué (#1, Figure 11), y compris sa zone actuelle et son extension prévue. En

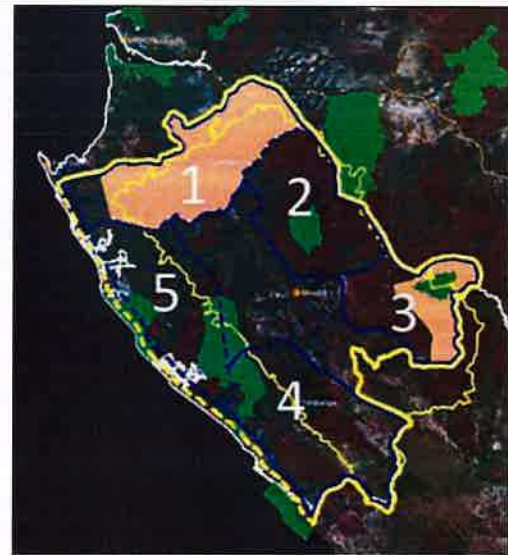


Figure 11. * Carte du paysage du projet FEM7, avec cinq zones focales : (1) site Ramsar du Bas Ogooué, (2) DuChaillu - région de Waka/Ikobey, (3) DuChaillu - région de Birougou, (4) Basse Nyanga, (5) Ogooué Maritime.

Ces cinq sous-divisions facilitent l'organisation des lots de travaux du projet.

amont du massif du Chaillu, on trouve la région de Waka, le long de la rivière Ikobey (#2) et la région de Birougou, qui englobe les eaux d'amont de la rivière Ngounie (#3). La région de Birougou englobe également les eaux d'amont de la rivière Nyanga, dont le bassin versant inférieur est inclus dans la sous-région #4. Le projet impliquera les paysages forestiers, les communautés locales et les AP, dans ces 4 sous-régions. Pour sa part, la sous-région #5 sera principalement le point focal des enquêtes régionales sur les tourbières dans le paysage du projet, ainsi que des enquêtes dans la sous-région #1.

148. Des informations sociales et démographiques supplémentaires sont fournies dans l'annexe 12.

Cadre des solutions

149. Les bonnes solutions se construisent, premièrement, à partir de la compréhension et de l'appréciation des contextes socioculturels, environnementaux et économiques locaux à nationaux/régionaux et des moteurs du changement ; et deuxièmement, à partir de l'identification des points de levier qui peuvent modérer ou même changer les moteurs sous-jacents et, en fin de compte, les comportements des parties prenantes, y compris les individus et les institutions. Le contexte général a déjà été présenté dans la section I. Défi du développement. Dans cette section, l'objectif est d'identifier les principaux moteurs de changement et les points de levier potentiels pour modifier les comportements, et d'organiser les interventions du projet de manière à aider à passer des scénarios actuels à des solutions plus durables - en particulier en abordant les obstacles critiques déjà notés précédemment.

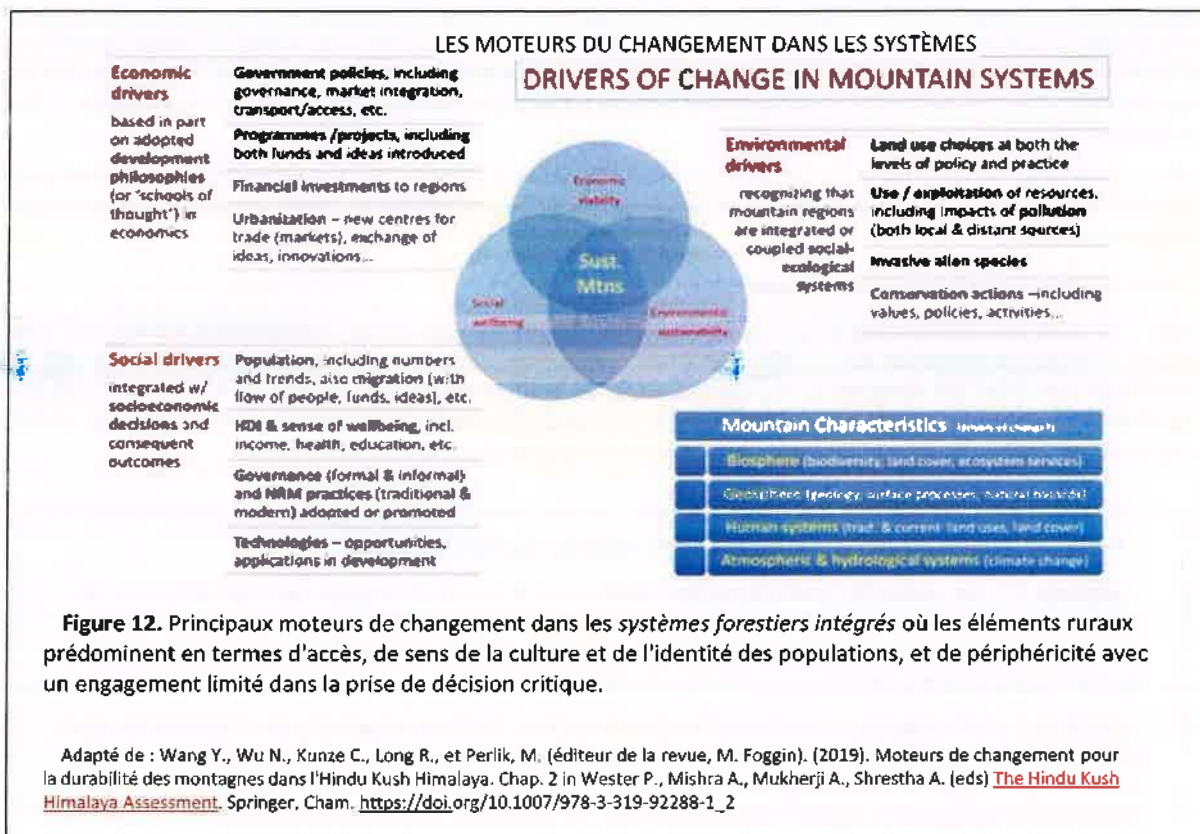
Moteurs du changement et points de levier

150. Les moteurs du changement sont de formes et de tailles diverses, mais ils se répartissent en trois grandes catégories : socioculturels, économiques et environnementaux. Les moteurs immédiats de la dégradation des écosystèmes forestiers sont l'exploitation illégale, non réglementée et/ou non durable des forêts et de la faune. Plus fondamentalement, cependant, il s'agit généralement de motivations sociales et économiques, qui peuvent à leur tour être influencées par des paramètres ou des paradigmes socioculturels encore plus profonds - liés notamment aux valeurs et aux visions du monde des parties prenantes, qu'elles soient reconnues comme telles ou non.

151. La relation des gens avec la nature en particulier - c'est-à-dire nos opinions sur notre position et nos rôles au sein (ou en dehors) de la nature - revêt une importance particulière. À l'extrême, le plus grand contraste concernant ces valeurs se manifeste entre, d'une part, les individus et les entreprises motivés par l'économie dans un monde largement globalisé qui privilégie l'efficacité économique aux valeurs relationnelles et qui, par conséquent, n'a pas un grand sens de l'attachement au lieu et/ou de l'identité collective et, d'autre part, les populations et communautés locales (IPLC) qui ont tendance à être plus étroitement liés à la terre, avec des relations à la fois avec le monde humain et non humain.

152. Outre les systèmes de valeurs des parties prenantes - y compris les cadres sanctionnés par le gouvernement, allant par exemple de processus décisionnels axés sur l'économie à de vastes engagements en faveur de la durabilité, de la résilience et de l'équité - les environnements juridiques et réglementaires peuvent également avoir un impact sur les comportements de l'ensemble des parties prenantes, par le biais de ce qui est officiellement autorisé et/ou encouragé et de ce qui peut être découragé, voire carrément interdit.

153. La figure 12 offre une vue schématique des principaux moteurs de changement dans les systèmes de montagne ; ceux-ci s'appliquent également à toute zone éloignée, difficile d'accès, marginalisée ou périphérique, comme c'est le cas dans la plupart des zones rurales du Gabon.



153. Sur la base du *modèle à trois piliers* pour la gestion intégrée des paysages forestiers présenté ci-dessus, deux leviers essentiels pour renforcer l'économie verte et le développement durable du Gabon se trouvent dans les domaines thématiques de la **bonne gouvernance** (en particulier la gouvernance inclusive) et du **suivi systématique de l'intégrité des écosystèmes**, avec une référence particulière au vaste secteur forestier du Gabon, y compris la conservation et l'utilisation durable de ses paysages forestiers à haute valeur de conservation.

154. Plus précisément, le premier levier que ce projet cherche à utiliser est d'élargir/diversifier l'engagement des parties prenantes - avec une plus grande implication des femmes et des hommes des communautés locales dans les processus de prise de décision (cf. gouvernance) - en particulier par le biais de processus de "cogestion" dans/près/avec les zones protégées formelles et une plus grande reconnaissance et un renforcement des "zones conservées par les communautés" (par exemple, les forêts communautaires) qui sont également présentes dans le paysage. L'effet de ce levier de changement peut être renforcé en développant les capacités des services environnementaux gouvernementaux, par exemple en les aidant/guidant dans leurs engagements avec les concessions forestières privées et en s'assurant qu'ils s'engagent dans des consultations communautaires appropriées et inclusives et dans des processus de CLIP et qu'ils respectent les garanties sociales et environnementales standard.

155. Le deuxième levier principal pour faire évoluer les systèmes socio-écologiques forestiers vers la durabilité est l'amélioration de la surveillance environnementale - y compris une surveillance plus systématique des éléments stratégiques des paysages forestiers afin d'informer les évaluations des ressources, la planification de l'utilisation des terres et la gestion adaptative. Un autre "sous-levier" connexe qui pourrait aider le pays à atteindre ses objectifs à long terme est le *suivi environnemental par les communautés* - en reliant le besoin fondamental de suivi environnemental (qui alimente la planification et la conception, ainsi que le suivi de la durabilité et de la conformité du secteur privé) à un engagement et des partenariats accrus avec les communautés locales, ce qui les renforce et favorise leur plus grande implication non seulement dans la gestion mais aussi dans la gouvernance des ressources naturelles.

156. L'engagement avec des femmes et des hommes des communautés locales ainsi que du gouvernement et du secteur privé contribuera à un plus grand nombre de dialogues et de partenariats multipartites et, en fin de compte, à une meilleure compréhension, appréciation et respect entre les parties prenantes - permettant et encourageant ainsi plus de "voix communautaires" à être entendues. Le projet peut ainsi s'appuyer également sur leurs systèmes de valeurs, qui peuvent différer en partie des perspectives nationales et autres perspectives externes. Les comportements, il faut le rappeler, découlent des valeurs de chacun.¹¹⁸

157. Ensemble, ces deux leviers complémentaires contribueront à alimenter les transformations nécessaires pour atteindre les objectifs souhaités, en s'appuyant sur les valeurs de chaque groupe de parties prenantes et la valeur qu'il attribue à la nature.

Arbre des solutions et théorie du changement

158. Le cadre des solutions du projet s'appuie sur plusieurs modèles ou cadres conceptuels fondamentaux (déjà décrits ci-dessus) et s'organise autour de quatre composantes majeures du projet, chacune d'entre elles s'attaquant spécifiquement à l'un des obstacles au changement identifiés précédemment (voir encadré 7). Il s'agit de la **réflexion au niveau des systèmes et de la logique globale** qui constitue largement la *théorie du changement* du projet, c'est-à-dire ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs souhaités du projet.

Encadré 7. Quatre principaux obstacles à l'obtention des résultats souhaités

Obstacle 1 : Les capacités institutionnelles inadéquates à plusieurs niveaux administratifs pour la planification intégrée de l'utilisation des terres et la gestion opérationnelle basée sur une gouvernance inclusive et des perspectives au niveau du paysage, aggravées par des cadres juridiques et réglementaires incohérents/incomplets, limitent le succès des stratégies actuelles.

Obstacle 2 : Les capacités institutionnelles dans le secteur de l'environnement sont insuffisantes pour garantir des résultats durables en matière de conservation grâce à une gouvernance et une gestion efficaces des zones protégées et conservées dans le paysage, y compris les capacités des unités décentralisées à répondre aux menaces et à exploiter les opportunités - en particulier, elles n'exploitent pas actuellement de manière adéquate le potentiel des partenariats communautaires pour la conservation des forêts.

Obstacle 3 : Les faibles niveaux de développement socio-économique, la persistance des moyens de subsistance et le soutien limité à la mobilisation et à l'organisation des communautés entravent le développement d'options

Obstacle 4 : la gestion insuffisante et inadéquate des connaissances, les communications, les collaborations et l'intégration de la dimension de genre limitent ou entravent la portée des interventions de conservation et de développement du projet et leurs résultats.

159. Un arbre des solutions a été élaboré au cours de la phase PPG sur la base de nombreuses consultations et missions impliquant de multiples secteurs et parties prenantes. D'une certaine manière, cet arbre de solutions est assez standard pour les projets de conservation. Pourtant, s'il est lu en conjonction avec les "cadres conceptuels" et les "principes directeurs" ci-dessus (comme il se doit) et également sur la base de l'appréciation des points de levier recommandés et des diverses visions du monde et systèmes de valeurs des parties prenantes, on peut s'attendre à des résultats de conservation forestière justes et équitables. Voir la figure 13.

¹¹⁸ *Changing Behaviors Vs. Changing Values: An Argument Over How to Save Nature*, <https://www.anthropocenemagazine.org/2017/12/change-values-or-behaviors/>

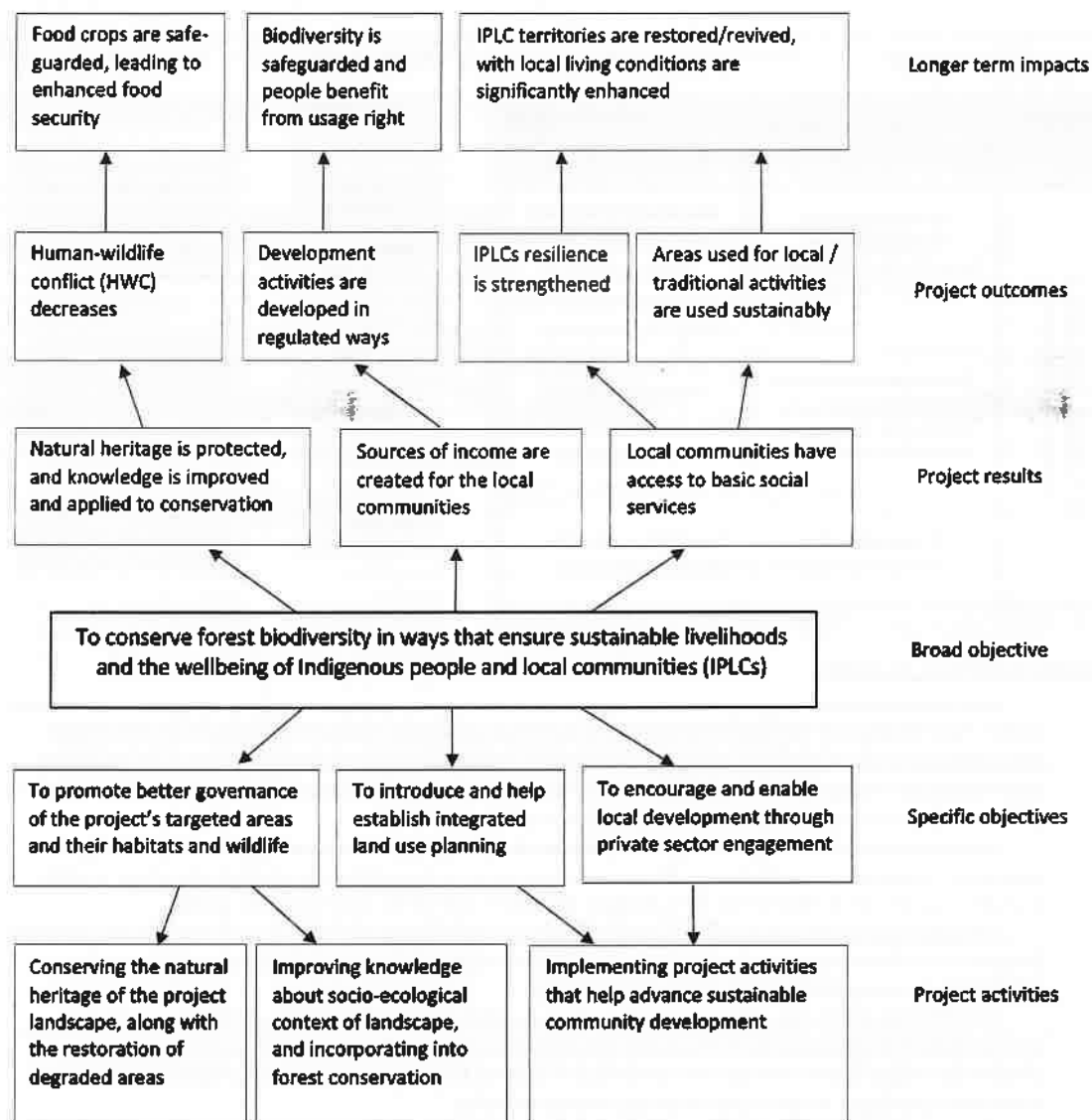
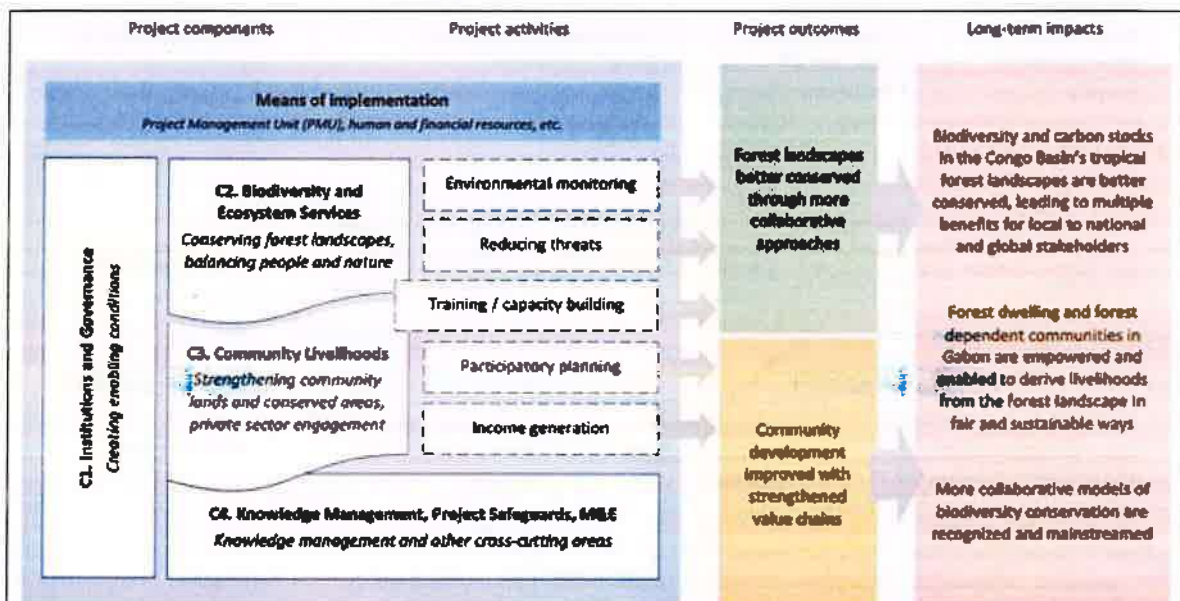


Figure 13. Arbre des solutions développé au cours de la phase PPG - un cadre dans lequel les visions de l'IPLC pour l'avenir sont substantiellement incorporées par le biais d'activités et d'approches afin d'obtenir des résultats et des impacts convenus en commun.

160. De ce qui précède, une suite d'actions synergiques commence à émerger, une théorie du changement illustrée sous forme simplifiée à la figure 14.

161. Une "théorie du changement" sous-tend toutes les solutions proposées, qu'elle soit implicite ou explicite, reconnue ou non. Nous identifions ici, de manière explicite, comment le projet cherche à apporter le changement souhaité - les raisons pour lesquelles il est conçu de cette manière - en reliant les composantes du projet et leurs résultats dans une logique globale, menant aux résultats souhaités et à l'impact à long terme. Il s'agit de la réflexion au niveau des systèmes qui sous-tend le projet et sa conception.



Principales hypothèses du projet :

Une gouvernance du paysage forestier et un suivi environnemental plus inclusifs (y compris, mais sans s'y limiter, l'amélioration de l'efficacité de la gestion des zones protégées ciblées) entraîneront des avantages mesurables en ce qui concerne la biodiversité forestière, le stock de carbone dans les forêts et les tourbières (atténuation du changement climatique), ainsi que la participation et l'autonomisation des communautés autochtones et locales, avec des moyens de subsistance et des revenus.

L'engagement continu du gouvernement gabonais à mettre en œuvre sa stratégie nationale "Gabon émergent", en particulier le "Gabon vert", qui vise à conserver et à exploiter son capital naturel par le biais d'un développement de l'économie de la faune et de la flore axé sur les communautés locales

L'engagement continu et le cofinancement du gouvernement pour renforcer la conservation des paysages forestiers et le développement durable, y compris la certification du bois et l'établissement de processus viables pour la sauvegarde sociale et environnementale.

Identification d'activités génératrices de revenus durables dans le domaine des PFNL, de la pêche communautaire et du tourisme, et résolution des problèmes rencontrés par les femmes et les hommes, y compris les risques liés au changement climatique et à Covid 19, avec la motivation de toutes les parties prenantes à participer au développement des chaînes de valeur.

L'engagement avec les femmes et les hommes des communautés locales, y compris les peuples autochtones, se fera dans le cadre d'un dialogue ouvert et conformément aux processus du CLIP.

Le renforcement des capacités, la communication du projet et le partage des connaissances seront organisés de manière à atteindre les femmes et les hommes des publics cibles visés.

Figure 14. Théorie du changement - représentation schématique simplifiée

162. Les causes profondes de la dégradation des terres au Gabon et les dimensions socioculturelles complexes de la conservation de la biodiversité sont abordées simultanément dans ce projet par le biais (i) de l'accent mis sur les écosystèmes forestiers dans une perspective de paysage, y compris ses nombreux habitats et utilisations des terres ainsi que divers groupes d'intérêt ; (ii) de l'élargissement et du renforcement de la gouvernance du paysage forestier avec l'engagement et le partenariat avec de multiples parties prenantes, y compris les IPLC ; et (iii) du suivi des conditions environnementales dans les paysages ciblés, par le biais d'une série d'approches avec différents partenaires, afin d'informer et de guider les actions de gestion favorables à la conservation.

163. Collectivement, les quatre composantes du projet travaillent ensemble et mènent à des objectifs et des buts de plus haut niveau ; reconnaissant en particulier que les transformations fondamentales nécessaires concernent principalement les changements dans la gouvernance des paysages forestiers (avec une plus grande implication des IPLC), le suivi environnemental (par les services gouvernementaux et les IPLC), et les partenariats et chaînes de valeur pour les entreprises économiques communautaires. En outre, dans tous ces domaines, il est essentiel de reconnaître et d'apprécier la multiplicité des parties prenantes et des détenteurs de droits présents dans la région, avec leurs différentes perspectives, valeurs, défis et objectifs.¹¹⁹ Un aperçu plus détaillé de la théorie du changement du projet - composante par composante, chacune avec ses résultats - est présenté dans la figure 15.

Voies d'impact

164. Le projet est centré sur deux objectifs principaux : (i) protéger la riche biodiversité et les stocks de carbone des forêts tropicales du bassin du Congo, en se concentrant sur le corridor paysager du Bas-Ogooué - Basse-Nyanga dans le sud du Gabon, et (ii) soutenir et autonomiser les femmes et les hommes des communautés locales dont les moyens de subsistance de base dépendent des ressources forestières et dont les cultures sont étroitement liées et entremêlées avec ces paysages forestiers.

165. Plusieurs obstacles importants ont toutefois été relevés, qui empêchent le Gabon d'atteindre les objectifs de conservation des paysages forestiers et de développement humain concomitant dans la zone ciblée par le projet.

166. Pour surmonter ces obstacles et atteindre les objectifs susmentionnés qui se renforcent mutuellement, le projet cherchera à développer des partenariats multipartites ; à reconnaître et à s'adapter aux réalités des multiples valeurs, intérêts et objectifs des différentes parties prenantes dans les paysages socio-écologiques forestiers ; à regarder au-delà des zones protégées formelles telles que les parcs nationaux et à inclure les zones conservées par les communautés telles que les forêts communautaires¹²⁰ ; renforcer une série de parties prenantes clés, y compris les services environnementaux gouvernementaux, en ce qui concerne les approches de conservation inclusives ; et prioriser et privilégier les interventions basées sur les droits des communautés locales et des populations locales tout en faisant progresser les plans nationaux pour la société dans son ensemble et en respectant ses engagements mondiaux.

167. Ces approches conceptuelles sont la base de la théorie du changement du projet - c'est-à-dire, ce qui doit être fait pour atteindre les objectifs souhaités, et comment les interventions du projet travaillent ensemble à ces fins. En outre, la structuration interne du projet est organisée autour de 4 composantes qui visent chacune à s'attaquer à l'un des principaux obstacles.

168. Pour chaque composante, une série d'activités stratégiques et de résultats connexes ont été identifiés par le biais de processus consultatifs au cours de la phase préparatoire, complétés par une analyse documentaire de l'expérience mondiale visant à relever les défis. Les composantes ont donc été développées de manière à ce que, ensemble, les résultats au niveau des composantes fonctionnent en synergie vers les objectifs globaux à long terme du projet.

169. En d'autres termes : Pour chacun des obstacles identifiés, une série d'extrants stratégiques a été conçue, chaque extrant devant être réalisé par le biais d'une série d'activités qui contribuent à un ou plusieurs résultats intermédiaires de telle sorte que tous les extrants de la composante et leurs résultats intermédiaires produisent collectivement un seul résultat au niveau de la composante traitant des obstacles au changement. Considérés dans leur ensemble, les quatre résultats des composantes du projet contribueront à leur tour à la réalisation des objectifs généraux du projet et, au fil du temps, à la réussite de ces objectifs.

¹¹⁹ Beyond its economic and ecological values (instrumental values), nature also holds deep cultural and spiritual significance for many people. See *Cultural and spiritual significance of nature. Guidance for protected and conserved area governance and management*, <https://portals.iucn.org/library/node/49268>

¹²⁰ Considered together, formal protected areas (PA) and community conserved areas (CCA) are now collectively referred to as "protected and conserved areas" (PCA) – as done, for example, by IUCN in its new global standard of best practice for area-based conservation, the *Green List of Protected and Conserved Areas*, <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/our-work/iucn-green-list-protected-and-conserved-areas>

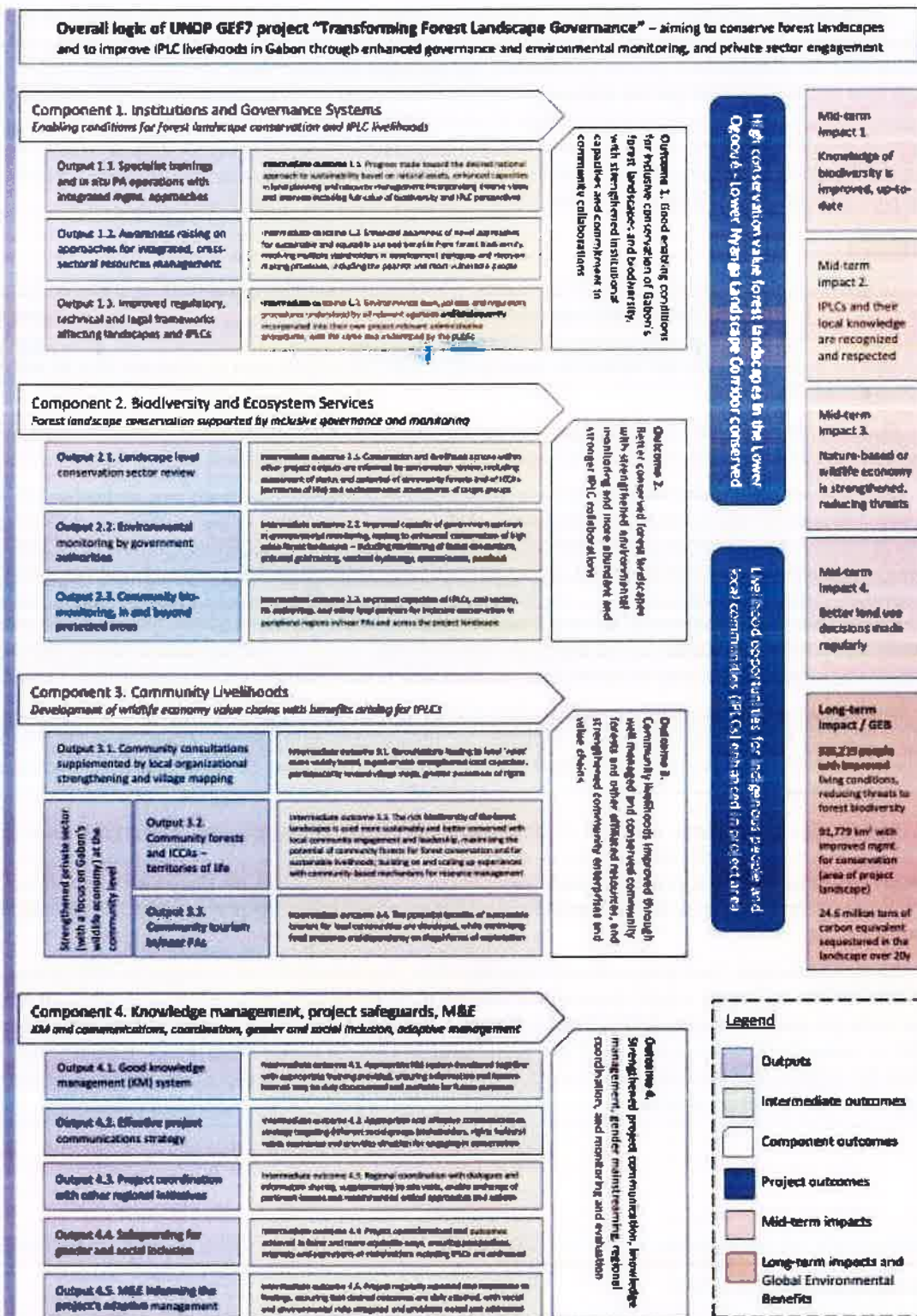


Figure 15. Expanded theory of change, offering project logic and clarifying impact pathway

170. En s'appuyant sur les obstacles au changement transformationnel et d'autres éléments de la théorie du changement, plusieurs voies d'impact se renforçant mutuellement sont notées pour le projet ; une par obstacle et par composante du projet :

- o **Voie d'impact 1** : créer des conditions favorables à la conservation des paysages forestiers grâce à des formations techniques et d'autres formes de soutien in situ pour les institutions clés, complétées par l'accès à l'information et la sensibilisation, et l'amélioration des cadres juridiques et réglementaires ;
- o **Voie d'impact 2** : renforcer les capacités et les approches collaboratives, en particulier avec les IPLC, dans les zones protégées et conservées pour la conservation de la biodiversité des forêts et des zones humides forestières, grâce à des partenariats inclusifs et à l'expérimentation de nouvelles approches et technologies ;
- o **Voie d'impact 3** : encourager, responsabiliser et renforcer les IPLC dans certaines zones de HVC pour la planification au niveau communautaire et, simultanément, pour renforcer les chaînes de valeur et développer les capacités locales à s'engager de manière efficace et productive avec le secteur privé afin d'améliorer les opportunités de génération de revenus;
- o **Voie d'impact 4** : améliorer la gestion des connaissances et l'apprentissage par projet dans toutes les composantes, en intégrant les dimensions de genre, les garanties sociales et environnementales, ainsi que le suivi et l'évaluation.

171. L'efficacité des voies d'impact (et, en fait, leur conception) est également liée à la géographie du projet ; en d'autres termes, "les approches conceptuelles" du projet ne peuvent être dissociées des réalités des parties prenantes particulières, qui sont elles-mêmes ancrées dans le lieu.

172. Ainsi, le Tableau 8 met en évidence les partenaires institutionnels les plus significatifs et les zones géographiques focales correspondantes (selon les 5 principales zones opérationnelles décrites dans la Figure 21) qui ont été identifiés par les processus consultatifs au cours de la phase préparatoire de la mise en œuvre du projet.

Tableau 8 : Zones protégées et autres lieux où le projet se déroulera (concessions forestières, forêts communautaires)

Zone focale et province	Type de zone		
Aire focale 1, Moyen Ogooue (10 sites)	1	Aires protégées (AP)	Bas Ogooue Ramsar site
	2	Concessions forestières	NTB - TBNI
	3		GGFMI
	4	Forêts communautaires	Ovengkol (Abanga Bigné)
	5		Abanga Island Saint (3 villages)
	6		Ecouazeno / Evaro
	7		Eguemazango / Enyonga
	8	Plans de gestion de la pêche	Lac Oguémoué
	9		Lac Azingo
	10		Lac Nkoviet
Aire focale 2, Ngounie Waka (9 sites)	1	Zones protégées (ZP)	Waka NP
	2	Concessions forestières	SUNLY - COFMA
	3		PENGXIN SARL
	4		ASI
	5		SUNLY
	6	Forêts communautaires	Diambuga Mangou / Mamiengue
	7		PessuPessu / Oyenano
	8		Tokano / Kouagna-Ndougou
	9		Nzemba
Aire focale 3, Ngounie Birougou (3 sites)	1	Zones protégées (ZP)	Monts Birougou Ramsar & NP
	2	Concessions forestières	Permis 12/10 (UFA / GW1 3)
	3		Permis 36/92 (UFA / GFT 1)
	-	Forêts communautaires	-
Zone focale 4, Nyanga (2 sites)	-	Zones protégées (ZP)	-
	1	Concessions forestières	Permis 46/09 (UFA / GSF Bayonne)
Zone focale 5, Ogooue Maritime	2		Permis 37/09 (UFA / CBG Mandji)
	1	Évaluation des tourbières	Regional assessment: extent, amount

* Peatland assessment is regional in scope, encompassing the Bas Ogooue Ramsar site in Moyen Ogooue province as well as in selected landscapes in Ogooue Maritime province. Specific areas to work will be determined by the contracted service provider. Within the project's "focal area 5" (i.e., Ogooue Maritime outside of Ramsar site), only peatland assessment will be undertaken.

173. La figure 16 offre un résumé visuel des principales composantes du projet avec leur flux et leurs interactions, y compris leur contenu et les échelles spatiales d'impact.

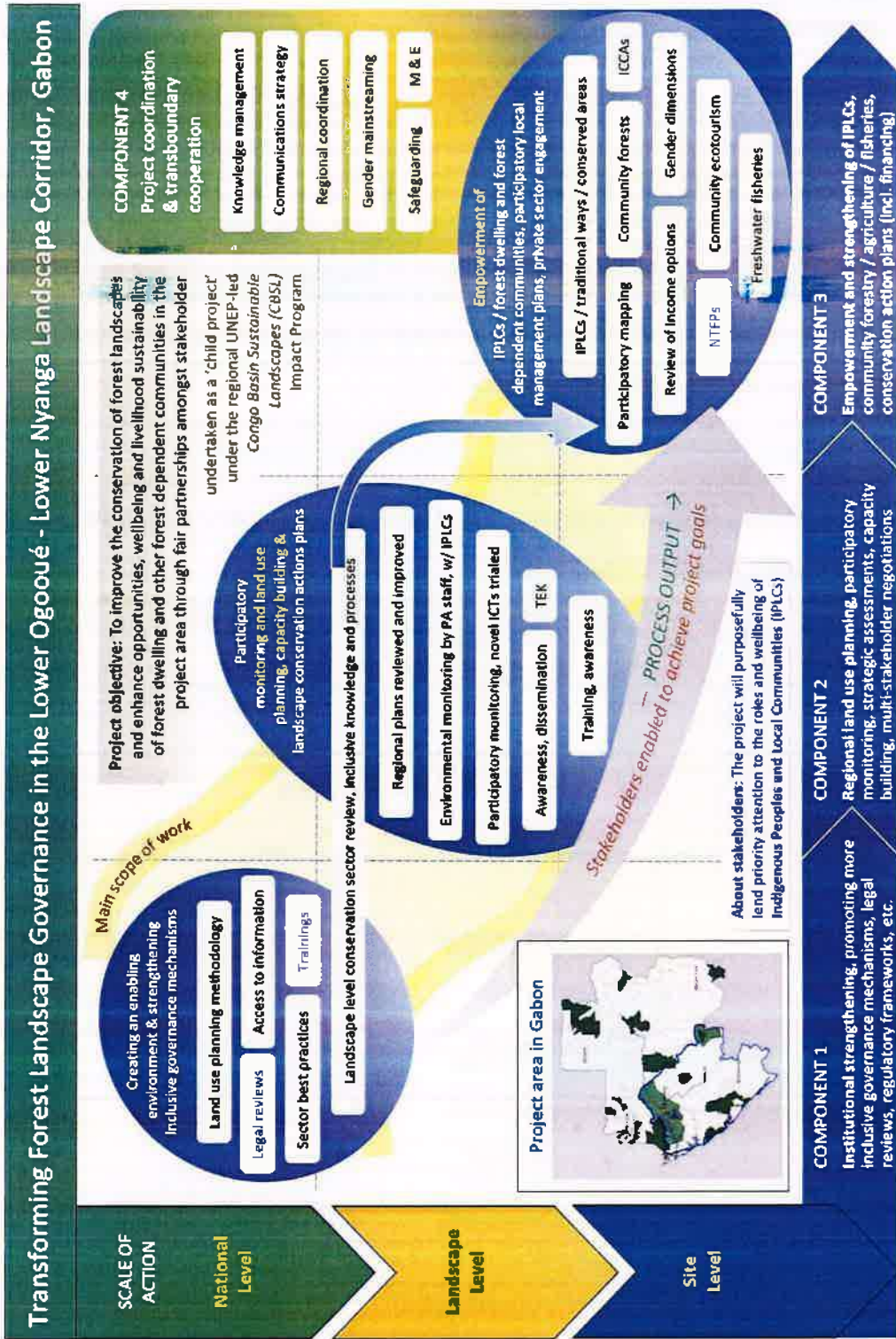


Figure 16. Vue d'ensemble visuelle des principales composantes du projet, de leurs flux et interactions, conduisant aux réalisations et aux résultats du projet

174. **Les principales voies d'impact** envisagées pour chacune des composantes du projet - c'est-à-dire la manière dont elles permettront d'atteindre les résultats de haut niveau et les impacts à long terme souhaités - sont décrites plus en détail dans la section suivante :

Voie d'impact 1 : Créer des conditions favorables à la conservation des paysages forestiers avec des formations techniques et d'autres formes de soutien in situ pour les institutions clés, complétées par l'accès à l'information et la sensibilisation, et l'amélioration des cadres juridiques et réglementaires.

175. Cette voie (par le biais de la composante 1) conduira à l'effet 1 : les décisions d'utilisation des terres affectant la durabilité des paysages forestiers intègrent les valeurs économiques, écologiques et socioculturelles, guidées par des plans d'utilisation des terres et des ressources fondés sur une réflexion au niveau des systèmes, des informations actuelles et des connaissances écologiques traditionnelles, et formulées par le biais de processus consultatifs équilibrés avec les IPLC.

176. Le renforcement de la sensibilisation et des capacités professionnelles des administrations en matière d'approches intégrées et à l'échelle du paysage pour la planification de l'utilisation des terres et des ressources naturelles et la gestion des ressources naturelles vise à promouvoir de bonnes conditions favorables à la conservation des paysages forestiers de manière à soutenir, renforcer et exploiter à la fois les intérêts et les capacités des IPLC, tout en considérant et en négociant les intérêts de multiples autres parties prenantes, y compris différents secteurs et groupes d'acteurs.

177. Le concept fondamental mis en avant pour équilibrer et négocier tous les divers intérêts et la gamme d'options d'utilisation des terres disponibles est la valeur de la nature, à la fois sa valeur actuelle (cf. capital naturel) et sa valeur à plus long terme (flux de services). Dans le cadre d'une approche de "comptabilité du capital naturel", qui peut être rendue opérationnelle par la "comptabilité des écosystèmes", un accent particulier est mis sur les avantages mesurables de REDD+ et sur les bassins versants en tant qu'unités naturelles d'organisation. Ces deux points forts permettent, d'une part, de "traduire" les comptes du capital naturel en un langage potentiellement monétisable dans le domaine de la finance climatique et, d'autre part, de reconnaître clairement les connexions amont-aval et autres connexions au niveau du paysage qui peuvent avoir des impacts sur la mosaïque du paysage.

178. Une meilleure compréhension de la nécessité d'une *connaissance actuelle et fiable* des systèmes forestiers (notant que cette connaissance peut provenir de plusieurs sources différentes, y compris des enquêtes scientifiques et des connaissances traditionnelles) ainsi que de la nécessité d'une bonne gouvernance est favorisée par des opportunités de formation spécialisée ainsi que par des opérations conjointes in situ (fournissant un apprentissage pratique) avec les services environnementaux gouvernementaux. L'amélioration de l'accès à l'information et les interventions de sensibilisation, ainsi que le renforcement des cadres juridiques et réglementaires au Gabon, sont autant de moyens d'y parvenir.

Voie d'impact 2 : Renforcement des capacités et des approches collaboratives, en particulier avec les IPLC, dans les zones protégées et conservées pour la conservation de la biodiversité forestière grâce à des partenariats inclusifs et à l'expérimentation de nouvelles approches et technologies.

179. Cette composante se concentre sur la conservation de la biodiversité forestière et des services écosystémiques dans le paysage ciblé en renforçant les connaissances et les capacités techniques de multiples acteurs, à la fois pour le suivi environnemental et pour des approches de conservation plus collaboratives. Les capacités professionnelles et techniques seront renforcées auprès des administrations publiques locales et du personnel des AP, d'une part, et des IPLC et des associations communautaires, d'autre part. Une grande partie de la formation sera une formation in situ - c'est-à-dire un apprentissage par la pratique, avec une mise en œuvre conjointe des activités du projet.

180. Au début du projet, il sera possible d'examiner en profondeur les contextes socio-économiques et environnementaux, ainsi que les opportunités, en mettant l'accent sur les zones géographiques prioritaires. Cela permettra de poser des bases solides pour les années suivantes de la mise en œuvre du projet. Les capacités des services environnementaux seront renforcées pour leur permettre de s'engager plus efficacement avec les secteurs des produits de base (pour lesquels le contrôle de conformité est particulièrement important) ainsi que pour les aider à élargir et à renforcer un intérêt général et une capacité de partenariat avec les communautés locales.

181. Pour leur part, les partenariats avec les communautés locales se concentreront particulièrement sur le développement d'une cohorte de paraécologistes et d'autres biomoniteurs (par exemple, des chasseurs) formés dans les villages dans des zones sélectionnées, qui ensemble peuvent aider (et parfois diriger) la surveillance des conditions environnementales ainsi que des utilisations locales des ressources naturelles (d'où l'utilisation parfois du terme surveillance bioculturelle). Grâce à une telle approche collaborative, les femmes et les hommes des communautés locales sont responsabilisés et les données et connaissances disponibles augmentent.

182. Une attention particulière sera également accordée à plusieurs menaces (potentielles) spécifiques à la conservation présentes dans la zone du projet, telles que l'exploitation artisanale de l'or, les contaminants environnementaux et les menaces sur les tourbières riches en carbone.

183. En ce qui concerne les AP sélectionnées dans le paysage du projet, l'accent sera mis sur les collaborations avec les communautés résidentes dans les zones périphériques par le biais des CCGL (cf. co-gestion). Là où des forêts communautaires sont présentes, un soutien supplémentaire sera également apporté dans le but de renforcer les droits de tenure et de développer les capacités nécessaires pour développer et/ou mettre en pratique les plans de gestion de l'utilisation des terres et des ressources, y compris les patrouilles communautaires pour la surveillance de l'environnement et de la faune.

184. En ce qui concerne les concessions forestières, une formation et un soutien seront fournis aux services environnementaux du gouvernement pour surveiller les conditions écologiques et la conformité du secteur, par le biais du développement et du renforcement des évaluations d'impact environnemental et social (EIES) qui devraient être intégrées dans toutes les concessions. Bien que l'accent géographique soit mis sur des concessions sélectionnées, les services forestiers de tout le pays peuvent participer aux formations - élargissant ainsi largement l'impact, renforçant à la fois le capital naturel et humain au Gabon.

185. Les expériences et les documents d'orientation du Forest Stewardship Council (FSC) et d'autres organisations ayant des missions similaires seront utilisés pour la formation des services forestiers ; ils seront appliqués aux concessions privées dans cette composante et étendus aux forêts communautaires dans la composante suivante.

Voie d'impact 3 : Encourager, habiliter et renforcer les IPLC dans des zones sélectionnées à haute valeur de conservation pour la planification au niveau communautaire et simultanément pour renforcer les chaînes de valeur et développer les capacités locales pour s'engager de manière efficace et productive avec le secteur privé afin d'améliorer les opportunités de génération de revenus.

186. Cette composante vise à relever les défis susmentionnés en encourageant, en permettant et en habilitant les IPLC dans des zones sélectionnées à haute valeur de conservation (HCV), en particulier par la co-conception d'efforts de gestion communautaire des ressources naturelles (CBNRM) ainsi que par le soutien à un plus grand engagement communautaire des femmes et des hommes avec le secteur privé sur la base des ressources disponibles localement dans les paysages forestiers.

187. Le développement des entreprises communautaires et les partenariats avec les chaînes de valeur du secteur privé seront soutenus par cette composante, complétée par un renforcement des capacités organisationnelles au niveau communautaire et le développement des compétences entrepreneuriales. De cette façon, les IPLC devraient être habilités à co-concevoir des plans d'utilisation des ressources et des chaînes de valeur qui peuvent être exploités pour des avantages significatifs au niveau communautaire.

188. S'appuyant sur les deux premières composantes du projet - y compris les résultats en termes de connaissances et de compétences pertinentes acquises et de partenariats mutuellement bénéfiques développés - cette partie du projet a deux objectifs principaux : les activités de la composante aideront à renforcer les processus d'organisation communautaire, conduisant à des résultats positifs mesurables par une gestion plus efficace des ressources et des territoires communautaires, et elle aidera également à créer ou à renforcer les partenariats du secteur privé avec les communautés pour des solutions basées sur la nature.

189. Les processus de cartographie communautaire participative et d'autres formes de soutien durable pour les forêts communautaires et les ICCA sélectionnées (dont certaines se trouvent à la périphérie des zones protégées

ou des concessions forestières, ou les chevauchent) seront également utilisés comme points d'entrée pour développer des modèles de plans d'utilisation durable des forêts culturellement pertinents et sensibles.

190. Plus précisément, le projet établira des sources alternatives de revenus pour les femmes et les hommes des communautés locales dans les zones cibles, réduisant ainsi la dépendance au braconnage illégal et à d'autres formes de surutilisation des ressources qui pourraient dégrader ou détruire les paysages forestiers à haute valeur de conservation. Les activités alternatives qui seront soutenues comprennent la valorisation des PFNL, la pêche en eau douce, l'agroforesterie, l'apiculture, le tourisme communautaire, etc.

Voie d'impact 4 : améliorer la gestion des connaissances et l'apprentissage du projet dans toutes ses composantes, en intégrant les dimensions de genre, les garanties sociales et environnementales, ainsi que le suivi et l'évaluation du projet.

191. Cette voie (à travers la composante 4) mènera au résultat 4. Amélioration de la gestion des terres et des ressources conduisant à une meilleure conservation des paysages forestiers grâce à des collaborations avec les agences gouvernementales, les IPLC, la société civile, le secteur privé et les partenaires régionaux, en intégrant l'apprentissage par projet et d'autres mesures et approches approuvées au niveau mondial.

192. La quatrième et dernière composante est centrée sur l'apprentissage à partir de la mise en œuvre du projet, et s'assure de "bien faire le projet" en intégrant consciencieusement les dimensions de genre dans le projet, ainsi que d'autres aspects préoccupants - pour lesquels l'analyse de genre, la sauvegarde sociale et environnementale, les processus de CLIP, et le suivi et l'évaluation appropriés du projet sont tous des outils ou systèmes essentiels.

193. Une stratégie de communication sera également développée, qui cherchera essentiellement à influencer et à affecter les changements de comportement des populations cibles vers des décisions et des actions plus favorables à la conservation, ainsi qu'à partager les leçons tirées des actions réussies plus largement à travers le Gabon et régionalement dans la zone du Bassin du Congo - en particulier par le biais de l'IP Congo.

194. La stratégie de communication sur la conservation sera développée avec des messages stratégiquement ciblés, en tenant compte des divers publics avec leurs intérêts respectifs et leurs formes de communication préférées - en cherchant à maximiser l'efficacité des interventions liées à la communication.

195. Considérées dans leur ensemble, collectivement, les quatre voies d'impact basées sur les composantes fonctionneront en synergie - c'est-à-dire qu'elles se soutiendront mutuellement pour atteindre les objectifs au niveau du programme (PI Congo) et les impacts à long terme souhaités.

196. La théorie du changement du PI Congo est illustrée à la Figure 17 (à droite) ; il s'agit du contexte dans lequel s'inscrit le projet FEM7 Gabon. La majorité de ses éléments sont abordés de diverses manières dans la section suivante.

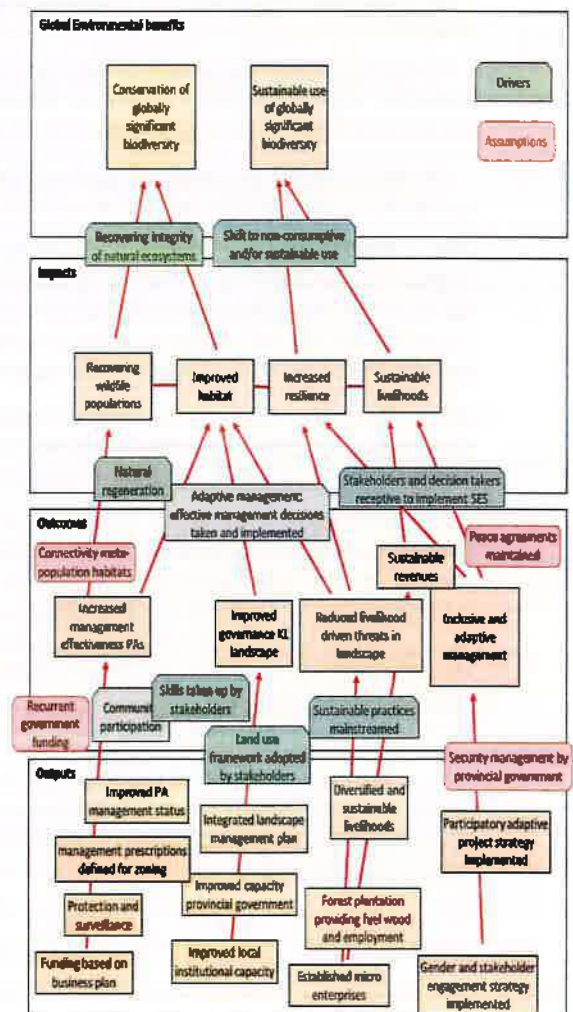


Figure 17. Théorie du changement du PI Congo

III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

197. L'objectif du projet, l'approche stratégique et la théorie du changement sont tous décrits dans la section II, ci-dessus.

198. Les résultats spécifiques (c'est-à-dire les produits et les activités, organisés en quatre composantes) sont présentés dans cette section.

199. Au plus haut niveau, le projet est composé de *quatre composantes complémentaires et se renforçant mutuellement*, qui touchent respectivement les domaines thématiques et les voies d'impact suivants à une gamme d'échelles géographiques :

C1 : Améliorer les conditions favorables à la conservation des forêts et des zones humides forestières et aux moyens de subsistance des IPLC, au niveau national.

C2 : Renforcer la conservation des paysages forestiers par un suivi et une gouvernance inclusifs au niveau régional.

C3 : Renforcement des moyens de subsistance des communautés par le développement des compétences et des capacités organisationnelles au niveau des sites ou des communautés, ainsi que par la diversification et le renforcement des chaînes de valeur de l'économie de la faune sauvage.

C4 : Amélioration de la gestion des connaissances, de la communication, de l'intégration de la dimension de genre, de la coordination régionale, du suivi et de l'évaluation.

200. Grâce à ces composantes, le projet vise à conserver les paysages de forêts et de zones humides dans les régions focales ciblées, d'une part, en promouvant une gouvernance plus inclusive basée sur les multiples valeurs de la nature et l'engagement de multiples secteurs et groupes d'acteurs dans la planification, le suivi et les processus décisionnels connexes, et d'autre part, en renforçant les compétences et les capacités organisationnelles des femmes et des hommes des communautés et des chaînes de valeur liées à l'économie de la faune sauvage.

201. Ensemble, ces approches complémentaires doivent permettre d'améliorer les résultats de la conservation des forêts et des zones humides forestières, tout en renforçant l'autonomie et les avantages des IPLC grâce à des processus de co-conception et à la participation équitable des femmes et d'autres groupes vulnérables.

202. Alors que de nombreux aspects du projet contribueront à des avantages environnementaux et socio-économiques au niveau national, l'objectif principal du projet reste le "corridor paysager du Bas Ogooué - Basse Nyanga" en soi - c'est-à-dire, le "paysage du projet" (voir Figure 1, voir également les Annexes 2 et 12) - en particulier dans les zones focales du projet à haute valeur de conservation telles que le site Ramsar du Bas Ogooué et en amont le long des rivières Ngounié et Ikobey à proximité du Parc National de Waka et ailleurs dans la chaîne de montagnes de DuChaillu, boisée et à forte biodiversité. Outre les considérations écologiques, le projet se concentre également dans une large mesure sur les IPLC résidents qui dépendent et font partie du système socio-écologique forestier intégré unique du Gabon (également connu sous le nom de paysage bioculturel).

203. Dans chaque composante du projet, entre 3 et 5 produits sont organisés de manière à ce qu'ils visent collectivement à aboutir à un résultat principal de haut niveau prévu pour la composante en question. Considérées dans leur ensemble, les quatre composantes contribuent au double impact global du projet en matière de conservation et de développement - comme indiqué dans la stratégie du projet.

204. Chacun des résultats du projet est conçu autour d'une série d'activités spécifiques, à entreprendre séquentiellement ou en parallèle (voir le plan de travail du projet, Annexe 4. Plan de travail pluriannuel).

Processus préliminaires et continus

205. La logique et la conception du projet ainsi que son large éventail d'activités et de résultats ont déjà été bien établis, comme présenté ici. Il existe cependant plusieurs autres éléments préparatoires qui doivent être développés au cours de la première année du projet, ainsi que plusieurs éléments qui devraient explicitement sous-tendre et guider les opérations du projet tout au long de sa durée de vie. La plupart de ces éléments se trouvent dans la composante 4, y compris l'intégration de la dimension de genre et la gestion des connaissances, mais ces facteurs contribuant à la durabilité méritent également d'être soulignés ici, dès le début.

206. En particulier, une évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) sera entreprise pour évaluer les risques et les impacts négatifs potentiels associés aux activités de projet "en amont" (celles qui impliquent un soutien à la planification, des conseils et des réformes politiques, et/ou un renforcement des capacités) et pour orienter la conception afin d'éviter et/ou de gérer ces impacts. Une évaluation complète de l'impact environnemental et social (EIES) sera également entreprise au cours de la première année de mise en œuvre du projet afin de traiter les risques et les impacts négatifs associés aux résultats "en aval" du projet (empreinte physique). Cela permettra de s'assurer que toutes les mesures de protection sociale et environnementale appropriées sont bien développées et mises en place. L'évaluation cherchera à garantir l'inclusion d'une analyse de genre afin de s'assurer que les diverses perspectives, les besoins et les défis des femmes et des hommes sont pris en compte, tout en faisant des références croisées avec ce qui est contenu dans le Plan d'Action Genre.

207. L'EIES et son analyse des risques conduiront ensuite à l'élaboration d'un plan global de gestion des incidences environnementales et sociales (PGES). Des plans de gestion des impacts plus détaillés peuvent également être recommandés.

208. Un plan d'action pour l'égalité des sexes (GAP) a déjà été développé (annexe 10) et un cadre de planification pour les populations locales (IPPF) (à la fin de l'annexe 9) a été élaboré, conformément aux procédures standard du PNUD. Les projets se conformeront aux recommandations de l'EESS et de l'EIES. Si cela s'avère nécessaire, des plans d'action supplémentaires seront également élaborés pour gérer les zones de risque spécifiques identifiées dans l'EESS et l'EIES.

209. Aucune activité de terrain ne sera mise en œuvre avant la réalisation de l'EIES et la mise en place du PGES et de ses plans d'action connexes ; seules les activités de consultation (soutenant le CLIP) et les activités au niveau institutionnel seront lancées pendant leur élaboration (c'est-à-dire pendant les 6 à 12 premiers mois de la mise en œuvre du projet). Il est indiqué ci-dessous, pour chaque produit et/ou activité, s'ils peuvent être lancés avant la finalisation de l'EIES-PGES ou non.

210. Dans le cadre de l'approche de précaution adoptée par le projet (comme demandé dans les approches de conservation basées sur les droits, c'est-à-dire en considérant explicitement les droits des IPLC à un environnement sain, étant un ingrédient fondamental pour leurs moyens de subsistance et leur bien-être), le projet s'assurera que les processus de consentement préalable libre et éclairé (FPIC) sont pleinement et systématiquement respectés, à la fois pendant la phase de conception et tout au long de la mise en œuvre du projet. En particulier, le CLIP n'est pas un événement ponctuel, mais plutôt un processus continu. De plus, ce consentement peut être retiré à tout moment par les parties locales concernées. Ainsi, les consultations et autres formes d'engagement avec les parties prenantes locales, en particulier les IPLC, se poursuivront tout au long de la durée de vie du projet, comme indiqué plus en détail dans le Plan d'engagement des parties prenantes (SEP) (voir Annexe 8)

211. L'aspect transversal de la gestion des connaissances (GC) du projet doit également être souligné, ainsi que la communication de ces connaissances aux bénéficiaires / parties prenantes et la coordination avec d'autres projets de Congo IP child (qui s'appuie sur les résultats basés sur l'expérience, c'est-à-dire les leçons apprises, à la fois de ce projet et d'autres projets), car la GC joue un rôle fondamental et même essentiel pour assurer l'internalisation appropriée des expériences et des résultats et est donc essentiel pour transformer les résultats du projet en avantages durables. La gestion des connaissances et le développement des capacités sont essentiels à l'intégration des approches introduites par le projet, ce qui conduira (comme indiqué dans cette stratégie) aux résultats du projet et, en temps voulu, à ses impacts. Cet élément de gestion des connaissances est donc

délibérément placé au " sommet " de la composante 4, en tant que résultat 4.1, suivi des deux éléments connexes que sont la communication (résultat 4.2) et la coordination (résultat 4.3). L'élément suivant, la sauvegarde, avec une attention particulière aux dimensions de genre et d'inclusion sociale, est inclus dans le résultat 4.4. Enfin, tous les aspects de la connaissance (leçons apprises) ainsi que la sauvegarde du projet doivent être soigneusement et explicitement contrôlés - ce qui nous amène au dernier élément de la quatrième composante du projet, à savoir le suivi et l'évaluation du projet, qui est décrit plus en détail dans le résultat 4.5.

212. Passons maintenant aux quatre principales composantes du projet, qui sont décrites en détail dans la section suivante.

Résultats attendus

Composante 1 : Conditions favorables à la conservation des paysages forestiers et aux moyens de subsistance des IPLC

(Total Cost: US\$ 18,000,000; FEM grant requested: US\$ 1,500,000; Co-financing: US\$16,500,000 from GoG)

Résultat 1 : Conditions favorables à une conservation plus inclusive et à une utilisation durable de la biodiversité forestière avec des capacités institutionnelles renforcées en matière de comptabilité du capital naturel et de planification intégrée (intersectorielle) de l'utilisation des terres et un engagement accru en faveur de collaborations favorables aux communautés dans la gouvernance et la gestion des ressources naturelles.

213. Cette composante se concentre sur l'amélioration des conditions favorables à la conservation efficace et à l'utilisation durable des paysages forestiers et des complexes forêt-zone humide du Gabon, ¹²¹ en tenant compte à la fois de l'économie de la biodiversité (cf. capital naturel) et de la valeur plus large de la nature (qui est plus qu'économique). À cet égard, il convient également de noter que toutes les parties prenantes n'attribuent pas les mêmes valeurs à la nature, qu'elles soient économiques ou autres ; autrement dit, ce qui est hautement apprécié par un groupe peut ne pas l'être par d'autres, d'où la nécessité d'adopter des perspectives multipartites et paysagères, une planification intégrée de l'utilisation des terres, et surtout des approches fondées sur les droits. ¹²² En outre, le développement et/ou l'amélioration des conditions favorables sont considérés à de multiples échelles géographiques, du niveau local au niveau national.

214. Les capacités institutionnelles seront renforcées afin de s'assurer que les administrations du pays à de multiples niveaux puissent devenir plus favorables aux perspectives socialement inclusives et multisectorielles et, par conséquent, également plus efficaces pour atteindre les objectifs de conservation. En particulier, les décisions de gestion doivent être prises sur la base d'analyses intégrées couvrant une combinaison de facteurs économiques, écologiques et socioculturels, c'est-à-dire par le biais d'approches systémiques. Les décisions de gestion doivent également être fondées sur des informations fiables et actuelles concernant les écosystèmes et leurs services, d'où la nécessité d'une surveillance environnementale permanente et en temps opportun. Enfin, les résultats des plans et des activités seront toujours plus durables s'ils sont formulés dans le cadre de processus consultatifs impliquant de multiples parties prenantes, c'est-à-dire une gouvernance inclusive de la conservation.

215. Tous les résultats et activités de cette composante visent collectivement à développer et à renforcer le pays dans son ensemble dans ses ambitions de développement national, y compris le Gabon vert, ainsi qu'à renforcer plus directement le paysage du projet focal. Les thèmes clés à prendre en compte dans l'ensemble des résultats comprennent (i) les perspectives du paysage et d'autres approches de conservation intégrées et basées sur la zone

¹²¹ Forest-wetland complexes also are included in the project, considering the extensive waterways (streams and rivers) and numerous lakes that are present in the project's forested landscape. These waterways are both ecologically and socioculturally important to the resident IPLCs.

¹²² *Human rights-based approaches to conserving biodiversity: equitable, effective and imperative*, <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Environment/SREnvironment/policy-briefing-1.pdf>. Policy brief from the UN Special Rapporteur on Human Rights and the Environment, David R. Boyd and Stephanie Keene, August 2021.

; ¹²³ (ii) la valeur du capital naturel, en se concentrant sur les paysages forestiers et les processus REDD+ ; (iii) les intérêts et la dynamique multisectoriels et multipartites, y compris les obstacles auxquels les parties prenantes telles que les femmes et les populations vulnérables peuvent être confrontées pour participer et tirer des avantages ; et (iv) les rôles et les droits des IPLC au niveau mondial ¹²⁴ ainsi que le contexte spécifique de la conservation et de la gestion durable des forêts au Gabon.

216. Plus précisément, cette composante cherche à améliorer les "conditions favorables" pour garantir que les paysages forestiers du Gabon soient mieux conservés pour la postérité en renforçant l'utilisation grâce à une meilleure gouvernance (cf. gouvernance inclusive, y compris l'incorporation des connaissances traditionnelles) et en garantissant que les décisions importantes sont scientifiquement fondées (cf. surveillance systématique de l'environnement, y compris l'engagement des communautés locales dans ces processus). Cet objectif est atteint par le développement de trois résultats interconnectés axés respectivement sur le développement des capacités, les approches de gestion intégrée et au niveau du paysage (sensibilisation et expérience), et le renforcement des cadres juridiques et réglementaires du Gabon.

Résultat 1.1. Renforcement des capacités des services environnementaux dans la conservation intégrée des paysages forestiers

217. Les capacités professionnelles des femmes et des hommes seront renforcées dans le cadre de ce résultat de projet par une combinaison d'ateliers de formation spécialisés formels et d'opportunités d'apprentissage in situ (à l'intérieur et à l'extérieur des zones protégées), ainsi que par le développement et la diffusion parallèles de ressources pédagogiques et de matériels de vulgarisation et de sensibilisation ciblés. L'objectif plus spécifique de ce résultat est d'influencer et de permettre aux décideurs et aux praticiens de haut niveau (national) et du paysage du projet (provincial) d'améliorer la conservation durable du paysage forestier.

218. Les ateliers et le matériel seront principalement axés sur les méthodes et les approches de planification de l'utilisation des terres et des ressources, y compris les approches inclusives et participatives pertinentes pour la conservation des paysages forestiers, ainsi que sur l'application pratique des plans de gestion qui en résultent. Pour leur part, les activités de projet exécutées conjointement (cf. *apprentissage in situ* dans/avec les zones protégées) se concentreront sur l'amélioration et le renforcement de la gouvernance de la conservation et de la surveillance environnementale dans le but de suivre/assurer que l'intégrité de l'écosystème forestier est maintenue à travers le paysage et dans le temps.

219. Les perspectives à développer et à promouvoir dans le cadre de ce produit et de tous les produits ultérieurs devraient au moins présenter les caractéristiques suivantes : (i) l'aménagement du territoire, la gestion des ressources naturelles et d'autres aspects des interventions en matière de développement et de conservation devraient être inclusifs, c'est-à-dire (ii) il faut reconnaître que les différents acteurs et détenteurs de droits attribuent souvent des valeurs différentes à la nature, économiques ou autres ; (iii) il faut également reconnaître qu'il existe de nombreux intérêts, besoins, objectifs et ambitions contradictoires en ce qui concerne les lieux et les ressources, et que toutes les parties prenantes ou intéressées n'ont pas les mêmes droits sur ceux-ci ; et (iv) il est nécessaire d'adopter des approches plus holistiques et intégrées (cf. la pensée systémique) dans la planification du développement, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'environnement. la pensée systémique) dans la planification du développement, dans la conservation des zones ou des paysages, et dans tous les processus décisionnels connexes.

220. Plusieurs activités travailleront ensemble pour atteindre ce résultat. Des ateliers de formation de spécialistes sur de multiples sujets toucheront un large éventail de publics de haut niveau et de terrain (hommes et femmes) dans l'administration, à la fois dans le paysage du projet et au niveau national. Un apprentissage

¹²³ *Building on Nature: Area-based conservation as a key tool for delivering SDGs*, <https://ieep.eu/publications/building-on-nature-area-based-conservation-as-a-key-tool-for-delivering-sdgs>

¹²⁴ "Indigenous and community-governed territories often effectively retain their biodiversity conservation values. It is also clear that protecting at least 30% of the earth will not occur without the leadership, support and partnership of Indigenous Peoples." *Conserving at least 30% of the Planet by 2030 – What should count?* <https://naturebeyond2020.com/wp-content/uploads/2021/08/Read-the-Brief-Here..pdf>

supplémentaire aura lieu grâce à la mise en œuvre conjointe in situ des activités du projet dans le paysage du projet. Enfin, les ressources de formation développées dans ce projet seront capturées et transformées en matériel réutilisable (reproductible, extensible) disponible pour des formations répétées et la sensibilisation des communautés, de la société civile, du secteur privé et du gouvernement ; et des notes de synthèse pertinentes et des directives pratiques seront développées pour des parties prenantes sélectionnées de manière équitable et inclusive et des secteurs clés, y compris les industries extractives ou les secteurs dits de produits de base tels que la foresterie (concessions forestières) et la grande agro-industrie du palmier à huile.¹²⁵

221. Dans l'ensemble, des approches et des méthodologies éprouvées en matière de planification intégrée de l'utilisation des terres et de conservation par zone seront introduites, développées et/ou renforcées par le biais de cette composante et d'autres réalisations, notamment la comptabilité du capital naturel (NCA), la gestion intégrée des bassins versants (IWSM) et le suivi des changements environnementaux ainsi que la conformité sectorielle.

222. Dans certains cas, les approches et les outils peuvent être plus formellement approuvés au niveau national. Cependant, une attention particulière est accordée principalement à des situations particulières dans le paysage du projet, y compris les menaces de conservation notées dans le paysage du projet en soi. Les opportunités de formation cibleront principalement les femmes et les hommes des administrations gouvernementales et des agences de mise en œuvre dans/depuis le paysage du projet (mais pas exclusivement), ainsi que les cadres supérieurs (hommes et femmes) des entreprises privées concernées, des ONG, et parfois des organisations communautaires. Enfin, le projet bénéficiera de collaborations à travers le PI Congo en se connectant avec d'autres projets enfants dans la mise en œuvre de ces activités, visant à sensibiliser et à améliorer les compétences dans les sujets clés, y compris les services écosystémiques, la nature et le capital naturel, et les systèmes de planification de l'utilisation des terres ; et une telle coordination et collaboration permettra au projet de s'appuyer sur les expériences des autres ainsi que de partager les expériences (une telle coordination est présentée/explicite plus en détail dans le résultat 4.3 du projet).

Activité 1.1.1. Ateliers de formation de spécialistes (peut commencer avant que l'ESSAI-PGES ne soit terminée).

223. Des ateliers pour les dirigeants et les cadres des services environnementaux seront organisés. Les sujets clés comprendront les approches de conservation au niveau du paysage, la gestion intégrée des bassins versants, la comptabilité du capital naturel et des écosystèmes, les évaluations d'impact environnemental et social (EIES) et les évaluations environnementales et sociales stratégiques (EESS).

224. Les ateliers aux niveaux national et provincial viseront à améliorer la compréhension de la planification de l'utilisation des terres avec toutes les parties prenantes (y compris les participants au projet PNAT soutenu par CAFI) en mettant l'accent sur la zone du projet - en notant ce qui a été fait et ce qui reste à faire - y compris le gouvernement local, les ONG locales et les gestionnaires des parcs nationaux et des sites Ramsar. Dans les ateliers qui se tiendront dans les provinces, un éventail plus large de personnel des aires protégées et des IPLC sera également invité et autorisé à participer.

225. Les ateliers seront complétés par des éléments de formation visant à sensibiliser les participants aux relations importantes et durables entre les IPLC et la conservation de la biodiversité (en s'appuyant sur les expériences mondiales), y compris les aspects clés de la gouvernance inclusive, les approches multipartites et plus participatives, et les zones conservées par les communautés (c'est-à-dire aller au-delà des AP¹²⁶). Les ateliers de

¹²⁵ Le développement de produits de base tels que l'huile de palme et le caoutchouc est un facteur clé de la déforestation dans le monde, y compris dans le Bassin du Congo. Des programmes de certification avec des normes et des exigences officielles sont déjà en cours de développement pour le secteur forestier avec le FSC et pour le palmier à huile avec la RSPO.

¹²⁶ La notion de "zones conservées" gagne en importance, en tenant compte essentiellement des résultats de la conservation plutôt que des désignations légales en soi. Ainsi, les aires protégées formelles sont parfois associées aux aires conservées par les communautés dans le cadre plus large des aires protégées et conservées, ou APC (voir par exemple la liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN, <https://iucngreenlist.org/>). Bien qu'elles se chevauchent parfois, le principe opérationnel est que la conservation significative et durable peut en fait avoir lieu en dehors des zones protégées. Et il est impératif que les mécanismes de conservation efficaces (par exemple, les aires conservées par les communautés) ne soient pas détruits en suivant aveuglément des modèles plus étroits de conservation basés sur les AP qui

formation mettront également en évidence les leçons émergentes pour la conservation tirées de la connectivité et des sciences de la conservation transfrontalière.

226. En outre, des ateliers axés sur l'économie de la biodiversité et la comptabilisation du capital naturel permettront de renforcer les capacités à la fois en matière de planification au niveau du paysage et d'exploitation des zones protégées (sites Ramsar et parcs nationaux), y compris la surveillance de l'environnement, ainsi que dans les aspects techniques et les méthodologies de la REDD+ qui relient les résultats régionaux en matière de biodiversité et de conservation des écosystèmes aux résultats climatiques pertinents au niveau mondial.

227. Ces activités s'attaqueront également aux menaces pour la conservation découlant de l'accès accru à des zones auparavant éloignées en raison de la construction de routes, illégales ou non, ainsi que de l'exploitation forestière, du braconnage de la faune sauvage et de l'augmentation du commerce avec des marchés éloignés (par exemple, avec la Chine pour les médicaments traditionnels et les bois durs tropicaux).

228. Au fur et à mesure de l'organisation des ateliers spécialisés, les stagiaires, hommes et femmes, peuvent, en outre, être sélectionnés au-delà de la zone du projet proprement dite, renforçant ainsi le Gabon de manière plus générale grâce au développement des capacités en matière de services environnementaux. Certains ateliers de formation se tiendront à Libreville, mais la majorité d'entre eux seront organisés dans la zone du projet, c'est-à-dire à Lambarene, Mouila et/ou Tchibanga.

229. Une série indicative (représentative) d'ateliers est proposée ci-dessous :

- Atelier 1 : Connectivités : Conservation au niveau du paysage et gestion intégrée des bassins versants
- - Atelier 2 : Évaluations environnementales et sociales stratégiques (EESS) - activités en amont et vision au-delà des projets individuels.
- Atelier 3 : Évaluations d'impact environnemental et social (EIES) et plans de gestion associés
- Atelier 4 : Capital naturel et comptabilité des écosystèmes - introduction à l'économie de la biodiversité
- Atelier 5 : Aires protégées et conservées - introduction à la conservation par les communautés locales
- Atelier 6 : Capital naturel et comptabilité des écosystèmes - perspectives plus pratiques et plus avancées.

Activité 1.1.2. Apprentissage par la pratique : Examen des plans de gestion des aires protégées (peut commencer avant que l'EIES-PGES ne soit achevée).

230. Une autre façon de renforcer les capacités est de procéder à un examen et à une évaluation conjointe (et éventuellement à une mise à jour) des plans de gestion des aires protégées dans le paysage du projet, y compris des examens documentaires (c'est-à-dire des examens de la littérature des données existantes) et des visites de sites. Les aires protégées (AP) cibles dans le paysage comprennent 2 sites Ramsar (Bas Ogooué, Monts Birougou) et 2 parcs nationaux (Waka, Monts Birougou) - chacun avec des besoins différents, cf. leurs résultats METT.

231. Alors que les plans de gestion des aires protégées sont déjà élaborés (ou rédigés), une révision de ces documents importants par les gestionnaires et le personnel des aires protégées servira à la fois à rafraîchir la "vue d'ensemble" de leurs opérations planifiées et à fournir l'occasion de souligner et d'approfondir avec eux plusieurs éléments critiques des plans de gestion qui pourraient autrement avoir été négligés par inadvertance. Ainsi, une mise à jour des données/informations disponibles pour chaque zone protégée ainsi que des recommandations révisées/nouvelles seront également fournies.

232. Au minimum, ces plans de gestion devraient prévoir des EESS/EIES, s'assurer que des consultations communautaires significatives et le CLIP ont lieu aux bons moments (et en tant que processus continu) et d'une manière inclusive et participative de sorte que les voix des femmes et des autres personnes marginalisées soient incluses, décrire de vastes partenariats basés sur les droits, les rôles, les intérêts et les opportunités des IPLC résidant dans ou près des AP, et co-développer un mécanisme de rapport et de réparation des griefs.

ne reconnaissent pas, n'apprécient pas et ne renforcent pas les communautés. En bref, les AP ne sont pas le seul mécanisme disponible pour atteindre des résultats de conservation ; et ce projet cherche à regarder au-delà des AP, c'est-à-dire à considérer toutes les options disponibles.

233. La plupart des éléments ci-dessus peuvent être subsumés sous (ou dans) la notion de "cogestion communautaire" dans laquelle les hommes et les femmes des communautés locales sont reconnus comme des partenaires clés dans la conservation, pas seulement pour être consultés ou informés mais plutôt pour servir de cogestionnaires (intendants, surveillants, gardiens) de la biodiversité du paysage forestier tropical.

234. Le développement de solutions durables de financement de la conservation pour les AP devrait également être poursuivi par le projet, y compris les crédits de carbone, les crédits de biodiversité et le développement de l'écotourisme¹²⁷. Le partage juste et équitable des avantages découlant de la biodiversité doit également être dûment pris en compte, en particulier en ce qui concerne les droits et les responsabilités et le partage des avantages entre les AP et les femmes et les hommes des communautés locales de manière équitable.

234. S'ils ne sont pas encore présents dans les plans de gestion, les éléments clés susmentionnés seront proposés par le projet comme un amendement à apporter au(x) document(s) de gestion respectif(s), et seront également testés sur le terrain.

Activité 1.1.3. Apprentissage par la pratique : opérations in situ (ne devrait pas commencer avant l'achèvement de l'EIES-PGES)

235. Le soutien aux opérations in situ des services environnementaux dans les sites Ramsar, les parcs nationaux et les autres utilisations des terres forestières à travers le paysage du projet permettra également l'apprentissage par la pratique par les partenaires (bénéficiaires directs).

236. En plus des entreprises dans les zones protégées (chevauchant les zones conservées par les communautés), les opérations gouvernementales liées à la biodiversité et aux écosystèmes forestiers et à leur conservation peuvent être soutenues par le projet où qu'elles se produisent - y compris, par exemple, la surveillance des conditions environnementales et la conformité réglementaire dans les concessions forestières et les concessions agroalimentaires), comme un moyen de renforcer les capacités professionnelles et techniques des services environnementaux pour la gestion des ressources naturelles et la conservation des paysages forestiers.

237. Les activités spécifiques contribuant à ce résultat seront sélectionnées parmi les priorités actuelles décrites dans les plans de gestion des aires protégées et d'autres documents d'orientation, ainsi que par le biais de processus plus consultatifs avec les partenaires principaux - sous réserve de révision par les processus de sauvegarde dans le cadre des activités connexes/parallèles de la composante 2. Au-delà de l'application des actions de gestion déjà développées, cependant, toutes les activités et sous-activités soutenues ici doivent également intégrer des objectifs de formation inclusive et/ou de développement des capacités (par exemple, par l'introduction et l'application de nouvelles approches et/ou technologies dans le suivi, y compris les évaluations d'impact) et contribuer positivement à la gouvernance du paysage forestier (par exemple, des pratiques plus participatives et inclusives) et/ou faire progresser les intérêts socio-économiques des communautés locales résidentes.

239. Les éléments de surveillance de l'environnement, y compris l'eau, la flore et la faune, figurent en bonne place parmi les sous-activités. Lorsque des activités de projet particulières sont déjà incluses dans le résultat 2.2 ci-dessous, il n'est pas prévu de les reproduire ici ; cette ligne vise plutôt à permettre une valeur ajoutée supplémentaire découlant d'une perspective " d'enseignement et d'apprentissage " basée sur l'expérience (ou d'apprentissage par la pratique), permettant de couvrir les coûts associés. Ce projet d'activité peut également couvrir une partie des coûts des bureaux décentralisés et des équipements de terrain liés au projet, ainsi que les coûts opérationnels liés aux efforts du projet, tels que le suivi des ressources.

Activité 1.1.4. Fiches politiques, directives pratiques, ressources pédagogiques (peut commencer avant l'achèvement de l'ESSA-PGES).

238. Des notes d'information sur la politique de développement et des lignes directrices pratiques pour les gestionnaires masculins et féminins et les autorités locales seront élaborées sur la base des activités du projet ci-dessus, et distribuées aux parties prenantes du gouvernement et du secteur privé. Les notes d'orientation et les

¹²⁷ Ecotourism is much more than nature-based tourism. Beyond seeing nature simply as an asset, ecotourism has three main characteristics: it must deliver (i) specific conservation results, (ii) benefits for local communities, and (iii) include an educational and/or awareness component.

lignes directrices seront élaborées à partir du matériel développé/utilisé pour les ateliers de formation spécialisés (et, si possible, à partir du matériel et des formations associés aux activités d'apprentissage par la pratique ci-dessus) - leur développement devant être inclus dans les contrats de service commandés pour les ateliers de formation ci-dessus dans le cadre de l'activité 1.1.1.

239. Les notes d'orientation visent en particulier à informer et à guider les secteurs du développement (et les ministères) en ce qui concerne leurs attributions et actions respectives, en prenant en compte la valeur globale de la biodiversité, des écosystèmes et des zones protégées et conservées dans leur planification et leurs opérations (cf. mainstreaming biodiversity and inclusive conservation en 'planification du développement'). L'objectif des notes d'orientation à élaborer dans le cadre du projet est d'informer et de guider (recommander) des orientations générales aux niveaux opérationnels, notamment en mettant l'accent sur la sauvegarde.

240. Des directives pratiques visent à guider des secteurs sélectionnés tels que les transports, les mines et l'agriculture vers des approches plus respectueuses de la biodiversité ; y compris de nouvelles perspectives sur l'économie de la nature et du capital naturel, les rôles et les droits des PAUL (en mettant l'accent sur leurs contributions à la conservation), la surveillance environnementale par les services environnementaux gouvernementaux et par les communautés, et d'autres lignes directrices découlant des ateliers de formation et des ressources pédagogiques connexes. (Cette série de lignes directrices cible principalement les gestionnaires de site et les praticiens, tandis que les lignes directrices à élaborer dans le cadre de l'Activité 1.3.4, ci-dessous, visent davantage les décideurs de haut niveau.)

241. Le matériel de formation produit et/ou utilisé pour les ateliers sera également transformé en ressources pédagogiques pour une utilisation secondaire/répétée par ou via les services gouvernementaux de l'environnement, c'est-à-dire des ressources pédagogiques à utiliser pour reproduire et/ou intensifier les formations ci-dessus permises dans le cadre de ce produit. De plus, ces ressources seront rassemblées, collationnées et stockées par le biais du système de gestion des connaissances du projet (résultat 4.1) et également rendues plus largement disponibles dans le cadre de/par le biais de la stratégie de communication du projet (résultat 4.2).

Résultat 1.2. Sensibilisation accrue aux principales approches de la conservation intégrée des paysages forestiers (toutes les activités peuvent commencer avant la fin de l'EIES-PGES)

242. Ce résultat vise à examiner, évaluer et réviser/améliorer les plans de gestion ou les stratégies de développement qui ont déjà été élaborés pour des paysages particuliers. Avec l'accord des autorités compétentes, des modifications formelles de ces plans et stratégies peuvent être introduites. Cependant, dans la majorité des cas, les changements opérationnels sont plus probables, c'est-à-dire simplement la modification ou l'amélioration des approches de mise en œuvre en parallèle avec le renforcement des capacités techniques.

243. Des plans de gestion par zone existent à plusieurs échelles géographiques, se chevauchant souvent partiellement. Par exemple, les plans actuels incluent :

(i) au niveau régional : des plans de gestion existent déjà pour l'ensemble du bassin versant du Bas Ogooué, à travers le site Ramsar, et pour le Paysage Forestier CARPE Lopé - Chaillu - Louesse ;

(ii) au niveau sous-régional : plan de gestion des pêches du lac Oguemoué (élaboré pour les huit villages du lac organisés en trois coopératives, dont une coopérative entièrement féminine) et plan de gestion du parc national de Waka (englobant le parc proprement dit ainsi que les zones périphériques, qui englobent également de vastes forêts primaires intactes et des populations locales forestières) ;

(iii) au niveau local : concessions industrielles incluant la foresterie, les mines et les hydrocarbures (ces superficies sont très variables) et les forêts communautaires plus petites (celles déjà en place et celles en cours de développement, par exemple près du lac Oguemoué dans le Bas Ogooué site Ramsar).

244. De plus, tous ces paysages forestiers ne sont pas simplement des milieux naturels impactés à des degrés divers par l'homme ; au contraire, ils ont longtemps été des systèmes socio-écologiques intégrés - également connus sous le nom de paysages bio culturels - où les communautés locales (en particulier les populations locales)

ont longtemps dépendu, valorisé et même contribué à façonner les environnements riches. Étant des paysages intégrés, toutes les parties prenantes et tous les détenteurs de droits (ainsi que les valeurs et les priorités qu'ils adoptent) doivent être pris en compte dans les processus de planification. Des mesures devraient également être prises pour surmonter les obstacles auxquels sont confrontées les femmes et les autres populations marginalisées. En outre, les mesures prises dans un domaine affectent souvent les conditions ailleurs ; il existe donc de nombreuses connectivités, notamment avec des liaisons amont-aval.

245. Les principaux enjeux ou thématiques à intégrer dans les revues et évaluations précitées sont donc la biodiversité, la faune menacée, les stocks de carbone, ainsi que l'inclusion sociale¹²⁸ et les approches participatives ainsi que la diversité des valeurs (et donc des objectifs, des intérêts, des ambitions) détenues par le large éventail de parties prenantes. Toutes ces questions doivent être considérées à la fois en termes de gouvernance (prise de décision) et de gestion (opérations), ainsi qu'avec une prise en compte explicite des liens amont-aval et des principes fondamentaux de la gestion intégrée des bassins versants (y compris, entre autres, les notions de connectivité écologique et de processus décisionnels inclusifs).

246. Tous les plans de gestion par zone actuels/actifs disponibles (qu'ils soient en version préliminaire ou finale) auront déjà été examinés et évalués plus tôt dans le projet (Activité 1.1.2) avec des amendements ou de nouveaux ajouts proposés selon ce qui est jugé approprié et intégrés par la suite dans les opérations en cours. En fin de compte, les expériences pilotes réussies seront promues et étendues à travers/par le projet - dans de nouvelles zones géographiques à travers le paysage du projet.

247. Cinq activités spécifiques de sensibilisation aideront à atteindre ce résultat ; chacun centré sur la coordination et l'intégration à travers les échelles spatiales, les multiples parties prenantes et les diverses utilisations des terres :

Activité 1.2.1. Sensibilisation : dialogues de développement multipartites de haut niveau

248. Dialogues multipartites au niveau ministériel, organisés sous la forme d'une série de discussions et/ou de panels (à confirmer) et axés sur la gestion intégrée des bassins versants et les principes fondamentaux sous-jacents appliqués aux contextes particuliers existant dans le paysage du projet. L'objectif principal est de sensibiliser et d'accroître le soutien dans les secteurs de développement (ministères) pour les approches critiques de la conservation par zone, y compris la gestion des bassins versants.

Activité 1.2.2. Sensibilisation : réunion régionale (provinciale) de coordination intersectorielle s

249. Réunions de coordination et de sensibilisation ciblées - organisées par sous-région (ou provinces) - garantissant que les perspectives de gestion au niveau du paysage et des bassins versants sont dûment prises en compte et intégrées dans les mentalités des hauts dirigeants au niveau sous-régional ; qui est le lieu/l'échelle où la plupart des sociétés civiles infranationales et des PAQL rencontrent les administrations gouvernementales, y compris les services environnementaux.

Activité 1.2.3. Sensibilisation : production et diffusion de supports de sensibilisation

250. Sensibiliser à la nécessité d'adopter des perspectives intégrées - y compris la prise en compte des liens en amont et en aval, la façon dont les gens dépendent de la nature (la conservation n'est pas facultative) et les approches de conservation par zone. En bref, la diffusion de documents pertinents sur la façon dont la durabilité nécessite une réflexion systémique et le développement de divers partenariats ; une pensée non cloisonnée, détachée et isolée des autres secteurs et acteurs.

¹²⁸ L'inclusion sociale est définie comme le processus d'amélioration des conditions de participation à la société, en particulier pour les personnes défavorisées, en améliorant les opportunités, l'accès aux ressources, la voix et le respect des droits.

Activité 1.2.4. Partage d'informations : Accroître les connaissances grâce à un meilleur accès à l'information

251. Examiner les mécanismes de partage d'informations disponibles, par exemple le portail de données de la Comifac, et les profiler/promouvoir pour améliorer l'accès des autorités (et de toutes les parties prenantes) aux informations pertinentes, dans tous les secteurs du paysage.

Activité 1.2.5. Partage d'informations : mise à disposition de supports d'information pertinents (Distribution)

252. Informations, outils et méthodes pertinents rassemblés et mis à la disposition du personnel des services environnementaux : plans de gestion, conseils sur les approches fondées sur des données probantes en matière de conservation, etc. (voir également Produit 4.1).

Résultat 1.3. Amélioration des cadres réglementaires et techniques affectant les paysages forestiers et les PAFL
(toutes les activités peuvent commencer avant la fin de l'EIES-PGES)

253. Enfin, le projet révisera et renforcera les cadres institutionnels – à la fois les aspects juridiques et réglementaires – et par extension renforcera les capacités des autorités nationales et provinciales à soutenir le développement et la conservation dans les paysages forestiers cibles. Un examen de l'état des engagements (traités internationaux) ainsi que des lois, réglementations, systèmes de certification approuvés et lignes directrices sur les meilleures pratiques sera entrepris.

254. Les législations et cadres impactants pour les paysages forestiers de la zone du projet touchent à des questions ou thèmes liés *entre autres* à la biodiversité, aux aires protégées, aux processus de décentralisation, aux populations locales et communautés locales, aux sauvegardes sociales et environnementales, à la prise en compte du genre et de l'inclusion sociale, au changement climatique et à l'accès aux informations. Les normes de certification des forêts contribuent également à la durabilité et seront prises en compte dans ce résultat et ces actions.

255. La foresterie durable est une préoccupation centrale dans le processus, une attention particulière devant être accordée au processus de certification actuel soutenu par CAFI au Gabon, parallèlement à l'expérience plus globale du Forest Stewardship Council (FSC) et de ses normes. Une attention similaire sera accordée aux normes de développement des produits de base de l'huile de palme, RSPO.

256. En outre, la loi de 2014 sur le développement durable sera révisée, dans le but de fournir un rapport d'étape et de combler toute lacune de mise en œuvre en suspens - y compris les questions relatives aux communautés locales (cf. PAFL) telles que le régime foncier, les consultations suivant l'approche FPIC, et les droits et obligations. en relation avec les industries extractives, en particulier les concessions forestières et agro-industrielles.

257. Les activités spécifiques comprennent ce qui suit :

Activité 1.3.1. Examen annoté des cadres juridiques et réglementaires pertinents

258. Un examen de l'état des engagements nationaux, des lois et des réglementations pertinentes pour la gestion intégrée des paysages forestiers sera commandé, y compris l'état actuel des EIE/EIES. Cet examen contribuera à l'élaboration d'une surveillance et d'une orientation de haut niveau fournies par les évaluations environnementales et sociales stratégiques (EES ; activité 1.3.2) et d'autres contributions significatives dérivées des approches de développement au niveau des « systèmes » du paysage et des bassins versants.

Activité 1.3.2. Cadre réglementaire : Intégration des évaluations environnementales et sociales stratégiques

259. Le projet introduira également des approches d'évaluations environnementales et sociales stratégiques (EES) et leur potentiel de contribution au développement durable national dans les activités de planification, de gestion et de surveillance au niveau régional - par le biais d'examen, de réunions et d'ateliers. Il sera envisagé d'embaucher un expert en genre pour s'assurer que les dimensions de genre sont correctement intégrées dans le cadre de l'évaluation. Cela s'appliquera *entre autres* au site Ramsar du Bas Ogooué et à son bassin versant plus large (en amont), c'est-à-dire s'étendant au-delà des limites du site *proprement* dit et incluant ce qui est déjà reconnu dans le plan de gestion actuel du site comme sa région tampon. Notamment, les EES ne sont ni

spécifiques à un projet ni limitées à des zones uniques (comme le site Ramsar) mais s'appliquent plutôt à des paysages polyvalents plus larges. Les EESS peuvent commencer (comme dans le cas présent) en se concentrant sur un projet ou une zone géographique en particulier, puis s'étendre vers l'extérieur, au-delà de cette zone, en incorporant une géographie plus large et une suite d'intérêts sectoriels - en fin de compte, en considérant/évaluant les problèmes à travers le paysage plus large, avec une attention particulière aux connectivités régionales ainsi qu'aux impacts cumulatifs.

260. Les EESS au niveau régional (par exemple, province, bassin versant, etc.) permettent une surveillance plus coordonnée, en considérant le paysage de manière multidimensionnelle intégrée, en se concentrant sur les exigences de durabilité ; avec des EESS exigeant que des actions spécifiques soient envisagées non seulement au cas par cas, demande par demande... mais beaucoup plus systématiquement et en considérant la relation et les impacts de chaque opportunité avec les utilisations des terres adjacentes, ainsi qu'en comparaison avec d'autres options disponibles. Les EESS englobent donc tous les principaux types d'utilisation des terres dans une région ciblée afin que, grâce à ce processus important, les coûts environnementaux de chacun soient dûment évalués et intégrés dans la prise de décision, en cherchant à assurer la protection de la biodiversité forestière et des services écosystémiques au niveau le plus fondamental. niveau.

261. Dans le cas du site Ramsar du Bas Ogooué, par exemple, une EESS considérerait les régions forestières en amont avec leurs grands stocks de carbone en tandem avec les propres écosystèmes (locaux) de la mosaïque forêt-zones humides de basse altitude et les moyens de subsistance mixtes des populations tributaires de la forêt. communautés locales, ainsi que la valeur élevée de la biodiversité dans ces deux régions voisines aux côtés des concessions forestières, minières et pétrolières, chacune ayant ses propres droits légaux sur les ressources en surface et souterraines. Ainsi, une EESS peut être centrée sur le site Ramsar, mais en inclure beaucoup plus.

262. Des lignes directrices sur les bonnes pratiques seront élaborées pour les EESS et diffusées (voir Activité 1.3.4). Des lignes directrices seront également produites pour couvrir les approches/méthodologies complémentaires, y compris les approches d'aménagement du paysage, les principes de la gestion intégrée des bassins versants, le capital naturel et l'économie de la nature, et les droits des IPLC.

Activité 1.3.3. Cadre réglementaire : Intégration de la sauvegarde sociale et environnementale

263. L'état actuel des sauvegardes sociales et environnementales dans les secteurs de développement au Gabon sera également évalué et, sur cette base, les approches et mécanismes de sauvegarde seront renforcés autant que possible dans les secteurs clés du développement au Gabon, notamment en assurant l'intégration d'une perspective de genre et d'inclusion sociale. Alors que les EESS se concentrent sur les évaluations de l'utilisation des terres et la planification régionale, pour leur part, les mesures de sauvegarde sont fondées sur des analyses de risques entreprises pour des projets ou des interventions planifiés spécifiques, cherchant à s'assurer que les risques notés sont évités dans la mesure du possible, ou sont autrement atténués par des mesures compensatoires spécifiques. Actions; se concentrant particulièrement sur le genre et l'inclusion sociale, cette dernière englobant les PAFL.

Activité 1.3.4. Lignes directrices et méthodologies sur les meilleures pratiques

264. Des lignes directrices et des méthodologies sur les meilleures pratiques seront produites et diffusées dans des secteurs sélectionnés, visant à renforcer une gestion efficace et à assurer l'intégration de la biodiversité et des AP dans ces secteurs.

265. Des directives sectorielles seront produites pour les EIE/EIES, les EESS et les approches de sauvegarde ainsi que la planification au niveau du paysage, la gestion intégrée des bassins versants, la comptabilité du capital naturel, l'économie de la nature et les droits des PAFL.

266. Le cas échéant, des directives seront élaborées sur la base des procédures et des politiques du PNUD ; par exemple, y compris les mécanismes de sauvegarde sociale et environnementale, les consultations communautaires et l'application des processus CLIP .

267. Des lignes directrices seront élaborées et diffusées dans de multiples secteurs, au-delà des services environnementaux.

268. Des directives plus spécifiques concernant la surveillance environnementale seront fournies dans la composante 2 (voir ci-dessous).

Composante 2 : Conservation du paysage soutenue par un suivi environnemental inclusif

(Coût total : 10, 500, 000 USD ; subvention du FEM demandée : 2, 000, 000 USD ; cofinancement : 8, 500, 000 USD du GoG)

Résultat 2 : Des paysages forestiers mieux conservés avec une surveillance environnementale renforcée et des collaborations IPLC plus abondantes et plus fortes

269. La deuxième composante se concentre sur le renforcement des connaissances et des capacités des services gouvernementaux de l'environnement et des autres parties prenantes pour le suivi environnemental, visant à permettre que des décisions et des actions mieux informées soient entreprises. Les capacités professionnelles et techniques seront renforcées avec le personnel gouvernemental, d'une part, et avec les communautés et le secteur privé, d'autre part.

270. La majeure partie de la formation sera une formation *in situ*, c'est-à-dire un apprentissage par la pratique, grâce à la mise en œuvre conjointe des activités du projet. La mise en œuvre des plans de gestion convenus aura lieu, ce qui inclut à la fois les services environnementaux du gouvernement et les parties prenantes locales. Les formations visent à assurer une participation équitable des femmes et des hommes, notamment par le biais de processus de sélection, de production de contenu de formation et de conception d'opportunités de formation.

271. Globalement, un accent particulier sera mis sur le développement et le renforcement des approches participatives, largement dans un cadre de cogestion communautaire tel que déjà amorcé aux abords des aires protégées avec les CCGL. La surveillance environnementale sera ainsi entreprise par les différentes parties prenantes de manière différenciée mais coordonnée à travers le paysage. Une conservation inclusive est nécessaire pour un changement efficace à long terme.

Résultat 2.1. Examen du secteur de la conservation : évaluation de référence approfondie et analyse des opportunités (toutes les activités peuvent commencer avant la fin de l'EIES-PGES)

272. Ce résultat sera produit en étroite coordination avec l'élaboration de l'EIES afin d'éviter toute duplication. Il fournira des lignes de base et une orientation générale pour les activités de surveillance environnementale ultérieures à entreprendre dans le cadre du projet. Le suivi peut être entrepris soit par les services environnementaux gouvernementaux, soit par les communautés locales ; cependant, il y a des résultats de conservation plus durables lorsque les deux sont impliqués.

273. Au-delà des AP, les concessions forestières privées couvrent la plus grande superficie du Gabon. Une autre forme de gestion forestière est celle des forêts communautaires. De plus, les « territoires et aires conservés par les populations locales et les communautés locales » (ou APAC - territoires de vie) qui, à l'échelle mondiale, couvrent 20 % de la superficie terrestre mondiale, englobent 80 % de sa biodiversité, et chevauche 40% des aires protégées – pourtant peu connues (ou reconnues) au Gabon ; mais voyez la communauté de Massaha qui a demandé le déclassement d'une partie d'une concession forestière dans leur APAC menacée et le reclassement en aire protégée sous forme de domaine de chasse sous leur gestion durable.¹²⁹

274. Les activités suivantes aideront à mieux appréhender la situation globale et le potentiel de chacun des éléments ci-dessus pour la conservation (c. chercher à capter.

¹²⁹ <https://news.mongabay.com/2021/10/mixed-signals-from-gabon-officials-to-villagers-fighting-to-save-a-forest/>

275. Les activités comprennent ce qui suit :

Activité 2.1.1. Analyse SWOT des contextes environnementaux, sociaux et d'utilisation des terres dans le paysage du projet

276. Cette activité fera partie de l'EES. Il examinera les contextes sociaux, environnementaux et d'utilisation des terres dans le paysage du projet, couvrant les contextes démographiques et socio-économiques des communautés locales (y compris l'identification et l'évaluation des obstacles rencontrés par les femmes et les autres populations vulnérables) ainsi que leur degré de chevauchement avec les aires protégées. (site Ramsar, parc national), les aires communautaires conservées (par exemple, les forêts communautaires et les territoires de vie) ainsi que les concessions industrielles telles que la foresterie, l'agriculture, l'exploitation minière, les hydrocarbures - afin de mieux comprendre et d'orienter toutes les actions ultérieures du projet. L'analyse SWOT sera organisée en fonction de la zone administrative (province) ou, le cas échéant, en relation (c'est-à-dire la proximité) avec les aires protégées.

277. Des examens devraient également être effectués sur les capacités de toutes les principales parties prenantes en matière de surveillance de l'environnement, y compris dans les approches déjà disponibles et dans l'utilisation des nouvelles technologies ; en tenant compte des obstacles auxquels les femmes pourraient être confrontées pour accéder à ces technologies et les utiliser, de peur qu'elles ne soient exclues des processus en raison de problèmes culturels, de niveaux d'alphabétisation, etc. Une évaluation sera également faite de tous les principaux groupes de parties prenantes - y compris les services gouvernementaux et les communautés locales, les coopératives et les secteurs privés - en relation avec chacune de leurs exigences et/ou obligations légales, ainsi que la présence d'opportunités spéciales qui s'offrent à eux ou les principales menaces à la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques affiliés.

Activité 2.1.2. Examen des exigences réglementaires des concessions forestières sélectionnées et des opérations en cours

278. Les exigences réglementaires des concessions forestières (en particulier les EIES et les CGES) et leurs opérations (y compris la conformité) seront examinées pour 10 concessions forestières sélectionnées (voir Tableau 9). La conformité des réglementations et des pratiques avec les SES du PNUD sera soulignée. Les examens devraient mettre en évidence, *entre autres*, les liens importants entre la nature (environnement/biodiversité) et les populations (IPLC), sur la base desquels les relations entre les exploitants forestiers et les communautés locales devraient être fondées - s'ils agissaient conformément à ce que l'on trouverait normalement dans le CGES des concessions, si ceux-ci sont présents (et s'ils ne sont pas présents, comment devraient-ils être développés).

279. Étant donné que le Gabon vise à voir toutes les concessions forestières accréditées par le FSC d'ici deux ans, les évaluations prévues dans le cadre de cette activité devraient être entreprises par rapport au cadre d'accréditation récemment adopté qui a été adapté du FSC sur la base des principes fondamentaux de durabilité et décrit dans les documents d'orientation de niveau publiés en Décembre 2020.

280. Des évaluations et des recommandations spécifiques devraient également être fournies vis-à-vis de la surveillance de l'environnement ; c'est-à-dire comment organiser au mieux un suivi efficace à long terme, y compris des partenariats (et éventuellement des emplois) avec les membres de la communauté locale ainsi que des formes d'engagement (rapports, suivi) avec les services gouvernementaux.

Activité 2.1.3. Examen du potentiel de conservation inclusive des forêts à travers les « forêts communautaires »

281. Le projet passera en revue les forêts communautaires dans le paysage du projet, y compris leur histoire, la superficie couverte, les conditions environnementales actuelles, les structures de gouvernance et de gestion, les principales menaces et opportunités, la reconnaissance juridique (statut, stade de développement), etc. Forest Stewardship Council ou autre organisme similaire spécialisé/expérimenté. L'examen s'appuiera sur les plans de gestion de forêts communautaires sélectionnées (si disponibles) ainsi que sur des visites et des consultations sur place. Cette activité alimentera l'EIES et sera mise en œuvre en étroite coordination avec l'élaboration de l'EIES.

282. Comme pour les concessions forestières, les forêts communautaires doivent également être évaluées par rapport au FSC ou à des critères similaires de durabilité, ainsi qu'aux SES du PNUD.

Activité 2.1.4. Examen du potentiel de la conservation inclusive des forêts à travers les « territoires de vie »

283. Le projet passera également en revue les territoires de vie dans le paysage du projet, y compris leur histoire, la zone couverte, les conditions environnementales actuelles, les structures de gouvernance et de gestion, les principales menaces et opportunités, etc. Les orientations pour cet examen important seront tirées du Consortium APAC,¹³⁰ qui décrit ces territoires et zones avec trois grandes caractéristiques :¹³¹

- il existe un lien étroit et profond entre eux et leur population locale ou communauté locale qui en est le gardien, généralement ancré dans l'histoire, l'identité sociale et culturelle, la spiritualité et/ou la dépendance des gens à l'égard du territoire pour leur bien-être matériel et immatériel ;
- la communauté dépositaire prend et applique (seule ou avec d'autres) des décisions ou des règles par le biais d'une institution de gouvernance fonctionnelle et autodéterminée, qui peut ou non être reconnue par des étrangers ou par la loi statutaire du pays concerné ;
- cette gouvernance et cette gestion contribuent positivement à la conservation de la nature ainsi qu'aux moyens de subsistance et au bien-être des communautés.

284. Parfois, ces territoires de vie sont dynamiques et souvent visibles, et les trois caractéristiques sont présentes. Dans d'autres cas, des systèmes de conservation endogènes ont peut-être existé et prospéré mais sont maintenant dégradés ou peut-être même perdus. Ailleurs, les communautés locales peuvent souhaiter créer un tel territoire de vie, soit comme expression de ce qu'elles apprécient profondément et/ou comme moyen de soutenir et d'atteindre des objectifs communs pour un avenir plus durable. Dans le langage des territoires de vie, ceux-ci seraient respectivement des APAC définies, perturbées et souhaitées.¹³²

Activité 2.1.5. Évaluation socioéconomique des populations locales et des communautés locales ciblées

285. Cette activité sera menée en étroite coordination avec l'élaboration de l'EIES. Sur la base des interventions de conservation et de développement communautaire prévues par le projet, les bénéficiaires locaux dans le paysage du projet comprendront un large éventail de communautés. Ces communautés locales peuvent être engagées de diverses manières, y compris la participation au suivi communautaire, l'emploi à temps partiel pour le suivi et/ou la participation au développement d'entreprises communautaires du secteur privé et l'amélioration des chaînes de valeur. Une évaluation régionale de la situation socio-économique de ces communautés sera commandée par le projet, y compris la nature et l'étendue des moyens de subsistance et de l'emploi des personnes, désagrégées par sexe.

286. Sur la base de cette évaluation régionale et de l'examen des besoins et opportunités spécifiques locaux, et des niveaux particuliers d'intérêt des communautés à participer/s'associer au projet, une sélection finale sera faite des communautés partenaires - à la fois pour cette composante et les autres résultats du projet.

287. Une approche stratifiée sera adoptée selon laquelle la sélection finale des communautés locales comprendra au moins deux communautés à proximité de chaque AP ciblée (2 sites Ramsar et 2 PN) et au moins une communauté résidant à proximité de chacune des concessions forestières sélectionnées (x10), forêts communautaires (x8) et territoires de vie (en attente de révision des territoires de vie). Dans certains cas, une communauté peut répondre à plusieurs critères en même temps.

¹³⁰ L'organisation nationale NADA sera le premier membre gabonais du Consortium APAC.

¹³¹ *Territoires de Vie : Le passé, le présent et l'avenir de la conservation sur terre*, <https://wsimag.com/economy-and-politics/66065-territories-of-life>

¹³² Voir « Statut des APAC », <https://www.iccaconsortium.org/index.php/discover/>

288. Une évaluation socio-économique plus détaillée sera ensuite effectuée pour les communautés sélectionnées, au début de la durée du projet, afin de fournir des références claires (pour un suivi ultérieur des impacts) ainsi que de fournir des contextes et de guider la planification des consultations ultérieures (résultat 3.1) et le développement des chaînes de valeur (résultats 3.2 à 3.4). Les évaluations spécifiques aux communautés contribueront également à l'élaboration d'approches locales appropriées de surveillance de l'environnement pour cette composante, qui est axée sur l'amélioration/le renforcement de la surveillance dans l'ensemble du paysage.

Résultat 2.2. Surveillance environnementale par les administrations publiques et autres partenaires concernés (le suivi et les évaluations peuvent commencer avant l'achèvement de l'EIES-PGES, mais aucun travail de terrain autre que le suivi/l'évaluation ne doit commencer avant qu'ils ne soient entièrement achevés)

289. Sur la base de l'analyse SWOT ci-dessus et des examens détaillés des concessions forestières, des forêts communautaires et d'autres zones de conservation communautaire ainsi que des situations spécifiques notées pour les communautés cibles du projet (résultat 2.1), une gamme d'interventions de surveillance environnementale sera avancée par le projet à l'appui de la gestion durable des paysages forestiers (comme indiqué dans le « modèle à trois piliers » du projet pour l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité forestière).

290. Rappelant les trois piliers fondamentaux du modèle ci-dessus - *une gouvernance solide* (cf. l'engagement approprié des parties prenantes dans les processus de prise de décision), *une planification efficace* (comme déjà entrepris dans les processus du PNAT du Gabon) et *l'intégrité de l'écosystème* (nécessitant un suivi pour s'assurer que l'état actuel et les tendances dans les conditions forestières sont maintenues) – ce produit se concentre principalement sur ce dernier, la surveillance de l'environnement.

291. La surveillance environnementale est essentielle pour élaborer des plans de gestion pertinents ; parfois comme référence pour tous les travaux ultérieurs, parfois pour mieux comprendre des défis particuliers et ensuite aider à les relever. Les deux aspects de la surveillance sont reconnus comme des besoins prioritaires dans le paysage et sont donc présents dans ce projet.

292. Le suivi environnemental peut être (et est presque toujours) entrepris par de multiples parties prenantes, y compris non seulement le suivi formel par les services gouvernementaux de l'environnement (tels que le MEF, la DGEPN, les sites Ramsar, les parcs nationaux) mais aussi par des femmes et des hommes, des communautés, la société civile, les institutions de recherche et le secteur privé - chacun en fonction de ses intérêts et/ou de ses besoins perçus ainsi que de la capacité des personnes à participer aux processus de suivi (en notant également que les femmes et les hommes perçoivent, utilisent, surveillent et bénéficient différemment des ressources, et que ces différences peuvent être due en partie aux différences de niveaux d'éducation et de disponibilité pour participer au suivi ; les différences entre les sexes doivent être explicitement reconnues et traitées dans les sections suivantes). Il est également prévu qu'avec des niveaux d'engagement accrus dans la société dans la surveillance de l'environnement et dans les analyses de données (coproduction de connaissances) et la prise de décision associée, une gouvernance plus dynamique et plus forte - et la conservation - des ressources naturelles et des lieux particuliers commencera à émerger.

293. La surveillance de l'environnement peut inclure la biodiversité terrestre, y compris la flore (toute la végétation, y compris les arbres et les PFNL) et la faune (par exemple, les espèces sauvages en voie de disparition telles que les éléphants de forêt et les gorilles des plaines ainsi que les principaux groupes d'espèces de viande de brousse tels que les céphalophe et les guenons) ainsi que le sol et état de l'eau. Ce dernier comprend l'hydrologie, la qualité de l'eau, l'envasement, les contaminants, etc.

294. Ce produit porte sur la surveillance environnementale effectuée par les services gouvernementaux. Le prochain résultat (2.3.) étendra et renforcera cette approche, axée sur le suivi qui peut être entrepris par les communautés locales et/ou les ONG environnementales locales. Dans les deux cas, les capacités d'apprentissage et techniques seront renforcées par des ateliers ainsi que par des opérations *in situ* (par exemple, formation sur le tas, apprentissage par la pratique) avec les partenaires du projet sur le terrain. Un chevauchement existe,

cependant, et certaines activités peuvent être exécutées simultanément pour des gains d'efficacité logistiques et liés aux coûts.

295. Dans chacune des activités suivantes relevant de la « surveillance environnementale par les services gouvernementaux », le projet vise à fournir un soutien financier et technique d'au moins trois manières complémentaires et qui se chevauchent : (i) les coûts opérationnels pour l'agence d'exécution et/ou les prestataires de services sous contrat pour effectuer les travaux requis (y compris les besoins en bureau et en équipement pour les unités environnementales décentralisées) ; (ii) l'appui à la mise en œuvre des plans de gestion (avec un accent particulier sur les sites Ramsar) et le suivi des concessions forestières (en particulier pour assurer le respect par le secteur privé des plans convenus) (par le biais de la DGEPN et des services alliés du MEF) ; et (iii) un soutien pour renforcer les approches inclusives de gouvernance de la conservation, en particulier en encourageant/permitant les collaborations avec les PACL.

296. Les activités relevant de ce produit comprennent les éléments suivants :

Activité 2.2.1. Surveillance de la conformité environnementale et sociale dans des concessions forestières privées sélectionnées

297. Le projet soutiendra les services gouvernementaux dans leur collaboration avec les concessions forestières réparties dans tout le paysage, en cherchant à développer de bons modèles de concessions forestières avec des processus d'EIE/EIES bien établis et mis en œuvre et les CGES qui en découlent - avec des plans de gestion qui incluent des systèmes de surveillance environnementale pertinents et qui répondent de manière appropriée aux besoins de la communauté locale. Grâce au projet, les services environnementaux du gouvernement pourront s'engager plus efficacement dans des concessions forestières sélectionnées, avec des conseils fournis aux services gouvernementaux et aux concessions selon les besoins, ainsi qu'un suivi de la conformité planifié et *ad hoc*.

298. La surveillance de la conformité des concessions forestières (et des entreprises agro-industrielles) peut être soutenue par de nouveaux « systèmes d'alerte » en temps quasi réel qui peuvent surveiller/notifier l'exploitation forestière illégale¹³³ et ainsi aider à guider l'application sur le terrain.

299. L'objectif global de cette activité est de développer des modèles d'opérations forestières durables (dans les concessions forestières) avec de solides garanties sociales et environnementales qui conduisent à des résultats positifs et équitables pour les communautés ainsi que pour la faune et les écosystèmes. Des guides sectoriels seront élaborés pour la surveillance des forêts, ainsi que des conseils sur la quantité de surveillance requise qui pourrait être entreprise en collaboration avec les membres de la communauté. De même, le projet offrira des opportunités de renforcement des capacités aux PACL (et à la société civile) ainsi qu'à certains acteurs du secteur privé et aux services environnementaux gouvernementaux pour mettre en œuvre les meilleures pratiques dans le secteur forestier.

¹³³L'application d'alerte RADar for Detecting Deforestation (RADD) de l'Université et de la recherche de Wageningen (WUR) est un système d'alerte en temps quasi réel pour la déforestation utilisant "des images radar accessibles au public recueillies tous les six à douze jours par le satellite Sentinel-1 de l'Agence spatiale européenne. Si des zones de forêt tropicale disparaissent, une « alerte de déforestation » est déclenchée et elle est marquée en rouge. Cela permet aux organismes locaux chargés de l'application des lois d'intervenir beaucoup plus rapidement et précisément pour arrêter l'exploitation forestière illégale. Le système d'alerte RADD de WUR couvre l'ensemble de la forêt tropicale africaine, dont la majeure partie se trouve dans le bassin du Congo [y compris le Gabon] (<https://africanews.space/wur-alert-system-radd-african-rainforests/>). Les images radar haute résolution produites par Sentinel-1 voient à travers les nuages, 365 jours par an, permettant la cartographie de nouvelles perturbations dans la forêt tropicale humide primaire à une échelle spatiale de 10 m (<https://www.wur.nl/en/Research-Results/Chair-groups/Environmental-Sciences/Laboratory-of-Geo-information-Science-and-Remote-Sensing/Research/Sensing-measuring/RADD-Forest-Disturbance-Alert.htm>).

La validation de l'approche dans le bassin du Congo est présentée dans Reiche et al. 2021. *Alertes de perturbation forestière pour le bassin du Congo à l'aide de Sentinel-1*. Lettres de recherche environnementale 16(2), 024005. <https://doi.org/10.1088/1748-9326/abd0a8>

La visualisation de données en ligne à l'aide de Google Earth Engine est disponible sur <https://gea.users.earthengine.app/view/raddalert>. Le site Web de l'application d'alerte RADD et l'accès aux données sont disponibles à l'adresse <http://radd-alert.wur.nl>.

300. Le projet mettra l'accent sur le renforcement de l'engagement des services environnementaux avec dix (10) concessions forestières : 2 dans le site Ramsar du Bas Ogooué, 4 dans de grandes zones forestières intactes en amont le long de la rivière Ikobey (et à proximité du parc national de Waka), 2 dans le Massif DuChaillu près du Parc National de Birougou et du site Ramsar, et 2 dans le bassin versant du Basse Nyanga (voir tableau ci-dessous).

301. Sur la base des collaborations et des expériences développées dans ces cas, les services environnementaux gouvernementaux pourront ultérieurement s'étendre – soit en parallèle aux interventions du projet, soit ultérieurement – à toutes les concessions forestières restantes dans le paysage du projet ; et éventuellement dans tout le pays.

302. Plusieurs concessions forestières ont été identifiées dans le paysage du projet en tant que sites/partenaires candidats pour des travaux dans le cadre de cette activité (tableau 9).

Tableau 9. Concessions forestières ciblées pour l'engagement avec le projet

	Nom	Superficie (ha)	Plan de gestion ?	Certifié FSC?	Partenariat communautaire
Dans le site Ramsar du Bas Ogooué (Moyen Ogooué)	NTB – TBNI	15,000	Oui	Non	Des partenariats sont présents avec les communautés locales et d'autres villages à proximité des concessions forestières.
	GGFMI	50,000	Oui	Non	Les obligations contractuelles sont définies par des documents formels (cahier de charges).
En amont du site Ramsar du Bas Ogooué, près du PN de Waka (Ngounié)	SOLEIL - COFMA	52,000	Oui	Non	Idem.
	PENGXIN SARL	8,234	Oui	Non	
	ASI	8,156	Oui	Non	
	ENSOLEILLÉ	13,300	Oui	Non	
En amont du site du Bas Ogooué, zone de Birougou (Ngounié)	Permis 12/10 (UFA/GWI 3) Gabon Industrie Bois	50,000	Oui	Non	Idem.
	Permis 36/92 (UFA / GFT 1) Gabonaise Forestière de Transformation	25,130	Oui	Non	
Dans le bassin versant du Basse Nyanga, en	Permis 46/09 (UFA/GSF Bayonne) Gabon Foresterie Durable	15,555	Oui	Non	Idem.

amont Tchibanga (Nyanga)	de	Permi 37/09 (UFA / CBG Mandji) Compagnie des Bois du Gabon	15,746	Oui	Oui	
--------------------------------	----	---	--------	-----	-----	--

Activité 2.2.2. Surveillance de l'exploitation minière artisanale de l'or le long de la rivière Ikobey, y compris à proximité du PN de Waka

303. Cette activité sera menée en étroite coordination avec l'élaboration de l'EIES. L'extraction artisanale de l'or le long de la rivière Ikobey a entraîné la dégradation de vastes zones de forêt et peut-être des polluants fluviaux avec des impacts négatifs en aval. Le projet évaluera l'étendue globale de cette forme d'extraction de l'or le long de la rivière Ikobey et surveillera les impacts sur le couvert forestier local et la qualité de l'eau. Dans cette activité, l'accent est mis sur l'évaluation de l'étendue des dommages causés au couvert forestier et d'autres dommages environnementaux locaux.

304. La réhabilitation suite aux opérations d'extraction d'or sera également testée, conformément au PGES et dirigée par des femmes et des hommes des communautés locales avec le soutien d'un institut de recherche national reconnu et compétent et/ou d'ONG, en utilisant des espèces d'arbres indigènes ; y compris les arbres fruitiers indigènes tels que la mangue de brousse pour faire progresser le potentiel et la sensibilisation aux avantages de l'agroforesterie. Cela comprendra la construction d'une pépinière au sein/à proximité de la communauté locale, la formation des partenaires locaux sur les différentes techniques pertinentes de plantation d'arbres et le développement de la pépinière pour la production de jeunes plants pour la réhabilitation du site. Le projet soutiendra la phase exploratoire et de lancement de ce sous-projet, mais sous réserve d'un soutien supplémentaire assuré des concessions forestières et du gouvernement. Pour réaliser ce programme de réhabilitation, le projet impliquera des personnes de plusieurs partenaires. Tous ces partenaires ne seront pas nécessairement au courant des exigences techniques et de sauvegarde du PNUD lorsqu'ils travailleront avec le projet. Le projet organisera des formations et/ou des ateliers pour renforcer les capacités de ces partenaires et les doter des connaissances et des outils nécessaires pour atteindre les objectifs du projet de manière efficace et efficiente. La formation portera sur les exigences techniques et environnementales et sociales du PNUD en matière de sauvegarde.

Activité 2.2.3. Suivi hydrologique du Site Ramsar du Bas Ogooué et du bassin versant de la rivière Ikobey

305. Les concessions forestières et les exploitations minières aurifères (concessions et artisanales) peuvent avoir un impact sur la qualité de l'eau ; le premier principalement par l'érosion du sol, le second avec des contaminants environnementaux potentiels.

306. Cette activité est centrée sur la première, tandis que la seconde est abordée dans l'activité suivante (2.4). Pour ces deux activités, l'accent géographique principal est mis sur le complexe forêt-zones humides du site Ramsar du Bas Ogooué et les zones forestières à haute valeur de conservation en amont à proximité de Fougamou et du parc national de Waka et dans tout le bassin versant de la rivière Ikobey.

307. Le suivi inclura le débit d'eau, la qualité de l'eau (plusieurs mesures différentes), l'érosion des sols... et le suivi sera effectué à la fois par des systèmes de mesure automatisés et un suivi participatif et collaboratif avec les membres de la communauté et les organisations non gouvernementales environnementales locales.

Activité 2.2.4. Surveillance des contaminants de l'environnement (y compris la détection du mercure) dans la région des lacs

308. Le projet fournira également un renforcement des capacités des gouvernements locaux et provinciaux (services environnementaux) en matière de surveillance environnementale, y compris le suivi des changements dans la contamination par le mercure et ses sources. Cela aura lieu principalement dans le site Ramsar du Bas Ogooué, mais sera également élargi pour inclure d'autres zones considérées comme sensibles à la méthylation du

mercure, car c'est là que cette contamination est susceptible d'être la plus élevée et/ou là où les gens sont susceptibles d'être le plus gravement touchés (en raison des moyens de subsistance dépendant de la pêche). Les poissons presque partout dans le pays et dans une grande partie du bassin du Congo présentent des niveaux élevés de mercure, à des niveaux jugés excessivement malsains, en particulier pour les femmes enceintes et les enfants.

309. Une évaluation sera faite de la contamination par le mercure en fonction des ressources, mais inclura l'air, les sols, l'eau et le biota, en particulier les poissons consommés par les communautés locales comme indicateurs de contamination aquatique, et les oiseaux comme indicateurs de contamination terrestre dans le paysage du projet. Le renforcement des capacités sera effectué pour le personnel du gouvernement dans ces évaluations et suivis. Sur la base des résultats du projet, le rapport national de référence sur le mercure sera révisé davantage, le cas échéant.

310. Liée à l'extraction artisanale de l'or (voir ci-dessus), cette activité abordera également la surveillance du mercure dans l'environnement et chez les personnes sur la base des niveaux élevés supposés de contamination par les mineurs artisanaux illégaux présents dans la région de Ndjolé-Waka.

311. Le projet assurera la participation communautaire des femmes et des hommes au programme de surveillance des contaminants de l'environnement dans la région des lacs. Cela générera non seulement des données et des informations crédibles, mais renforcera également la confiance et aidera à résoudre ou à éviter les problèmes/conflits entourant les impacts perçus ou réels sur l'eau (par exemple, niveau élevé de mercure dans l'eau et les poissons).

Note : En vigueur le 24 juin 2021, le Gabon est membre à part entière de la Convention de Minamata sur le mercure¹³⁴ dans le cadre de laquelle le pays cherche désormais à établir et/ou à renforcer les cadres normatifs et réglementaires sur la qualité de l'eau, à renforcer les capacités techniques et institutionnelles et à développer une Stratégie nationale d'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau et du sol.

Activité 2.2.5. Évaluation de l'étendue des tourbières dans le Site Ramsar du Bas Ogooué et dans la province de l'Ogooué Maritime

312. Partout dans le bassin du Congo se trouve une « vaste étendue de tourbières tropicales... qui abrite 30 milliards de tonnes métriques de carbone... l'équivalent de 3 ans du total mondial des émissions de combustibles fossiles, ou 20 ans d'émissions de gaz à effet de serre des États-Unis ». ¹³⁵Autrement dit, bien que la superficie connue de tourbières « ne couvre que 4 % de l'ensemble du bassin du Congo, [cette zone] stocke la même quantité de carbone sous le sol que celle stockée au-dessus du sol dans les arbres couvrant les 96 % restants » au Congo. Bassin. ¹³⁶De plus, en tant qu'habitats uniques, ils abritent de nombreuses espèces de plantes et d'animaux indigènes et menacées et peuvent également servir de couloirs de migration pour les oiseaux et autres animaux, ainsi que purifier l'eau, retenir les sédiments et réguler les inondations.¹³⁷

313. Les zones de tourbières connues susmentionnées se trouvent dans une dépression du bassin central du Congo. ¹³⁸Ce qui n'est pas bien connu, c'est l'étendue des tourbières au Gabon, bien que des preuves anecdotiques (rapportées par le MEF) suggèrent que les tourbières pourraient être réparties sur des zones importantes dans ce

¹³⁴ *Convention de Minamata sur le mercure*, <http://www.mercuryconvention.org/>

¹³⁵ *Le bassin du Congo est essentiel à la santé de notre planète*, <https://www.globalpeatlands.org/the-congo-basin-is-critical-to-the-health-of-our-planet/>

¹³⁶ *La plus grande tourbière tropicale du monde se trouve dans le bassin du Congo*, <https://www.theguardian.com/environment/2017/jan/11/worlds-largest-peatland-vast-carbon-storage-capacity-found-congo>

¹³⁷ *Les tourbières du monde entier s'assèchent, menaçant de libérer 860 millions de tonnes de dioxyde de carbone chaque année, et le compromis des émissions de CO2 et de CH4 de tourbières mondiales sous rabattement de la nappe phréatique*, [https://theconversation.com/peatlands-worldwide-are-drying-out-keeping-to-release-860-million-tonnes-of-carbon-dioxide-every-year-162438](https://www.conversation.com/peatlands-worldwide-are-drying-out-keeping-to-release-860-million-tonnes-of-carbon-dioxide-every-year-162438), <https://www.nature.com/articles/s41558-021-01059-w>

¹³⁸ *Âge, étendue et stockage de carbone du complexe de tourbières du bassin central du Congo*, <https://www.nature.com/articles/nature21048>

pays, principalement dans la région du delta du Bas Ogooué, dont une grande partie est englobée dans le site Ramsar, du même nom et inclus dans le paysage du projet FEM-7.

314. L'étendue des tourbières sera évaluée dans le projet à la fois dans le site Ramsar du Bas Ogooué et s'étendant à travers la province de l'Ogooué maritime dans les habitats forestiers et humides forestiers (potentiels) appropriés, ainsi que l'estimation des stocks totaux de carbone. Pris ensemble, les stocks de carbone souterrains (tourbières) et aériens (forêts) fournissent collectivement une représentation plus précise de la valeur de l'écosystème - par opposition aux seules estimations de la biomasse aérienne. Cette importante évaluation de l'étendue des tourbières au Gabon (en mettant l'accent sur les zones à fort potentiel) sera réalisée grâce à des expéditions sur le terrain ainsi qu'à l'utilisation de la télédétection.

315. L'activité doit être supervisée par un spécialiste international des approches d'inventaire des tourbières, travaillant en étroite collaboration avec les partenaires de recherche nationaux et les services environnementaux gouvernementaux concernés au Gabon.

Résultat 2.3. Biosurveillance communautaire pour une conservation plus efficace et inclusive de la forêt (ne devrait pas commencer avant que l'ESSAI-PGES soit achevée)

316. Outre la surveillance de l'environnement assurée par les services gouvernementaux, la surveillance de la faune et de la flore et d'autres éléments de la biodiversité peut également être (et est souvent) assurée par les communautés locales. Cette bio surveillance peut être effectuée "pour" les services gouvernementaux officiels ou être une entreprise endogène (initiée localement). Dans un cas comme dans l'autre, la bio surveillance communautaire présente l'avantage supplémentaire de s'appuyer sur les compétences et les connaissances des populations locales en matière de géographie, d'habitats et d'écosystèmes locaux, ainsi que de comportements, de schémas et de signes de la faune sauvage.

317. Ce résultat du projet de surveillance centré sur la communauté complète le précédent, apportant au projet un ensemble complet de surveillance environnementale - qui constitue collectivement un élément essentiel pour atteindre une conservation durable du paysage forestier.

318. Les approches de bio surveillance communautaire peuvent être particulièrement pertinentes dans ce projet à proximité des zones protégées formelles dans le paysage du projet. Quatre zones protégées (deux parcs nationaux et deux sites Ramsar) sont incluses, cependant le PN des Monts Birougou et le site Ramsar du même nom se chevauchent et sont donc considérés ensemble. Voir le tableau 10, ci-dessous.

Tableau 10. Zones protégées ciblées dans le paysage du projet

Nom de la zone protégée	Superficie (ha)	Plan de gestion?	Les CCGL?	Principaux bénéficiaires directs
Parc national de Waka	106,938	Oui	Oui	Communautés locales, associations, y compris les femmes et les hommes
Parc national des Monts Birougou	69,021	Oui	Oui	Idem.
Site Ramsar du Bas Ogooué	1,425,793	Oui	Oui	Idem.
Site Ramsar des Monts Birougou	536,800	Oui	Oui	Idem.

319. Trois aspects du suivi communautaire et de la documentation/valorisation des connaissances écologiques traditionnelles sont prioritaires dans le projet, comme indiqué ci-dessous

320. Three aspects of community monitoring and documenting/leveraging traditional ecological knowledge are prioritized in the project, as outlined below :

Activité 2.3.1. Bio surveillance communautaire de la faune et de la flore dans les zones protégées et conservées

321. " La bio surveillance des changements est au cœur de la conservation, de la gestion et de la restauration des écosystèmes... Dans sa forme la plus simple, [la bio surveillance] consiste à enregistrer la diversité et l'abondance des espèces dans différents lieux et à différents moments, en utilisant une gamme de techniques de recensement écologique et d'identification taxonomique... ".¹³⁹139 Lorsqu'elle est entreprise par les membres de la communauté, de nombreux bénéfices directs et indirects en découlent souvent ; comme cela a déjà été reconnu dans les parcs nationaux du Gabon avec la mise en place des mécanismes de cogestion de la CCGL - pour lesquels l'ANPN a également demandé un soutien.

322. Cette activité vise spécifiquement à tirer parti de la nécessité reconnue d'un suivi complet et systématique comme une occasion d'impliquer davantage les communautés locales en tant que partenaires et, par ce biais, de faire progresser le développement d'une gouvernance plus inclusive et la participation à la prise de décision, tout en répondant au besoin reconnu d'informations actualisées sur l'état et les tendances des conditions du paysage forestier, y compris les populations de faune.

323. La biosurveillance traditionnelle effectuée par les services gouvernementaux en tandem avec la participation locale (et donc avec une appréciation et une intégration des connaissances écologiques locales/traditionnelles) peut fournir une solution largement gagnante du point de vue de l'autonomisation, des économies locales basées sur la connaissance, des ressources humaines disponibles et des partenariats.

324. La biosurveillance communautaire dans ce projet vise à fournir de tels avantages et se déroulera de deux manières : (i) en répondant aux besoins des AP en matière de soutien local pour la surveillance de la faune, avec l'emploi à temps partiel de femmes et d'hommes de la communauté comme pisteurs et gardiens, et (ii) dans le cadre d'initiatives plus endogènes des communautés locales, par exemple dans l'exploitation de leurs propres forêts ou territoires de vie communautaires.

325. Là où les AP existent déjà (y compris les sites Ramsar et les PN), les autorités de gestion des AP seront encouragées par le projet à renforcer les collaborations avec les communautés, y compris, mais sans s'y limiter, le suivi de la faune et des autres éléments de la biodiversité et des écosystèmes forestiers. Le suivi est également nécessaire en ce qui concerne les moyens de subsistance et les ressources naturelles associées, par exemple les PFNL dans les forêts communautaires et la pêche dans les complexes forêt-zone humide et le long des rivières comme l'ikobey. Dans d'autres cas, le suivi de la faune et des ressources naturelles est nécessaire à des fins communautaires internes (plutôt que pour les AP), par exemple pour la bonne gestion des forêts communautaires - dans lesquelles les plans d'utilisation des ressources naturelles doivent être manifestement durables, c'est-à-dire que les ressources ciblées ne doivent pas montrer de déclin notable et la faune ne doit pas montrer de perturbations négatives dues aux perturbations.

326. Il peut être utile de former les membres de la communauté, hommes et femmes, les OSC et le personnel des PN à l'utilisation de nouveaux outils et approches, par exemple l'utilisation d'outils de collecte de données numériques, de pièges à caméra, de drones, de RS, y compris l'imagerie par satellite, d'outils de cartographie, etc.¹⁴⁰ Un exemple est l'utilisation de smartphones pour la collecte de données avec le logiciel Sapelli, qui peut être facilement conçu/programmé par les membres de la communauté pour répondre à leurs propres besoins de

¹³⁹ *Biomonitoring pour le 21ème siècle : Intégration de la séquence de nouvelle génération*, <https://doi.org/10.1016/bs.aecr.2017.12.001>

¹⁴⁰ Adaptez les approches de Mapping For Rights, <http://www.mappingforrights.org/>, développé par la Rainforest Foundation. " MappingForRights " équipe les gardiens des forêts d'outils simples et peu coûteux pour cartographier, surveiller et protéger leurs terres, et utilise ces informations pour susciter une plus grande responsabilité et transparence dans la planification et la gestion des forêts. En 2016, il a reçu le prix Momentum for Change du Secrétariat des Nations unies pour le changement climatique, en reconnaissance de son approche innovante et de sa valeur pour la lutte contre le changement climatique."

données perçus/convenus.¹⁴¹ Des efforts seront également déployés pour s'assurer que les femmes et les hommes soient formés de manière appropriée.

327. Le projet fournira les outils et la formation nécessaires pour faciliter la biosurveillance communautaire, en fonction des intérêts des communautés locales ainsi que des zones de conservation prioritaires ciblées par le projet. En outre, le projet développera et approuvera des protocoles standard pour la biosurveillance et les analyses de données communautaires, tant pour les projets menés par les PN que pour les projets IPCL (c'est-à-dire au-delà des frontières des aires protégées ou indépendants des PN, comme les ICCA).

328. Des enquêtes ciblées sur la faune, la cartographie des communautés, y compris les camps de chasse et de pêche, et des ateliers de formation de spécialistes sont des activités autour desquelles se dérouleront des discussions plus larges concernant la reconnaissance et la protection des paysages forestiers d'importance écologique.

Activité 2.3.2. Cartographie de l'utilisation des terres communautaires et mise à l'échelle (réplication) du modèle para écologique

329. Dans le contexte des processus actuels de planification de l'utilisation des terres au Gabon, la cartographie des terres/ressources communautaires par le biais d'un suivi participatif de l'utilisation des terres (y compris la chasse au gibier) a une valeur significative, car en dehors de l'obtention des droits d'occupation en soi, la reconnaissance de l'utilisation réelle des terres est la meilleure mesure de substitution ; à défaut, les terres considérées comme "inutilisées" par les PAEL pourraient être désignées comme des zones protégées (auxquelles les PICL n'auraient qu'un droit d'accès limité, et tous les mécanismes de conservation communautaires actuels seraient probablement démantelés) ou être mises à disposition pour l'achat ou l'utilisation à long terme pour le développement de produits de base par des sociétés privées (ce qui entraînerait également des limitations supplémentaires pour les communautés locales et une perte probable de la conservation socioculturelle). Par exemple, des territoires de vie *de fait* et/ou des alternatives telles que le développement durable des terres par le biais de forêts communautaires). Cette activité sera menée en étroite coordination avec l'EIES.

330. Une meilleure compréhension des réalités géographiques de l'utilisation des terres par les communautés peut être facilement avancée par des chasseurs villageois soutenus par des paraécologistes, suivant un modèle développé par des chercheurs de l'Université de Duke et de l'IRET et des partenaires locaux, et qui continue à se développer à travers l'Association Nsombou Abalghe-Dzal (NADA), une ONG gabonaise née de cette collaboration.¹⁴² Ce modèle a déjà été testé (cf. preuve de concept¹⁴³) et il devrait maintenant être reproduit dans le paysage du projet dans des zones sélectionnées dans et autour des parcs nationaux et des sites Ramsar. Pour cela, il suffit d'un équipement GPS simple et relativement peu coûteux, utilisé par les chasseurs locaux, qui peut permettre de connaître l'étendue des terres villageoises (grâce à une cartographie solide des zones de chasse de la faune sauvage combinée à une cartographie participative des CET et des sites culturellement pertinents tels que les villages ancestraux) et de les présenter dans les processus de négociation et de planification.

331. Le modèle a été développé de manière plus complète dans le paysage de l'ivindo près de Makokou, avec des paraécologues communautaires qui peuvent servir de formateurs pour des communautés sélectionnées dans le paysage du projet. Le projet FEM7 organisera des ateliers de formation sur ce modèle, avec l'aide du partenaire national du modèle NADA, l'IRET, et fournira l'équipement nécessaire pour les expéditions sur le terrain afin d'étendre l'approche des paraécologues de Makokou dans/à travers le paysage du projet.

¹⁴¹ Se baser sur les approches de Citizen Science de l'UCL Extreme utilisées dans les pays voisins (Cameroun, Congo), qui travaille en partenariat étroit avec les communautés vivant dans les forêts du Bassin du Congo.

¹⁴² Voir <https://nadagabon.org/>; en particulier "Community Mapping of their Forests" sous *Explore Our Data*.

¹⁴³ *Projet communautaire sur la faune (projet Nsombou Abalghe-Dzal)*, <https://www.tropicalccology.us/cwp>

332. Dans ce type de suivi participatif de l'utilisation des terres, les membres féminins et masculins de la communauté étudient activement leur faune et leur utilisation. Cette approche est de plus en plus considérée comme un moyen par lequel les populations locales peuvent s'engager dans la gestion adaptative des ressources naturelles et même la diriger. Comme l'explique une publication actuellement sous presse, "un nouveau programme communautaire de surveillance de la viande de brousse [a été créé] pour combler les lacunes [des connaissances] dans 20 villages du nord-est du Gabon. Des paraécologistes ont effectué un suivi standardisé de la viande de brousse, et des centaines de chasseurs ont effectué des auto suivis par GPS [ce qui a permis de cartographier] les zones de chasse des villages". (extrait de l'article de Froese et Mbélé et al. 2021, à paraître dans le numéro spécial de février 2022 de l'African Journal of Ecology).

333. Dans cet article, un paraécologue est défini comme "un professionnel résident ayant des connaissances locales, qui n'a pas de formation académique formelle mais qui a un emploi à temps plein lié à l'écologie, étayé par une formation approfondie sur place..." (Schmiedel et al. 2016, dans Froese et Mbélé et al. 2021). D'après leur expérience, si les cartes villageoises avec les bassins de chasse issues du travail des paraécologistes sont moins détaillées que celles issues d'autres cartographies participatives sur papier, la couverture offerte par un nombre élevé de chasseurs participants à un coût relativement faible, la cartographie réalisée au fil des saisons et les vastes zones couvertes apportent un grand bénéfice. Cette approche permet également aux communautés locales de créer des cartes qui reflètent plus fidèlement l'utilisation réelle du paysage; la plupart des autres approches sous-estiment considérablement l'utilisation des terres par les villages.

334. NADA a développé une nouvelle méthode combinant l'auto suivi des chasseurs par des para-écologistes et une nouvelle cartographie participative des sites culturellement pertinents tels que les villages ancestraux 140 : cette approche gagnant-gagnant maximise à la fois les détails et l'échelle, et sera utilisée comme nouveau mécanisme dans ce projet pour construire des partenariats entre les aires protégées et les autres utilisateurs des terres, d'une part, et les communautés elles-mêmes, d'autre part. Les méthodes et les outils nécessaires à cette approche continuent d'être développés par les équipes de Duke University et de NADA et leurs partenaires, et sont intégrés dans la stratégie de cartographie participative PNAT de CAFI. Ces approches seront introduites dans le présent projet pour l'aider à atteindre ses objectifs à long terme d'autonomisation et de développement des communautés en même temps que les objectifs de conservation.

Activité 2.3.3. Documenter les connaissances écologiques traditionnelles locales

335. Les connaissances écologiques traditionnelles ont une histoire profonde et une large application, car il s'agit des connaissances cumulatives de nombreuses personnes, transmises au fil des générations, sur l'environnement naturel (espèces, lieux, utilisations et avantages) dans des territoires particuliers. Les connaissances écologiques traditionnelles ou CET sont déjà intégrées dans les deux activités de projet ci-dessus. Dans cette troisième activité sous le résultat 2.3, l'objectif est de capturer encore plus de ces connaissances traditionnelles précieuses - par et pour la communauté locale - et de les réinjecter dans la "pensée systémique" qui est nécessaire pour trouver des solutions durables et promouvoir la conservation des paysages forestiers (cf. dialogues multi-acteurs et interventions du projet); tout en valorisant et en renforçant les détenteurs de connaissances traditionnelles locales dans les paysages forestiers du Gabon.

336. Il existe un risque que certaines connaissances (y compris les connaissances écologiques traditionnelles, CET) et pratiques traditionnelles soient malmenées ou mal gérées par le personnel ou les experts du projet, que ce soit intentionnellement ou non. De telles situations pourraient conduire à de graves griefs et/ou à l'érosion de la confiance entre le projet et les populations locales, compromettant en fin de compte les résultats du projet. Dans le cadre de l'EIES, le Projet identifiera les structures de partage d'informations existantes pour les communautés locales et les partenaires et déterminera la manière la plus appropriée de gérer les informations sensibles, en accord avec la communauté. Le projet mettra en œuvre des pratiques reconnues mondialement pour l'étude sur le terrain et la collecte des connaissances traditionnelles locales. Le projet s'appuiera également sur les travaux actuels de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), qui vise à protéger les droits de propriété intellectuelle (DPI) des populations locales du monde entier.

337. Soutenu par un expert en anthropologie, le projet collectera les connaissances écologiques traditionnelles des IPLC. Les savoirs écologiques traditionnels seront documentés et diffusés par le biais d'histoires racontées par les IPLC, axées sur les savoirs traditionnels en tant que toile de fond et fondement de l'avenir, notamment par le biais de vidéos participatives, comme le montrent les approches développées et appliquées, par exemple, par l'ONG InsightShare.

338. Lorsque les effets négatifs potentiels sur les connaissances écologiques traditionnelles peuvent être importants, un plan de gestion du patrimoine culturel sera élaboré dans le cadre du plan de gestion environnementale et sociale (PGES) global.

339. "La vidéo participative (VP) est un ensemble de techniques visant à impliquer un groupe ou une communauté dans la conception et la création de leur propre film. L'idée sous-jacente est que la réalisation d'une vidéo est facile et accessible, et qu'elle constitue un excellent moyen de rassembler les gens pour explorer des questions, exprimer des préoccupations ou simplement faire preuve de créativité et raconter des histoires. Ce processus peut être très responsabilisant, car il permet à un groupe ou à une communauté de constater des améliorations et de communiquer ses besoins et ses idées aux décideurs et/ou à d'autres groupes et communautés. En tant que telle, la VP peut être un outil très efficace pour engager et mobiliser les hommes et les femmes en les aidant à mettre en œuvre leurs propres formes de développement durable basées sur les besoins locaux."¹⁴⁴

340. Les expériences acquises dans le cadre du programme "Tracking Change" de l'Université de l'Alberta¹⁴⁵ seront également mises à profit dans le projet, en s'appuyant sur leurs outils et leurs approches ; des liens étroits avec les Premières nations du Canada qui dépendent de l'eau et de la pêche.

341. Les questions fondamentales qui guident les communautés lorsqu'elles adoptent les techniques de vidéo participative pour raconter des histoires seront les suivantes : "Qu'est-ce que la vie ?" et "Qu'est-ce qui est important ?". - Les étapes suivantes dépendront d'elles, c'est-à-dire que la communauté fera avancer les processus de tournage et de production, en fonction de ses propres penchants créatifs, des messages (objectifs) négociés par la communauté et de ses intentions/désirs de changement. Compte tenu de la probabilité que les connaissances des femmes soient différentes de celles des hommes, des efforts seront faits pour concevoir des stratégies permettant de recueillir les deux points de vue.

342. La vidéo participative intègre un large éventail de techniques complémentaires, notamment : L'apprentissage et l'action participatifs (AAP), la visualisation dans les pratiques participatives (VIPP), la pensée conceptuelle (Design Thinking)¹⁴⁶ et bien plus encore.¹⁴⁷

Composante 3 : amélioration des moyens de subsistance des communautés grâce à une économie de la faune sauvage plus diversifiée.

(Coût total : US\$ 12.000.000 ; Subvention FEM demandée : US\$ 2.000.000 ; Cofinancement : 8 500 000 \$US du gouvernement et 1 500 000 \$US de TNC)

¹⁴⁴ <https://insightshare.org/methods/>

¹⁴⁵ *À propos du suivi du changement*, <http://www.trackingchange.ca/about/>

¹⁴⁶ "Le design thinking est un processus non linéaire et itératif que les équipes utilisent pour comprendre les utilisateurs, remettre en question les hypothèses, redéfinir les problèmes et créer des solutions innovantes à prototyper et à tester. Comprenant cinq phases - Emphatiser, Définir, Idée, Prototyper et Tester- il est particulièrement utile pour s'attaquer aux problèmes mal définis ou inconnus." *Qu'est-ce que le design thinking ?* <https://www.interaction-design.org/literature/topics/design-thinking>

¹⁴⁷ Additional resources are available at *InsightShare's Participatory Video resources webpage*, <https://insightshare.org/resources/>

Résultat 3 : Amélioration des moyens de subsistance des communautés grâce à des paysages forestiers communautaires bien gérés et conservés et à d'autres ressources affiliées, et renforcement des entreprises communautaires et des chaînes de valeur.

343. La troisième composante se situe au niveau de la communauté, ou du site. L'objectif principal de cette composante est de renforcer les moyens de subsistance des PICL, en accordant une attention conjointe à la durabilité de l'utilisation des terres et des ressources et en soutenant le développement d'entreprises communautaires pour améliorer les moyens de subsistance des femmes et des hommes grâce à des solutions basées sur la nature pour la génération de revenus.

344. Cette composante s'attaque spécifiquement à l'obstacle 3 : faibles niveaux de développement socio-économique et de moyens de subsistance, soutien inadéquat à la mobilisation communautaire, et opportunités limitées de génération de revenus, ce qui peut souvent conduire à une utilisation non durable et à une surexploitation des ressources naturelles.

345. Dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable du Gabon, le Gabon vert prend en compte sept industries du capital naturel : le bois, les produits forestiers non ligneux (PFNL), l'agriculture, l'élevage, l'aquaculture, la pêche et la viande de brousse (faune sauvage). En complément, le cadre conceptuel d'une économie de la faune et de la flore sauvages étend la valeur de la faune et de la flore sauvages, dans leur ensemble, par rapport aux moyens de subsistance des populations et intègre le rôle des écosystèmes pour le climat. Les cinq principaux types d'activités reconnus dans l'économie de la faune sauvage du Gabon sont l'écotourisme, le financement du carbone, les PFNL, l'élevage de la faune sauvage, la chasse et la pêche.¹⁴⁸

346. Le projet se concentrera principalement sur les questions de moyens de subsistance liées aux PFNL et à la pêche en eau douce, ainsi que sur le développement de l'écotourisme communautaire. Dans ces domaines, le projet tiendra également compte des différences pour les femmes et les autres populations vulnérables en termes d'accès aux options de PFNL ainsi que de leurs capacités à contrôler et à accéder aux ressources financières générées. Ces trois éléments de l'économie de la faune sauvage du Gabon sont examinés plus en détail dans les résultats 3.2 et 3.3.

347. Pour leur part, les échanges de carbone sont couverts par des efforts complémentaires (par exemple, l'accord-cadre entre le Gabon et la Norvège, par le biais du CAFE, en vertu duquel le Gabon est désormais le premier pays d'Afrique à avoir reçu des paiements basés sur la performance pour la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts¹⁴⁹), et la chasse et l'élevage de la faune sauvage ne sont pas directement abordés dans ce projet.

348. Comme les opportunités de revenus locaux varient largement à travers le paysage en fonction de nombreux paramètres sociaux et écologiques différents, cette composante du projet introduit, tout d'abord, un résultat qui vise à renforcer les approches plus centrées sur la communauté dans le développement durable, et ensuite, il décrit deux options différentes de moyens de subsistance (PFNL et écotourisme) et comment le projet les soutiendra dans différentes régions et avec différentes communautés d'une manière équitable et inclusive du point de vue du genre.

Résultat 3.1. Intégration des consultations communautaires dans la conservation et le développement (peut commencer avant l'achèvement de l'ESSAI-PGES)

349. Les activités de ce produit seront menées en étroite coordination avec l'EIES, afin d'éviter toute duplication des efforts.

¹⁴⁸ Voir *Africa Wildlife Economy Research Project*, <https://sowc.alueducation.com/programs/research/>, et *State of the Wildlife Economy in Africa : How can wildlife economies support conservation ?* <https://storymaps.arcgis.com/stories/393899bb1bc54974a1abd195221edbf7>

¹⁴⁹ Voir *Le Gabon est le premier pays d'Afrique...* <https://bit.ly/3gQMyxb> et <https://www.bbc.com/news/world-africa-57567829>

350. Plusieurs conditions préalables doivent être réunies pour que les projets communautaires réussissent : les femmes et les hommes / les communautés doivent pouvoir s'exprimer et être entendus (par exemple, par le biais de consultations communautaires, d'une cartographie participative), les communautés doivent être organisées de manière adéquate, et chacun doit être bien conscient de ses droits. Les interventions du projet doivent également prendre en compte et accommoder les différentes capacités et les obstacles rencontrés par les différents groupes sociétaux, par exemple les femmes par rapport aux hommes et autres populations vulnérables. En outre, une appréciation des expériences d'autres communautés locales, au Gabon ou ailleurs, peut être utile pour développer des projets et des activités adaptés.

351. L'écoute des voix locales dans ce projet, en particulier en ce qui concerne le développement d'entreprises communautaires et l'amélioration des avantages socio-économiques, sera favorisée par les cinq moyens suivants :

Activité 3.1.1. Consultations communautaires et processus de CLIP

352. Les consultations communautaires et les processus de CLIP seront des procédures standard (intégrées) dans tous les projets. Ainsi, cette activité particulière peut être entreprise soit en tant qu'actions " autonomes " dans les communautés ciblées par le projet, soit pour compléter d'autres activités dans le but d'assurer une plus grande participation et une plus grande voix des hommes et des femmes des communautés afin que ces autres activités puissent être affinées ou réorientées de manière appropriée.

353. Les consultations et autres formes d'engagement communautaire comprennent d'une part la sensibilisation des partenaires locaux aux plans antérieurs d'utilisation des terres, aux droits et responsabilités juridiques, aux possibilités de développement des capacités, etc. et, d'autre part, l'apprentissage des perspectives, des connaissances, des intérêts et de la vision de l'avenir au niveau local. Les processus de consultation doivent également tenir compte du fait que les femmes et les autres populations vulnérables n'ont souvent pas la même capacité ou opportunité d'apporter leur contribution - y compris des considérations telles que les barrières culturelles auxquelles sont confrontées les femmes, le temps disponible en raison de lourdes charges de travail, et le manque de confiance pour exprimer leurs besoins et leurs intérêts.

354. Lorsque les consultations (et la communication, plus généralement) font partie des opérations régulières, les services environnementaux du gouvernement et les PACL peuvent travailler ensemble en tant que partenaires de conservation, plutôt que de se voir en termes plus antagonistes (comme c'est souvent le cas lorsque la majorité de l'interaction est basée sur une "supervision" et un "contrôle de conformité" unidirectionnels).

355. Les représentants des communautés (y compris les coopératives communautaires, les associations, etc.) et les organisations de la société civile affiliées doivent être régulièrement invités à participer aux forums d'information et de prise de décision, avec des ressources suffisantes mises à disposition à cette fin et un calendrier approprié pour rendre cela possible. Dans toutes les réunions, on s'efforcera d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes et de créer des espaces permettant de surmonter certains des obstacles que les femmes et autres populations vulnérables peuvent rencontrer pour exprimer leurs besoins et leurs intérêts.

356. De même, des relations plus étroites avec la communication et l'échange d'informations et de points de vue devraient être encouragées à tous les niveaux et dans toutes les activités, notamment par la participation conjointe de membres de la communauté à des activités pertinentes sur le terrain, par exemple la surveillance de l'environnement, ainsi que des formations et des actions de renforcement des capacités, afin de maximiser les avantages des collaborations entre les services environnementaux du gouvernement et les communautés locales et locales en tant que gardiens de longue date des paysages forestiers.

Activité 3.1.2. Cartographie communautaire des terres/territoires et des ressources naturelles et de leurs utilisations

357. Avant de s'engager dans des projets spécifiques du secteur privé communautaire, il faut d'abord évaluer les contextes fonciers et de ressources naturelles dans lesquels ils doivent s'inscrire. Cela comprendra des

processus de cartographie participative au niveau communautaire (ou, si cela a déjà été fait, une révision de ces cartes communautaires).

358. La cartographie participative facilite la communication et le partage des connaissances, et permet également de s'assurer que des voix multiples sont entendues de la part de différents segments de la population, par exemple les femmes, les jeunes, etc. Cela peut nécessiter l'organisation de sessions de cartographie séparées ainsi que des mesures pour tenir compte des niveaux d'alphabétisation, de la disponibilité à participer, etc.

359. Au Gabon, toutes les ressources naturelles sont la propriété du gouvernement tandis que les communautés locales ont des droits d'utilisation. La Co-crédation de cartes des ressources naturelles vivantes des villages et leur utilisation comme informations de base pour développer des plans de gestion peuvent apporter de multiples avantages, de l'autonomisation et du renforcement du sens du partenariat à la "capture" des connaissances locales et à la reconnaissance de l'étendue des opportunités.

360. Les approches de cartographie participative peuvent également aider à capturer d'importantes valeurs socioculturelles, en particulier par l'utilisation de la cartographie 3D - une approche inclusive qui donne la plus grande voix possible aux communautés locales et les responsabilise. Une expérience de cartographie participative a déjà été menée dans les zones périphériques du parc national de Waka¹⁵⁰ ; les bases et les leçons tirées de ce travail doivent être prises en compte et intégrées au présent projet.

361. Lorsque la cartographie participative de l'utilisation des terres et des ressources a déjà eu lieu, les cartes résultantes serviront au minimum de point de départ pour un dialogue et une planification plus poussés à la lumière des objectifs du projet actuel. Cet examen peut également conduire à une révision/actualisation supplémentaire des cartes par le biais de processus participatifs inclusifs.

362. Le projet facilitera la cartographie participative dans chaque communauté sélectionnée (ainsi que la révision et la mise à jour des cartes produites précédemment), en se concentrant sur les terres communautaires ou les terres auxquelles on a traditionnellement accès, ainsi que sur les ressources naturelles et socioculturelles - les processus devant être menés par les communautés elles-mêmes, même s'ils sont facilités par d'autres (c'est-à-dire les partenaires du projet). La cartographie participative des villages peut également être entreprise en collaboration avec les aires protégées voisines ou qui se chevauchent, comme les parcs nationaux, et soutenue par ces derniers.

363. Les cartes participatives devraient inclure non seulement les zones formelles des villages, mais aussi toutes les ressources et tous les espaces utilisés par les membres de la communauté, y compris les chasseurs, identifiant et reconnaissant ainsi l'espace communautaire dans son sens le plus large et réel. Dans le cadre de ce processus, l'enregistrement des pratiques traditionnelles telles que la chasse, la collecte de nourriture ou de plantes médicinales, etc. devrait également avoir lieu - afin de mieux intégrer toute la diversité des dimensions socioculturelles dans les plans de développement et de conservation.

Activité 3.1.3. Sensibilisation aux droits des communautés locales

364. Le projet contribuera à sensibiliser les communautés aux lois, aux droits et aux responsabilités en la matière, ainsi qu'aux ressources et aux possibilités offertes aux communautés et aux organisations locales (par exemple, les coopératives).

¹⁵⁰ Une relation de coopération a été établie entre le MINAPYGA, WCS Gabon et l'IPACC pour soutenir les efforts des villageois d'Ikobey dans la zone frontalière du parc national de Waka pour enregistrer les associations villageoises. En 2009-10, toutes les parties prenantes, y compris les villageois de la municipalité d'Ikobey, ainsi que WCS Gabon, l'ANPN, Brainforest Gabon et Rainforest Foundation (UK), ont approuvé un cadre pour réaliser une cartographie participative des villages, avec pour principal objectif de renforcer le droit des villageois à s'engager dans la gestion et la prise de décision du parc, ainsi que de mieux répondre aux problèmes d'isolement, de manque d'emploi, de conflits avec les éléphants et de présence de sociétés forestières étrangères. Cet effort a été approuvé par l'Agence des parcs nationaux avec l'engagement du conservateur du parc national de Waka à l'époque.

Activité 3.1.4. Renforcer les capacités organisationnelles des communautés

365. Les capacités organisationnelles au niveau communautaire doivent également être renforcées afin de développer avec succès des solutions basées sur la nature (cf. économie de la faune) pour améliorer les conditions socio-économiques. Un audit des organisations locales et des autres structures communautaires sera réalisé, et ces groupes seront ensuite renforcés par des formations et des interventions de sensibilisation pertinentes.

366. Il convient d'accorder une attention particulière aux compétences en matière de planification et de gestion d'entreprise, de comptabilité financière, de communication et d'établissement de rapports, afin de permettre ou de renforcer le potentiel de développement fructueux de l'entreprise, parallèlement au développement de compétences particulières liées à certains projets d'entreprise spécifiques (voir ci-dessous).

367. Différentes communautés peuvent exiger ou choisir/préférer différentes approches ou formes d'"organisation", allant des structures traditionnelles aux coopératives et associations plus formelles et reconnues. En outre, elles peuvent varier d'une région à l'autre, par exemple dans la zone des lacs de plaine, dans les concessions forestières, à proximité des parcs nationaux, dans les zones forestières reculées, etc.

368. La surveillance des conditions environnementales (par exemple, les ressources forestières, la faune et la flore sauvages, la qualité de l'eau, les sols, etc.) devrait également faire partie des priorités organisationnelles de la communauté, en tant qu'exigence fondamentale du développement durable ; ces éléments peuvent être coordonnés, par exemple avec les autorités des sites Ramsar ou équivalents.

369. Le projet apportera son soutien aux structures organisationnelles établies et émergentes, et encouragera leur création si/où elles ne sont pas encore présentes. Les ateliers et les formations visant à identifier et à répondre aux besoins organisationnels de la communauté, depuis la création de coopératives (par exemple) jusqu'au développement des capacités, seront prioritaires pour le projet dans les communautés cibles.

Activité 3.1.5. Voyages d'étude et apprentissage entre pairs

370. Le projet organisera également des voyages d'étude pour les parties prenantes de la communauté à travers le paysage du projet, afin de sensibiliser la population locale par le biais d'un apprentissage entre pairs sur les activités génératrices de revenus et les besoins et approches de surveillance de l'environnement dans la région - en s'efforçant d'assurer une participation et des avantages égaux pour les femmes et les hommes.

371. Des voyages d'étude seront organisés en relation avec le développement de certains PFNL (tels que la collecte de miel), l'écotourisme et la pêche artisanale, ainsi qu'avec une série de structures organisationnelles communautaires disponibles, telles que les coopératives communautaires et les opérations des forêts communautaires et des ICCA - territoires de vie.

Résultat 3.2. Forêts communautaires et territoires de vie délimités, établis et renforcés (ne devrait pas commencer avant l'achèvement de l'EIES-PGES)

372. L'utilisation et la conservation communautaires des ressources naturelles dans les paysages forestiers constituent une partie très importante de la zone du projet. Bien qu'elles soient plus petites que les concessions forestières, les forêts communautaires englobent néanmoins collectivement une zone substantielle et offrent un modèle viable de gestion communautaire des ressources qui peut efficacement réunir les objectifs de développement communautaire et de conservation à travers un mécanisme unique. Les ressources naturelles de ces zones gérées par les communautés comprennent à la fois le bois et les produits forestiers non ligneux (PFNL), ces derniers faisant l'objet de ce document, notamment le miel, les épinars sauvages et la pêche artisanale. La beauté esthétique des paysages forestiers et leur riche biodiversité (faune et flore), les dimensions culturelles, ainsi que les voyages et les aventures nationales et internationales constituent également des ressources qui peuvent être exploitées au profit des communautés en renforçant les chaînes de valeur du tourisme et en développant les capacités des entreprises commerciales gérées par les communautés (voir le résultat 3.3).

373. Comme observé en RD Congo, les bénéficiaires de conservation des forêts communautaires peuvent être très importants ; par exemple, avec un taux de déforestation dans 57 concessions communautaires en 2019 inférieur de 23% à la moyenne nationale de la RDC et de 46% aux concessions forestières.¹⁵¹

374. Au Gabon, au moins 92 forêts communautaires sont connues, représentant 5% du territoire (MINEF, 7 octobre 2020, communication avec l'équipe PPG). Cependant, beaucoup d'entre elles ne sont pas encore indiquées sur les cartes officielles.

375. Au moins 8 forêts communautaires seront spécialement ciblées dans le cadre du projet : une à proximité du lac Oguemoué et 3 autres dans la région du Bas Ogooué, et quatre dans la zone du PN de Fougamou / Waka ; comme indiqué ci-dessous dans le tableau 11.

376. Selon le département gouvernemental responsable des forêts communautaires (en français, la Direction des Forêts Communautaires ou DFCOM), le projet devrait également prendre en compte et soutenir d'autres forêts communautaires qui ne sont peut-être pas encore officiellement enregistrées mais qui sont en cours de développement ; en particulier celles qui sont bien organisées avec des associations locales ou régionales reconnues et qui ont des plans de gestion provisoires simples, dans toutes les provinces.

377. Les activités spécifiques du projet qui soutiendront et renforceront le développement des forêts communautaires dans le paysage du projet sont présentées ci-dessous :

Activité 3.2.1. Soutenir et renforcer les mécanismes communautaires existants pour l'utilisation durable des ressources naturelles

378. Il y a près de dix ans, plusieurs communautés de la région des lacs du site Ramsar du Bas Ogooué ont identifié une priorité absolue : une meilleure gestion de leurs ressources naturelles pour les générations actuelles et futures. Dans ce cas, la ressource en question était les lacs et cours d'eau voisins des communautés et leurs populations de poissons,¹⁵² mais la clé d'une bonne gouvernance et d'une bonne gestion communautaire des ressources naturelles - à savoir des coopératives et associations légitimes dûment établies et dirigées par les communautés - est applicable à toutes les ressources des paysages forestiers de la région.

379. Cette activité vise à renforcer les mécanismes communautaires existants (c'est-à-dire les coopératives et les associations) dont il est prouvé qu'ils contribuent de manière significative à une gestion efficace et réussie des ressources naturelles. En particulier, les structures communautaires de la région du lac Oguemoué - qui englobe huit villages organisés par trois coopératives communautaires, dont une coopérative exclusivement féminine - seront soutenues et renforcées par le projet, notamment parce que ces mêmes communautés étudient actuellement la meilleure façon d'adapter leurs coopératives (ou de les reproduire si nécessaire) afin de développer et de renforcer les terres récemment acquises pour la foresterie communautaire.¹⁵³

¹⁵¹ *Le plan audacieux pour sauver la plus grande forêt d'Afrique*, <https://www.bbc.com/future/article/20210107-congo-basin-a-bold-plan-to-save-africas-largest-rainforest>

¹⁵² Bien que les pêcheurs locaux aient observé des changements au fil des ans dans la qualité et la quantité des pêches du lac, pendant des années, ils n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur les meilleures pratiques de pêche. En 2012, l'organisation OELO a commencé à organiser des réunions de village et des assemblées à l'échelle du lac, visant à créer un programme de pêche durable ; cela a conduit à l'accord "Notre lac, notre avenir" - signé en 2013 par plus de 50 pêcheurs du lac. Une première coopérative de pêche durable en eau douce, Amven, a été enregistrée en 2017. Enfin, après des années de groupes de discussion, d'assemblées et d'ateliers, un premier plan de gestion de la pêche continentale au Gabon a été finalisé et approuvé en 2018.

En 2020, l'initiative ci-dessus avait inspiré l'organisation des pêcheurs de l'Oguemoué en deux coopératives de pêche plus durables : Efulatchi, et la coopérative de femmes pêcheurs Ewügha-Angome. Entre les trois coopératives de l'Oguemoué, il y a 54 membres au total qui dirigent les meilleures pratiques et organisent la sensibilisation des autres pêcheurs de la région. (Source : <https://oelogabon.org/sustainable-fishing/>)

¹⁵³ Une grande concession forestière privée entoure la plupart des villages, mais son autorisation d'exploitation a récemment été révoquée en raison du non-respect (par l'opérateur étranger) des réglementations socio-environnementales. Actuellement, des discussions sont en cours entre les communautés locales et le gouvernement pour transférer les droits d'accès et d'utilisation de ce grand paysage forestier aux communautés locales, qui seraient exploitées en tant que forêt communautaire.

380. Sur la base des conclusions d'une mission de terrain effectuée en Juin 2021, les formes de soutien suivantes seront fournies aux communautés afin de renforcer les capacités organisationnelles en matière de gestion des ressources :

- Développement des compétences (par exemple, ateliers) pour les hommes et les femmes de la communauté, les ménages et les organisations locales de la société civile, y compris les coopératives communautaires et les associations commerciales axées sur les moyens de subsistance.
- Suivi des ressources (PFNL) par les coopératives locales, en coordination et en collaboration avec les services environnementaux gouvernementaux tels que les autorités des sites Ramsar qui chevauchent les forêts ciblées.
- Contrôle de la conformité au zonage régional et aux autres dispositions du plan de gestion.
- Renforcer les chaînes de valeur des PFNL - notamment en créant et/ou en renforçant les liens de soutien entre les PACL et le secteur privé et le marché (directement et par le biais d'opérateurs/partenaires intermédiaires).

381. Ces actions/interventions doivent être entreprises de manière à être étroitement coordonnées et soutenues par tous les acteurs locaux pertinents, y compris les communautés elles-mêmes et les organisations communautaires locales (par exemple OELO), les organisations internationales (par exemple TNC), les autorités des sites Ramsar et les services gouvernementaux actifs pertinents.

Activité 3.2.2. Mettre à l'échelle (répliquer) les mécanismes communautaires, par exemple les coopératives, dans nouvelles zones géographiques.

382. Cette activité s'appuie sur des mécanismes sociaux, tels que les coopératives villageoises déjà présentes dans la région cible, qui se concentrent sur l'engagement de la communauté vis-à-vis des ressources naturelles dans les paysages forestiers. Elle cherche à reproduire ces mécanismes et, si nécessaire, à les adapter et à les renforcer afin de soutenir les opportunités de moyens de subsistance qui apparaissent dans le secteur de la foresterie communautaire.

383. Le projet encouragera, facilitera et soutiendra la reproduction (ou la mise à l'échelle) des coopératives villageoises dans 2 ou 3 autres sous-districts du site Ramsar du Bas Ogooué (c'est-à-dire des lacs supplémentaires et leurs villages environnants¹⁵⁴) afin de créer de nouvelles coopératives villageoises qui permettront l'utilisation durable et la conservation des paysages forestiers et de leurs abondantes ressources en PFNL tout en apportant des avantages socio-économiques aux PACL de la zone du projet.

384. Au minimum, le projet soutiendra la reproduction du modèle de ressources naturelles communautaires de l'Oguémoué - en particulier les coopératives villageoises et les associations axées sur les moyens de subsistance - sur le lac Azingo (les communautés locales de cette région comprennent Elong Eko, Nsong Abang, Isaac Mengueme et Mende Zembani) et le lac Nkovie (Belle Etoile, Mefeu, Idéa, Ibey, Yaniboure, Mbile Nzok, Las Vegas, Ename, Nsong Bitome). Plus particulièrement, dans chaque nouvel emplacement, on explorera les possibilités offertes par de nouvelles entreprises de foresterie communautaire (semblables à ce qui est actuellement entrepris avec les communautés locales autour du lac Oguémoué) en créant et en renforçant les coopératives et en offrant des possibilités de développement des compétences.

385. Les actions spécifiques comprendront (comme ci-dessus) :

- Développement des compétences (par exemple, ateliers) pour les hommes et les femmes de la communauté, les ménages et les organisations locales de la société civile, y compris les coopératives communautaires et les associations commerciales axées sur les moyens de subsistance.

¹⁵⁴ Sur la base des conclusions et des demandes/recommandations découlant de la mission sur le terrain en Juin 2021.

- Suivi des ressources (PFNL) par les coopératives locales, en coordination et en collaboration avec les services environnementaux gouvernementaux tels que les autorités des sites Ramsar qui chevauchent les forêts ciblées.
- Contrôle de la conformité au zonage régional et aux autres dispositions du plan de gestion.
- Renforcer les chaînes de valeur des PFNL - notamment en créant et/ou en renforçant les liens de soutien entre les PAEL et le secteur privé et le marché (directement et par le biais d'opérateurs/partenaires intermédiaires).

386. Dans la mesure où les coopératives et les associations sont jugées favorables aux moyens de subsistance locaux avec les PAEL ailleurs dans le paysage du projet (par exemple, avec les communautés à la périphérie du parc national de Waka ou dans le bassin versant inférieur de la Nyanga), les expériences acquises dans la "région des lacs" du Bas Ogooué peuvent également être transférées - soit par des échanges d'apprentissage entre pairs et des opportunités de formation/sensibilisation, soit plus directement par des interventions sur le terrain.

Activité 3.2.3. Identifier où les forêts communautaires peuvent se chevaucher avec les ICCA - territoires de vie

387. Dans toutes les situations où les "forêts communautaires" peuvent se chevaucher avec les ICCA-territoires de vie (comme indiqué précédemment), le projet sensibilisera au concept d'ICCA ou de "territoires de vie", et si l'accueil est positif, le projet pourra également organiser des ateliers plus approfondis, présentant des outils utiles pour renforcer les ICCA. Cette activité aidera donc à identifier où et comment les forêts communautaires se chevauchent (ou convergent) avec les ICCA, et par ce processus vise à maximiser les avantages globaux des ICCA pour le développement local et la conservation des paysages forestiers.

388. Bien qu'il n'y ait pas d'informations claires ou définitives sur les territoires de vie au Gabon à ce jour, au-delà de la communauté de Massaha mentionnée ci-dessus, sur la base des principales caractéristiques définissant les ICCA, il est très probable qu'ils soient largement présents, voire omniprésents, juste sous-estimés ou simplement non reconnus malgré leur existence de facto.

389. En plus de l'approche au cas par cas concernant les forêts communautaires, un atelier régional sur les ICCA sera également organisé, centré sur le paysage du projet, en se basant sur l'examen préliminaire des ICCA développé dans l'activité 2.1.4. Ce document servira de point de départ à une réunion multipartite avec les communautés locales, les OSC, des chercheurs sélectionnés et d'autres parties concernées ; l'atelier qui s'ensuivra sera facilité par le Consortium ICCA ou un autre réseau similaire. Étant donné le rôle important et différencié joué par les femmes dans le domaine de la foresterie communautaire, des efforts seront faits pour s'assurer que les femmes puissent participer équitablement et exprimer leurs besoins et leurs préoccupations.

390. Des conseils pratiques révisés sont disponibles "pour les peuples et communautés locales qui souhaitent réfléchir à leur propre situation et identifier leurs besoins et priorités - [soit] en tant que communauté unique ou en association avec d'autres - pour renforcer leurs territoires de vie selon leurs propres termes". Des directives utiles sont proposées par le Consortium ICCA, élaborées avec le soutien du Programme de petites subventions (PPS) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Les lignes directrices poursuivent : "Si, grâce à ce processus [de réflexion], elles identifient une initiative spécifique comme une priorité, elles disposeront d'une base solide pour concevoir une proposition ou une demande de soutien externe [dans le cadre de leur] stratégie et de leurs plans autodéterminés plus larges... [Reconnaissant] l'immense diversité culturelle des communautés du monde entier et la diversité des contextes dans lesquels elles vivent... [les] conseils ne sont pas prescriptifs. Il propose plutôt des questions, des idées, des ressources, des outils et des exemples de ce que d'autres communautés ont fait au moyen de brèves descriptions, de photos et de vidéos..."¹⁵⁵

¹⁵⁵ Renforcer votre territoire de vie - nouveaux conseils aux communautés pour conserver les territoires et les moyens de subsistance , <https://www.iccaconsortium.org/index.php/2021/02/28/launch-new-guidance-communities-strengthen-territories-of-life/>

391. Dans tous les cas, il faut veiller à travailler de manière inclusive, c'est-à-dire en incluant les femmes, les jeunes et les populations vulnérables, dans le Co-développement des plans de gestion durable des forêts communautaires et autres plans par zone. Cela s'applique également au développement de toutes les options commerciales tout au long de cette composante.

Activité 3.2.4. Délimiter les forêts communautaires existantes et potentielles de manière participative

392. Toutes les forêts utilisées par les communautés locales ne sont pas officiellement reconnues ou enregistrées, et leur portée géographique n'est pas toujours clairement connue des parties prenantes locales. Cette activité vise donc à remédier à cette situation médiocre, en s'appuyant sur l'activité 2.1.3 pour apporter plus de clarté au niveau du site parmi les communautés/locaux où les forêts communautaires sont présentes. Cependant, comme cette activité (démarcation des forêts communautaires) peut potentiellement entraîner un déplacement socio-économique, le projet développera un plan d'action sur les moyens de subsistance (PAMS) pour décrire les procédures et les actions qui seront entreprises pour s'assurer que la capacité, les niveaux de production, et les niveaux de vie de ces personnes économiquement déplacées sont améliorés ou au moins restaurés, et que les personnes déplacées sont compensées de manière adéquate.

393. Le projet délimitera les forêts communautaires actuellement reconnues dans le paysage du projet et donnera également un aperçu général des emplacements et de l'étendue de celles qui sont souhaitées ou en cours de développement, contribuant ainsi à maximiser l'impact des forêts communautaires en tant qu'approche de gestion communautaire dans la région. Toutes les consultations avec l'PICL dans ce processus suivront l'approche du CLIP.

Tableau 11. Forêts communautaires ciblées par le projet

	Nom de la forêt	Zone (ha)	Plan de gestion	Principales utilisations	Surveillance	Partenaires	Bénéficiaires
Site Ramsar du Bas Ogooué (Moyen Ogooué)	OvengNkol (Abanga Bigné)	4,042	Plans simples de gestion forestière, plans de développement local	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture - Pêche - Chasse - PFNL - Bétail - Bois 	Suivi avec le service forestier du gouvernement, le conseil privé	Partenariats avec les agriculteurs (qui ont cofinancé la création des forêts)	<ul style="list-style-type: none"> - Communautés locales - Villages voisins - Le pays dans son ensemble - Femmes autonomes - L'emploi des jeunes
	Île Abanga (Abanga Bigné)	5,000					
	Ecouazeno / Evaro (Ogooué et Lacs)	6,000					
	Eguemazango / Enyonga (Ogooué et Lacs)	13,631					
À proximité du PN de Waka (Province)	Diambuga Mangou / Mamiengue (Tsamba Magotsi)	4,938	Plans simples de gestion forestière	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture - Pêche (limité) - Chasse 	Suivi avec le service forestier du gouvernement, le conseil	Partenariats avec les fermiers	<ul style="list-style-type: none"> - Communautés locales - Villages voisins - le pays dans son ensemble

e de la Ngounie)	Pessu / Oyenano (Tsamba Magotsi)	2,597	ère, plans de développement local	- PFNL - Bétail - Bois	privé		- Femmes autonomes - L'emploi des jeunes
	Tokano / Kouagna-Ndougou (Tsamba Magotsi)	9,042					
	Nzemba (Tsamba Magotsi)	2,606					
	Surface total:	47,856					

Activité 3.2.5. Développer et renforcer les plans de gestion des forêts communautaires conformes au SES

394. Dans les forêts communautaires sélectionnées, le projet renforcera les forêts, leur gestion et leur conservation, par exemple par le renforcement des capacités dans les compétences qui sont spécifiquement demandées par les PACL et par d'autres pratiques de gouvernance et de gestion connexes.

395. Ce dernier sera entrepris principalement dans le contexte de l'examen et de la révision/du renforcement des plans de gestion des forêts communautaires, y compris les plans de suivi participatif et d'analyse participative des données sur la flore et la faune dans les forêts communautaires afin d'informer la gestion adaptative, en assurant leur présence et leur intégrité continues.

396. La surveillance de l'environnement et le développement des compétences sont également fondamentaux pour le développement réussi d'entreprises (non ligneuses) basées sur la forêt communautaire - voir le développement des PFNL, ci-dessous.

397. Des efforts seront déployés pour garantir une participation équitable des femmes et des hommes au processus global, notamment en tenant compte des différents besoins en termes de renforcement des capacités.

Activité 3.2.6. Renforcer les chaînes de valeur communautaires des PFNL dans les paysages forestiers

398. De multiples options sont disponibles pour améliorer les moyens de subsistance des femmes et des hommes locaux grâce aux forêts communautaires, y compris le développement (c'est-à-dire la collecte, la commercialisation, la vente, etc.) des PFNL ainsi que l'agroforesterie, le tourisme et la participation à la surveillance de l'environnement.

399. Le projet travaillera avec plusieurs chaînes de valeur, en fonction des ressources disponibles dans une forêt communautaire et des intérêts et capacités locaux. Pour améliorer les rendements à différents stades des chaînes de valeur des produits, le projet se concentrera sur trois niveaux : s'assurer que toutes les compétences nécessaires sont en place (avec des ateliers de formation, des stages, l'apprentissage entre pairs), la mobilisation et l'organisation de la communauté (coopératives ; voir également l'activité 3.1.4), et l'introduction et la négociation d'accords avec les marchés finaux par le biais de partenaires commerciaux locaux et nationaux.

400. Les femmes, en particulier, n'ont souvent pas accès aux informations sur le marché et sont confrontées à de faibles niveaux d'éducation et à des taux élevés d'analphabétisme, ce qui rend difficile leur compréhension des informations qui pourraient les aider à comprendre comment commercialiser au mieux leurs produits. Les femmes ont également peu de possibilités d'accroître leur contrôle sur le processus de production et les bénéfices qu'elles en retirent en s'organisant en groupes de producteurs ou de commercialisation, à moins qu'elles ne puissent

accéder aux informations et aux ressources technologiques et économiques. Des efforts seront donc déployés pour identifier et surmonter les obstacles auxquels les femmes sont confrontées pour tirer profit du processus de la chaîne de valeur.

Activité 3.2.6. Renforcer les chaînes de valeur communautaires des PFNL dans les paysages forestiers

401. De multiples options sont disponibles pour améliorer les moyens de subsistance des femmes et des hommes locaux grâce aux forêts communautaires, y compris le développement (c'est-à-dire la collecte, la commercialisation, la vente, etc.) des PFNL ainsi que l'agroforesterie, le tourisme et la participation à la surveillance de l'environnement.

402. Le projet travaillera avec plusieurs chaînes de valeur, en fonction des ressources disponibles dans une forêt communautaire, des intérêts et des capacités locaux. Pour améliorer les rendements à différents stades des chaînes de valeur des produits, le projet se concentrera sur trois niveaux : s'assurer que toutes les compétences nécessaires sont en place (avec des ateliers de formation, des apprentissages, l'apprentissage entre pairs), la mobilisation et l'organisation de la communauté (coopératives ; voir également l'activité 3.1.4), et l'introduction et la négociation d'accords avec les marchés finaux par le biais de partenaires commerciaux locaux et nationaux.

403. Les femmes, en particulier, n'ont souvent pas accès aux informations sur le marché et sont confrontées à de faibles niveaux d'éducation et à des taux élevés d'analphabétisme, ce qui rend difficile leur compréhension des informations qui pourraient les aider à comprendre comment commercialiser au mieux leurs produits. Les femmes ont également peu de possibilités d'accroître leur contrôle sur le processus de production et les bénéfices qu'elles en retirent en s'organisant en groupes de producteurs ou de commercialisation, à moins qu'elles ne puissent accéder aux informations et aux ressources technologiques et économiques. Des efforts seront donc faits pour identifier et surmonter les obstacles auxquels les femmes sont confrontées pour tirer des bénéfices du processus de la chaîne de valeur.

404. Plus de détails sont fournis ci-dessous concernant trois chaînes de valeur représentatives que le projet peut soutenir dans le paysage - bien que chaque communauté doive décider collectivement des produits prioritaires et des formes d'engagement avec le projet. Toutes trois relèvent de l'économie de la faune et de la flore que le Gabon cherche à privilégier.

Produits forestiers non ligneux (PFNL) : le miel

405. Le miel et les autres produits dérivés de l'apiculture moderne ont un énorme potentiel pour être développés comme un nouveau secteur durable dans les forêts communautaires. L'apiculture moderne est une activité à faible impact environnemental, contrairement à la collecte d'essaims sauvages sur les troncs d'arbres qui, comme cela se pratique au Gabon, implique l'abattage des arbres et l'utilisation du feu. L'apiculture nécessite peu d'investissement mais peut fournir des revenus substantiels et améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales qui dépendent des produits forestiers pour leur subsistance. L'apiculture nécessite une activité physique limitée, qui peut être gérée parallèlement à d'autres activités. Elle est accessible aux femmes, aux jeunes et aux personnes âgées.

406. Le Gabon dispose d'un capital naturel propice au développement de l'apiculture. En raison notamment de l'existence de souches d'abeilles sauvages aptes à être domestiquées, d'une pluviométrie appropriée, de l'absence de pollution et de l'utilisation intensive de produits phytosanitaires en milieu rural, la région est propice à la production de miel " bio ", apprécié des marchés locaux et internationaux. La présence des abeilles favorise également la pollinisation et améliore les rendements des plantes potagères et des arbres fruitiers. L'apiculture peut ainsi soutenir l'auto-emploi et l'entrepreneuriat des populations rurales, un objectif poursuivi par le gouvernement gabonais et qui contribue à la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent dans sa vision de développement durable inclusif.

407. Les activités suivantes seraient incluses dans ce développement de la chaîne de valeur :

- Formation sur les différentes techniques apicoles
- Application d'une approche de recherche participative et d'action communautaire pour mieux caractériser et domestiquer les souches d'abeilles sauvages
- Formation sur la fabrication des intrants de base (par exemple, les ruches)
- Construction d'un centre de démonstration basé dans les villages, pour faciliter le transfert de connaissances/expertise
- Formation sur les techniques de transformation des produits de l'abeille (cire, propolis, pollen, venin d'abeille, gelée royale, etc.)
- Fourniture de manuels ou de fiches d'information sur les techniques apicoles
- Mise à disposition d'une gamme d'expertise spécialisée dans l'apiculture moderne
- Soutien aux apprenants par la fourniture d'équipements apicoles
- Soutenir les bénéficiaires avec des outils et des approches pour le suivi technique de la production apicole et la valorisation des produits apicoles.

408. En plus de ce qui précède, un soutien dans les domaines des relations commerciales, du transport et des normes sera fourni. Ce soutien global au développement des PFNL contribuera à réduire la pauvreté dans les zones rurales et aidera à la gestion durable des ressources, par exemple par la production et la commercialisation du miel en tant qu'agriculture durable, inclusive et responsable. Un soutien supplémentaire devrait également être fourni pour promouvoir les produits ruraux tels que le miel sur divers marchés, en mettant en relation les producteurs et les transformateurs avec les marques commerciales de miel (par exemple, les petits pots de l'Ogooué), les détaillants et les supermarchés.

409. Pour réussir, un renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales des apiculteurs doit avoir lieu. Les formes communautaires de gouvernance conjointe (par exemple, les coopératives) peuvent également être d'une grande aide, ce qui laisse entrevoir le potentiel du développement d'unités communautaires pilotes de production de miel.

410. Pour aider au développement de l'apiculture communautaire, le projet s'appuiera sur l'expérience d'autres projets et organisations, comme l'ONG Program qui fait progresser depuis 2017 l'apiculture dans le village de Dousala (près du parc national de Moukalaba Doudou) avec le soutien de l'ambassade de France et de l'ambassade de la République fédérale d'Allemagne. Ce groupe a installé 100 ruches à Doussala et dans d'autres villages voisins pour la production de miel, de cire, de pollen et de gelée royale locale. La collecte et la transformation des PFNL sont développées par l'ONG avec les IPLC et leurs partenaires collectifs ; dont l'IRET, qui a collaboré pendant 2 ans avec l'ONG sur la recherche d'activités génératrices de revenus dans la région de Doussala. D'autres entreprises locales qui vendent du miel "Made in Gabon" et qui pourraient soutenir les entreprises apicoles communautaires comprennent le Groupe Cécagadis, Prix Import, Mbolo et Sotrader ; tous sont des partenaires potentiels qui pourraient soutenir la mise en œuvre. En outre, la Chambre de commerce et les ministères gabonais du commerce et des petites et moyennes entreprises organisent des foires, des expositions et des marchés artisanaux.

Produit forestier non ligneux (PNFL) : épinard sauvage (ou gnetum africanum).

411. Le gnetum africanum est une plante de la forêt tropicale du bassin du Congo. La plante est également connue sous le nom de nkumu au Gabon et d'okok et eru dans la gastronomie camerounaise. Les femmes jouent un rôle majeur dans l'économie du gnetum, de la forêt à la table. Le gnetum est un légume-feuille naturel, non cultivé mais récolté directement dans la forêt. L'appellation "De la forêt à la table" peut être développée à des fins de marketing, à l'instar du marketing du "commerce équitable". Les femmes collectent la plante soit pour nourrir leur famille, soit pour la vendre et obtenir ainsi un revenu supplémentaire. Bien qu'il s'agisse généralement d'une activité non déclarée, elle est très importante dans les économies locales et familiales. Le Nkumu a des valeurs nutritionnelles et médicinales/thérapeutiques.

412. Au Gabon, le Nkumu est marqué ethniquement : seuls une vingtaine de groupes ethniques le consomment (sur les 56 existants), dont les Obamba et les Batéké dans le sud-ouest du pays, et ceux qui le consomment le font en grande quantité. Au niveau international, certains rapports indiquent que le Nigeria importe de grandes quantités de gnetum, d'abord du Cameroun, puis de la République centrafricaine et du Gabon ; à son tour, le

Nigeria exporte le produit en Europe et aux États-Unis pour répondre à la demande des communautés africaines installées dans ces pays.

413. Les activités suivantes seront incluses :

- Encourager les récoltants des villes ou des villages à pratiquer des méthodes de récolte durables.
- Encourager la domestication et la culture locale du Nkumu
- Développer des pépinières communautaires pour la multiplication et former à la maîtrise des méthodes de reproduction.
- Développer et adopter des réglementations sur la collecte et la vente, afin de garantir une utilisation durable de la ressource.
- Diffuser des informations sur les méthodes de récolte durable (en s'appuyant sur les réseaux communautaires locaux).
- Former aux techniques de transformation à valeur ajoutée du Nkumu (par exemple, en tant que produits cosmétiques naturels et médicaments).
- Mettre en relation les producteurs, les transformateurs et les marques commerciales de produits naturels, les détaillants et les supermarchés.
- Mettre en place des programmes de sensibilisation de la communauté pour encourager l'application de ces connaissances.

414. Plusieurs organisations et instituts de recherche différents sont engagés dans le développement/le renforcement des PFNL pour le développement socio-économique local, y compris l'IRET et d'autres groupes de recherche du CENESTA ainsi que des groupes de conservation et des universités nationales et internationales ; ces groupes et leurs partenaires commerciaux (lorsqu'ils seront présents) seront activement engagés par le projet pour développer cette composante entrepreneuriale/ commerciale du projet.

Produit Forestier non-ligneux (PFNL): La pêche artisanale et ses produits dérivés

415. Compte tenu du chevauchement substantiel des systèmes de forêts et de zones humides dans la vaste région du Bas-Ogooué et de la dépendance importante de nombreuses communautés locales à l'égard de la pêche intérieure, même dans le contexte de la nature par ailleurs essentiellement forestière des paysages, cette option de subsistance et ses chaînes de valeur associées sont également soutenues dans le projet. Alors que d'autres moyens de subsistance seront également soutenus pour diversifier les options économiques, pour réduire les dépendances et les vulnérabilités et pour augmenter la résilience socio-écologique des communautés (voir les autres PFNL soulignés ci-dessus ainsi que le soutien du projet pour l'écotourisme communautaire dans le résultat 3. 3), étant donné la présence répandue de nombreux ruisseaux, rivières et plans d'eau dans la région fortement boisée, remplissant une double fonction de transport et de source de nourriture, un certain niveau d'engagement avec la pêche artisanale est également nécessaire - ici inclus comme produit forestier non ligneux, c'est-à-dire une ressource faunique importante fournissant la subsistance des ménages (nourriture) ainsi qu'un revenu monétaire.

416. Il est à noter cependant qu'aucune communauté ne dépend exclusivement d'une seule ressource naturelle ou d'un seul moyen de subsistance, et qu'une communauté donnée peut donc s'engager simultanément dans plusieurs options différentes - et les activités de renforcement organisationnel du projet dans toute communauté (voir le résultat 3.1, ainsi que les deux premières activités de ce résultat 3.2) exploreront toujours une gamme d'options. Cette exploration prendra également en compte les différences en termes d'options de moyens de subsistance pour les femmes et les hommes.

417. Comme pour les autres PFNL mis en avant, les capacités communautaires et les chaînes de valeur liées à la pêche artisanale seront renforcées de plusieurs manières différentes, notamment par la surveillance de l'environnement, le développement de coopératives communautaires, la gestion des conflits, l'appui par projet pour trouver des investisseurs privés ou des partenaires commerciaux, etc.

418. La gestion durable des lacs et des régions forestières dans lesquelles ils sont intégrés est à la fois une affaire locale (c'est-à-dire communautaire) et relève également de la juridiction du site Ramsar ; par conséquent, ce résultat alimente directement le cadre Ramsar - mais pas simplement en apportant un soutien aux opérations

descendantes, plutôt en renforçant directement les communautés locales par le biais d'ONG et de coopératives communautaires enregistrées localement.

419. De plus - et c'est très important - presque toutes les communautés engagées dans une certaine mesure dans la pêche artisanale sont également engagées dans la foresterie ou sont en train de s'y engager, c'est-à-dire par le développement de forêts communautaires et/ou d'autres formes de pratiques coutumières basées sur l'expérience générationnelle et les connaissances traditionnelles.

Résultat 3.3. Renforcement et développement de l'écotourisme communautaire dans certaines zones du projet landscape (ne doit pas commencer avant que l'évaluation de l'impact environnemental et social et le Cadre de gestion environnemental et sociale ne soit complété)


420. L'Afrique dans son ensemble, et le Gabon en particulier, présentent une extraordinaire diversité de paysages, d'écosystèmes, d'habitats et d'espèces, et tous sont importants pour leurs contributions à la résilience et à la durabilité socio-écologiques. Les ressources fauniques, quant à elles, ont une valeur immense, tant du point de vue biologique qu'économique. Les zones protégées et conservées seront toujours des pierres angulaires de la conservation du patrimoine naturel (et culturel), mais l'écotourisme peut être mis à profit pour apporter un soutien crucial à la conservation de la faune et de la flore du pays. Pour cela, il est toutefois nécessaire d'opérer un changement fondamental dans la façon de penser - passer d'un simple tourisme axé sur la nature à un véritable tourisme responsable qui contribue à la fois à la nature et au développement communautaire.

421. Le développement du tourisme communautaire, de concert avec des actions de conservation tangibles au niveau de la communauté, ainsi que des bénéfices au niveau de la communauté, constitue la définition fondamentale de l'écotourisme, c'est-à-dire avec des résultats de conservation et des bénéfices pour la communauté locale, construits sur la base du patrimoine naturel (et culturel) local et des expériences qui y sont liées. Ce projet offre une occasion unique de faire progresser simultanément la conservation de l'environnement et le bien-être socio-économique grâce à de telles formes de tourisme durable et responsable.

422. Cependant, malgré son grand potentiel, le Gabon n'est pas encore une destination touristique très connue et ce secteur contribue à peine à 4% du PIB, et seuls 5% des voyageurs arrivant au Gabon se rendent au-delà de la capitale, Libreville. Le manque d'infrastructures, le manque de formation dans ce domaine et le coût relativement élevé des voyages sont largement responsables de cet état de fait. Pourtant, le gouvernement vise depuis quelques années à relancer l'économie nationale dans une ère post-pétrolière en développant cet important secteur, source de devises étrangères. La promotion de la destination à l'échelle internationale est un premier résultat de cette volonté politique. Une liste d'entreprises ou d'ONG liées au voyage et engagées dans le secteur de l'écotourisme dans la zone du projet ou qui pourraient contribuer aux objectifs du projet en fonction de leur expérience est fournie dans le tableau suivant (liste non exhaustive). Ces entreprises et organisations ayant une expérience dans le secteur touristique émergent du pays seront engagées dans une discussion exploratoire au début du projet en tant que partenaires potentiels, pour aider au développement et à la mise en œuvre d'un écotourisme bénéfique pour la communauté dans le projet.

Entreprises d'écotourisme responsable / durable engagées dans la zone du projet	Brève introduction
Tsam Tsam village entreprise (près de Lambaréné dans le site Ramsar du Bas Ogooué, province du Moyen Ogooué)	Créé à l'initiative d'OELO, le site se veut un modèle d'écotourisme au Gabon respectant la nature et ses ressources, tout en générant des revenus pour les habitants du village de Tsam Tsam. Le site est situé sur une presqu'île boisée, où une dizaine de plateformes en bois ont été construites au bord de l'eau pour accueillir les visiteurs

	<p>dans des tentes. La zone est habitée par des gorilles de forêt et des éléphants de forêt. Tsam Tsam offre également des possibilités d'exploration par les visiteurs des villages environnants, de randonnées en forêt, de promenades sur le lac en pirogue, et de contes autour du feu le soir.</p>
<p>African Conservation Development Group</p>	<p>Le groupe ACDG détient les droits sur une concession de développement durable de 731 000 hectares dans le sud du Gabon, avec des accords pour développer un circuit touristique dans les parcs nationaux du Gabon. Il prévoit de mettre en place un réseau de lodges dans les parcs nationaux du pays. Le projet principal se situe à Grande Mayumba et intègre l'exploitation forestière durable et la transformation du bois, l'agriculture durable, l'écotourisme et le développement des infrastructures connexes nécessaires. Le groupe ACDG espère créer plus de 2 400 emplois locaux au cours des cinq prochaines années et promouvoir un développement économique durable dans le sud du Gabon.</p>
<p>Program ONG</p>	<p>Dans le parc national de Moukalaba-Doudou, dans la province de la Nyanga, les responsables du parc national, en collaboration avec l'ONG du programme, travaillent à la protection des grands singes, à la préservation de la biodiversité de la région et au développement de l'écotourisme communautaire dans le village de Doussala et ses environs.</p>
<p>Passage hut of the Abiéту de Sette Cama Association (Gamba - dans la province de l'Ogooué Maritime et la province de la Nyanga)</p>	<p>Propriété de GIC Tourisme, cette entreprise touristique unique propose aux visiteurs un hébergement simple, idéal pour les petits budgets et les voyageurs en famille ou en groupe. La restauration est assurée par les femmes du village avec des produits locaux. Le GIC propose des excursions d'écotourisme avec des écouguides formés qui ont une bonne connaissance de la faune et de la flore. L'observation de la tortue luth peut être organisée.</p>
<p>African Equatorial Safaris (Loango National Park, Nyanga province)</p>	<p>Cette société vise à offrir un nouveau modèle d'écotourisme au Gabon axé sur la protection de la nature, contribuant à la fois à la protection de la biodiversité mondiale et à l'avancement de la lutte contre le changement climatique en mettant en valeur les zones sauvages du Gabon au moyen d'éco-tours de classe mondiale ayant un impact minimal sur l'environnement. Un partenariat avec l'Agence Nationale des Parcs Nationaux du Gabon (ANPN) leur a permis d'obtenir une première concession dans le Parc National de Loango (province de la Nyanga), internationalement reconnu pour offrir un accès privilégié à la richesse de l'environnement de la région avec une faune abondante dans un cadre naturel bien préservé ; rappelant que le Parc National de Loango a été appelé " le dernier paradis " par des photographes de renom et des magazines tels que National Geographic.</p> <p>La construction d'un lodge dans la baie de Petit Loango a débuté en</p>

	<p>décembre 2020 et offrira une expérience immersive de la nature avec l'observation de la faune emblématique sur la célèbre plage Hippo Beach où les hippopotames " surfent ", les cochons de brousse et les éléphants se promènent sur la plage au coucher du soleil, et les gorilles de forêt et les chimpanzés fourragent à proximité. Les visiteurs auront accès à des technologies de pointe et à des recherches scientifiques de premier plan. Les données recueillies permettront de constituer une base de données sur l'écologie saisonnière des animaux et des plantes afin de soutenir les efforts de conservation en cours.</p>
<p>Green Luxury Resorts</p> 	<p>Le Fonds gabonais d'investissement stratégique (FGIS) prévoit de développer une chaîne d'écotourisme dans plusieurs parcs nationaux du Gabon par l'intermédiaire de sa filiale, Green Luxury Resorts. Dans le parc national de Loango, ils proposeront des safaris en 4x4, des safaris en bateau sur la rivière, des randonnées, l'observation des gorilles et d'autres visites de la faune sauvage, notamment la visite nocturne des crocodiles, ainsi que des visites ornithologiques axées sur l'observation des oiseaux endémiques de la région.</p>

423. Dans un premier temps, le projet concentrera ses interventions touristiques dans deux zones géographiques : d'abord, dans la région des lacs (pour compléter les moyens de subsistance basés sur la pêche et la foresterie), et ensuite, dans les eaux d'amont de la rivière Ikobey, dans la chaîne de montagnes DuChaillu, à proximité du parc national de Waka (pas très loin en amont du principal site Ramsar).¹⁵⁶

Activité 3.3.1. Développement de l'écotourisme à Tsam-Tsam et dans les environs

424. Dans la zone de l'Oguémoué, le projet appuiera le développement de l'écotourisme communautaire dans le cadre d'une stratégie globale de diversification des revenus, qui s'ajoutera aux autres éléments de subsistance existants dans les domaines de la forêt et de la pêche. Beaucoup a déjà été développé à Tsam-Tsam, sur la base d'initiatives communautaires avec le soutien d'une ONG locale, OELO. Le projet s'appuiera sur les initiatives touristiques communautaires antérieures et en cours, ainsi que sur les plans d'avenir pour la région, en se coordonnant également avec les plans du site Ramsar pour l'utilisation durable des ressources naturelles locales et pour les actions de conservation de la biodiversité. Cela impliquera une série d'ateliers exploratoires multipartites avec les communautés locales et les organisations pertinentes, et à partir de là, le développement d'une série d'ateliers de formation de soutien ainsi que d'autres mécanismes de soutien en matière de fourniture d'hébergement et de nourriture, de développement d'expériences pour les visiteurs (y compris les expériences culturelles) et de collecte/création de produits qui pourraient être commercialisés auprès de la clientèle touristique.

425. Un sous-ensemble d'expériences touristiques qui n'a pas encore été développé de manière substantielle concerne la surveillance de la faune sauvage, qui pourrait contribuer simultanément aux besoins en matière de conservation de l'environnement et aux aspirations socio-économiques. Notamment, "les populations rurales et

¹⁵⁶ Development of tourism in/near protected areas should follow guidance provided on the basis of global experience with tourism in parks. See, e.g., guidelines from UNESCO and German Agency for Nature Conservation, *Visitors Count! Guidance for protected areas on the economic analysis of visitation*, <https://whc.unesco.org/en/news/2323>, along with IUCN guidelines *Tourism and visitor management in protected areas*, <https://www.iucn.org/content/tourism-and-visitor-management-protected-areas>. Additionally, rights of IPLCs in relation to PAs must remain at the forefront of planning and operations; *Indigenous and Local Communities and Protected Areas: Towards Equity and Enhanced Conservation*, <https://www.iucn.org/content/indigenous-and-local-communities-and-protected-areas-towards-equity-and-enhanced-conservation>

locales sont de plus en plus reconnues comme les principaux acteurs des programmes d'écotourisme et de surveillance biologique de la faune sauvage. Les deux activités [peuvent être liées] pour favoriser des projets communautaires globaux entre les praticiens et les parties prenantes [comme] l'avitourisme communautaire [avec la surveillance correspondante des oiseaux, qui] gagne en popularité dans les régions tropicales du globe".¹⁵⁷

426. En s'appuyant sur les expériences acquises dans la zone du lac Oguémoué et en particulier avec le projet Tsam-Tsam, les leçons apprises ici seront plus largement appliquées par le projet dans d'autres zones lacustres également, en particulier avec les communautés engagées par d'autres aspects de ce projet - par exemple, dans le développement de la pêche intérieure et des forêts communautaires, ainsi que dans la surveillance de l'environnement sous diverses formes - ce qui permettra de reproduire et d'étendre les bonnes pratiques en matière d'écotourisme responsable, de diversifier davantage les moyens de subsistance des IPLC et de renforcer leur situation socio-économique tout en faisant progresser les objectifs généraux de conservation de la biodiversité soutenus par le projet.

Activité 3.3.2. Développement de l'écotourisme avec les IPLC dans la région de Waka

427. L'écotourisme communautaire sera également développé avec les IPLC près du parc national de Waka à des fins de conservation et de développement socio-économique, en particulier en développant des options de moyens de subsistance liés au tourisme pour les populations, de concert avec les programmes de suivi et de surveillance de la faune développés par d'autres composantes et résultats de ce projet. Comme pour l'activité touristique ci-dessus centrée sur la région des lacs, cette activité particulière nécessitera des ateliers de démarrage pour déterminer la situation actuelle et les plans et opportunités de la communauté, ainsi que la mise en place d'une série d'ateliers de développement des compétences. Plus fondamentalement, cependant, le projet cherchera à faire progresser le tourisme basé sur la nature et la culture dans cette zone cible d'une manière soutenue par les membres de la communauté eux-mêmes, ce qui nécessitera des ateliers communautaires, des dialogues, des consultations... toujours dans le cadre d'un processus complet de CLIP et en facilitant la pleine participation des femmes et des autres populations vulnérables.

455. En particulier, le "tourisme scientifique" sera développé - en explorant les moyens par lesquels les membres de la communauté pourraient jouer un rôle de soutien pour les autorités des aires protégées et les chercheurs en visite, en se basant sur le modèle développé par l'Institut du Bassin du Congo (IBC) dans la réserve naturelle de Dja dans la région de Tridom au Cameroun (soutenu en partie par le projet FEM7 du Cameroun). Dans le cadre de ce modèle, les populations locales (habitants de la forêt) peuvent utiliser et mettre à profit leurs compétences en matière d'identification et de suivi de la faune et de la flore à des fins de conservation, et également transférer leurs compétences et leurs connaissances d'une génération à l'autre grâce à l'apprentissage de pair à pair, en servant de "professeurs de la forêt" et en formant les autres membres de la communauté à la surveillance de l'environnement. Associé à d'autres membres de la communauté qui se lancent dans le secteur des services dans le "tourisme" orienté vers la recherche, cela peut être gagnant-gagnant pour la recherche axée sur la conservation, la surveillance de la faune et le développement des économies locales.

456. Le projet soutiendra les ateliers de planification du tourisme communautaire, en reliant la surveillance de la faune sauvage par la communauté aux opportunités de développement socio-économique, y compris le tourisme et les produits à valeur ajoutée connexes, ainsi que l'enseignement des compétences de pistage et d'autres compétences spécialisées relatives à la faune sauvage et à la conservation parmi/entre les communautés locales - en particulier en s'engageant auprès de la jeune génération - suivant les expériences des modèles de travail des "professeurs de la forêt" développés dans le sud du Cameroun, directement applicables dans le paysage du projet du Gabon.

¹⁵⁷ *Linking biological monitoring and wildlife ecotourism: a call for development of comprehensive community-based projects in search of sustainability*, <https://doi.org/10.1007/s10668-020-00761-7>

Component 4: Knowledge management, gender mainstreaming, coordination, M & E

(Total Cost: US\$ 1,754,713; FEM grant requested: US\$ 754,713; Co-financing: US\$1,000,000 from GoG)

Résultat 4 : renforcement de la communication, de l'échange de connaissances, de l'intégration de la dimension de genre, de la coordination et du suivi et de l'évaluation.

428. La dernière composante du projet vise à garantir que toutes les garanties sociales et environnementales nécessaires sont en place pour toutes les activités du projet, que la gestion des connaissances est planifiée de manière à saisir les enseignements du projet et à permettre leur diffusion, que la capacité et l'engagement d'intégrer la dimension de genre tout au long du cycle du projet et à tous les niveaux du projet sont en place, et que le suivi et l'évaluation du projet sont menés de manière constructive.

429. Notamment, bien que l'aspect gestion des connaissances de cette composante ne nécessite pas de fonds importants, il est extrêmement important - et donc, le résultat 4.1 pourrait être considéré comme une sous-composante distincte, même s'il est présenté simplement comme un résultat du projet, avec des fonds associés visant à faciliter la saisie des apprentissages clés qui découlent des activités et des dialogues du projet. Pour sa part, le suivi et l'évaluation du projet est central pour le projet et est capturé de manière générale dans le cadre du résultat 4.5, qui comprend la réalisation d'une évaluation de l'impact environnemental et social (EIES) des activités sélectionnées au début du projet, et sur cette base, le développement d'un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) pour traiter et atténuer les risques identifiés, ainsi que la garantie que le plan d'engagement des parties prenantes (comme indiqué à l'annexe 8) est entrepris tout au long de la durée de vie du projet. Mais surtout, tous ces éléments peuvent être saisis par le biais du suivi et de l'évaluation du projet, des processus qui sont décrits de manière encore plus détaillée dans la section V. Plan de suivi et d'évaluation de ce document, et qui sont basés sur les indicateurs et les objectifs du projet qui sont détaillés dans la section IV. Cadre des résultats du projet. Le suivi et l'évaluation du projet est spécifiquement inclus dans les derniers éléments présentés sous le résultat 4.5, précisément parce qu'il résume (par sa nature) tous les apprentissages et les mesures du projet - et les résultats du suivi et de l'évaluation doivent ensuite être utilisés dans le cadre d'une approche de gestion adaptative pour informer le projet des succès et des échecs, des objectifs atteints et des objectifs manqués, qui doivent ensuite être adaptés de manière à mieux réussir à l'avenir. En termes pratiques, comme indiqué ci-dessus, le plan de S&E du projet est décrit en détail dans la section V de ce prodoc et le coût de ces activités est séparé dans le budget du projet (voir section VIII) comme une sous-composante distincte.

457. Cette composante comprend également un élément de coordination, qui vise à aider à connecter ce projet avec le programme régional et tous les autres projets nationaux dans le cadre du Programme d'impact sur les paysages durables du Bassin du Congo.

Résultat 4.1. Système de gestion des connaissances (peut commencer avant l'achèvement de l'EIES-PGES)

Activité 4.1.1. Système de gestion des connaissances (KM)

430. Le projet développera et maintiendra un système de gestion des connaissances (KM). Un système de gestion des connaissances convivial est nécessaire pour recevoir, stocker, rechercher et récupérer des documents et des données ; le système de gestion des connaissances et les documents élaborés dans le cadre du projet doivent être créés de manière à garantir la plus grande accessibilité possible à de multiples groupes de parties prenantes (par exemple, alphabétisation, formats, etc.).

431. L'accès doit également être assuré à tous les groupes de parties prenantes, et pas seulement à l'Unité de Gestion de Projet (UGP) ou aux partenaires gouvernementaux. Les informations importantes doivent être accessibles également aux organisations non gouvernementales (ONG) et aux autres partenaires au niveau communautaire dans les sites décentralisés (au minimum à Lambarene, Mouila et Tchibanga).

432. En outre, il est de plus en plus reconnu que l'incorporation des connaissances et des pratiques des femmes et des hommes est non seulement pertinente mais essentielle pour la réalisation du développement durable. Parce que les rôles professionnels ont tendance à être divisés selon le sexe, les femmes et les hommes dans de

nombreuses sociétés ont eu tendance à jouer des rôles différents et à détenir des domaines de connaissances différents en matière de biodiversité au sein de leurs communautés. Bien que l'on reconnaisse de plus en plus que les femmes détiennent des connaissances spécifiques en matière de biodiversité et qu'un nombre croissant d'expériences mettent en évidence la manière durable dont elles utilisent la biodiversité, leur rôle dans la gestion de la biodiversité et les processus décisionnels n'est souvent pas reconnu. Il est donc essentiel d'améliorer la compréhension et la prise de conscience des pratiques et des connaissances différenciées selon le genre liées aux ressources biologiques dans le cadre du processus de gestion des connaissances.

Activité 4.1.2. Formation à l'utilisation du système de gestion des connaissances du projet

433. Une formation sera dispensée à certains membres du personnel du projet et à d'autres partenaires sur l'utilisation du système de gestion des connaissances du projet par le biais d'ateliers périodiques pendant toute la durée du projet.

Résultat 4.2. Stratégie de communication du projet (peut commencer avant l'achèvement de l'EIES-PGES)

Activité 4.2.1. Développement d'une stratégie globale de communication

434. Le projet développera une stratégie de communication globale concernant la forêt, l'eau, la biodiversité, les services écosystémiques, les systèmes socio-écologiques, etc., impliquant des messages clés adaptés aux différents publics et des plans de sensibilisation connexes. Une communication réussie renforcera les valeurs sociétales qui encouragent un changement de comportement positif vis-à-vis de la biodiversité et de la durabilité, et améliorera la reconnaissance, le respect et le soutien des IPLC et des rôles qu'ils peuvent jouer dans la conservation de la biodiversité et, par conséquent, dans l'atténuation du changement climatique par la conservation des forêts.

435. La stratégie ne cherchera pas seulement à adapter les messages pour satisfaire une diversité de populations, y compris les femmes et les populations vulnérables, mais aussi à déterminer le mécanisme de communication le plus approprié et d'autres questions qui peuvent déterminer l'accessibilité au matériel d'information. En bref, la communication ne concerne pas seulement le message, mais aussi le mécanisme de diffusion. Par exemple, toutes les femmes n'ont pas accès à Internet et toutes ne savent pas lire. Par conséquent, des systèmes tels que la radio communautaire doivent également être explorés de manière appropriée.

Activité 4.2.2. Diffusion des expériences du projet et des leçons apprises

436. Les expériences du projet et les leçons apprises doivent être documentées et diffusées, ce qui nécessitera du temps et des efforts dédiés au-delà de la mise en œuvre des activités sur le terrain en soi - y compris le développement de documents accessibles et clairement élaborés dans divers formats pour capturer de manière appropriée les expériences et les leçons apprises et pour les rendre disponibles aux autres parties prenantes par le biais du système de gestion des connaissances du projet.

Activité 4.2.3. Messages de conservation ciblés dérivés des formations

437. Les messages de conservation doivent être développés sur la base des matériels de formation qui ont été produits pour le projet et partagés avec un public plus large, y compris les groupes cibles sélectionnés - par le biais de la presse, d'Internet, de la télévision, de la radio (par exemple, la radio communautaire de l'UNESCO). Au-delà de la simple sensibilisation, l'engagement de la communauté dans l'exploration et l'analyse participatives des données pour informer la gestion (adaptative) complète utilement ces messages.¹⁵⁸

Activité 4.2.4. Développement d'une série de courtes publications

438. Le projet produira également d'autres publications courtes sur la valeur et les stratégies de conservation des forêts du Bassin du Congo (par exemple, des notes d'orientation politique fondées sur le projet) - visant en

¹⁵⁸ Several practical tools, already applied in Gabon, are available here: <https://nadagabon.org/docs/explore-data/>

particulier à accroître la sensibilisation dans les lieux internationaux, en mettant l'accent sur la biodiversité forestière, les paysages bioculturels menacés, le savoir écologique traditionnel, etc.

Activité 4.2.5. Concours pour les jeunes / vidéo participative

439. Un ou plusieurs concours pour les jeunes seront organisés pour coproduire d'autres messages de conservation - en utilisant la vidéo participative comme technique/approche, avec un accent sur la biodiversité et la culture largement guidée par la question "Qu'est-ce que vous appréciez dans les paysages forestiers ?".

Résultat 4.3. Coordination régionale avec d'autres projets IP du Congo (peut commencer avant que l'EIES-PGES ne soit terminée)

Activité 4.3.1. Communication et coordination avec le projet régional du PI Congo

440. Le projet communiquera et se coordonnera régulièrement avec le projet régional IP Congo dirigé par le PNUF, en assurant le partage d'expériences et de matériel pertinent sur les méthodes de planification de l'utilisation des terres, ainsi que l'inclusion des services écosystémiques, de l'IPLC, du FPIC, des questions de genre, du tourisme, du secteur privé, des sauvegardes, etc. dans tous les éléments du projet.

Activité 4.3.2. Communication et coordination avec les projets nationaux du PI Congo

441. Le projet se coordonnera également, à des moments stratégiques de la mise en œuvre du projet, avec les pays voisins qui sont également engagés dans le PI Congo, en fonction des principaux domaines d'intérêt et/ou d'expérience communs, comme indiqué dans le tableau 13 et/ou comme cela peut être identifié ailleurs. Les projets frères du PI Congo comprennent, entre autres, des projets en République du Congo, en Guinée équatoriale et au Cameroun.

Activité 4.3.3. Échanges régionaux axés sur la gestion collaborative et d'autres formes de partenariat avec les IPLC

442. Des échanges régionaux pour des dialogues entre projets et des apprentissages pratiques sur la gouvernance inclusive des paysages forestiers et la cogestion seront organisés, afin de renforcer les équipes de projet participantes. Ces échanges peuvent se dérouler en personne ou sous une forme hybride, en fonction des besoins et des opportunités ; mais ils devraient au minimum rassembler des personnes issues de plusieurs projets IP du Congo pour tirer des enseignements des expériences collectives dans des objectifs et des domaines de travail qui se chevauchent.

Résultat 4.4. Intégration de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale dans toutes les composantes (peut commencer avant que l'EIES-PGES ne soit terminée).

443. Bien que certaines femmes gabonaises occupent des postes de haut rang en tant que chefs de village et servent dans l'armée et le système judiciaire, les femmes sont encore largement discriminées au Gabon en raison des lois coutumières relatives au mariage, au divorce et à l'héritage.¹⁵⁹ En raison des fortes valeurs patriarcales, les femmes et les filles sont rarement en mesure d'accéder à l'indépendance. Elles sont également confrontées à un certain nombre d'attentes discriminatoires qui se traduisent par de lourdes charges ménagères. Dans l'ensemble, on attend de la femme gabonaise traditionnelle qu'elle soit obéissante, tolérante, travailleuse et qu'elle joue le rôle principal dans l'alimentation de la famille et l'éducation des enfants. En outre, les femmes, les jeunes et les autres personnes vivant dans les zones rurales du Gabon connaissent des niveaux de chômage plus élevés. Les femmes des zones rurales sont doublement marginalisées car elles ont tendance à être reléguées à des activités génératrices de faibles revenus dans le secteur agricole où le manque d'accès à la terre est l'un des facteurs clés, ce qui rend difficile pour elles et parfois pratiquement impossible de générer un revenu net. En raison de ces inégalités, les femmes et les autres populations vulnérables sont susceptibles d'être confrontées à des obstacles en termes de participation, de contribution significative, d'accès et de contrôle des bénéfices générés par les interventions du projet proposé. Pour cette raison, il est essentiel que ces obstacles soient identifiés et que

¹⁵⁹ *Make Every Woman Count: Gabon*, <http://www.mewc.org/index.php/countries/central-africa/gabon>

des solutions soient trouvées en utilisant une méthodologie participative qui reflète les perspectives des femmes et des hommes.

444. En raison de ces rôles sexospécifiques existants, souvent dictés par de fortes valeurs patriarcales, il existe des différences dans la manière dont les hommes et les femmes agissent par rapport à l'environnement. Ces différences peuvent également déterminer si les hommes et les femmes sont capables ou non de favoriser le changement environnemental. Les conclusions du récent rapport Global Gender and Environment Outlook affirment à juste titre que l'intégration des perspectives de genre dans les cadres environnementaux ne doit pas être un exercice de type "case à cocher". L'inclusion de la perspective de genre devrait chercher à recadrer les approches de programmation, à apporter des questions nouvelles et différentes reflétant les différences pertinentes entre les sexes dans la conception et la planification, et à garantir l'application de différents outils et approches méthodologiques tels que les méthodologies participatives. Ils devraient également prendre en compte les obstacles en termes de capacité des femmes à participer aux consultations et aux processus décisionnels, à exprimer leurs besoins et leurs préoccupations, et à tirer des avantages équitables des interventions visant à protéger l'environnement.

445. Compte tenu de ce qui précède, des efforts seront faits pour s'assurer que les femmes et tous les groupes vulnérables sont identifiés dans le cadre des processus d'engagement des parties prenantes du projet et que des mesures appropriées sont mises en œuvre pour faciliter leur participation active. Pour ce faire, il est souvent nécessaire de déterminer des horaires et des lieux qui tiennent compte de l'emploi du temps chargé des femmes et de reconnaître que, dans le cas des femmes locales, le taux d'alphabétisation est faible et qu'elles peuvent rencontrer des difficultés pour exprimer leurs points de vue et leurs préoccupations dans un contexte mixte où les valeurs patriarcales placent presque toujours les hommes en position de décideurs clés. Il serait donc approprié d'organiser des réunions séparées, de préparer des documents d'information accessibles et compréhensibles pour toutes les populations concernées, ainsi que de déterminer les meilleurs mécanismes de communication pour la sensibilisation et la consultation qui garantissent une participation équitable et la saisie des contributions de toutes les parties prenantes concernées.

Activité 4.4.1. Plan d'action de genre (GAP)

446. Un plan d'action sur le genre (GAP) a été préparé et est inclus dans l'annexe 10. Il comprend les principaux résultats à atteindre tout au long du cycle du projet, depuis la phase de préparation jusqu'à la phase de suivi et d'évaluation, ainsi que les actions à entreprendre en fonction de chacune des quatre composantes du projet.

447. Dans l'ensemble, le PAG comprend une liste détaillée des activités et des actions spécifiques à entreprendre, ainsi qu'une proposition de budget, des indicateurs et des objectifs qui serviront de base pour mesurer les résultats. En termes d'institution responsable, l'identification et la contractualisation d'un Expert en Genre et Inclusion Sociale (GESI) sera la principale " institution " chargée de fournir une assistance technique pour s'assurer que les actions et considérations liées au genre sont effectivement intégrées tout au long du cycle du projet et dans les composantes clés.

448. 476. Pendant le démarrage du projet, les actions clés comprennent le renforcement des capacités du GESI pour tout le personnel concerné afin de construire une compréhension solide et un engagement à l'application de la lentille de genre et d'inclusion sociale, l'application de l'analyse de genre comme partie de la ligne de base, y compris la collecte de données ventilées par sexe lorsque cela est possible et la cartographie et l'engagement des parties prenantes qui permettent une participation équitable des femmes et des autres populations vulnérables. En outre, pour permettre aux femmes et aux autres populations vulnérables de participer au projet et d'en tirer des avantages, des formations ciblées seront coordonnées avec la composante 3 dans des domaines pertinents tels que le renforcement de la confiance et le développement des compétences liées à la commercialisation des produits PFNL produits. Des efforts seront également déployés pour identifier des projets ciblés pour les femmes et d'autres populations vulnérables qui répondent à leurs domaines d'intérêt et à leurs capacités, tout en veillant à ce que ces projets aient le potentiel de générer des revenus suffisants, équivalents à ceux que les hommes sont capables de générer. Il sera également important d'évaluer si les femmes sont non seulement en mesure d'accéder aux ressources associées aux projets mais aussi de contrôler les revenus générés

par ces activités génératrices de revenus. Cela nécessitera probablement des interventions sur mesure, par exemple en s'inspirant de programmes tels que Stepping Stones ou Gender Action Learning Sytem, qui utilisent tous deux des méthodologies participatives visant à modifier l'équilibre du pouvoir et de la prise de décision entre les femmes et les hommes, afin que les femmes puissent jouer un rôle plus équitable.

449. Le processus de cartographie cherchera à identifier les différences de genre et d'inclusion sociale ainsi que les acteurs spécifiques travaillant sur les questions de genre, notamment les ONG locales, les groupes communautaires et les associations de femmes. Compte tenu du fait que les femmes et les hommes ne sont pas homogènes, il sera nécessaire de désagréger les populations gabonaises afin d'identifier d'autres vulnérabilités telles que la pauvreté, le chômage, les taux d'analphabétisme et les niveaux d'éducation, ainsi que les vulnérabilités au VIH/SIDA et à la violence fondée sur le sexe (VFS).

450. En s'appuyant sur les résultats de la cartographie des parties prenantes, le projet utilisera les formations sociales et de genre existantes pour organiser des consultations ou solliciter l'avis des femmes quant à leur préférence pour apporter leur contribution. Cela comprendra les méthodologies préférées, le lieu et le moment des consultations et s'il y a une préférence pour des consultations séparées. Des efforts seront également déployés pour s'assurer que les femmes et les autres populations vulnérables sont incluses dans toute session visant à fournir un retour sur les résultats de la consultation. Un rapport documentant l'approche et les résultats des consultations et soulignant les méthodologies spécifiques et les contributions des femmes et des autres populations vulnérables sera également préparé.

451. Enfin, les mêmes considérations et stratégies devront être appliquées lors du développement des campagnes de sensibilisation et des activités de gestion des connaissances. Pendant la mise en œuvre du projet, une assistance GESI continue doit être fournie, liée à des activités telles que la conception d'activités spécifiques, les rapports de projet et les communications. Tous les efforts de suivi et d'évaluation chercheront à s'assurer que les questions de GESI sont suivies et évaluées de manière cohérente et que des actions sont proposées pour remédier à tout obstacle auquel les femmes et autres populations vulnérables pourraient être confrontées en tirant profit des interventions du projet.

452. Toute évaluation, que ce soit à mi-parcours ou à la fin du projet, intégrera les considérations de genre dans les termes de référence et le recrutement de l'expertise GESI nécessaire. Il sera également important de déterminer si les femmes et autres populations vulnérables préfèrent être consultées séparément et si cela doit être fait à des moments et dans des lieux qui tiennent compte des obstacles spécifiques auxquels elles peuvent être confrontées.

Activité 4.4.2. Plan pour les populations locales (IPP)

453. L'élaboration d'un plan pour les populations locales (IPP ou PPL (Plan des Populations locales)) est également obligatoire lorsque/où des IP ou PA (Populations locales) sont présents. Lors de la préparation du IPP ou PPA du projet, une attention particulière doit être accordée au fait que les femmes locales sont confrontées à une triple discrimination sur la base de leur sexe, de leur appartenance ethnique en tant que populations locales, ainsi que de leur classe économique qui a tendance à être économiquement faible. En tant que société patrilinéaire et patrilocale, des interventions spéciales qui tiennent compte du fait que les femmes locales au Gabon sont susceptibles de rencontrer des difficultés pour tirer des avantages du projet peuvent être nécessaires car elles sont confrontées à un certain nombre d'obstacles, notamment l'absence de propriété foncière et un manque d'accès aux ressources financières. En termes de consultations, il est également important de tenir compte du fait que les hommes ont tendance à dominer les processus de prise de décision en vertu du droit coutumier, d'autant plus que la plupart des terres relevant du régime foncier coutumier ne sont pas enregistrées. Étant donné que le droit coutumier ne reconnaît pas le droit des femmes à la terre, il est important d'envisager des mesures qui n'empêchent pas les femmes d'accéder et de tirer des avantages des activités proposées, en particulier celles axées sur la génération de revenus.

454. Un cadre de IPP a déjà été rédigé au cours de la phase PPG. Il a été élaboré pour s'assurer que les femmes et les hommes locaux sont suffisamment et significativement consultés et pour confirmer s'ils donnent leur

consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) pour les interventions du projet. Le PIP sera rédigé au cours de la première année du projet (comme l'exige le PNUD), et cela guidera les actions futures et la sauvegarde.

455. Comme l'exige la norme 6 de la SES, le PPA comprendra un plan de consultation culturellement approprié dans le but de parvenir à un accord et au consentement libre, préalable et éclairé (FPIC). Aucune activité pouvant nuire à l'existence, à la valeur, à l'utilisation ou à la jouissance des terres, ressources ou territoires coutumiers/traditionnels ne sera autorisée sans l'accord explicite des populations locales concernés.

Produit 4.5. S&E du projet et gestion adaptative (peut commencer avant la fin de l'EIES-PGES)

Activité 4.5.1. Etude d'impact environnemental et social EIES

456. Un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) a déjà été rédigé et est joint en annexe au présent prodoc. Le CGES fournit des conseils pour l'exécution d'une évaluation d'impact environnemental et social (EIES) dans la phase de démarrage (An 1) du projet. À partir des conclusions d'une telle EIES indépendante, un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) sera ensuite élaboré (voir ci-dessous) qui vise à guider la mise en œuvre du projet, y compris les mécanismes de sauvegarde pertinents. Tous les éléments ci-dessus sont des exigences du PNUD.

Activité 4.5.2. Plan de gestion environnementale et sociale PGES

457. L'EIES complète évaluera les activités prévues en aval sur le terrain avec une empreinte physique (résultats 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3 et 3.4) et traitera des impacts directs sur les communautés et les individus des activités du projet sur le site. Sur la base de cette EIES, un PGES sera élaboré par le projet, fournissant des orientations pour atténuer les impacts sociaux et environnementaux potentiels reconnus. Parallèlement au PGES complet, des plans d'action plus détaillés peuvent également être nécessaires.

458. Pour les projets jugés « à haut risque » - comme ce projet - un plan pour les populations locales (IPP ou PPA) est requis (voir l'activité 4.4.2.). Pour aider à l'élaboration du PPA pendant la phase de démarrage du projet, un cadre du PPA (IPPF) a déjà été élaboré et est inclus en annexe à ce prodoc (en annexe 9). Un plan d'action pour l'égalité des sexes (de genres) (GAP) est également obligatoire ; celui-ci a déjà été rédigé (voir l'annexe 10 et l'activité 4.4.3.) et il sera encore révisé au début du projet.

459. Le PGES ainsi que les BPA et IPP plus ciblés comprendront également des mesures de sauvegarde appropriées.

Activité 4.5.3. Plan d'engagement des parties prenantes (SEP) PEPP

460. Un plan d'engagement des parties prenantes (SEP /PEPP) a été rédigé pendant la phase PPG et sera encore révisé pendant la phase de démarrage du projet et revu périodiquement tout au long de la durée de vie du projet. Alors que la plupart des formes d'engagement avec les parties prenantes doivent être activées directement par le biais d'activités de projet pertinentes, des moyens supplémentaires sont disponibles ici afin de garantir que toutes les parties prenantes reçoivent l'attention voulue et sont engagées de manière appropriée tout au long de la durée de vie du projet.

Activité 4.5.4. SUIVI ET EVALUATION

461. Le suivi et l'évaluation du projet (S&E) - avec une gestion adaptative comme exigence standard du PNUD (sur la base du suivi, de la documentation et de l'apprentissage basé sur le projet ; voir la section V. Suivi et évaluation) - auront lieu régulièrement tout au long du projet ainsi que pendant des moments critiques actuels.

462. Dans la mesure du possible, le projet cherchera à fournir une contribution au genre dans le cadre de résultats, y compris un indicateur ventilé par sexe, ainsi qu'à assurer la collecte de données ventilées par sexe (qualitatives et quantitatives) et qu'elles sont suffisantes pour mesurer si les conditions changent pour les femmes et les hommes. Des efforts seront également déployés pour garantir que les femmes et les autres populations vulnérables soient en mesure de participer au processus de S&E, ce qui peut nécessiter d'adapter les mesures de S&E au contexte socioculturel et de renforcer les capacités de S&E avec les parties prenantes concernées.

463. Des conseils détaillés concernant les évaluations à mi-parcours et finales du projet sont fournis dans la section V. Suivi et évaluation, dont les coûts sont liés à cette activité de projet.

Les Partenariats

464. Au cours de la période du projet, de 2022 à 2028, plusieurs autres donateurs et projets seront également actifs dans le paysage du projet avec une gamme d'actions de soutien et complémentaires - y compris des efforts pour aborder la gouvernance du paysage forestier grâce à des outils améliorés, des approches et des capacités du gouvernement dans services environnementaux et avec d'autres parties prenantes (cf. société civile, communautés locales) ainsi que pour sensibiliser et renforcer les capacités organisationnelles et techniques des parties prenantes au niveau communautaire avec des avantages découlant du renforcement des moyens de subsistance et des solutions basées sur la nature pour les PAFL.

465. Les programmes et/ou projets complémentaires de conservation et de développement communautaire les plus importants dans la région sont indiqués dans le tableau 12 ci-dessous.

Tableau 12. Programmes et projets de soutien

Nom du projet (ou partenaire principal) et calendrier	Breve description du projet– comment il relève le défi du projet	Cofinancement (parallèle) ?	Cofinancement (comme résultat) ?
Les résultats basés sur les paiements carbone Projet CAFI 3 avec la Norvège (2017-2027)	Paiements basés sur les résultats pour la conservation des forêts à haute valeur de conservation, approche REDD+ (les premiers 17 millions de dollars ont été transférés en juin 2021 ; total disponible sur une période de 10 ans, 150 millions de dollars)	Oui – du MEF/DGEPN	Non
Certification FSC au Gabon CAFI 2 (2019-2023)	De nouvelles normes nationales convenues en décembre 2020, désormais également avec des plans d'extension dans les forêts communautaires à travers le pays	Oui – du MEF/DGEPN	Non
Extension des aires protégées, y compris Nyanga CAFI 2 (2019-2023)	Nouvelle aire protégée à établir dans la région de Nyanga, chevauchant ce travail	Oui – du MEF/DGEPN	Non
Aménagement du territoire national CAFI 2 (2018-2022)	Attention particulière à la cartographie participative de l'utilisation des terres villageoises, atelier récent avec discussion sur le nouveau modèle paraécologique	Oui – du MEF/DGEPN	Non
La conservation de la nature (en cours)	Gestion intégrée des bassins versants (avec un accent sur l'Ogooué) travaillant en partenariat avec des organisations nationales fortes (par exemple OELO) et plusieurs associations au niveau communautaire	Oui - de The Nature Conservancy (TNC) Gabon	Non

466. Les processus nationaux de planification de l'utilisation des terres en cours, par exemple, envisagent déjà le développement régional dans une perspective globale, tenant largement compte des intérêts et des objectifs des multiples parties prenantes du pays ; y compris les perspectives au niveau du village au moyen d'une cartographie participative de l'utilisation des terres villageoises et d'autres processus de consultation et de co-

conception. Dans les concessions forestières et agro-industrielles, le gouvernement encourage que les IPLC soient soutenus pour participer et co-diriger l'élaboration de cartes communautaires et, à des degrés divers, que des projets communautaires soient mis en œuvre avec un financement de la RSE.

467. En ce qui concerne les objectifs du projet en matière de GDT/GDF et d'aménagement du territoire, le projet établira et maintiendra spécialement le contact avec le représentant de CAFI au Gabon afin d'identifier les synergies et les chevauchements potentiels et de les traiter en conséquence. Il s'agira notamment de coordonner étroitement les éléments d'aménagement du territoire du projet avec CAFI afin d'éviter les doubles emplois ou des avis contradictoires. Des réunions de coordination régulières entre ce projet et CAFI, facilitées par le MEF, viseront à s'assurer que les deux initiatives sont pleinement alignées et complémentaires et que toute duplication des efforts est évitée.

468. Pour leur part, les parcs nationaux gérés par l'État ont établi des comités locaux de cogestion avec les communautés et d'autres parties prenantes dans les zones périphériques (en français : Comités Consultatifs de Gestion Locale, CCGL) pour fournir un espace et une opportunité pour que des dialogues locaux aient lieu à l'interface de objectifs de conservation et de développement. Dans les aires de conservation plus vastes à l'échelle du paysage également - comme le site Ramsar du Bas Ogooue - de nombreux acteurs ont été pris en compte simultanément, tant dans les processus de planification que dans les fonctions de gestion.

469. Bien que chacun d'entre eux puisse être davantage renforcé, ils servent toujours de référence importante pour les initiatives de « partenariat » dans le paysage du projet qui fonctionnent avec des approches et des intentions largement favorables, et sont donc complémentaires dans leur objectif au présent projet.

470. Plus précisément, le Ministère du Gouvernement chargé de l'Environnement et des Forêts (MEF) s'engage à contribuer à hauteur de 35 000 000 USD à ce projet en tant que cofinancement de subvention pour les années 2022-28 à partir des fonds octroyés par l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (CAFI). En 2019, le gouvernement gabonais et CAFI ont signé un accord pour des paiements basés sur les résultats de 150 millions de dollars US pour la conservation des forêts, dont 17 millions de dollars US ont déjà été transférés (en 2021). Ces fonds seront utilisés pour soutenir la formation du personnel du gouvernement et du secteur privé afin de mettre en œuvre et de surveiller les normes nationales de certification forestière, de soutenir l'application des lois forestières, de développer les forêts communautaires, de soutenir le suivi du couvert forestier et des aires protégées, d'accroître la capacité nationale à comprendre les impacts climatiques sur l'écosystème forestier du pays, et d'autres activités connexes qui contribueront à la conservation des forêts du bassin du Congo au Gabon .

471. En outre, le ministère contribuera à hauteur de 1 500 000 USD supplémentaires aux dépenses récurrentes pour les salaires du personnel gouvernemental, l'entretien et le fonctionnement des véhicules de travail, les bureaux, l'organisation de réunions et de visites sur le terrain, etc. liés à la conservation et à la gestion durable des forêts dans la zone du projet cible pendant la période 2022-28.

472. D'autres institutions partenaires dans le cadre du PI Congo dirigé par le PNUE et soutenu par le FEM – dont le présent projet fait partie intégrante – comprennent également le PNUE, l'UICN et le WWF. Les principaux points de convergence entre tous ces projets frères et le projet actuel du Gabon dans le cadre du PI Congo sont présentés dans le tableau 13 ; ceux-ci sont la base principale de la « coordination » entre les projets IP du Congo pendant la mise en œuvre de ce projet.

473. En plus des projets complémentaires ci-dessus au Gabon et au niveau régional dans le bassin du Congo (pays voisins), les principales parties prenantes qui seront impliquées, intéressées, affectées par et/ou impactant le succès de ce projet sont incluses dans l'analyse des parties prenantes sur la page suivante (tableau 14). Des informations plus détaillées sur la façon dont le projet s'engagera avec chacun sont fournies à l'annexe 8. Stratégie d'engagement des parties prenantes.

Tableau 13. Quatre projets complémentaires et de soutien du FEM7 dans le cadre du PI régional Congo

Projets enfant Peuple Autochtone du Congo	Titre du projet	Domaines thématiques qui se chevauchent
PA Congo – Projet Régional (PNUE)	Changement transformationnel dans la gestion durable des forêts dans les paysages transfrontaliers du bassin du Congo	Comprend une zone transfrontalière avec la Guinée équatoriale et le Gabon, dans les Montagnes de Cristal ; qui est de facto une extension du paysage des projets au Gabon
PA Congo – République du Congo (PNUE)	Conservation communautaire intégrée des écosystèmes des tourbières et promotion de l'écotourisme dans le paysage du lac Télé en République du Congo	Mettre l'accent sur la conservation communautaire, également sur les tourbières en tant qu'habitat riche en carbone et sur l'écotourisme pour la génération de revenus
PA Congo – Guinée équatoriale (UICN)	Transformer et mettre à l'échelle les résultats et les leçons apprises dans les paysages de Monte Alen et de Rio Campo grâce à une approche inclusive à l'échelle du paysage, une planification efficace de l'utilisation des terres et la promotion de la gouvernance locale	Transformer la conservation des forêts avec des approches à l'échelle du paysage et des formes de gouvernance plus inclusives et locales
PA Congo – Cameroun (WWF)	Gestion intégrée des paysages forestiers du Cameroun dans le Bassin du Congo	Collaborations avec les PAFL, y compris les populations locales Baka, et développement d'entreprises privées communautaires en renforçant les chaînes de valeur, le régime foncier, les approches de cogestion des AP

Tableau 14. Analyse des parties prenantes

Principaux intervenants	Brève description, y compris intérêt(s) pour le projet	Nom et coordonnées du contact
<p>GOUVERNEMENT</p> <p>DGEPN</p> <p>Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature</p>	<p>Partenaire de mise en œuvre relevant du ministère national des Eaux, des Forêts (MEF), de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres (en anglais, Ministry of the Protection of the Environment and Natural Resources, Forestry and Sea), qui est en charge de la mise en œuvre de la politique du gouvernement gabonais en matière d'environnement et de protection de la nature.</p> <p>La DGEPN est principalement chargée de : (i) la coordination et le contrôle des activités des différentes unités placées sous l'autorité de la DG ; (ii) l'exécution des plans et programmes selon le calendrier fixé ; (iii) toutes études relatives aux projets à réaliser ; (iv) la centralisation de toutes les données nécessaires à la définition des moyens et à l'évaluation des résultats ; et (v) l'application des textes légaux en vigueur relatifs à l'environnement et à la protection de la nature.</p> <p>La DGEPN est composée de services centraux et de services provinciaux. Les services centraux de la DGEPN comprennent : la Direction de l'Environnement et de la Nature (DEN) ; Département des Etudes, du Contentieux et du Droit de l'Environnement (DECDE) ; et la Direction des Affaires Administratives et Financières (DAAF). Les services au niveau provincial sont constitués de brigades regroupées selon trois divisions zonales : Zone Nord (Estuaire, Ogooué-Indo, Woleu-Ntem) ; Zone Sud (Moyen-Ogooué, Ngounié, Nyanga, Ogooué-Maritime) ; et Zone Est (Haut-Ogooué, Ogooué-Lolo). Le paysage du projet se situe dans la Zone Sud.</p> <p>Plusieurs autres organismes gouvernementaux exercent également l'autorité de la DGEPN, en particulier l'ANPN, qui fournit un soutien à l'exécution des parcs nationaux et autres aires protégées à travers le pays (ainsi que leurs partenariats avec les communautés et autres acteurs locaux dans les zones périphériques des AP, cf. co-gestion sous le modèle CGL, Comités consultatifs de gestion locaux) et la DGFAP, la DGEA, la DGI et la DGI, les organismes gouvernementaux chargés de la politique environnementale, de l'appui réglementaire et de l'orientation dans leurs domaines respectifs de spécialisation en matière de conservation de la nature.</p> <p>Voir ci-dessous pour plus de détails sur l'ANPN et sur la DGFAP, la DGEA, la DGF et la DGI.</p>	<p>Stanislas Stephen MOUBA dgdgepn.gabon@gmail.com</p>
<p>ANPN</p> <p>Agence Nationale pour la Protection de la Nature</p>	<p>L'Agence Nationale pour la Protection de la Nature (ANPN) a été créée par décret n° 00111/PR/MEFPEPGE du 4 avril 2017, avec pour mission d'exécuter les politiques gouvernementales en matière de connaissance, de protection, gestion et promotion de la biodiversité nationale.</p> <p>L'ANPN a les responsabilités suivantes :</p>	

<p>DGFAP Direction Générale de Faune et des Aires Protégées</p>	<p>Concernant la biodiversité: (i) réaliser ou contribuer à des inventaires de la diversité génétique et des espèces et des écosystèmes ; (ii) constituer et mettre à jour une base de données de ces inventaires ; (iii) analyser l'état de la biodiversité et ses tendances ; (iv) contribuer à la recherche scientifique et au développement.</p> <p>Concernant la protection de la biodiversité: (v) proposer des stratégies de conservation et de protection de la biodiversité, tant in situ qu'ex situ ; (vi) mener ou contribuer à des actions spécifiques de lutte contre le braconnage et à d'autres moyens pour réduire et, à terme, faire cesser l'exploitation illégale de la biodiversité ; (vii) proposer des mesures de prévention et de gestion des conflits homme-faune.</p> <p>Concernant la gestion de la biodiversité: (viii) proposer des mesures de gestion des ressources naturelles ; (ix) participer à la validation et à la mise en œuvre des stratégies et plans nationaux ; (x) gérer les aires protégées.</p> <p>Concernant l'amélioration de la biodiversité: (xi) proposer des stratégies de valorisation du patrimoine naturel et culturel du pays, y compris le suivi de leur mise en œuvre ; (xii) promouvoir et réglementer les activités d'écotourisme ; (xiii) proposer, en collaboration avec d'autres administrations, des quotas relatifs à l'exploitation des ressources naturelles renouvelables soumises à permis d'exploitation.</p> <p>L'ANPN peut également recevoir d'autres missions liées à ses domaines de compétence.</p> <p>L'ANPN est composée d'un Conseil d'Administration, d'une autorité de gestion (Direction Générale), d'un poste comptable, d'un Comité Scientifique et de Comités Consultatifs.</p> <p>Des textes réglementaires guident ses travaux et le décret pris en 2017 annule et remplace toutes les dispositions antérieures.</p> <p>Sources: Site d'inscription au décret: https://www.ecolex.org/fr/details/legislation/decret-n00111prme/pedige-du-04-avril-2017-portant-creation-et-organisation-de-lagence-nationale-de-la-preservation-de-la-nature-lex-faoc169247/, et base de données FAOLEX: http://www.fao.org/faolex/results/details/en/c/LEX-FAOC169247/</p> <p>La DGFAP est chargée de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de faune gabonaise et du réseau d'aires protégées du pays. La DGFAP a les responsabilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaborer, réviser et faire appliquer les textes sur la gestion et l'exploitation de la faune et l'aménagement des aires protégées ; - assurer la connaissance, la disponibilité, la mise en valeur, la protection et la restauration des ressources fauniques et des aires protégées ; - proposer et suivre les directives générales concernant la gestion des ressources fauniques et des aires protégées ; - promouvoir les aires protégées aménagées en vue d'assurer le financement à court, moyen et long terme des activités ; - développer et mettre à jour les directives sur la lutte contre le braconnage ; - à développer et réviser des normes techniques pour l'inventaire de la faune et la gestion des AP ; - élaborer et mettre à jour des modèles de cahier des charges pour l'exploitation des aires protégées par des opérateurs privés ; - créer et maintenir une base de données sur l'état des ressources et le développement des aires protégées ; - élaborer et mettre en œuvre le plan national de gestion de la faune et d'aménagement des aires protégées avec la collaboration de la Direction Générale des Forêts et de la Direction Générale des Ecosystèmes Aquatiques ;
	<p>Lucien MASSOUKOU Lucienmass2014@gmail.com</p>

<p>DGEA Direction Générale des Ecosystèmes Aquatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - développer des stratégies pour une meilleure valorisation de la faune, des produits de la chasse et des aires protégées ; - négocier les conventions et accords internationaux sur la gestion de la faune et le développement des aires protégées ; - proposer une grille de répartition des revenus de l'exploitation des aires protégées ; - initier et suivre des partenariats avec des ONG nationales et internationales, des opérateurs économiques et d'autres organisations ; - capitaliser les résultats de la recherche appliquée dans le domaine de la conservation et de la gestion de la faune menée par des organismes ou des instituts de recherche ; - d'engager toute mesure nécessaire à la protection des espèces menacées et/ou à la promotion d'espèces sauvages peu ou méconnues ; - certifier l'origine des produits de la faune destinés à l'exportation ; - coordonner la participation harmonieuse de tous les autres acteurs privés, publics et parapublics impliqués dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques relatives à la faune et aux aires protégées ; - assurer le renforcement des capacités et la modernisation des secteurs de la faune et des aires protégées ; - d'assurer la tutelle technique des services publics personnalisés de l'Etat dans les secteurs de la faune et des aires protégées et de veiller au respect de la réglementation par tous les acteurs de ces secteurs ; - assurer la supervision et la coordination des activités de tous les services placés sous son autorité ; - proposer toutes mesures relatives à l'organisation générale ou locale de ses services, notamment en ce qui concerne les engagements, affectations, mutations et avancements de personnel ; - d'étudier et d'élaborer, en collaboration avec la Direction Centrale des Ressources Humaines, des projets de réforme et de proposer toute mesure appropriée pour améliorer le cadre de travail et la vie du personnel ; - gérer l'ensemble des biens matériels, matériels et immobiliers des services centraux ; - centraliser, arrêter et défendre les projets budgétaires élaborés par les services techniques de la direction générale de la faune et des aires protégées ; - élaborer le programme de travail annuel de la Direction Générale, en collaboration avec les directions ; - préparer le budget annuel, en collaboration avec les directions et veiller à la bonne gestion des crédits alloués à ses directions ; - rédiger des rapports périodiques sur toutes les activités menées par la Direction Générale. <p>La source: Article 81 --Section 2 : De la Direction Générale de la Faune et des Aires protégées - Décret n°0291/PR/MEF du 18 février 2011 portant attributions et organisation du Ministère des Eaux et Forêts</p> <p>La DGEA a pour mission de mettre en œuvre la politique du Gouvernement relative à la gestion du patrimoine hydraulique. A ce titre, il est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer la connaissance, la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques ; - collaborer avec les autres administrations compétentes dans le développement de la ressource en eau ; - élaborer des lois d'orientation et de programmation pour la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques ; - veiller au respect de la législation dans son domaine de compétence ; - veiller à l'application des conventions et traités internationaux signés et ratifiés par le Gabon, en collaboration avec les autres administrations compétentes ; 	<p>Jean Hervé MVE BEH mvebeh@cenarest-iraf.co mormyre69@gmail.com</p>
---	--	---

<p>DGF Direction Générale des Forêts</p>	<ul style="list-style-type: none"> - initier des actions de coopération dans ce domaine ; - assurer, d'une part, la collaboration des autres administrations concernées par la protection de l'eau et, d'autre part, la participation des partenaires publics et étrangers à l'élaboration et à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la politique publique de protection de l'eau ; - assurer le renforcement des capacités et la modernisation du secteur de la protection de l'eau ; - développer la base des amendes pour la restauration des écosystèmes aquatiques dégradés, en collaboration avec les autres administrations compétentes ; - élaborer le programme de travail annuel de la Direction Générale, en collaboration avec les directions ; - préparer le budget annuel, en collaboration avec les directions et veiller à la bonne gestion des crédits alloués à ses directions ; - rédiger des rapports périodiques sur toutes les activités menées par la Direction Générale. <p>Source : Article 137 – Section 3 : De la Direction des Ecosystèmes Aquatiques - Décret n°0291/PR/MEF du 18 février 2011 portant attributions et organisation du Ministère des Eaux et Forêts</p>	<p>Ghislain MOUSSAVOU</p> <p>linkedin.com/in/ghislain-moussavou-phd-611259185</p>
	<p>La DGF est chargée de mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans le secteur forestier. A ce titre, il est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préparer les lois d'orientation et de programmation du secteur forestier ainsi que leurs textes d'application ; - assurer la connaissance, la mise à disposition, la valorisation, la protection et la restauration du patrimoine forestier ; - proposer et suivre les directives générales concernant la gestion des ressources forestières ; - développer, mettre à jour et mettre en œuvre un système de traçabilité des produits forestiers ; - élaborer et mettre en œuvre le plan forestier national, en collaboration avec les autres services compétents ; - élaborer et mettre en œuvre les normes relatives à l'activité du secteur forestier, en collaboration avec les autres services compétents ; - d'initier toute mesure nécessaire à la protection des espèces forestières ; - valoriser les essences forestières peu ou mal connues ; - assurer la mise en œuvre des conventions, accords et traités internationaux signés et ratifiés par le Gabon dans le domaine des forêts ; - initier, suivre et coordonner l'exécution des programmes d'aide et de coopération internationale dans le secteur forestier ; - apporter le soutien nécessaire et participer au développement de programmes de recherche appliquée dans le secteur forestier ; - de capitaliser les résultats de la recherche appliquée en matière de protection, de gestion et d'exploitation des forêts, menée par des organismes ou instituts de recherche ; - coordonner la participation harmonieuse de tous les autres acteurs privés, publics et parapublics impliqués dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques dans le domaine des forêts ; - assurer le renforcement des capacités et la modernisation du secteur forestier ; - assurer la supervision et la coordination des activités de tous les services placés sous son autorité ; - proposer toute mesure relative à l'organisation générale ou locale de ses services, notamment en matière d'embauche, d'affectation, de mutation et d'avancement du personnel ; 	

	<p>étudier et élaborer, en collaboration avec la Direction Centrale des Ressources Humaines, des projets de réforme et proposer toute mesure appropriée pour améliorer le cadre de travail et la vie du personnel ;</p> <p>- gérer l'ensemble des biens matériels, matériels et immobiliers de ses services ;</p> <p>- centraliser, arrêter et défendre les projets budgétaires élaborés par les services techniques de la Direction Générale des Forêts ;</p> <p>- établir le programme de travail annuel;</p> <p>- préparer le budget annuel, en collaboration avec les directions et assurer la bonne gestion des crédits ;</p> <p>- rédiger le rapport annuel de toutes les activités menées par la Direction Générale des Forêts.</p> <p>Source : Article 36 – Section 1 : De la Direction Générale des Forêts - Décret n°0291/PR/MEF du 18 février 2011 portant attributions et organisation du Ministère des Eaux et Forêts</p>	
<p>DGI DG des Industries (DGI), du Commerce du Bois et de la Valorisation des Produits Forestiers</p>	<p>DGI est chargé de mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de l'industrialisation de la filière bois, de l'exploitation, de la transformation et de la commercialisation des produits forestiers autres que le bois. A ce titre, il est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préparer et réviser les textes sur l'industrialisation, la commercialisation du bois et des produits forestiers autres que le bois ; - identifier des mécanismes incitatifs pour la valorisation des déchets de bois et la promotion de la bioénergie ; - proposer des pistes de valorisation industrielle des rejets de bois et leurs entrepôts commerciaux ; - développer des partenariats entre les acteurs de la filière bois industriel et les exploitants forestiers, en collaboration avec les autres services compétents ; - réviser les normes techniques de transformation du bois; - à l'utilisation des guides techniques à l'opérateur des opérateurs économiques engagés dans la transformation du bois et l'exploitation, la transformation et la commercialisation des produits forestiers autres que le bois ; - élaborer le manuel de procédures pour la transformation du bois ainsi que l'exploitation, la transformation et la commercialisation des produits forestiers autres que le bois ; - concevoir des bases de données sur les industries de transformation du bois ainsi que sur l'exploitation, la transformation et la commercialisation des produits forestiers autres que le bois; - proposer une grille d'analyse des programmes d'industrialisation présentés par les opérateurs économiques de la filière bois ; - proposer et mettre à jour les lignes directrices pour le contrôle des industries de transformation du bois ainsi que l'exploitation, la transformation et la commercialisation des produits forestiers autres que le bois ; - harmoniser les directives nationales avec les directives internationales sur la commercialisation du bois et des produits forestiers autres que le bois; - élaborer le schéma directeur de développement des industries du bois et des produits forestiers autres que le bois et suivre sa mise en œuvre ; - d'instruire les demandes d'agrément professionnel en matière de transformation et de commercialisation du bois, ainsi qu'en matière d'exploitation, de transformation et de commercialisation des produits forestiers autres que le bois ; 	<p>Auguste Ndouna Ango Ginette ITOUDI BIGNOUMBA</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - capitaliser les résultats de la recherche appliquée dans le domaine de la transformation du bois, ainsi que de l'exploitation et de la transformation des produits forestiers autres que le bois ; - étudier et élaborer, en collaboration avec la Direction Centrale des Ressources Humaines, des projets de réforme et proposer toute mesure appropriée pour améliorer le cadre de travail et la vie du personnel ; - gérer l'ensemble des équipements, du matériel et du patrimoine immobilier de ses services ; - centraliser, arrêter et défendre les projets budgétaires élaborés par les services techniques de la Direction Générale ; - établir le programme de travail annuel de la Direction Générale ; - préparer le budget annuel, en collaboration avec les directions et veiller à la bonne gestion des crédits alloués à ses directions ; - rédiger des rapports périodiques sur toutes les activités menées par la Direction Générale. <p>Source : Article 178 – Section 4 : De la Direction Générale des Industries, du Commerce du Bois et de la Valorisation des Produits Forestiers - Décret n°0291/PR/MEF du 18 février 2011 portant attributions et organisation du Ministère des Eaux et Forêts</p>
<p>AGATOUR Agence Gabonaise de Développement et de Promotion du Tourisme</p>	<p>Christian MBINA christmbina@hotmail.com</p> <p>AGATOUR assiste le Gouvernement dans la mise en œuvre des politiques publiques de développement touristique. A ce titre, il est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adapter l'offre gabonaise à la demande touristique nationale et internationale ; - soutenir les acteurs publics et privés, en vue d'accroître leur compétitivité économique ; - assister les porteurs de projets publics et privés dans le cadre de conventions spécifiques : études de faisabilité, diagnostic de positionnement, planification de projet, recherche de partenaires opérationnels ; - produire des outils d'observation de l'activité touristique, des publications techniques et des études de marché généralisées ou thématiques ; - veiller à accroître l'offre de formation aux métiers du tourisme ; - développer la promotion de la destination Gabon en mettant en place une stratégie touristique adaptée ; - promouvoir et contrôler l'activité de l'industrie hôtelière sur l'ensemble du territoire national ; - gérer les participations de l'État dans les structures hôtelières ; - pour gérer l'ensemble du parc hôtelier de l'Etat. <p>La source: Décret n° 314/PR/MIMT, portant création et organisation de l'Agence Gabonaise de Développement et de Promotion du Tourisme et de l'Hôtellerie, 25 septembre 2014</p>
<p>DGT Direction Générale du Tourisme</p>	<p>Edmond Arcad LEPEYI lepeyiae77@gmail.com</p> <p>Sous la direction du ministère gabonais du tourisme, la DGT dirige l'élaboration et la mise en œuvre des cadres politiques et réglementaires du tourisme au Gabon. A ce titre, il est en charge de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participer à la définition des politiques touristiques ; - suivre la mise en œuvre de la politique de développement touristique sur l'ensemble du territoire ; - contribuer à la définition des normes touristiques ; - proposer la réglementation applicable au tourisme et veiller à son application ; - Analyser la demande touristique nationale et internationale, établir des statistiques et analyser l'offre gabonaise en la matière ; - développer et suivre la coopération dans le domaine du tourisme;

	<ul style="list-style-type: none"> - de participer à la commission de classement des organismes publics et privés et de tout établissement touristique, - favoriser la concertation entre les administrations et les organismes publics et privés impliqués dans le secteur du tourisme ; - examiner, vérifier et suivre les projets touristiques publics et privés ; - participer à la conception de programmes de formation liés aux activités du secteur touristique ; - instruire les demandes de licence, d'homologation, d'accréditation et d'approbation ; <p>La Direction Générale du Tourisme peut recevoir des collectivités publiques, toute autre mission liée à son domaine d'activités.</p> <p>Source : Décret n° 00236/PR/MMIT/portant réorganisation de la Direction Générale du Tourisme et des Loisirs, 2 avril 2015</p>	
<p>ONG NATIONALES</p> <p>OELO Organisation Ecologique des Lacs et de l'Ogooué https://oelogabon.org/</p>	<p>OELO travaille depuis plus d'une décennie dans le paysage du projet (spécifiquement dans la région du Bas Ogooué) et comporte cinq principaux domaines de programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le développement de l'écotourisme, visant à générer un financement opérationnel de base. ● L'éducation environnementale - il s'agit du plus grand programme d'OELO, avec sa propre équipe. ● Pêche durable et développement communautaire, y compris le développement de coopératives communautaires, les plans de gestion des lacs, la surveillance participative. ● La recherche sur la biodiversité - à la fois locale et internationale, y compris la surveillance du lamantin, et la recherche sur les marchés de la faune à Libreville. ● L'évolution des préférences des consommateurs concernant la viande de brousse. <p>En outre, OELO a commencé à travailler dans la foresterie communautaire en 2021. OELO est partenaire de The Nature Conservancy (TNC) dans plusieurs de ses programmes de travail.</p>	<p>Cyrille MVAELE https://oelogabon.org/</p>
<p>MINAPYGA Mouvement National des Autochtones Pygmées du Gabon</p>	<p>Créée en 1997, MINAPYGA est la première ONG autochtone du Gabon, légalement enregistrée sous le N° 0061/MI/SG du 8/12/1997 au Ministère de l'Intérieur du Gabon.</p> <p>Minapyga a quatre objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Eduquer, sensibiliser et former ses membres (peuples autochtones) pour qu'ils se renforcent, par exemple dans des initiatives de lutte contre la pauvreté. ● Défendre les droits de l'homme de ses membres. ● Protéger la forêt en tant que havre de paix des membres. ● Aider les membres à devenir les acteurs principaux ainsi que les bénéficiaires de leur propre développement durable. <p>Pour atteindre ces objectifs, l'organisation mène des activités, notamment des formations, l'amélioration de l'accès à l'information et la sensibilisation - en ciblant les</p>	<p>Léonard Fabrice ODAMBO ADONE odambol@yahoo.fr</p>

<p>NADA Nsombou Abalghe-Dzal Association https://nadagabon.org/</p>	<p>parties prenantes externes (par exemple, les responsables gouvernementaux) ainsi que les communautés elles-mêmes, en insistant sur le fait que le développement ne devrait pas avancer sans le consentement des personnes les plus concernées, la population locale, y compris les populations locales. Minapyyga est accrédité en tant qu'observateur à la Conférence des Parties (COP) de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD).</p> <p>Les origines de NADA proviennent du projet de Faune Communautaire Gabon lancé par le laboratoire Poulsen de l'Université Duke en 2015 (voir tableau 15), lorsqu'une équipe de paraécologues - des membres de la communauté locale employés comme chercheurs et organisateurs communautaires - ont été formés pour établir des inventaires de la faune des forêts au sein de leurs villages. Vers la fin de la deuxième phase du projet, axée sur la surveillance et la gestion communautaires de la chasse à la viande de brousse, les paraécologues et les dirigeants locaux du projet ont établi l'importance d'une structure formelle pour rester et grandir ensemble. En effet, l'impact est élargi en étroite collaboration avec Duke et d'autres initiatives extérieures, mais aussi bien au-delà. En décembre 2019, l'ONG gabonaise NADA est née avec pour mission la gestion durable et équitable des ressources naturelles établie et maintenue par les communautés rurales gabonaises.</p> <p>NADA travaille à quatre échelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Localement : recherche dirigée par la communauté pour informer et faciliter la gestion durable de la faune. • Paysage : faciliter la collaboration entre les communautés locales, les sociétés d'exploitation forestière et les parcs nationaux à travers le paysage de l'ivindo. • National : travailler avec le gouvernement gabonais pour des politiques durables et équitables. • Mondial : contribuer à des initiatives similaires au niveau international par le biais de publications scientifiques, de la communication et de la collaboration avec un large réseau de partenaires. <p>La pertinence de NADA pour ce projet se situe à l'échelle nationale, en offrant une formation et un soutien technique pour reproduire leurs approches novatrices de paraécologie, de bio surveillance et de cartographie participative à travers le paysage du projet.</p>	<p>Alex Ebang Mbélé alex@nadagabon.org</p>
<p>AGAFI Association Gabonaise des</p>	<p>Organisme spécialisé des ONG du MINAPYGA à l'origine, AGAFI vise à renforcer progressivement leur autonomie dans le cadre du REPALEG (Réseau des Populations</p>	<p>Jeanne Marthe MINKOUE MI ELLA</p>

<p>Femmes Indigènes</p> <p>ADCPPG</p> <p>Association pour le Développement de la Culture des Peuples Pygmées du Gabon</p>	<p>locales et Communautés Locales du Gabon).</p> <p>Créée en 2003, l'ADCPPG vise à défendre les droits des Pygmées dans le processus de développement du pays. L'association a été créée en réponse à la demande de l'UNESCO de mettre en place un réseau d'associations autochtones au Gabon dans le but de concilier les cultures traditionnelles avec la modernité.</p> <p>L'ADCPPG a été officiellement enregistrée le 23 février 2004, sous le numéro 035 / MISPD / SG / CE1 du Ministère de l'Intérieur. Ses principaux objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Sensibilisation, formation et participation des populations pygmées à la conservation ; ● Apport d'aide à la lutte contre la pauvreté. ● Incitation à la participation au développement. ● Promotion de la culture des peuples pygmées. ● Participation des jeunes aux défis de l'avenir. 	<p>Denis MASSANDE</p> <p>denismassande@yahoo.com</p>
<p>Association Culture Nature</p> <p>EDZENGUI</p>	<p>Créée en 2002 avec le soutien du WWF et reconnue officiellement en 2003 par l'Etat gabonais, l'association a pour objectif de promouvoir et d'encourager les activités culturelles, scientifiques et touristiques dans le nord-est du Gabon, en partenariat avec des organismes privés ou publics et des institutions nationales ou internationales. Elle y parvient par le biais de micro-projets de conservation liés à la gestion durable autour du parc national de Minkébé. L'organisation travaille également à l'amélioration du niveau de vie des populations locales à travers le Gabon.</p> <p>EDZENGUI a été accrédité en 2017 en tant qu'observateur à la Conférence des parties (COP) de la Convention des Nations unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD).</p>	<p>Hélène NZE ANDOU</p> <p>Edzengui2@gmail.com</p>
<p>LES ASSOCIATIONS LOCALES, LES INSTITUTIONS ET LES PARTICULIERS</p>		
<p>Populations locales et communautés locales / PACL</p>	<p>En plus des droits individuels de leurs membres, les IPLC ont également des droits collectifs en vertu du droit international.</p>	
<p>Autorités traditionnelles</p>	<p>Certains individus (par exemple les anciens) sont souvent mandatés en tant que gardiens des terres communales, supervisant l'allocation des terres et des ressources naturelles dans leurs juridictions respectives.</p>	
<p>Les associations des communautés locales qui sont impliquées dans les forêts communautaires dans le paysage du projet.</p>	<p>Fournir un leadership au niveau local dans l'utilisation des terres et la gestion des ressources naturelles. Sur la base de l'analyse des parties prenantes réalisée pendant la phase PPG, le projet cherche à renforcer les associations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Association TU GHO KONDE (Doussala) - Association DIAMBU ga MANGU (Tsamba Magotsi/Fougamou) - Association TOKAND (Tsamba Magotsi) 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Association EBANZA (Tsamba Magotsi) - Association des Pêcheurs du Moyen-Ogooué - Association des Écoguides du Moyen-Ogooué - Association Mabendo (Mouyikou) - Association Haute Boumi - Coopérative Itsana - Coopérative des Produits Artisansaux de Mbigou (COPAM) - Club Sud Aventure (CSA) - ONG Nyanga Tour 	
(idem.)	<p>En tant que priorité de deuxième niveau, le projet cherche également à collaborer avec les organismes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Association PESSU-PESSU (Tsamba Magotsi) - Association AFIPO (Tsamba Magotsi) - Association SADETI (Tsamba Magotsi) - Association MUPUNGUE (Ndolou/Mandji) - ONG BEMBODIE (Ndolou/Mandji) - Association MUTEME MOSHI (Louétsi-Wano/Lébamba) - Association des Guides/Écoguides du Moyen-Ogooué - ONG MOUYISSI Environnement - Association des Coopératives du Lac Oguémoué (ACLO) - Oveng-Nkôl - Abanga Islang - Bane Ba Dôle 	
<p>LES ONG INTERNATIONALES</p> <p>TNC Gabon The Nature Conservancy https://www.nature.org/en-us/about-us/where-we-work/africa/gabon/</p>	<p>TNC a initié et développé une série de projets situés principalement dans les bassins versants de Mbé et du Bas-Ogooué. Son premier site d'intervention a été Mbé, avec pour objectif la gestion durable du bassin versant forestier de la rivière Mbé par le développement d'un mécanisme de paiement pour services environnementaux (PSE). Ce mécanisme de financement visait à assurer la protection à long terme du bassin versant forestier qui a une très haute valeur de conservation.</p> <p>L'un des principaux atouts du programme de conservation du Sud du Gabon du WWF est son approche paysagère (ou holistique) de la conservation, qui vise donc le maintien de grands écosystèmes plutôt que la restauration ou la réhabilitation de parcelles d'habitats ou la protection d'espèces spécifiques.</p> <p>Le paysage de Gamba-Mayumba-Conkouati est transnational et centré sur les parcs nationaux de Loango, Moukalaba-Doudou et Mayumba au Gabon et le parc national de Conkouati-Douli en République du Congo. Le paysage de Gamba-Conkouati est connu pour sa diversité d'habitats, allant de la végétation marine et côtière, aux lagunes, zones</p>	<p>Marie-Claire Paiz Mcpaiz@tnc.org</p>

<p>Brainforest https://www.brainforest-gabon.org/</p>	<p>humides jusqu'à la mosaïque forêt-savane des basses terres. La mission de Brainforest est de parvenir à une société gabonaise dans laquelle l'environnement sera protégé avec la participation active des populations locales. Créée en 1998, l'ONG vise à promouvoir le développement durable, la gestion et le partage équitable des bénéfices tirés des riches ressources naturelles du pays. Les projets de l'organisation sont répartis sur l'ensemble du pays, et ils sont toujours de nature participative car l'organisation cherche fondamentalement à contribuer à l'information et à l'accompagnement/parteneriat avec les IPLC.</p> <p>Le 19 janvier 2019, Brainforest a organisé un atelier avec le soutien de WWF Gabon et de la plateforme " Gabon, Ma Terre, Mon Droit " pour permettre aux organisations de la société civile impliquées dans le processus de révision de la loi forestière de renforcer le document - dans le but de s'assurer que les droits des communautés locales et des populations locales ont été pris en compte dans la rédaction du Code des Eaux et Forêts. La plateforme est une initiative de 20 ONG gabonaises et de personnes ressources qui se concentrent sur une série de questions telles que le régime foncier, l'accaparement des terres et la défense des droits des communautés. Le projet de loi susmentionné a été adopté par le Conseil des ministres le 26 février 2019.</p>	<p>Marc Ona Essangui ona_essangui@yahoo.com</p>
<p>Forest People Programme https://www.forestpeoples.org/</p>	<p>L'organisation de défense des droits de l'homme travaille avec les populations forestières du monde entier pour garantir leur droit à leurs terres et à leurs moyens de subsistance.</p>	<p>www.forestpeoples.org Email: info@forestpeoples.org</p>
<p>IRB Institut de recherche sur la biodiversité https://briwildlife.org/</p>	<p>La mission de l'IRB est d'évaluer les menaces émergentes qui pèsent sur la faune et les écosystèmes par le biais de la recherche collaborative, et d'utiliser les résultats scientifiques pour faire progresser la sensibilisation à l'environnement et informer les décideurs.</p> <p>L'IRB est l'agence co-exécutrice avec l'OMS d'un projet mondial visant à éliminer le mercure dans les crèmes éclaircissantes pour la peau, le Gabon étant le pays focal pour l'Afrique. L'IRB collabore étroitement avec la Convention de Minamata sur le mercure, notamment en codirigeant le domaine de partenariat sur le sort et le transport du Partenariat mondial sur le mercure, et en dirigeant la composante biotique pour la surveillance du mercure. L'IRB réalise des MIA, examine toutes les MIA et développe la base de données de l'inventaire mondial du mercure pour le PNUE.</p>	<p>David E. Evers, Ph.D. david.evers@briwildlife.org</p>
<p>FSC Gabon Forest Stewardship Council</p>	<p>Le FSC est une organisation internationale à but non lucratif et multipartite, créée en 1993, qui promeut la gestion responsable des forêts du monde ; c'est un exemple de programme de certification basé sur le marché utilisé pour influencer la politique environnementale transnationale. Au Gabon, elle soutient le développement et l'adoption d'une "certification à 100 %" pour l'utilisation des forêts du pays au cours des</p>	

	<p>deux prochaines années. Elle étudie à présent la manière de traduire les gains obtenus au niveau des concessions forestières en forêts communautaires.</p> <p>La norme nationale de gestion forestière FSC (NFSS) révisée de la République du Gabon a été adoptée en décembre 2020 et s'applique à toutes les catégories d'unités de gestion qui opèrent dans la forêt naturelle et/ou les plantations du pays. Le processus de révision de la NFSS a commencé en 2015 et a consisté en une adaptation aux principes et critères du FSC avec l'inclusion d'indicateurs importants liés aux paysages forestiers intacts, au suivi du bois et aux droits des populations locales et des communautés locales.</p>	
<p>CIRF Centre International de Recherche Forestière</p>	<p>Le CIRF mène des recherches scientifiques sur les défis les plus pressants de la gestion des forêts et des paysages dans le monde entier. Appartenant au Bassin du Congo, le Gabon</p>	
<p>Panthera https://www.panthera.org/</p>	<p>Panthera est la seule organisation au monde à se consacrer exclusivement à la conservation des 40 espèces de félins sauvages de la planète et de leurs écosystèmes. Au Gabon, l'accent est mis sur la collaboration avec l'ANPN pour accroître la protection des chats sauvages en élargissant le domaine des aires protégées ainsi qu'en augmentant la connectivité entre les aires protégées- y compris, par exemple, entre le parc national de Waka et d'autres aires protégées dans le massif du Chaillu. Panthera soutient également les enquêtes sur la faune, y compris l'utilisation et le développement de nouvelles technologies de conservation et d'approches participatives dans plusieurs régions du pays, notamment dans la province de la Nyanga.</p>	
<p>Espace pour les géants https://www.spaceforgiants.org/v</p>	<p>Space for Giants vise à protéger les écosystèmes naturels qui abritent le plus grand mammifère d'Afrique, l'éléphant, et à le faire de manière à garantir/encourager le maintien de leur valeur aux yeux de la population afin qu'ils puissent perdurer. L'accent est mis sur la réduction des conflits homme-faune (CHF), notamment par le développement de solutions de clôtures électriques. Ce travail est complété par des projets concernant les PFNL et les moyens de subsistance locaux, la sensibilisation, le développement des capacités et la participation au gouvernement et aux forums. Les premiers essais dans le paysage du projet sont en cours (prévus) sur le site Ramsar du Bas Ogooué.</p>	
<p>Brainforest https://www.brainforest-gabon.org/</p>	<p>The mission of Brainforest is to achieve a Gabonese society in which the environment will be protected with the active participation of local populations. Created in 1998, the NGO aims to promote sustainable development and the equitable management and sharing of benefits deriving from the country's rich natural resources. The organization's projects are spread across the country, and they are always participatory in nature as</p>	<p>Marc Ona Essangui ona_essangui@yahoo.com</p>

	<p>the organization fundamentally seeks to help inform and accompany/partner with IPLCs.</p> <p>On 19 January 2019, Brainforest organised a workshop with support of WWF Gabon and the “Gabon, Ma Terre, Mon Droit” (Gabon, My Land, My Right) Platform to enable civil society organisations involved in the forestry law review process to strengthen the document – with aim to ensure that local communities’ and Indigenous Peoples’ rights were considered in the drafting of the Water and Forests Code. The platform is an initiative of 20 Gabonese NGOs and resource people focusing on a range of issues such as land tenure, land grabbing, and advocacy for community rights. The afore-mentioned draft law was adopted by the Council of Ministers on 26 February 2019.</p>	
<p>Forest People Programme https://www.forestpeoples.org/</p>	<p>Human rights organisation working with forest peoples across the globe to secure their right to their lands and their livelihoods.</p>	<p>www.forestpeoples.org Email: info@forestpeoples.org</p>

474. Il existe également plusieurs partenariats moins formels qui sont néanmoins dignes d'intérêt, c'est-à-dire des initiatives basées sur des principes et des approches largement similaires qui peuvent renforcer ou sous-tendre les objectifs du projet et ainsi contribuer au moins indirectement à son succès, même si ce n'est pas par des mécanismes formels. Par exemple, bien qu'il ne s'agisse pas de partenaires formels à proprement parler, il convient de mentionner plusieurs instituts de recherche et/ou initiatives qui s'attaquent de manière créative à des questions clés en matière de développement et de conservation. Ces initiatives sont également très souvent mises en œuvre en collaboration avec des instituts de recherche nationaux et/ou la société civile. Le tableau 15 présente les principales universités et les principaux programmes de recherche, ainsi que d'autres partenaires connexes, qui se recoupent et/ou soutiennent ce projet par le biais de leurs initiatives axées sur la conservation au Gabon et dans le grand Bassin du Congo.

Tableau 15. Programmes de recherche universitaires ayant prouvé leur contribution à une planification et/ou une mise en œuvre mieux informée de la conservation par zone, à l'intérieur et à l'extérieur des zones protégées, avec des instituts de recherche et des organisations non gouvernementales (ONG) partenaires.

Université/institut	Brève description du projet	Contact principal
Université de Stirling	<p>Au Gabon, plusieurs projets sont en cours, notamment dans les parcs nationaux du pays, en étroite collaboration avec l'ANPN et les instituts de recherche nationaux. Il dispense des cours d'écologie tropicale et de conservation, avec une composante de terrain au Gabon (https://stics.org/gabon/).</p> <p>ForestLAB (https://forestlab.partners/) : Lancé par l'Université de Stirling en collaboration avec l'Institut de recherche Grantham sur le changement climatique et l'environnement (London School of Economics) et le Groupe de développement de la conservation en Afrique (GDCA) et en partenariat au Gabon avec l'Institut national de recherche (CENAREST) pour assurer l'alignement avec les intérêts de recherche nationaux et les meilleures pratiques sur le terrain, forestLAB vise à traduire l'excellence académique en impact sur le monde réel. L'initiative novatrice de conservation publique-privée est centrée sur le paysage de Grande Mayumba dans la province de la Nyanga.</p>	<p>Katharine Abernethy k.a.abernethy@stir.ac.uk</p>
Université de Duke	<p>Plusieurs projets au Gabon, dont le développement d'un nouveau modèle de cartographie communautaire de l'utilisation des terres, avec des paraécologues formés pour soutenir les chasseurs des villages locaux. La gestion ascendante de la faune facilite la prise de décision communautaire grâce aux données collectées et diffusées par les membres de la communauté ; axée sur la gestion de la chasse au gibier par les villageois locaux pour conserver la faune et accroître leur sécurité alimentaire (https://www.tropicalecology.us/cwp). Le travail de Duke a été le fondement de la collaboration avec l'ONG gabonaise Nada (voir tableau 14, ci-dessus).</p>	<p>Graden Froese graden.froese@duke.edu</p>

<p>Institut international pour l'environnement et le développement (IIED)</p>	<p>En s'appuyant sur les approches de l'Evaluation Sociale des Aires Protégées (ESPA) (https://www.iied.org/assessing-social-impacts-protected-conserved-areas-sapa), une étude a été faite précédemment sur les parcs nationaux du Gabon (Monts de Cristal) - contribuant au développement de la méthodologie SAPA. Traduction du manuel des praticiens en français, https://pubs.iied.org/14659iied.</p>	<p>Phil Franks phil.franks@iied.org</p>
<p>Université et recherche de Wageningen (URW)</p>	<p>L'imagerie satellitaire radar de la mission Sentinel-1 de l'Agence spatiale européenne peut être utilisée pour cartographier les perturbations de la forêt tropicale humide primaire en temps quasi réel à une échelle spatiale de 10m. La technologie devrait être testée au Gabon en 2021 en tant que système d'alerte précoce - alertes RADD (Radar for Detecting Deforestation). Le résumé est disponible sur https://magazines.wur.nl/climate-solutions-en/radar-satellite-exposes-illegal-logging-in-african-rainforests/, l'expérience actuelle avec le RADD est également publiée sur https://doi.org/10.1088/1748-9326/abd0a8.</p>	<p>Johannes Reiche johannes.reiche@wur.nl</p>
<p>Institut du Bassin du Congo (IBC)</p>	<p>Initiative conjointe de l'UCLA et de l'Institut international d'agriculture tropicale (IIAT) qui se veut un modèle de partenariat entre les universités, les ONG et le secteur privé en matière de développement (https://www.cbi.ucla.edu/). Bien que basé au Cameroun, son expérience dans l'agroforesterie ainsi que les " professionnels de la forêt " (anciens locaux) associés à un apprentissage démonstratif entre pairs et entre générations ont une résonance pour le Gabon et pourraient soutenir ce travail - voir, par ex, le projet Ebony https://www.taylorguitars.com/ebonyproject/ (avec une possibilité d'expansion substantielle à faible investissement, menant à la conservation de l'ébène qui est étroitement liée aux populations d'éléphants et contribuant au bien-être de la communauté locale avec l'agroforesterie parallèle d'arbres fruitiers) et le développement de stations de terrain dans les réserves naturelles https://www.cbi.ucla.edu/field-stations/.</p>	<p>Virginia Zaunbrecher zaunbrecher@ucla.edu</p>
<p>CIRF Centre international de recherche forestière https://www.cifor.org/our-work/about-cifor/</p>	<p>Le CIRF collabore avec l'OFAC, la COMIFAC, BIOPAMA et d'autres organismes pour assurer un suivi collectif des Aires Protégées au niveau régional en Afrique Centrale (cf. observatoires) avec un accent particulier sur les aires protégées, incluant non seulement les Parcs Nationaux mais aussi les aires conservées par les communautés. Le projet RIOFAC du CIRF (Renforcement et Institutionnalisation de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale) vise spécifiquement à contribuer au développement d'une économie verte permettant un développement économique endogène, durable et inclusif, tout en prenant en compte le changement climatique et la préservation de la biodiversité dans les pays de la COMIFAC - principalement par la collecte de données secondaires sur</p>	

	<p>le secteur forestier et environnemental du Gabon pour publication sur le site web de l'OFAC. Pour plus d'informations, voir https://www.cifor.org/knowledge/project/PMO-1549/</p> <p>Le CIRF prépare également une publication intitulée "État des forêts du Bassin du Congo", qui comprendra des informations au niveau national ainsi que des données spécifiques à la plupart des zones protégées du pays, et travaille depuis 2010 sur le secteur informel du bois et le FLEGT. Auparavant, elle a entrepris un projet sur la gestion durable de la faune sauvage, ainsi que d'autres projets avec le PFBC.</p>	
Institut de Recherches en Ecologie Tropicale (IRET)	<p>Plusieurs projets de recherche dans/autour des aires protégées sont en cours au Gabon, en collaboration avec l'ANPN, l'Université de Stirling et d'autres universités, des ONG et des associations locales. L'IRET est l'un des 5 instituts de recherche du Centre National de la Recherche Scientifique et Technique (CENAREST).</p> <p>Par exemple, l'IRET et l'Université de Stirling entreprennent actuellement des recherches à proximité du Parc National de Waka dans le but d'évaluer l'impact de la commercialisation des ressources naturelles (en particulier la viande de brousse et les PFNL) sur la vie des communautés locales, ainsi que l'impact de ces activités sur la biodiversité.</p>	<p>Donald Midoko Iponga dmiponga@gmail.com</p>
Herbier du Gabon	<p>L'Herbier National du Gabon a été créé en 1984 en tant qu'herbier de référence au CENAREST avec pour objectif principal d'étudier la diversité floristique du Gabon et de contribuer, par le biais de collections botaniques, à la préservation de la biodiversité gabonaise.</p>	<p>Boupoya clay archange boupoyaclay@hotmail.com</p>

475. Enfin, il existe plusieurs réseaux importants au Gabon et plus largement dans le Bassin du Congo qui se recoupent et pourraient soutenir la réalisation du projet - notamment des organisations et/ou des programmes de travail qui se concentrent sur la politique, la pratique et le plaidoyer pertinents. Voir le tableau 16, ci-dessous.

Tableau 16. Les réseaux qui pourraient être mis à profit pour soutenir le projet Les réseaux qui pourraient être mis à contribution pour soutenir le projet.

Association, consortium, etc.	Brève description...	Lien avec le projet actuel
<p>BIOPAMA</p> <p>Programme de gestion de la biodiversité et des zones protégées</p>	<p>BIOPAMA aide les pays à répondre aux priorités pour une meilleure gestion et gouvernance de la biodiversité et des ressources naturelles en fournissant une variété d'outils, de services et de financements aux acteurs de la conservation.</p>	<p>Travaille avec l'OFAC (sous la COMIFAC) pour collecter et fournir des informations actualisées sur les Aires</p>

		Protégées en Afrique Centrale. Voir https://www.observatoire-comifac.net/analytical_platform
<p>PFBC Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo https://pfbc-cbfp.org/ https://pfbc-cbfp.org/accueil.html</p>	<p>Depuis sa création en 2002, le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) rassemble un nombre toujours plus important de membres. Près de 120 partenaires répartis en 7 sous-groupes œuvrent pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, la lutte contre le changement climatique et la lutte contre la pauvreté en Afrique centrale dans les pays membres - conformément au "Plan de convergence" de la COMIFAC et aux Objectifs de développement durable 2030.</p> <p>Plus de 500 participants prennent part à ses réunions annuelles. Il s'agit de l'initiative régionale la plus diversifiée et elle rassemble le plus grand nombre de parties prenantes. Les partenaires dialoguent entre eux et travaillent sur des solutions communes, intersectorielles et durables.</p>	<p>Inclusion sociale (soutien aux associations et organisations IPLC)</p> <p>Donald MIDOKO IPONGA PFBC - Gabon, Collège 6 Co-leader</p>
<p>COMIFAC Commission des forêts d'Afrique centrale https://www.comifac.org/</p>	<p>Le cadre juridique de la COMIFAC a été établi en 1999 avec la Déclaration de Yaoundé, définie lors de la réunion au sommet des chefs d'État. Le plan de convergence de la COMIFAC a été adopté par les chefs d'État d'Afrique centrale en 2005, définissant une stratégie commune pour leurs pays et les partenaires de développement en ce qui concerne les actions planifiées en matière de gestion durable des forêts. La version révisée de juillet 2014 pour la période 2015-2025, décline 6 axes d'intervention prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation des politiques forestières et environnementales ; - Gestion et exploitation durable des ressources forestières ; - Conservation et utilisation durable de la diversité biologique ; - La lutte contre le changement climatique et la désertification ; - Le développement socio-économique et la participation multi-acteurs ; et - le financement durable. <p>La COMIFAC au Gabon souligne que les interventions doivent toujours être pratiques et profiter à la communauté.</p>	<p>Renforcement du Plan de Convergence (harmonisation des politiques forestières en Afrique centrale)</p>
<p>GITPA Groupe international de travail pour les</p>	<p>GITPA est une branche francophone d'IWGIA, le Groupe de travail international pour les affaires autochtones, une organisation mondiale de défense des droits de l'homme</p>	<p>Analyse de la situation des autochtones au Gabon</p>

<p>peuples autochtones https://gitpa.org/</p>	<p>créée en 1968 pour promouvoir, protéger et défendre les droits des peuples autochtones - en leur donnant les moyens d'agir par le biais de la documentation, du développement des capacités et du plaidoyer aux niveaux local, régional et international. Les informations recueillies par l'organisation GITPA concernant le Gabon sont rassemblées à l'annexe 12, dans la sous-section consacrée au contexte culturel particulier du pays.</p>	<p>Patrick Kulesza Président exécutif de GITPA</p>
<p>GSTC https://www.gstcouncil.org/about/</p>	<p>Le GSTC est chargé de la gestion des critères du GSTC, les normes mondiales en matière de voyages et de tourisme durables, ainsi que de l'accréditation internationale des organismes de certification en matière de tourisme durable. Les critères sont utilisés pour l'élaboration de politiques pour les entreprises, les gouvernements et d'autres types d'organisations, permettant des évaluations (la base de la certification) ainsi que pour l'éducation et la sensibilisation.</p> <p>En développant un langage commun sur la durabilité dans le secteur du tourisme, les quatre piliers suivants émergent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La gestion durable 2. Impacts socio-économiques 3. Impacts culturels 4. Impacts environnementaux (y compris la consommation de ressources, la réduction de la pollution et la conservation de la biodiversité et des paysages) 	<p>Tourisme durable</p>
<p>Consortium de l'ICCA https://www.iccaconsortium.org/ https://www.iccaconsortium.org/index.php/movement/</p>	<p>Le consortium est une organisation de la société civile composée de membres et soutenue par un secrétariat international semi-bénévole basé dans 22 pays. Il encourage l'échange d'expériences et d'actions concrètes planifiées et mises en œuvre conjointement par les IPLC et leurs partenaires de soutien dans le monde entier. Pour les IPLC, les ICCA (ou "territoires de vie") constituent un terrain essentiel pour leurs moyens de subsistance durables et leur sentiment de bien-être. En outre, les ICCA aident les pays à atteindre les objectifs d'Aichi de la CDB (qui sont désormais aussi les objectifs émergents du Cadre mondial pour la biodiversité post-2020) dans le cadre d'un vaste effort d'amélioration de la diversité et de la qualité de la gouvernance des zones protégées. Bien que les communautés de gardiens et les ICCA soient confrontées à des tensions et des menaces sans précédent découlant des changements qui balayent le monde, elles sont aussi de plus en plus reconnues comme l'un des meilleurs espoirs pour la conservation de la diversité biologique et culturelle qui reste sur la planète. NADA (voir tableau 14) est en train d'adhérer en tant que première organisation gabonaise membre.</p>	<p>Les ICCA représentent des zones et des territoires conservés de facto par les communautés, qui englobent toujours beaucoup plus de terres que les réseaux formels d'aires protégées.</p> <p>Représentant régional pour l'Afrique centrale : Joseph Itongwa jitongwa71@gmail.com</p> <p>Responsable du programme : Sarah Ryder sarah@iccaconsortium.org</p>

<p>CFI Coalition Foncière internationale https://www.landcoalition.org/en/about-ilc</p>	<p>La vision de la CFI est celle d'un monde juste, équitable et inclusif dans lequel les droits fonciers sont garantis et la pauvreté éradiquée. Pour guider leurs efforts individuels et collectifs, les membres se sont mis d'accord sur 10 engagements dans des domaines d'action prioritaires. La CFI fournit des conseils, des outils, des réseaux, des opportunités, etc. aux différents membres.</p> <p>CFI Afrique est une plateforme régionale de l'alliance, qui travaille ensemble pour promouvoir un accès sûr et équitable à la terre et son contrôle pour les femmes et les hommes pauvres ; elle compte 76 membres dans 26 pays d'Afrique subsaharienne.</p>	<p>Organisation internationale de renom disposant d'une expérience pertinente et de matériel d'apprentissage en matière de gouvernance.</p> <p>Coordonnateur régional pour l'Afrique : Audace Kubwimana, c/o ICRAF - World Agroforestry Centre, un membre du CGIAR audace@landcoalition.info</p>
<p>CCPAA Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique</p>	<p>Depuis 2006, CCPAA soutient les efforts des peuples autochtones du Gabon pour s'organiser en associations et en un réseau national. Parmi les membres de cette association des peuples autochtones du Gabon figurent l'ADCPPG, EDEZENGUI et MINAPYGA.</p>	<p>Le CCPAA soutient et permet aux peuples autochtones (PA) du Gabon et d'ailleurs de s'épanouir ; selon les besoins, il travaille également avec les agences des parcs nationaux et d'autres organisations partenaires.</p>
<p>UICN CEESP Commission des politiques environnementales, économiques et sociales</p>	<p>La CPEES contribue à la mission de l'UICN en générant et en diffusant des connaissances, en mobilisant l'influence et en promouvant des actions visant à harmoniser la conservation de la nature avec les préoccupations majeures de justice sociale, culturelle, environnementale et économique des sociétés humaines.</p> <p>La CPEES compte plusieurs sous-groupes thématiques, notamment le Thème sur la gouvernance, l'équité et les droits (TGER) qui s'efforce de faire progresser les approches de la conservation de la nature qui sont fondées sur la bonne gouvernance, l'équité sociale et les droits de l'homme et qui les promeuvent, ainsi que le Groupe de spécialistes de l'utilisation durable et des moyens d'existence (SULI), un réseau mondial d'experts qui fournit des conseils techniques crédibles et solides sur l'utilisation durable.</p> <p>En outre, la pandémie de COVID-19 a eu un impact dévastateur sur la santé et le bien-être des communautés et de la nature dans le monde entier. Bon nombre des questions soulevées sont au cœur du travail de l'UICN et de la CPEES, qui s'est lancée dans une série de dialogues virtuels sur la manière de mieux reconstruire.</p>	<p>Groupe d'experts mondiaux pouvant contribuer à de nombreux aspects de la conception du projet ainsi qu'à sa mise en œuvre pratique.</p> <p>Comité directeur de la CPEES, président adjoint : Ameyali Ramos (également coordinatrice de la politique internationale pour le Consortium ICCA) aramoscastillo@gmail.com</p>

<p>UICN CMAP Commission mondiale des aires protégées, y compris le Groupe de spécialistes du tourisme et des aires protégées (TAPAS)</p> <p>https://www.iucn.org/commissions/world-commission-protected-areas</p>	<p>Réseau de 2500 experts de 140 pays qui mobilise des actions dans les domaines de la science, de la conservation, de la politique et de l'engagement pour soutenir des parcs et autres aires protégées bien gérés et connectés. La Commission élabore et propose des politiques, des conseils et des orientations fondés sur les connaissances concernant l'ensemble des questions relatives aux aires protégées ; elle réunit des experts mondiaux pour trouver des solutions aux priorités du programme, notamment des normes mondiales en matière d'aires protégées et des lignes directrices sur les meilleures pratiques.</p> <p>Plus de 500 professionnels sont membres du groupe de spécialistes du tourisme et des aires protégées (TAPAS) de la CMAP, qui plaide pour un avenir où le tourisme renforce l'intégrité de la conservation des systèmes d'aires protégées et améliore le bien-être humain.</p>	<p>Meilleures pratiques mondiales offertes en matière de gouvernance et de gestion des aires protégées, y compris l'engagement avec le tourisme</p> <p>Responsable du groupe de spécialistes TAPAS, Anna Spenceley</p> <p>annaspenceley@gmail.com</p>
<p>IWBN Indigenous Women' and Biodiversity Network</p> <p>http://iwbn-rmibn.org/</p>	<p>L'IWBN a été créé en 1998 lors de la 4e Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique dans le but de mettre les questions relatives aux femmes locales au premier plan des discussions internationales, en soulignant notamment leur rôle vital dans la conservation de la biodiversité. Le réseau compte des membres dans toutes les régions du monde.</p>	<p>L'IWBN soutient une communauté de pratique sur les thèmes clés de ce projet, par exemple les connaissances traditionnelles, les femmes locales, les politiques de biodiversité, etc.</p>
<p>OFAC Central Africa Forest Observatory</p> <p>https://www.observatoire-comifac.net/ofac?lang=en</p>	<p>L'OFAC a été créé en 2007 en tant qu'unité spécialisée de la COMIFAC afin de fournir les données actualisées et pertinentes sur les forêts et les écosystèmes de la région, nécessaires à l'élaboration des politiques et à la promotion d'une meilleure gouvernance et d'une gestion durable des ressources naturelles.</p> <p>L'OFAC a été créé en 2007 en tant qu'unité spécialisée de la COMIFAC afin de fournir des données actualisées et pertinentes sur les forêts et les écosystèmes de la région, nécessaires à l'élaboration des politiques, et de promouvoir une meilleure gouvernance et une gestion durable des ressources naturelles.</p> <p>En tant qu'organe technique, l'Observatoire cherche à aider les gouvernements d'Afrique centrale en fournissant toutes les informations nécessaires à l'établissement de politiques régionales cohérentes pour la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo. Le travail de l'OFAC se concentre sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le renforcement des capacités de collecte de données de référence aux niveaux régional, national et local - la transmission de connaissances de base sur l'environnement (géologie, pédologie, climat, végétation, faune, habitats), les aspects socio-économiques (population, développement, institutions) et les questions juridiques 	<p>Source de données et d'informations pertinentes pour le projet</p> <p>Data collection targets several management sites: (i) logging concessions, (ii) PAs, and (iii) permanent plots (research)</p> <p>In regard to protected areas, OFAC works in collaboration with the BIOPAMA project, building/hosting a regional info system on protected areas in Central Africa.</p> <p>https://biopama.org/</p> <p>Observatory for Central Africa available at https://www.observato</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - développer des sujets clés pour aider à la prise de décision au profit de la gestion durable des écosystèmes forestiers - intégrer les questions émergentes concernant la gestion durable de l'environnement. 	ire-comifac.net/analyticalplatform
RAPAC Réseau des aires protégées d'Afrique centrale	Le RAPAC est une ONG de mise en œuvre et de plaidoyer qui se concentre sur la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité dans les aires protégées de ses 9 pays membres d'Afrique centrale, dont le Gabon. Le RAPAC vise notamment à améliorer l'état et la gestion des aires protégées ainsi qu'à promouvoir la sensibilisation et la connaissance de la valeur de ces aires. Il recueille des données sur la biodiversité et des données socio-économiques dans les AP - tout en créant des sites pilotes de démonstration, des réserves de biodiversité, des laboratoires sur le changement climatique et des outils de planification spatiale pour les AP des pays membres. À ce jour, elle supervise 82 AP, dont 6 réserves de biosphère du MAB et 8 sites du patrimoine mondial de l'UNESCO.	Suivi et renforcement des plans de gestion des zones protégées https://m.facebook.com/Rapac-185518911465856/
REPALEAC Réseau des communautés autochtones et locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale http://repaleac.org/repaleg-gabon/	Ayant son siège à Kinshasa, en RDC, le REPALEAC est une association/réseau qui vise à accroître et à assurer la participation des populations autochtones et locales à la gestion des écosystèmes forestiers en Afrique centrale, conformément aux directives sous-régionales sur la participation des populations autochtones et locales à la gestion durable des forêts. La section gabonaise du REPALEAC est le REPALEG. Le REPALEAC a publié une Stratégie 2018-2014 pour le développement durable des peuples autochtones et des communautés locales en Afrique centrale, disponible sur https://pfb-cbfp.org/actualites-partenaires/PACL-repaleac.html?file=files/docs/partners/Repaleac%202020/REPALEAC%20Strategy_EN_final.pdf .	Appui aux populations autochtones dans le cadre de la conservation des paysages forestiers, y compris les relations avec le PAS. Coordinateur REPALEAC : Joseph ITONGWA

Engagement des parties prenantes

476. Au plus haut niveau, le projet est conçu pour faire progresser l'adoption de la gestion intégrée du paysage (y compris les ressources en eau critiques, d'où la référence commune à la gestion intégrée des bassins versants), ce qui nécessite une collaboration à long terme entre un large éventail de parties prenantes pour atteindre simultanément des objectifs multiples, tels que la fourniture durable de services écosystémiques, la pêche, la production agricole et d'autres formes de soutien aux moyens de subsistance des communautés locales, ainsi que la préservation du patrimoine naturel et culturel et des valeurs associées. Le projet doit donc rassembler diverses parties prenantes, notamment le gouvernement, la société civile et le secteur privé, ainsi que les femmes et les hommes des communautés locales, afin de garantir une planification, une prise de décision, un suivi et un partage des connaissances plus participatifs et inclusifs.

477. Comme indiqué dans le Plan d'engagement des parties prenantes (SEP) à l'annexe 8, il est primordial que les parties prenantes du projet soient approchées de manière respectueuse et de bonne foi. Ceci est possible lorsque des principes solides pour un engagement juste et équitable sont adoptés, tels que décrits dans le Tableau 17. De plus, de telles stratégies d'engagement s'appliquent non seulement à la phase de conception, mais aussi tout au long de la mise en œuvre du projet.

Tableau 17. Principes guidant l'engagement des parties prenantes pendant la mise en œuvre du projet

Principe	La participation des parties prenantes :
Valeur ajoutée	sera un moyen essentiel d'ajouter de la valeur au projet
Inclusivité	inclure toutes les parties prenantes concernées
Accessibilité et accès	sera accessible et favorisera l'accès au processus
Transparence	sera basée sur la transparence et l'accès équitable à l'information ; les principales dispositions des plans et des résultats du projet seront publiées dans les médias locaux.
Équité	veiller à ce que toutes les parties prenantes soient traitées de manière équitable et impartiale
Responsabilité	être basé sur un engagement de responsabilité de la part de toutes les parties prenantes
Constructif	chercher à gérer les conflits et à promouvoir l'intérêt public
Redressement	chercher à redresser les inégalités et les injustices
Renforcer les capacités	chercher à développer les capacités de toutes les parties prenantes
Basé sur les besoins	se fonder sur les besoins de toutes les parties prenantes
Flexible	être conçu et mis en œuvre avec souplesse
Rationnel et coordonné	être planifiés et coordonnés de manière rationnelle, et non ad hoc
Excellence	faire l'objet d'une réflexion et d'une amélioration permanentes

478. Les parties prenantes du projet seront engagées de différentes manières dans le projet : de l'interaction informationnelle, aux consultations approfondies et à la co-conception des résultats et des activités, aux partenariats orientés vers la mise en œuvre pour atteindre les résultats souhaités. De nombreuses parties prenantes ont déjà été engagées tout au long de la phase de conception du démarrage, et les moyens d'engagement prévus tout au long du projet sont présentés plus en détail à l'annexe 8.

479. Dans le cadre de la gestion de l'environnement, il existe "un nombre croissant de preuves qu'une participation significative des parties prenantes à l'identification des problèmes et à la formulation des solutions correspondantes présente de nombreux avantages - en particulier dans le contexte de défis complexes et transdisciplinaires".¹⁶⁰ Ces processus importants de dialogue et de communication avec de multiples parties prenantes ont conduit à l'élaboration de l'arbre à problèmes (Figure 3) et de l'arbre à solutions correspondant (Figure 14) présentés ci-dessus, qui ont ensuite été affinés conformément au cadre standard du FEM de quatre composantes de projet opérant à des échelles géographiques et institutionnelles différentes/complémentaires, tout en tenant soigneusement compte des priorités de la DGEPN qui ont été développées pour le Gabon et ses habitants ; comme indiqué dans les résultats attendus à la Section III. Résultats et Partenariat (c'est-à-dire la présente section).

480. Pour leur part, les femmes jouent un rôle clé dans la gestion des forêts - en particulier dans les communautés pauvres et locales - mais elles continuent de se heurter à des obstacles pour accéder aux ressources et aux avantages qui en découlent, ainsi qu'au pouvoir de décision en matière de ressources naturelles. La reconnaissance du rôle spécifique joué par les femmes dans l'utilisation des ressources naturelles est donc cruciale pour s'attaquer à certaines des inégalités de genre souvent profondément ancrées au Gabon, qui peuvent avoir

¹⁶⁰ Reed, M. S. (2008). Stakeholder participation for environmental management: a literature review. *Biol. Conservat.* 141, 2417–2431. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2008.07.014>; cited in Saah, D. et al. 2019. Land Cover Mapping in Data Scarce Environments: Challenges and Opportunities. *Frontiers In Environmental Science*, 5 November 2019. (In special section on Use of Earth Observations for Actionable Decision Making in the Developing World). <https://doi.org/10.3389/fenvs.2019.00150>

un impact négatif sur l'environnement. Dans cette optique, bien que les dimensions de genre soient le plus souvent mentionnées dans ce document dans des sections ciblées (voir par exemple l'équité et l'autonomisation des femmes, ci-dessous, ainsi que l'annexe 10. Analyse de genre), il y a également des références intentionnelles tout au long du document - car bien que les femmes constituent environ la moitié des parties prenantes dans le paysage du projet, elles risquent d'être ignorées si elles ne sont pas identifiées positivement dans le document en raison des normes sociétales prédominantes qui peuvent en pratique les négliger ou les ignorer, elles et leurs intérêts.

481. Le Plan d'Action Genre (PAG) du projet cherche à surmonter ce problème, en guidant l'équipe de mise en œuvre du projet dans la prise en compte et la réponse à toutes les dimensions critiques du genre - qui, bien qu'écrites/incluses principalement dans seulement quelques sections du présent document, sont destinées à être intégrées (mainstreaming) dans toutes les composantes du projet et ses multiples résultats. Les processus d'engagement des parties prenantes du projet s'appuieront sur les engagements et les cadres institutionnels existants au niveau national pour l'égalité des sexes et l'inclusion sociale, ainsi que selon les normes coutumières.

482. Le paysage du projet comprend également les IPLC, y compris les populations locales. Pour cette raison, le projet a été conçu non seulement sur la base des priorités institutionnelles du gouvernement, mais aussi sur la base de consultations avec les communautés locales, en particulier les communautés locales, selon les principes du consentement libre, préalable et éclairé.

483. Les consultations communautaires entreprises durant la phase de conception du projet sont décrites dans le tableau 18 et les preuves documentaires de ces consultations (par exemple, les rapports de mission sur le terrain) sont résumées dans le tableau 19.

Table 18. Main consultations and FPIC processes undertaken during the preparation phase

Date	Informations détaillées
Mission I : Ngounié et Nyanga 10-17 December 2020	Voyage de reconnaissance préliminaire avec visites dans les provinces de la Ngounié et de la Nyanga <ol style="list-style-type: none"> 1. Village Rembo (12 Dec 2020) 2. Village Mboukou (12 Dec 2020) 3. Village Pepeyo (12 Dec 2020) 4. Village Nanga (13 Dec 2020) 5. Village Ferra (13 Dec 2020) 6. Village Dousalla (14 Dec 2020)
Mission II : Ngounié 3-11 April 2021	Focus sur la région Birougou <ol style="list-style-type: none"> 7. Village Kongui (06 April 2021) 8. Village Mouyikou (06 April 2021) 9. Village Mambanda (07 April 2021) 10. Village Dienga (07 April 2021) 11. Village Ngoyina (10 April 2021)
Mission III : Ngounié 14-19 April 2021	Focus sur la région de Waka, principalement dans le département de Tsamba-Magotsi <ol style="list-style-type: none"> 12. Village d'Ikobé (17 April 2021)
Mission IV : Moyen-Ogooué 18-23 June 2021	Focus dans la région du Bas Ogooué, notamment dans/près de Lambaréné et dans la région des Lacs. <ol style="list-style-type: none"> 13. Lac Onangue – Village Nlong (19 June 2021) 14. Lac Ozingo – Village Isaac (20 June 2021) 15. Lac Nkovie – Village La belle étoile (21 June 2021)

Tableau 19. Preuves documentaires du CLIP et des consultations, y compris les rapports de mission sur le terrain

Rapport d'événement/activité	Contenu du rapport	Auteur(s), et titre du rapport
Mission de terrain n° 1 Décembre 2020	Rapport de retour au bureau du PNUD (BTOR)	Marc Foggin, 30 décembre 2020
Réunion de lancement du projet 18 décembre 2020	Rapport de synthèse de l'atelier de démarrage, le 18 décembre 2021	Marc Foggin (auteur principal) avec l'équipe PPG du PNUD, janvier 2021
Missions de terrain n°2 3-11 avril 2021	Consultations communautaires et mission d'enquête dans la région de Mbigou, dans le département de la Boumi-Louétsi.	Co-auteurs : Emmanuel Mve Mebia, Tsayi Mouvagha, Isaac Lamah, et Gislin Mbye Ntoma " Cartographie sociale : communautés locales et locales du Massif Du Chaillu "
Mission de terrain n°3 14-18 avril 2021	Consultations communautaires et mission d'enquête dans la région d'Ikobey du département de Tsamba-Magotsi.	
Mission de terrain n°4 18-23 juin 2021	Consultations communautaires et mission d'enquête dans la "zone des lacs" du site Ramsar du Bas Ogooue dans la province du Moyen Ogooue.	Co-auteurs : Équipe PPG " Rapport de mission : Site Ramsar du Bas Ogooue "
Documentation du CLIP	Procès-verbaux des réunions communautaires	Notes des 11 réunions du 4 au 10 avril

484. En ce qui concerne les parties prenantes du gouvernement, tous les résultats et les activités s'inscrivent dans le cadre national du Gabon émergent (et du Gabon vert) et s'appuient sur la loi sur le développement durable adoptée en 2014. En pratique, le projet travaillera à travers la hiérarchie des bureaux ministériels et départementaux, des administrations gouvernementales provinciales et de leurs antennes et services, et des conseils de village reconnus sur la base d'un statut légal ou de traditions coutumières. En particulier, les bureaux du gouvernement local dans le paysage du projet ont pour mandat de remplir des fonctions liées à la gestion du paysage forestier, y compris la gestion de la faune et de la flore, ainsi que de promouvoir le développement social et économique des communautés. En outre, la société civile émergente du Gabon sera également impliquée, car son sens aigu de l'engagement envers des lieux et des personnes spécifiques peut être déterminant pour le succès du projet, essentiel pour atteindre une appropriation locale et une durabilité durables.

485. Le projet soutiendra donc l'intégration entre les parties prenantes, les secteurs et les échelles géographiques, ce qui nécessitera des niveaux élevés de coordination dans le projet, menant à une large harmonisation dans la surveillance environnementale, les évaluations des ressources, la planification et la gestion des terres et des ressources naturelles.

486. Les moyens spécifiques par lesquels les principales parties prenantes seront engagées dans le cadre du projet sont décrits dans l'Annexe 8. Stratégie d'engagement des parties prenantes. Les principales raisons pour lesquelles les différentes parties prenantes clés seront consultées et engagées au cours de la mise en œuvre du projet sont les suivantes : (i) promouvoir une large compréhension des résultats souhaités du projet ; (ii) accroître le sentiment d'appropriation locale des objectifs et des activités du projet par le biais de collaborations dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités ; (iii) communiquer avec le public de manière à la fois cohérente et efficace ; et (iv) maximiser les liens et synergies importants entre ce projet et d'autres projets connexes.

487. Les annexes 9 et 10 fournissent des détails supplémentaires, respectivement, sur les évaluations des risques sociaux et environnementaux, sur les dimensions de genre du projet et sur les considérations spécifiques liées aux populations forestières (populations locales) dans le contexte particulier du projet. En outre, de nombreuses parties prenantes auront l'occasion de participer non seulement au niveau de l'activité/de la mise en œuvre, mais aussi au niveau de la gouvernance, comme indiqué dans la section VI. Dispositifs de gouvernance et de gestion, où

les systèmes et les structures sont décrits (par exemple, le comité directeur du projet, les groupes consultatifs techniques, etc.) Le projet assurera également un suivi continu des risques, y compris les défis émergents tels que le changement climatique et la pandémie de Covid-19 (voir la section X. Gestion des risques ainsi que les annexes 14) - en notant en particulier que tous les risques affectent différemment les différents groupes de parties prenantes, ce qui nécessite parfois des réponses et/ou des approches divergentes en termes de stratégies d'atténuation des risques et de formes d'engagement, par exemple entre les différents secteurs de développement, les femmes par rapport aux hommes, les locaux par rapport aux non-locaux, etc.

Coopération sud-sud

488. Le projet FEM7 offrira aux responsables de la mise en œuvre du projet et aux principales parties prenantes l'occasion de participer, avec les projets frères du PI Congo et d'autres projets et initiatives sélectionnés, au débat et à l'élaboration conjointe de solutions au changement climatique fondées sur la nature, en accordant une attention particulière aux approches REDD+, à l'évaluation de la nature (cf. comptabilité des écosystèmes, mais aussi valeur intrinsèque) et au renforcement des moyens de subsistance durables basés sur la forêt. Le projet explorera également les possibilités pour les parties chargées de la mise en œuvre de participer de manière significative aux discours régionaux relatifs à la conservation des forêts - en particulier dans le développement de zones protégées et conservées avec des approches de conservation plus inclusives basées sur les zones.

489. En pratique, les opportunités d'apprentissage et le transfert de connaissances/technologies depuis et vers les pays pairs (coopération sud-sud) seront explorées et facilitées pendant le projet de trois manières principales : (i) la participation à des dialogues stratégiques de développement national et régional, des réunions, des ateliers et des conférences sur les moyens de subsistance en forêt et la conservation de la nature ; (ii) le développement du système de gestion des connaissances du projet dans le but d'encourager et de permettre la saisie des leçons clés et leur diffusion interne/nationale ; et (iii) la codification des bonnes pratiques et leur partage par le biais de plateformes de partage des connaissances Sud-Sud en cours et d'autres plateformes de partage des connaissances mondiales, telles que la Plateforme Solutions Afrique et les Solutions PANORAMA de l'UICN.¹⁶¹

490. La communication et la coordination avec les autres projets IP du Congo apporteront également des opportunités d'apprentissage, permettant le développement des capacités professionnelles et des opportunités de mise en réseau régional, ainsi que le développement plus poussé des mécanismes de soutien au Gabon et des réponses coordonnées aux défis communs avec d'autres pays. Ces résultats seront tous soutenus/organisés par les éléments de gestion des connaissances et de stratégie de communication du projet, et seront en outre coordonnés par l'UGP avec le projet régional Congo IP.

Risques

491. Le projet est évalué comme étant "à haut risque" en raison de trois aspects interdépendants : l'engagement du projet avec (i) les zones protégées, y compris les parcs nationaux ; (ii) les aspects de genre de l'accès aux ressources naturelles (cf. gouvernance, prise de décision) et le partage des bénéfices dérivés de leur utilisation ; et (iii) la présence de populations locales (habitants de la forêt) qui ont traditionnellement apprécié et utilisé les territoires qui chevauchent maintenant les zones protégées officiellement désignées et d'autres terres et ressources naturelles dans le paysage du projet.

492. Le registre complet des risques du projet est inclus dans l'annexe 6. Registre des risques du PNUD.

493. Les risques sociaux et environnementaux du projet sont décrits en détail dans l'annexe 5. Les risques sociaux et environnementaux du projet sont décrits en détail dans l'annexe 5, Procédures d'évaluation sociale et environnementale (SESP), et les différentes manières de traiter et d'atténuer les risques identifiés sont décrites dans l'annexe 9. Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES). Ce dernier est développé plus avant en ce qui concerne les dimensions de genre et les populations locales, respectivement, dans l'annexe 10. L'analyse de genre et le plan d'action pour le genre et le cadre de planification des populations locales à l'annexe 9. Des

¹⁶¹ Solutions for a healthy planet – cross-cutting, global learning and exchange, <https://panorama.solutions/en>

perspectives supplémentaires sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont également incluses dans la sous-section qui suit immédiatement.

494. Aucune activité de terrain ne sera mise en œuvre avant que l'EIES ne soit réalisée et que l'PGES et les plans d'action associés ne soient développés et mis en place au cours de la première année de mise en œuvre du projet ; seules les activités de consultation (avec FPIC) et les activités de développement des capacités au niveau institutionnel seront initiées pendant que celles-ci seront développées.

495. La réussite de la mise en œuvre du projet suppose que les cadres de gestion et les plans d'action ci-dessus seront appliqués non seulement mécaniquement, mais que les valeurs et les principes qui sous-tendent les évaluations et les actions recommandées seront internalisés - à la fois au sein de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et plus généralement et largement à travers l'Agence d'Exécution du projet, DGEPN (voir Section VII. Gouvernance et Gestion). Cela s'applique à tous les secteurs marginalisés de la société, y compris les femmes, les personnes en situation de pauvreté et les populations locales ; cela s'applique également aux approches de la conservation adoptées par le projet, en particulier l'appel à l'appréciation des dimensions sociales extrêmement importantes de la conservation (plutôt que de se concentrer principalement sur les aspects écologiques et/ou technologiques), y compris, mais sans s'y limiter, la notion de " zones protégées et conservées " (PCA) et l'application du " consentement libre, préalable et éclairé " (FPIC) tout au long de la durée de vie du projet et dans ses quatre principales composantes.

496. En plus de ce qui précède, il existe deux catégories de risques supplémentaires liés aux changements mondiaux : le changement climatique et la pandémie de Covid-19 ; cette dernière étant développée plus en détail dans les annexes 14.

497. Les principaux risques découlant du changement climatique ont généralement trait à la perte de résilience - à la fois pour les personnes et pour les écosystèmes, et ce souvent de manière étroitement liée, car la biodiversité et les moyens de subsistance des personnes sont affectés par le changement climatique. La faune et la flore sauvages sont également touchées par le changement climatique ; par exemple, les éléphants qui dépendent de la fructification des arbres forestiers sont fortement affectés par le changement de phénologie (moment de la production des fruits), ce qui peut se traduire immédiatement par la recherche d'autres sources de nourriture et l'augmentation des conflits entre l'homme et la faune sauvage. À l'échelle mondiale, l'expansion et le renforcement des zones protégées ont été favorisés au cours des dernières décennies en tant que réponse adaptative au changement climatique (afin de protéger la biodiversité et, par ce biais, de soutenir les moyens de subsistance des populations locales et leur résilience à moyen et long terme). Cependant, étant donné que plusieurs autres risques sociaux notables sont souvent associés au développement d'aires protégées (d'exclusion), ce modèle n'est pas directement soutenu par le projet ; une approche plus large des " aires protégées et conservées " (APC) est plutôt privilégiée, qui inclut également les OECM et les territoires de vie, c'est-à-dire les aires conservées en dehors des aires protégées formelles en tant que telles et/ou les aires et territoires qui sont conservés de facto par les IPLC même si ces aires ne sont pas délibérément gouvernées et gérées par eux à des fins de conservation stricte.

498. Les risques associés à Covid-19 pour la faune sauvage et les personnes se recoupent également avec la biodiversité et les moyens de subsistance, et ils sont décrits plus en détail dans l'annexe susmentionnée. En particulier, le contact étroit avec la faune sauvage (par exemple, par la chasse et le commerce de la viande de brousse) est associé à la propagation de vecteurs de maladies. Dans le même temps, le changement climatique peut également entraîner une modification des schémas de distribution spatio-temporelle de la faune sauvage et des vecteurs de maladies. La santé des personnes - et leur accès aux soins de santé - est en outre affectée par de nombreuses autres variables, notamment le revenu, l'accès aux services sociaux, l'accès à l'information, l'éducation (formelle et informelle), les perspectives culturelles, et bien d'autres encore. En ce qui concerne les revenus, une grande partie de l'industrie du tourisme - y compris le tourisme dans et autour des parcs nationaux - a été dévastée par la pandémie et les restrictions de voyage qui en ont résulté au niveau national et mondial, affectant ainsi de nombreux moyens de subsistance liés au tourisme (et par conséquent les revenus, avec de nombreux effets d'entraînement, y compris sur la santé). La principale réponse proposée par ce projet est d'encourager et de permettre une plus grande autonomie locale parmi les IPLC pour identifier et développer leurs propres réponses locales, communautaires et culturellement appropriées, qu'elles visent à conserver leurs terres

et territoires et/ou à améliorer les moyens de subsistance locaux (les deux étant bien sûr interdépendants), avec des résultats conséquents liés aux moyens de subsistance et aux revenus, d'une part, et à la résilience locale et à la santé individuelle et communautaire, d'autre part.

499. Un autre résultat de la pandémie de Covid-19 est lié au risque sous-jacent d'inégalité entre les sexes (voir également ci-dessous). Comme le souligne la Stratégie 2020 pour l'égalité des sexes du PNUD, dont l'objectif principal est l'élimination de la pauvreté, la transformation structurelle pour le changement et la construction de sociétés résilientes, "Lorsque la crise du COVID-19 a frappé au début de 2020, elle a rapidement perturbé le monde entier. [La pandémie] menace d'annuler les gains durement acquis [et dans certains endroits, elle aggrave même] les inégalités de genre et les déséquilibres de pouvoir préexistants [avec] des impacts économiques, sociaux et sanitaires disproportionnés... sur les femmes et les filles au quotidien, allant d'une recrudescence de la violence sexiste à une insécurité économique encore plus grande... De manière alarmante, les voix des femmes sont absentes des espaces cruciaux... de prise de décision. [...] Si les femmes n'occupent pas de rôles décisionnels et si l'équilibre du pouvoir n'est pas modifié, l'inégalité des chances de rétablissement à la suite de la pandémie pourrait encore s'aggraver."¹⁶²

500. 525. En ce qui concerne les risques identifiés associés aux capacités de mise en œuvre du projet (cf. évaluation HACT), la structure du projet telle qu'elle est décrite dans la Figure 20 a été développée de manière à traiter et à atténuer les principaux éléments de préoccupation en assurant une UGP forte avec un renforcement institutionnel et une surveillance accrue.

Égalité des sexes et autonomisation des femmes

501. Il existe un risque que les avantages découlant de ce projet ne profitent pas de manière égale aux femmes et aux hommes, à moins que des actions spécifiques ne soient prises pour identifier les obstacles et les aborder d'une manière qui reconnaisse les nombreuses croyances et approches profondément ancrées qui conduisent à ces inégalités. Cela nécessitera l'application de multiples interventions ciblant de nombreuses parties prenantes à différents niveaux dans de nombreux secteurs de développement différents - visant à assurer une adhésion mondiale à la nécessité de comprendre et de relever les multiples défis auxquels les femmes sont confrontées, ainsi que de reconnaître et de réaliser les avantages qui pourraient être tirés si les femmes étaient incluses de manière équitable.

502. Étant donné la forte orientation environnementale du projet, il faut également tenir compte du fait que les hommes et les femmes agissent et vivent différemment par rapport à l'environnement, y compris la biodiversité forestière, ce qui nécessite un (re)cadre approprié de certains programmes pour tenir compte de ces différences entre les sexes, y compris les différences liées aux connaissances détenues par les femmes, les obstacles à la participation, et les différences de besoins et d'aspirations liées à la biodiversité et à l'utilisation des forêts. Ceci est particulièrement pertinent lorsqu'il s'agit de considérer les approches visant à assurer l'inclusion équitable des femmes et des hommes dans les projets PFNL, où les femmes font face à de nombreux obstacles pour accéder aux ressources naturelles et les contrôler.

503. Outre les difficultés d'accès à la terre, les femmes sont susceptibles d'être confrontées à des obstacles pour accéder à l'information sur le marché et aux ressources financières nécessaires pour pouvoir participer de manière égale. Les femmes impliquées dans des projets d'écotourisme sont susceptibles d'être confrontées à des obstacles similaires, l'expérience de la région montrant que les femmes ont tendance à occuper principalement des emplois de rang inférieur, mal rémunérés et précaires, tels que le ménage et le jardinage.

504. La revue de la littérature (voir Annexe 10) a également identifié les sous-ensembles de vulnérabilité suivants qui doivent être pris en compte dans le projet : les femmes de la population locale, les femmes rurales, les ménages dirigés par des femmes, les femmes et les enfants victimes de la traite, les femmes dans des relations polygames, les veuves vivant dans la pauvreté, les enfants et les jeunes, les enfants mariés et les personnes handicapées. Un processus devrait être entrepris au début du projet pour valider davantage l'existence de ces

¹⁶² UNDP Gender Equality Strategy: 2020 Annual Report, <https://www.undp.org/publications/undp-gender-equality-strategy-2020-annual-report#modal-publication-download>

groupes et pour comprendre les défis spécifiques auxquels ils sont confrontés, ainsi que pour identifier tout sous-groupe supplémentaire.

505. Dans ce contexte, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont au cœur du mandat de développement du PNUD et du gouvernement du Gabon, et le projet cherche à passer des modèles précédents, principalement axés sur des approches "do no harm" (ne pas nuire), à une approche "do good" (faire le bien) plus proactive et sensible au genre - en tirant parti de toutes les opportunités possibles pour combler les écarts entre les sexes, qui sont essentiels pour obtenir des avantages environnementaux globaux.

506. Le projet reconnaît également que les dimensions de genre doivent être largement incorporées dans l'ensemble du projet, et pas seulement par le biais d'activités de genre déconnectées et autonomes. Il vise en particulier à créer des synergies positives entre l'amélioration de l'impact environnemental et une plus grande égalité des sexes.

507. Ainsi, l'accent mis sur le leadership des femmes, à la fois dans les actions de développement des capacités institutionnelles et par le biais d'un soutien aux initiatives communautaires telles que le développement d'associations locales, est considéré comme d'une importance capitale et sera encouragé. En parallèle, le projet contribuera à sensibiliser et à générer des connaissances sur les dimensions de genre dans le développement et la conservation et la composante de gestion des connaissances (KM) du projet aidera à capturer les leçons apprises et à les rendre disponibles et à les diffuser de manière proactive.

508. L'expérience et les connaissances des femmes joueront un rôle important dans la conception et le développement continus des activités du projet et dans leur mise en œuvre, notamment en ce qui concerne le développement de chaînes de valeur orientées vers la communauté et le suivi environnemental. Le projet diffusera des informations aux femmes sur leurs rôles potentiels et les avantages qu'elles peuvent en tirer, afin de favoriser une plus grande participation. Tous les ateliers du projet établiront également des quotas pour les participants tout en cherchant à identifier et à surmonter les autres obstacles auxquels les femmes sont confrontées pour pouvoir participer activement et exprimer leurs préoccupations, dans le but d'encourager l'égalité de participation entre les sexes dans la pratique - même si le projet cherche à dépasser les approches basiques des quotas et à permettre ainsi des changements plus transformateurs.

509. Au-delà des valeurs immédiates et directes de l'adoption d'approches basées sur les droits pour les femmes et les filles - et pour l'inclusion sociale plus généralement - l'accent mis sur le genre et les droits dans ce projet contribuera également à renforcer davantage les réponses et les résultats du projet par rapport aux défis mondiaux plus systémiques du changement climatique et de la pandémie de Covid-19.

510. Pour atteindre ces objectifs, les recommandations de haut niveau mises en évidence dans le Plan d'action pour l'égalité des sexes (PAG) (Annexe 10) sont les suivantes : 1) s'assurer que les hommes sont également inclus dans les processus liés au genre, en partie pour éviter le risque de retour de bâton ; 2) éviter de traiter les hommes et les femmes de manière homogène, afin de pouvoir identifier d'autres vulnérabilités qui pourraient empêcher les gens de bénéficier également du projet ; 3) recueillir des données quantitatives et qualitatives afin de faciliter la validation croisée des données et d'éviter l'approche typique mais trop simpliste du "comptage des effectifs" ; 4) s'attaquer aux normes culturelles profondément enracinées, en adoptant une approche plus holistique impliquant la sensibilisation de multiples parties prenantes dans de multiples secteurs et à de multiples niveaux de la société où le projet opère ; 5) envisager la manière de naviguer dans les lois coutumières, en particulier compte tenu de leur tendance à la discrimination à l'égard des femmes ; 6) reconnaître la nécessité de disposer de ressources techniques et financières suffisantes pour l'expertise sociale et de genre tout au long du cycle du projet et liées à toutes les composantes du projet ; et 7) identifier les obstacles spécifiques rencontrés par les femmes et les autres populations vulnérables tout au long du cycle du projet et dans toutes ses composantes.

511. L'équipe de mise en œuvre du projet travaillera avec les femmes et soutiendra leur participation significative aux activités. Elle s'efforcera également de recueillir des données désagrégées à des fins de suivi et d'établissement de rapports. Plus spécifiquement, le projet comprend des mesures sensibles au genre pour aborder les écarts entre les sexes et promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes - y compris le soutien aux coopératives de femmes existantes ainsi que l'engagement préférentiel et le soutien aux femmes

ailleurs, avec le développement des capacités et le renforcement institutionnel, ainsi qu'en sensibilisant plus largement la société aux rôles, droits et opportunités des femmes.

512. Le projet cherche donc à contribuer à combler plusieurs écarts importants qui subsistent entre les hommes et les femmes en matière d'accès et de contrôle des ressources naturelles, notamment en (i) renforçant la gouvernance et la gestion des forêts communautaires, qu'il s'agisse des forêts communautaires existantes ou de celles qui sont encore en développement ; (ii) en améliorant la part des femmes dans les avantages découlant de l'utilisation durable de la biodiversité forestière, y compris les avantages économiques et les services écologiques ; (ii) en améliorant le niveau d'engagement des femmes dans la prise de décision (cf. gouvernance) dans les moyens de subsistance, y compris les PFNL, la pêche intérieure et le tourisme fondé sur la nature, dans le développement des forêts communautaires, ainsi que dans les questions relatives à la surveillance environnementale dans les zones protégées et conservées.

513. La mise en correspondance des activités ci-dessus avec la Stratégie de mise en œuvre de la parité hommes-femmes du FEM permet de combler trois lacunes principales :

- L'inégalité d'accès et de contrôle des ressources naturelles et/ou des zones et territoires (par exemple, les forêts communautaires).
- Participation déséquilibrée et prise de décision dans la planification et la gouvernance environnementales, à tous les niveaux
- L'inégalité d'accès et de contrôle des ressources naturelles et/ou des zones et territoires (par exemple, les forêts communautaires).

514. De plus amples détails sur les dimensions de genre sont fournis dans l'annexe 10 : Analyse de genre et plan d'action de genre.

515. La figure 18 montre comment les dimensions de genre doivent être prises en compte dans tous les contextes de projet, y compris toutes les phases de développement et de mise en œuvre du projet. En outre, la section IV. Cadre des résultats du projet comprend des indicateurs appropriés tenant compte de la dimension de genre.

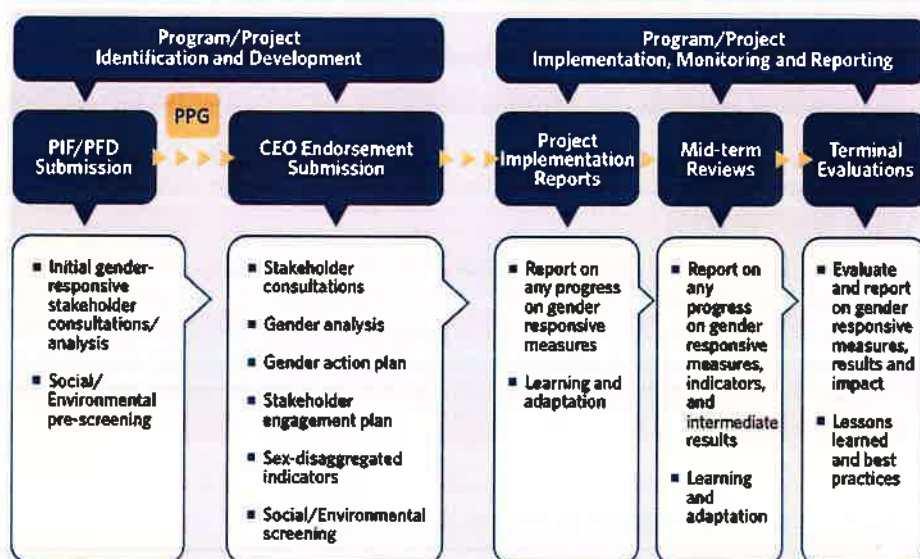


Figure 18. Prise en compte du genre dans le cycle des projets du FEM

Capacité d'innovation, durabilité et potentiel de transposition à plus grande échelle

516. Les trois principales innovations adoptées dans ce projet sont les suivantes :

- des cadres et des approches complets de planification de l'utilisation des terres - en particulier des approches paysagères qui s'appuient sur les aspects spatiaux essentiels de la gestion intégrée des bassins versants et des dialogues inclusifs entre les parties prenantes
- des formes plus inclusives de gouvernance de la biodiversité forestière - allant au-delà des zones protégées traditionnelles pour inclure les cadres conceptuels plus larges des zones protégées et conservées ainsi que des territoires de vie
- l'établissement d'un lien entre la surveillance de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles forestières - avec l'engagement des utilisateurs des ressources, tant les entreprises industrielles qu'au niveau communautaire, dans la surveillance et l'évaluation de l'état et des tendances des ressources (et par conséquent, la contribution à la planification et à la gestion adaptative).

517. Tout le travail du projet (cf. leçons apprises) en relation avec les zones protégées, les concessions forestières et les forêts communautaires peut être étendu à l'échelle nationale et régionale. Les capacités développées par le projet survivront à la durée du projet en tant que tel, tout comme les mentalités changées en faveur d'objectifs plus globaux et inclusifs.

518. Les systèmes nationaux de planification de l'utilisation des terres, de gestion des aires protégées et d'utilisation des ressources forestières seront tous impliqués dans la mise en œuvre du projet - en particulier grâce au rôle de chef de file joué au niveau national au Gabon par le partenaire d'exécution, la DGEPN, qui coordonnera les activités entre les ministères et les départements - et donc les principaux enseignements tirés et les progrès spécifiques réalisés seront saisis de manière appropriée et se poursuivront au-delà du projet.

519. La principale phase de transition aura lieu au cours des 2-3 dernières années du projet de 6 ans, lorsque les leçons apprises et les protocoles associés seront intégrés dans les opérations des ministères. Avec un cofinancement substantiel déjà disponible au cours de la prochaine décennie avec des paiements basés sur les résultats pour le maintien des stocks de carbone forestier, et d'autres attendus à l'avenir, la durabilité financière de ces nouvelles approches est relativement assurée ; et le principal objectif du projet, par conséquent, est d'affiner et d'amplifier le message pour les audiences les plus pertinentes au Gabon sur les rôles et les responsabilités des multiples parties prenantes de la conservation, les outils et les approches disponibles dans le suivi environnemental, les moyens d'améliorer les entreprises communautaires et les chaînes de valeur basées sur la nature, et les mécanismes par lesquels des approches de gouvernance plus inclusives peuvent être renforcées.

Risques pour la réussite du projet et sauvegardes sociales/environnementales

520. Dans l'ensemble, le projet est classé comme à haut risque à la suite de l'examen du PSSE (pour plus de détails, voir l'annexe 5).

521. Les risques du projet et les mesures d'atténuation sont illustrés dans le tableau 20. Le registre des risques du PNUD est inclus dans l'annexe 6.

522. En particulier, la perspective écologique globale de ce projet de gouvernance et de conservation des paysages forestiers est que la protection et la gestion durable d'écosystèmes et de paysages de production intacts - avec une réduction de l'empiètement humain et de la fragmentation des écosystèmes naturels, et la protection de populations sauvages saines - tendent à réduire la probabilité globale d'apparition et de propagation de futures zoonoses. Les risques (implications) et opportunités spécifiques liés à la pandémie de Covid-19 sont présentés dans les tableaux 21 et 22 ci-dessous.

Tableau 20. Évaluation des risques du projet et mesures d'atténuation

Description	Type	Impact & Probabilité	Mesures d'atténuation	Propriétaire	Statut
Les considérations économiques à court terme et les moyens	<i>Stratégique</i>	P = 3 I = 3 Modéré	Le projet vise à répondre à la fois aux besoins de subsistance à court terme des PACL (avec une augmentation des revenus	<i>PSC</i>	Augmentation probable en raison du taux de

Description	Type	Impact & Probabilité	Mesures d'atténuation	Propriétaire	Statut
de subsistance locaux peuvent prendre le pas sur les gains à long terme des approches de gestion intégrée au niveau du paysage			des ménages, de la production alimentaire, du développement des capacités) et à la satisfaction des besoins locaux et nationaux à plus long terme (restauration des écosystèmes, réduction des vulnérabilités avec une résilience accrue des moyens de subsistance). Le projet sensibilisera les PACL (Peuples locaux et communautés locales), les organisations de la société civile et le gouvernement au niveau local, et plaidera en faveur d'un changement d'orientation des gains économiques à court terme vers des avantages à plus long terme pour l'ensemble de la population. La coordination et les communications du projet contribueront à accroître la transparence et la responsabilité.		chômage élevé et de la dépendance continue à l'égard de l'agriculture et des envois de fonds des villes, ainsi que des niveaux élevés de pauvreté rurale.
Expertise locale limitée pour mettre en œuvre le projet et/ou assurer le suivi des interventions clés	<i>Stratégique</i>	P=4 I=4 Elevé	Une combinaison d'expertise nationale et internationale sera recherchée pour soutenir la mise en œuvre, en apportant le développement requis des compétences techniques parallèlement aux besoins particuliers du projet. Bien qu'une telle expertise externe ne soit pas durable en soi, avec un plan de formation, de mentorat et de transfert de connaissances, les agences et partenaires engagés dans le projet seront renforcés pour des contributions soutenues à long terme dans la conservation des forêts.	<i>PSC</i>	L'expertise locale en matière de gestion intégrée au niveau du paysage de zones importantes pour la biodiversité et d'approches de la conservation basées sur les droits "PACL" risque de rester limitée si elle n'est pas soutenue par la sensibilisation et le développement des capacités professionnelles.
Retards dans les réformes politiques essentielles dans tous les secteurs pour permettre une planification intégrée efficace de l'utilisation des terres et la conservation des forêts, en raison d'une volonté politique insuffisante ou de processus bureaucratiques	<i>Stratégique</i>	P=4 I=4 Elevé	Le PMU engagera les hauts responsables des ministères concernés, en plaidant et en facilitant une appropriation et un soutien plus larges des objectifs du projet. La coordination du projet et les communications clés aideront à favoriser le changement, ainsi que les dialogues intersectoriels qui seront favorisés par le projet.	<i>PSC</i>	A surveiller de près
Des capacités institutionnelles accrues pour gérer les zones forestières, y compris les AP (Aires	<i>Social</i>	I=3 P=3 Modéré	Le projet s'appuie sur les résultats de nombreuses consultations et processus de CLPE (Consentement libre, préalable et éclairé). Conformément aux recommandations du CGES (Cadre de gestion	<i>PMU</i>	La mise en œuvre du CGES et le développement de l'EIES et du PGES doivent être

Description	Type	Impact & Probabilité	Mesures d'atténuation	Propriétaire	Statut
Protégées), pourrait avoir un impact négatif sur les PACL si les systèmes pertinents ne sont pas en place - en particulier si l'accent est mis sur la protection à court terme mais conduit à un accès réduit des PACL aux ressources naturelles, entraînant un déplacement économique effectif			environnementale et sociale), une EIES (Etude d'impact environnemental et social) sera réalisée au cours de la première année du projet, conduisant à la préparation d'un PGES (Plan de gestion environnementale et sociale) qui couvrira tous les risques, y compris un cadre pour les risques qui ne sont pas entièrement connus. En outre, des approches fondées sur les droits seront appliquées à toutes les phases de la mise en œuvre du projet, ainsi qu'un engagement actif des parties prenantes afin de garantir que les partenaires, les bénéficiaires et les groupes affectés soient suffisamment informés et en mesure d'apporter leur contribution aux résultats et aux approches prévus. Le projet pilotera également, de manière participative et en tenant compte du genre, des activités génératrices de revenus en tant que solutions fondées sur la nature pour améliorer la gestion des forêts et des terres, en minimisant les risques pour les populations vulnérables.		suivis de près, avec d'autres plans affiliés, notamment le GAP (Plan d'action genre) et du PPA (Plan en faveur des populations locales).
Informations, connaissances et capacités limitées : (a) Capacités insuffisantes des détenteurs d'obligations à remplir les obligations de planification intégrée du paysage ; et (b) Capacités insuffisantes des détenteurs de droits à faire valoir leurs droits.	Stratégique	a) I=5 / P=4 Elevé b) I=2 / P=3 Modéré	Le projet met fortement l'accent sur l'augmentation des compétences et la fourniture d'informations à jour à tous les groupes de parties prenantes, afin de leur permettre de s'engager activement dans les initiatives du projet. En outre, une stratégie d'éducation et de sensibilisation sera élaborée et mise en œuvre pour sensibiliser les détenteurs de droits aux rôles potentiels ainsi qu'aux responsabilités et aux droits en matière d'accès et d'utilisation des ressources naturelles pour garantir les moyens de subsistance et faire progresser les économies locales.	PMU	En déclin avec l'accent mis actuellement sur la gestion intégrée et durable du paysage au niveau national
L'accès des femmes aux ressources forestières pourrait être restreint, en raison de l'application des règles des AP	Social	I=3 P=2 Modéré	Le projet a élaboré un Plan d'action Genre basé sur une analyse initiale de genre lors de la préparation du projet. La stratégie sera affinée dans le cadre du projet pour guider la mise en œuvre du projet en coordination avec la mise en œuvre du PGES.	PMU	A surveiller de près
La perte de connectivité écologique à travers le paysage en raison d'une coordination limitée ou de l'incapacité à garantir des réponses intégrées pourrait compromettre d'autres formes de	Stratégique	I=3 P=3 Modéré	Le projet aborde la fragmentation potentielle du paysage de deux manières principales : en recentrant les approches de conservation au-delà des réseaux standard d'AP, en considérant plutôt les « aires protégées et conservées » incluant la conservation basée sur les PACL; et en fournissant le développement nécessaire des capacités pour s'assurer que les concessions forestières sont en mesure de mener et d'appliquer des EIES appropriées et que les	PSC	A surveiller de près

Description	Type	Impact & Probabilité	Mesures d'atténuation	Propriétaire	Statut
progrès de conservation réalisés, en raison de la fragmentation			agences sont à leur tour en mesure de surveiller la conformité (y compris en ce qui concerne le développement des routes d'accès, ainsi que les impacts socio-écologiques) ; et cela est convenu par le gouvernement et les PL (populations locales).		
L'allocation du budget du gouvernement pour la conservation peut être insuffisante ou réorientée à d'autres fins	<i>Stratégique</i>	I=4 P=1 Faible	Le cofinancement du gouvernement gabonais provient principalement de nouveaux paiements carbone dédiés à la conservation des paysages forestiers, avec des objectifs de biodiversité et de climat bien alignés avec le projet ainsi qu'avec le "Gabon Emergent" national.	<i>PSC</i>	A surveiller
Le manque de coopération entre les parties prenantes du projet, y compris les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, pourrait limiter le succès du projet, étant donné que l'un des principaux objectifs du projet est la gouvernance et la prise de décision inclusives	<i>Opérationnel</i>	I=4 P=3 Elevé	Le projet est conçu sur les lignes directrices actuelles des meilleures pratiques en matière de conservation des forêts par zone, reconnues au niveau national et international, en mettant particulièrement l'accent sur le rôle central des communautés locales (cf. les PACL) et les domaines/formes de coopération requis connexes, ainsi que les partenariats pour le renforcement de chaînes de valeur fondées sur la nature pour les moyens de subsistance et la durabilité.	<i>PSC</i>	A surveiller de près
La pandémie pourrait limiter les capacités à mettre en œuvre les activités prévues	<i>Opérationnel</i>	I=4 P=4 Elevé	Les défis associés au Covid sont réduits en grande partie en s'appuyant autant que possible sur des consultants nationaux (vs internationaux) ainsi qu'une approche décentralisée qui délègue la mise en œuvre aux niveaux locaux dans les agences gouvernementales et avec les prestataires de services locaux de la société civile émergente du Gabon.	<i>PMU</i>	A surveiller de près
Les changements à la tête des agences, des régions et/ou des zones protégées pourraient avoir un impact négatif sur la mise en œuvre du projet	<i>Opérationnel</i>	P=2 I=3 Modéré	Pour atténuer ce risque, la sensibilisation et le développement des capacités institutionnelles sont des caractéristiques essentielles du projet à travers les secteurs et les niveaux administratifs.	<i>PSC</i>	A surveiller de près
Changement climatique : certains modèles de précipitations et de températures changent, avec des impacts négatifs qui devraient affecter	<i>Environnemental</i>	P = 3 I = 2 Modéré	Le projet vise à assurer l'intégrité écologique du système socio-écologique. Ainsi, toutes les activités du projet ont été conçues pour améliorer l'état de l'écosystème et sa capacité à fournir des biens et des services, ce qui réduira considérablement la vulnérabilité. La gestion appropriée des terres (par exemple, la gestion durable des	<i>PSC PMU</i>	A surveiller de près

Description	Type	Impact & Probabilité	Mesures d'atténuation	Propriétaire	Statut
certaines éléments de la biodiversité forestière, des moyens de subsistance, et de l'économie.			terres GDT) dans le contexte de la gestion intégrée des bassins versants et l'application locale de l'agriculture intelligente face au climat sont de bons moyens d'adapter les moyens de subsistance aux effets du changement climatique. Assurer la connectivité écologique régionale et construire un réseau résilient de « aires protégées et conservées » soutenues par les PACL sont d'autres moyens d'accroître la résilience au changement climatique.		
Le manque d'attention et/ou de capacité à mettre en œuvre les politiques de sauvegarde peut déclencher des griefs, y compris de la part des PACL, qui peuvent retarder la mise en œuvre du projet.	Sauvegarde	P = 2 I = 3 Modéré	Au cours du PPG (Subventions pour la préparation de projets), un CGESF compréhensif a été élaboré et sera complété par l'EIES-PGES (avec divers plans de sauvegarde spécifiques, tels que le Plan pour les populations locales, le Plan d'action sur les moyens de subsistance) au début de la mise en œuvre du projet. Un spécialiste des sauvegardes fera partie du PMU. Les politiques de sauvegarde feront l'objet d'une surveillance du PNUD, par le CO et au niveau régional, pendant la mise en œuvre du projet.	PSC PMU	A surveiller de près

Tableau 21. Résumé des risques (implications) de la pandémie de Covid-19

Catégorie de risque	Risque potentiel	Niveau de risque	Atténuations et Plans
Disponibilité de l'expertise et de capacité techniques et modification des délais.	Des efforts continus ou renouvelés dans le confinement du COVID-19 sont probables au cours de la mise en œuvre du projet	Moyen	Le plan de travail et l'équipe de développement du projet ont été construits dans cet esprit, par exemple, en maximisant les experts dans le pays. Cependant, si le nombre de cas de Covid-19 augmente au-delà des chiffres actuellement faibles et n'est pas efficacement contenu, le démarrage et la mise en œuvre du projet pourraient être retardés. Des méthodes de mise en œuvre de la biosécurité seront utilisées, telles que la communication à distance, l'utilisation d'EPI (Équipement de protection individuelle), etc.
	Capacité limitée de travail à distance et d'interactions dans le paysage du projet au Gabon	Moyen	Le projet tentera de tenir des consultations dans des espaces ouverts et assurera le strict respect des protocoles de sécurité gouvernementaux. La disponibilité du personnel international sur place dépendra du travail dans un scénario post-pandémique. Cependant, si la pandémie persiste, l'expérience au Gabon et ailleurs à ce jour indique que des modules de formation vidéo à distance pourraient être développés et que le travail de planification peut être organisé de cette manière dans des endroits au moins dans les villes de province où le wifi est disponible.
Difficultés de mise en œuvre des activités	En fonction de l'évolution de la pandémie dans le pays, il peut être difficile de mener des	Moyen	La consultation au niveau local sera conforme aux directives gouvernementales et aux directives du PNUD-CO. Par exemple, il est probable que les équipes pour les visites sur

d'engagement communautaire	consultations au niveau communautaire		le terrain et les consultations seront petites, et elles rencontreront et consulteront probablement de petits groupes (moins de 50 personnes ou selon les directives locales). De plus, des protocoles COVID seront développés et suivis, tels que les tests et la fourniture de désinfectant et de masques. Dans tous les cas où l'une ou l'autre des parties n'est pas à l'aise pour engager des discussions, elles ne procéderont pas. Dans la mesure du possible, des connexions à distance seront recherchées, par exemple via les bureaux du gouvernement local ou les organisations de la société civile visitant les communautés.
Processus d'engagement des parties prenantes	Le gouvernement est peut-être trop occupé par les problèmes de COVID pour gérer les affaires courantes	Moyen	Au niveau national, le gouvernement a mis en place ses protocoles pour le personnel et exige une charge de travail normale complète. Les réunions se déroulent en petits groupes et par vidéo. À moins d'une augmentation majeure de la pandémie, le risque est considéré comme moyen à faible.
Environnement propice	Des impacts sur le cofinancement pourraient en résulter	Moyen	La disponibilité du cofinancement pourrait être affectée par des changements dans les priorités budgétaires du gouvernement et les taux de change en cas d'augmentation importante du nombre de cas. Bien que cette possibilité ne puisse être exclue tant que les vaccins et leur utilisation sont limités dans le pays, la probabilité d'un cofinancement réduit est considérée comme moyenne puisque le gouvernement soutient pleinement le projet.
Voyage par les touristes	Le manque de touristes à cause de Covid réduit les options de subsistance	Elevé	Le projet évaluera le potentiel de reprise du marché du tourisme (en particulier le marché international) et identifiera des mesures spécifiques d'atténuation et de prévention des risques de maladie pour une reprise post-Covid19 de l'industrie du tourisme.
Futures zoonoses	Potentiel d'impacts négatifs susceptibles de contribuer à de futures pandémies, par exemple les interactions entre l'homme et la faune sauvage et d'autres actions susceptibles de provoquer des dégradations	Moyen	Le projet travaillera de manière proactive pour réduire l'interface à haut risque entre l'homme et la faune afin de réduire le risque de futures pandémies, tout en promouvant à long terme un paysage intact avec des populations d'animaux sauvages en bonne santé. Le projet mettra en œuvre un protocole et des programmes pour promouvoir la santé des travailleurs du projet et des partenaires susceptibles d'interagir avec la faune (par exemple, les grands singes), si/ou cela peut être avancé tout au long du projet. Ces protocoles seront conçus pour réduire le risque de transmission de maladies entre les humains et les primates dans la zone du projet. Le projet concevra et mettra également en œuvre un programme lié à la santé, renforçant les vaccinations (parmi le personnel du projet et les sous-traitants) contre les maladies humaines préoccupantes, en particulier pour les grands singes.

Tableau 22. Résumé des opportunités découlant de la pandémie de Covid-19

Catégorie d'opportunité	Potentiel	Plans de Projet
Le projet peut-il faire plus pour protéger et restaurer les systèmes naturels et leur fonctionnalité écologique ?	Elevé	Le projet a été conçu pour assurer l'intégrité, la conservation et l'utilisation durable à long terme de son paysage cible et de ses fonctions écosystémiques. La réduction de l'empiètement des utilisations humaines des terres et de la fragmentation des écosystèmes contribuera également à réduire le risque de futures zoonoses.
Le projet peut-il réglementer la consommation	Elevé	Le projet réduira la chasse non réglementée et le commerce

et le commerce des espèces sauvages ?		des animaux sauvages / de la viande sauvage dans la zone cible grâce à la sensibilisation et au renforcement de la gestion des aires protégées, notamment en promouvant des moyens de subsistance alternatifs à la chasse. Un accent particulier sera mis sur la protection des primates non humains, où le risque de zoonoses est particulièrement élevé à la fois en protégeant leurs habitats et en réduisant la chasse.
Le projet peut-il mettre l'accent sur les paysages de production et les pratiques d'utilisation des terres en leur sein afin de réduire le risque de conflits entre homme/nature ?	Elevé	Le projet se concentre sur un corridor paysager composé de zones protégées et conservées et de zones communautaires environnantes. Son objectif est d'assurer la gestion durable des zones protégées et des zones environnantes. La réduction des conflits homme-faune et de l'empiètement humain sur les écosystèmes forestiers naturels est un objectif clé, afin de réduire la fragmentation et le risque accru de zoonoses. Le projet développera et mettra en œuvre un programme d'atténuation des conflits entre l'homme et la faune, conformément aux directives largement reconnues de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) sur les meilleures pratiques ou similaires, afin de garantir que les efforts de gestion des conflits entre l'homme et la faune sont poursuivis par le biais de processus bien informés, holistiques et collaboratifs qui prennent en compte contextes sociaux, culturels et économiques sous-jacents.
Le projet peut-il promouvoir des solutions circulaires pour réduire l'extraction des ressources non durable et la dégradation de l'environnement ?	Elevé	Le projet garantira un approvisionnement durable, une gestion prudente des déchets, l'évitement de la contribution aux polluants organiques persistants « POP » (par exemple en réduisant l'utilisation de pesticides, y compris ceux non autorisés, à l'intérieur/autour du paysage cible) et des émissions de gaz à effet de serre « GES » (par la conservation des forêts). L'aménagement du paysage contribuera au rétablissement de la végétation naturelle et à l'amélioration de la connectivité du paysage et du stockage du carbone.
Opportunité à court terme de soutenir la reprise économique de Covid	Elevé	La promotion de l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux, y compris l'agroforesterie dans et autour des paysages cibles, ainsi que le tourisme durable dans les forêts communautaires et les aires protégées formelles, contribueront tous à la génération de revenus et à la relance de l'économie locale. Toutes les activités de moyens de subsistance alternatifs sont destinées à des modèles de croissance verte et à une économie circulaire en se concentrant sur des modèles commerciaux et des utilisations des terres qui intègrent le climat, la biodiversité et la durabilité.
Le projet peut-il innover dans l'atténuation du changement climatique et s'engager avec le secteur privé ?	Elevé	Une grande partie du projet consiste à travailler avec les communautés locales pour intégrer l'atténuation du changement climatique et la biodiversité dans l'utilisation de leurs terres, y compris les entreprises communautaires ainsi que d'autres éléments des chaînes de valeur du secteur privé liées à la forêt.

IV. CADRE DE RESULTATS DU PROJET

<p>Ce projet contribuera aux objectifs de développement durable (ODD) suivants (voir https://www.globalgoals.org/):</p> <ul style="list-style-type: none"> - ODD 10: Inégalités Réduites – Réduire les inégalités au sein des pays et entre eux - ODD 13: Action en faveur du Climat – Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts - ODD 15: La vie sur terre – Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts... et stopper la perte de biodiversité <p>Le projet apportera également des contributions secondaires aux objectifs de développement durable suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - ODD 1: Pas de Pauvreté – Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout - ODD 5: Égalité des Sexes – Atteindre l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles - ODD 8: Travail Décent et Croissance Economique – Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif, un travail décent pour tous - ODD 12: Consommation et Production Responsables – Établir des modes de consommation et de production durables - ODD 16: Paix, Justice et Institutions Fortes – Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour un développement durable, l'accès à la justice pour tous, des institutions inclusives 				
<p>Ce projet contribuera au résultat suivant pour le pays (PNUAD/CPD, RPD, GPD):</p> <p>Rendement 5: Les institutions nationales et les communautés locales ont renforcé leurs capacités techniques pour assurer la conservation, l'utilisation durable, l'adaptation, l'accès et le partage des avantages des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, conformément aux conventions internationales</p>				
	Indicateurs d'objectif et de résultat (voir la section V. Plan de S&E pour une description détaillée des méthodes, des moyens de vérification, des hypothèses, etc.)	Base de référence	Cible à mi-parcours	Cible de fin de projet
<p>Objectif du Projet: Conserver les paysages forestiers en améliorant les moyens de subsistance des PACL grâce à une meilleure gouvernance, à la surveillance de l'environnement et à l'engagement du secteur privé.</p>	<p>Indicateur obligatoire 1: # bénéficiaires directs et indirects du projet, répartis par sexe (personnes individuelles)</p>	0	<p>Directe: 12.000 personnes 4.800 femmes</p> <p>Indirecte: 135.000 personnes 54.000 femmes 81.000 hommes</p>	<p>Directe: 30.000 personnes au moins 30 % de femmes</p> <p>Indirecte: 336.219 personnes 166.211 femmes 170.008 hommes</p> <p><i>Remarque : 244.031 personnes dans la zone du projet sont rurales (plutôt</i></p>

	<p>qu'urbaines, c'est-à-dire vivant dans de petites villes urbaines, par exemple Lambaréné, Fougamou, Mouli, Tchibanga...)</p>				
<p>Indicateur 2: AP terrestres avec une gestion améliorée pour la conservation et/ou l'utilisation durable de la biodiversité forestière [Mesuré par les scores METT pour les AP]</p> <p><i>Remarque : Le PN (Parc National) des Monts Birougou est entièrement englobé dans le site de zone humide Ramsar du même nom, donc une partie de sa gestion peut être considérée conjointement avec ce dernier. De plus, il faut veiller à ce que les régions qui se chevauchent ne soient pas comptées deux fois par inadvertance lors de l'estimation des aires de conservation totales.</i></p>	<p>Inclus - Parc national de Waka: (106.938 hectares) METT = 58 - Parc national des monts Birougou: (69.021 hectares) METT = 61</p>	<p>68 65</p>	<p>75 70</p>		
<p>Indicateur 3: Superficie des paysages faisant l'objet de pratiques améliorées (hors aires protégées) sous forme de forêts communautaires ou de concessions forestières</p> <p><i>Remarque : La quantité de perte de carbone qui est atténuée par le projet n'est pas mesurée directement, elle est plutôt implicite dans cet indicateur.</i></p>	<p>0 ha Composé de - forêts communautaires - concessions forestières</p>	<p>120.000 ha 20.000 ha 100.000 ha</p>	<p>300.977 ha 47.856 ha (voir CI 4.1) 253.121 ha (voir CI 4.3)</p> <p><i>Remarque : Voir les explications pour les indicateurs de base 4.1 et 4.3 ; étant donné que ces zones se chevauchent avec le site Ramsar, le double comptage doit être évité pour les estimations de conservation.</i></p>		
<p>Indicateur 4: Carbone retenu ou émissions évitées dans le secteur AFOLU</p> <p><i>Remarque : La quantité de perte de carbone atténuée par le projet est mesurée selon la méthodologie utilisée par l'outil EXACT. Voir l'annexe 17 sur les indicateurs de base - calculs des GES.</i></p>	<p>0 t CO₂eq.</p>	<p>5.000.000 t CO₂eq</p>	<p>24.635.710 t CO₂eq sur 20 ans (6 ans de projet, 14 ans après la phase de mise en œuvre)</p>		
<p>Composante 1 du projet</p>	<p>Conditions favorables à la conservation des paysages forestiers et aux moyens de subsistance des PACI</p>				

<p>Résultat 1 du projet De bonnes conditions propices à une conservation plus inclusive et à une utilisation durable de la biodiversité forestière avec des capacités institutionnelles renforcées en matière de comptabilité du capital naturel et de planification intégrée (intersectorielle) de l'utilisation des terres et un engagement accru envers des collaborations favorables à la communauté dans la gouvernance et la gestion des ressources naturelles</p>	<p>Indicateur 5: Nombre de décideurs nationaux et locaux et de représentants du secteur privé et des PACL, répartis par sexe, et formés aux approches de conservation intégrées</p>	<p>0</p>	<p>20 Dont 8 femmes ou plus</p>	<p>40 Dont 15 femmes ou plus</p>
	<p>Indicateur 6: Nombre de documents réglementaires et techniques améliorés avec des approches plus intégrées et inclusives et avec une protection renforcée</p>	<p>0</p>	<p>5 avec 3 documents/cadres « sensibles au genre »</p>	<p>10 avec 6 documents/cadres « sensibles au genre »</p>
<p>Mesures pour atteindre le résultat 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités pour la conservation des paysages forestiers et les moyens de subsistance des PACL - Sensibilisation accrue aux approches clés de la conservation intégrée des paysages forestiers - Amélioration des cadres réglementaires et techniques affectant les paysages forestiers et les PACL 			
<p>Composante 2 du projet</p>	<p>Conservation du paysage soutenue par une surveillance environnementale inclusive</p>			
<p>Résultat 2 du projet Des paysages forestiers mieux conservés avec une surveillance environnementale renforcée et des collaborations des PACL plus abondantes et plus fortes</p>	<p>Indicateur 7: Nombre d'aires protégées et conservées avec une surveillance environnementale nouvelle ou améliorée et des partenariats/collaborations améliorés des PACL, y compris des femmes engagées dans la surveillance</p> <p><i>Remarque : Le terme « aire protégée » (AP) est compris ici comme incluant les sites Ramsar.</i></p>	<p>Surveillance améliorée: - dans les AP: 0 - dans des concessions: 0</p> <p>PACL impliqués dans le suivi: - les AP: 0 - concessions: 0 - forêts communautaires: 0</p> <p>Personnes formées au suivi: - 0 personne,</p>	<p>Surveillance améliorée: 3 AP 4 concessions</p> <p>PACL impliqués dans le suivi: 3 AP 2 concessions 4 forêts communautaires</p> <p>Personnes formées au suivi: - 50 personnes dont 20 femmes</p>	<p>Surveillance améliorée: 4 AP 10 concessions</p> <p>PACL impliqués dans le suivi: 4 AP 4 concessions 8 forêts communautaires</p> <p>Personnes formées au suivi: - 150 personnes dont 60 femmes</p>

				dont 0 femme	
	Indicateur 8: Nombre de concessions forestières suivies selon les critères du FSC, y compris l'élaboration bien conçue d'EIES et de PGES	1	4		10
Mesures pour atteindre le résultat 2	<ul style="list-style-type: none"> - Examen du secteur de la conservation : Évaluation de base approfondie et analyse des opportunités - Surveillance environnementale par les administrations publiques et autres parties concernées - Biosurveillance communautaire pour une conservation forestière plus efficace et inclusive 				
Composante 3 du projet	Les moyens de subsistance de la communauté se sont améliorés grâce à une économie de la faune plus diversifiée				
Résultat 3 Les moyens de subsistance des communautés se sont améliorés grâce à des paysages forestiers communautaires bien gérés et conservés et à d'autres ressources associées, et au renforcement des entreprises et des chaînes de valeur communautaires	Indicateur 9: Nombre de femmes et d'hommes de PACL tirant des avantages socio-économiques d'opportunités commerciales nouvelles ou améliorées grâce aux interventions du projet en matière de développement des capacités ou de chaînes de valeur de l'économie de la faune	Femmes: 0 Hommes: 0	75 75		200 200
	Indicateur 10: Nombre de PME (Petite et moyenne entreprise) familiales ou communautaires de l'économie de la faune soutenues et autosuffisantes, augmentant la résilience des PACL	PME soutenues: 0 PME matures: 0		PME soutenues: 3 PME matures: 0	PME soutenues: 8 PME matures: 4
Mesures pour atteindre le résultat 3	<ul style="list-style-type: none"> - Consultations communautaires intégrées dans la conservation et le développement - Plans communautaires de pêche renforcés et répliqués dans de nouveaux lacs du site Ramsar du Bas Ogooue - Forêts communautaires et territoires de vie délimités, établis et renforcés - Renforcement et développement de l'écotourisme communautaire dans certaines zones du paysage du projet 				
Composante 4 du projet	Gestion des connaissances, intégration du genre, coordination, S&E				
Résultat 4 Renforcement de la communication, de l'échange de connaissances, de l'intégration du genre, de la coordination et du S&E du projet	Indicateur 11: Nombre de personnes atteintes (ainsi que de sous-groupes et/ou de régions géographiques) grâce à la stratégie de communication du projet Commentaires favorables reçus en réponse aux communications/messages du projet et à d'autres formes de sensibilisation des PACL et des groupes	0 % message entendu: 0 % de contenu de rappel: 0		33.000 personnes, dont - 13.200 femmes - 19.800 hommes 40% 20%	60.000 personnes, dont - 24.000 femmes - 36.000 hommes 60%

	cibles - mesurés lors de réunions communautaires régulières et avec des "enquêtes de rue" dans trois capitales provinciales		10%	30% 20%
Mesures pour atteindre le résultat 4	<p>Indicateur 12: Femmes impliquées dans les dialogues et la prise de décision aux niveaux communautaire et gouvernemental</p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de gestion des connaissances - Stratégie de communications du projet - Coordination régionale avec d'autres projets Congo IP - Intégration de la dimension de genre et inclusion sociale (voir annexe 10) - S&E du projet, avec gestion adaptative (voir Section V) 	0	50 femmes	100 femmes

V. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION (S&E)

523. Cette section détaille les rôles, les responsabilités et la fréquence du suivi des résultats du projet. Tous les coûts associés au plan de suivi sont rapportés dans le cadre du résultat 4.5.

524. Les résultats du projet, les indicateurs correspondants et les objectifs à mi-parcours et en fin de projet dans le cadre des résultats du projet seront suivis annuellement et évalués périodiquement pendant la mise en œuvre du projet. Si les données de base pour certains des indicateurs de résultats du projet ne sont pas encore disponibles, elles seront collectées au cours de la première année de mise en œuvre du projet.

525. Le suivi et l'évaluation au niveau du projet seront entrepris en conformité avec les exigences du PNUD telles qu'elles sont décrites dans le document intitulé [UNDP POPP \(including guidance on FEM project revisions\) and UNDP Evaluation Policy. The UNDP Country Office is responsible for ensuring full compliance with all UNDP project M&E requirements including project monitoring, UNDP quality assurance requirements, quarterly risk management, and evaluation requirements.](#)

526. D'autres exigences obligatoires de suivi et d'évaluation propres au [FEM Monitoring Policy](#) and the [FEM Evaluation Policy](#) et aux autres [relevant FEM policies](#).¹⁶³ Le plan et le budget de suivi et d'évaluation inclus ci-dessous guideront les activités de suivi et d'évaluation spécifiques au FEM qui seront entreprises par ce projet.

527. Les exigences spécifiques du FEM en matière de suivi et d'établissement de rapports sont décrites dans le tableau 23.

Tableau 23 : Plan et budget de suivi et d'évaluation du projet

Ce plan et budget de suivi et d'évaluation fournit une ventilation des coûts pour les activités de suivi et d'évaluation qui seront menées par l'UGP pendant la mise en œuvre du projet. Ces coûts sont inclus dans la composante 4 du cadre de résultats du projet. La participation et la supervision du bureau national du PNUD, des conseillers techniques régionaux et des unités du siège ne sont pas incluses, car elles sont couvertes par les frais de l'Agence du FEM.

Suivi et évaluation Budget pour l'exécution du projet :		
Exigences de S&E du FEM à réaliser par l'UGP	Coûts indicatifs	Calendrier
Atelier de lancement et rapport <i>Partie responsable : PMU</i>	\$20,000	Atelier de lancement dans les 2 mois suivant le premier décaissement.
Le S&E doit rendre compte des progrès réalisés pour atteindre les indicateurs de base du FEM et les résultats du projet inclus dans le cadre de résultats du projet. <i>Partie responsable : PMU</i>	Aucun	Annuellement et à mi-parcours et à la clôture (see MTR and TE, ci-dessous)
Préparation du rapport annuel d'exécution du projet FEM (PIR) <i>Partie responsable : PMU</i>	Aucun	Annuellement généralement entre juin et août
Suivi du plan d'action en matière de genre et des plans d'action liés à l'CGES (y compris les plans IPP et Livelihoods).	{voir plans}	En cours
Missions de supervision	12 000 \$ pour les frais de voyage	Comme requis pour que l'UGP

¹⁶³ See https://www.thegef.org/gef/policies_guidelines

	associés aux missions de supervision régulière sur 6 ans	remplisse ses responsabilités de suivi. Au minimum, annuellement.
Missions d'apprentissage	12 000 \$ pour les frais de déplacement associés aux missions d'apprentissage sur 6 ans.	Selon les besoins
Rapports périodiques sur l'état d'avancement du projet (y compris les missions de supervision et d'apprentissage mentionnées ci-dessus, qui seront effectuées sur les sites selon les besoins).	Aucun	Trimestriellement ; compilation de tous les éléments de suivi, y compris les cadres de gestion de la sauvegarde
Examen indépendant à mi-parcours (MTR)	50 000 \$ pour un consultant international indépendant pour entreprendre la revue à mi-parcours. 14 000 \$ pour un consultant national pour soutenir le CI pour la MTR	08 juillet 2025
Évaluation finale indépendante (TE)	60 000 \$ pour un consultant international indépendant afin d'entreprendre une évaluation finale complète 16 000 \$ pour un consultant national afin de soutenir le CI pour l'évaluation terminale 9 789 \$ pour les voyages dans le pays des consultants pour la MTR et TE	30 mai 2028
COÛT TOTAL indicatif <i>Hors temps de travail de l'équipe du projet et frais de personnel et de voyage du PNUD.</i>	\$ 193,789	

528. En plus de ces exigences obligatoires du PNUD et du FEM en matière de suivi et d'évaluation, d'autres activités de suivi et d'évaluation jugées nécessaires pour soutenir la gestion adaptative au niveau du projet seront convenues - notamment au cours de l'atelier de lancement du projet - et seront détaillées dans le rapport de lancement.

Exigences minimales de suivi et d'établissement de rapports pour le projet, telles que requises par le FEM :

529. Atelier de lancement et rapport : Un atelier de démarrage du projet sera organisé dans les 2 mois suivant la date du premier décaissement, dans le but de :

- a. Familiariser les principales parties prenantes avec la stratégie détaillée du projet et discuter de tous les changements qui ont pu avoir lieu dans le contexte général depuis la conceptualisation initiale de l'idée du projet et qui peuvent influencer sa stratégie et sa mise en œuvre.

b. Discuter des rôles et responsabilités de l'équipe de projet, y compris les lignes hiérarchiques, les stratégies d'engagement des parties prenantes et les mécanismes de résolution des conflits.

c. Examinez le cadre de résultats et le plan de suivi.

d. Discuter des rôles et des responsabilités en matière de rapports, de suivi et d'évaluation et finaliser le budget de suivi et d'évaluation ; identifier les instituts nationaux/régionaux qui seront impliqués dans le suivi et l'évaluation au niveau du projet ; discuter du rôle du PFO du FEM et des autres parties prenantes dans le suivi et l'évaluation au niveau du projet.

e. Mettre à jour et revoir les responsabilités en matière de suivi des stratégies du projet, y compris le registre des risques, le rapport du SESP, le cadre de gestion sociale et environnementale (le cas échéant) et les autres exigences de sauvegarde, les mécanismes de règlement des griefs du projet, la stratégie en matière de genre, la stratégie de gestion des connaissances et les autres stratégies de gestion pertinentes.

f. Examiner les procédures d'établissement de rapports financiers, le suivi budgétaire et les autres exigences obligatoires, et convenir des modalités de l'audit annuel.

g. Planifier et programmer les réunions du Conseil du projet et finaliser le plan de travail annuel de la première année. Finaliser le mandat du Conseil du projet.

h. Examiner tout le matériel pertinent pour s'assurer que le genre et l'inclusion sociale ont été effectivement intégrés.

i. Lancer officiellement le projet.

530. Rapport d'exécution du projet FEM (PIR) : Le PIR annuel du FEM couvrant la période de rapport de juillet (année précédente) à juin (année en cours) sera complété pour chaque année de mise en œuvre du projet. Le PNUD procédera à l'assurance qualité du PIR avant de le soumettre au FEM. Le PIR soumis au FEM sera partagé avec le Conseil du projet. Le PNUD effectuera un examen de la qualité du PIR, et cet examen de la qualité et le retour d'information seront utilisés pour informer la préparation du PIR annuel suivant.

531. Indicateurs de base du FEM et/ou du FPMA : Les indicateurs de base du FEM et/ou du FPMA/SCCF inclus dans l'annexe seront utilisés pour surveiller les avantages environnementaux mondiaux et seront mis à jour pour le rapport au FEM avant la RMP et l'ET. Notez que l'équipe du projet est responsable de la mise à jour de l'état des indicateurs. Les données de suivi mises à jour doivent être partagées avec les consultants MTR/TE avant les missions d'évaluation requises, afin qu'elles puissent être utilisées pour les vérifications de base ultérieures. Les méthodologies à utiliser pour la collecte des données ont été définies par le FEM et sont disponibles sur le site Internet du FEM.

532. Examen indépendant à mi-parcours (MTR) : Les termes de référence, le processus d'examen et le rapport final de l'examen à mi-parcours suivront les modèles standard du PNUD et les directives du PNUD pour les projets financés par le FEM, disponibles sur le Centre de ressources d'évaluation (UNDP Evaluation Resource Center ERC) du PNUD.

533. L'évaluation sera " indépendante, impartiale et rigoureuse ". Les évaluateurs que le PNUD engagera pour entreprendre la mission seront indépendants des organisations qui ont participé à la conception, à l'exécution ou au conseil du projet à évaluer. De même, les évaluateurs ne devraient pas être dans une position où il pourrait y avoir la possibilité de contrats futurs concernant le projet en cours d'examen. Une expertise en matière de genre fera partie de l'équipe d'évaluation.

534. Le point focal opérationnel du FEM et les autres parties prenantes seront activement impliqués et consultés pendant le processus d'évaluation. Un soutien supplémentaire en matière d'assurance qualité est disponible auprès de la Direction BPPS/NCE-VF.

535. Le rapport final de l'examen à mi-parcours et les termes de référence de l'examen à mi-parcours seront accessibles au public en anglais et seront affichés sur le site ERC du PNUD avant le 31 novembre 2025. Une réponse de la direction aux recommandations de l'examen à mi-parcours sera affichée sur le CER dans les six semaines suivant l'achèvement du rapport de l'examen à mi-parcours.

536. Évaluation finale (TE) : Une évaluation finale indépendante (TE) aura lieu à l'achèvement de tous les principaux résultats et activités du projet. Les termes de référence, le processus d'évaluation et le rapport final de l'évaluation finale seront conformes aux modèles standard et aux directives pour les projets financés par le FEM, disponibles sur [UNDP Evaluation Resource Center](#). Le TE doit être achevée 3 mois avant la date estimée de clôture opérationnelle, fixée à partir de la signature du ProDoc et en fonction de la durée du projet. Des dispositions doivent être prises pour achever l'EE en temps voulu afin d'éviter tout retard dans la clôture du projet. Par conséquent, l'ET doit commencer au plus tard 6 mois avant la date prévue d'achèvement de l'ET (ou 9 mois avant la date estimée de clôture opérationnelle).

537. L'évaluation sera "indépendante, impartiale et rigoureuse". Les évaluateurs que le PNUD engagera pour entreprendre la mission seront indépendants des organisations qui ont participé à la conception, à l'exécution ou au conseil du projet à évaluer. De même, les évaluateurs ne doivent pas être dans une position où il pourrait y avoir la possibilité de contrats futurs concernant le projet à évaluer. En plus des termes de référence incorporant l'exigence d'évaluer les dimensions de genre, l'expertise en matière de genre sera incluse dans l'équipe d'évaluation.

538. Le point focal opérationnel du FEM et les autres parties prenantes seront activement impliqués et consultés au cours du processus d'évaluation finale. Un soutien supplémentaire en matière d'assurance qualité est disponible auprès de la Direction BPPS/NCE-VF.

539. Le rapport final du TE et les termes de référence de l'EE seront mis à la disposition du public en anglais et publiés sur le site ERC du PNUD avant le 31 août 2028. Une réponse de la direction aux recommandations de l'équipe d'évaluation technique sera publiée sur l'ERC dans les six semaines suivant l'achèvement du rapport de l'équipe d'évaluation technique.

540. Rapport final : Le PIR FEM final du projet, le rapport d'évaluation finale (TE) et la réponse correspondante de la direction constitueront le rapport final du projet. Le rapport final du projet sera discuté avec le Conseil du projet lors d'une réunion d'examen de fin de projet afin de discuter des leçons apprises et des possibilités de mise à l'échelle.

541. Audit : Le projet sera audité conformément au Règlement financier et règles de gestion financière du PNUD et aux politiques d'audit applicables aux projets mis en œuvre par les MNI.

542. Accord sur les droits de propriété intellectuelle, l'utilisation du logo sur les produits livrables du projet et la divulgation d'informations : Afin de reconnaître comme il se doit le financement accordé par le FEM, le logo du FEM apparaîtra avec celui du PNUD sur tous les documents promotionnels, les autres documents écrits tels que les publications élaborées par le projet, et le matériel du projet. Toute citation dans les publications concernant les projets financés par le FEM doit également mentionner le FEM. Les informations seront divulguées conformément aux politiques pertinentes, notamment la politique de divulgation du PNUD et la politique du FEM sur la participation du public.¹⁶⁴

543. Gestion adaptative interne supplémentaire du projet : Outre les exigences obligatoires du PNUD et du FEM en matière de S&E, d'autres activités de S&E jugées nécessaires pour soutenir la gestion adaptative au niveau du projet seront convenues lors de l'atelier de lancement du projet et seront détaillées dans le rapport de lancement.

544. Cet auto-contrôle interne aura lieu, sous la direction de l'Unité de Gestion du Projet (UGP), en réponse à l'Évaluation de l'Impact Environnemental et Social (EIES) qui sera entreprise au cours de la première année du projet et au Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) qui sera développé par la suite, afin de s'assurer que les risques et les impacts sont dûment pris en compte ; y compris les plans supplémentaires requis tels que le Plan d'Action pour le Genre (PAG) et le Plan pour les Populations locales (PPA) - qui sont, en outre, tous deux mandatés par la politique du PNUD.

545. La figure 19 (voir page suivante) présente visuellement les principaux cadres de soutien pour le S&E du projet - y compris l'évaluation de l'impact environnemental et social et le suivi associé, ainsi que les plans de gestion ciblés émergents qui nécessitent également un suivi. Un calendrier général pour le développement et la mise en

¹⁶⁴ See https://www.thegef.org/gef/policies_guidelines

œuvre de ces plans de gestion est ainsi fourni, ainsi que leur relation avec le plan d'engagement des parties prenantes et le mécanisme de recours en cas de griefs du projet.

546. **En résumé**, les résultats du projet avec leurs indicateurs correspondants et les objectifs à mi-parcours et en fin de projet dans le cadre des résultats du projet seront contrôlés par l'unité de gestion du projet chaque année et rapportés dans le PIR du FEM chaque année, ainsi qu'évalués périodiquement pendant la mise en œuvre du projet. Si les données de base pour certains des indicateurs de résultats ne sont pas encore disponibles au début du projet, elles seront recueillies au cours de la première année de mise en œuvre. Les risques du projet, tels qu'ils sont décrits dans le registre des risques, seront également suivis trimestriellement.

547. Le tableau 24, ci-dessous, fournit des informations plus détaillées sur le plan de suivi du projet.

548. Le plan de suivi et d'évaluation chiffré (tableau 23) et le plan de suivi plus détaillé (tableau 24) guideront les activités de suivi et d'évaluation spécifiques au FEM qui seront entreprises dans le cadre de ce projet.

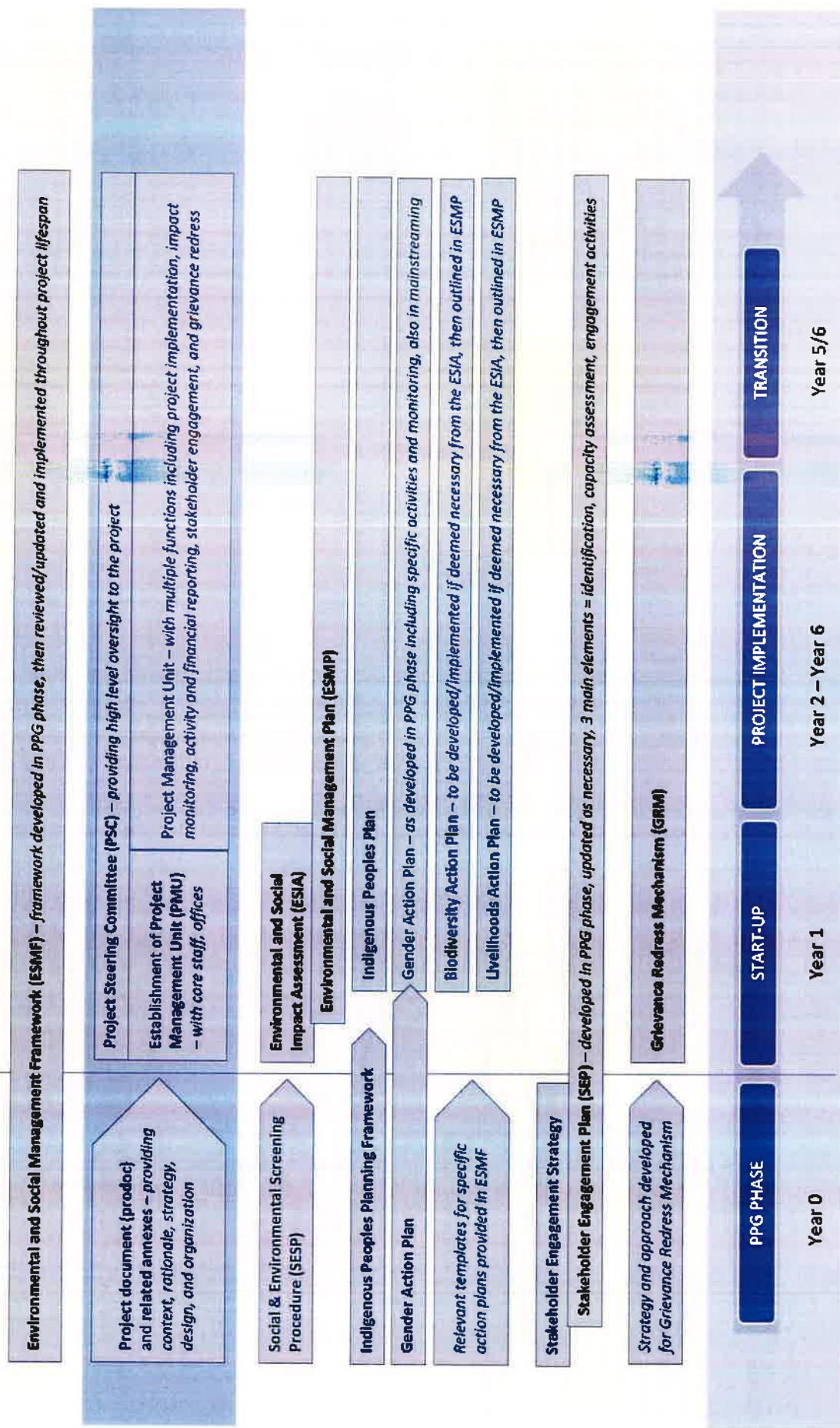


Figure 19. Timeline and relationships between social and environmental impacts monitoring processes, and grievance redress mechanism

Table 24. Project monitoring plan

Indicateurs	Cibles	Description des indicateurs et des objectifs	Source des données et méthodes de collecte	Frequence	Responsable for data collection	Moyens de vérification	Risks/Assumptions
<p>Objectif du projet selon le cadre de résultats</p> <p>Conserver les paysages forestiers en améliorant les moyens de subsistance des IPLC grâce à une meilleure gouvernance, à la surveillance de l'environnement et à l'engagement du secteur privé.</p>	<p>Indicateur 1</p> <p># bénéficiaires directs et indirects, ventilés par sexe</p> <p>30 personnes, dont 1/3 de femmes</p>	<p># Nombre de femmes et d'hommes qui sont touchés positivement par le projet.</p>	<p>Rapports de projet</p>	<p>Annuellemen</p>	<p>PMU</p>	<p>Suivi par PMU des InterLife résultats du projet</p>	<p>Suppose que des bases de référence et des processus de gestion appropriés soient établis dès le début du projet, qu'un bon système de gestion des connaissances soit mis en place et utilisé, et que des mesures soient prises pour désagréger la population en termes d'identification des différences entre les sexes et d'autres vulnérabilités.</p>
<p>Indicateur 2</p> <p>Aires protégées terrestres dont la gestion a été améliorée pour la conservation et/ou l'utilisation durable de la biodiversité forestière.</p>	<p>Parc national de Waka : 75</p> <p>Parc national des Monts Birougou : 70</p>	<p>Notes METT des zones protégées</p>	<p>Évalués à l'aide du METT</p> <p>Rapports METT</p>	<p>Annuellemen</p>	<p>PMU</p> <p>DGEPN-ANPN</p>	<p>Rapport consultant</p>	<p>Suppose que la planification de l'utilisation des terres dans les aires protégées et l'efficacité accrue de la gestion conduisent à une amélioration de la conservation et de la biodiversité.</p>
<p>Indicateur 3</p> <p>Superficie des paysages faisant l'objet de pratiques améliorées (à l'exclusion des AP) dans les forêts communautaires et les concessions forestières AFOLU</p>	<p>8 forêts communautaires</p> <p>10 concessions forestières</p>	<p>Superficie du paysage en production et gérée de manière durable</p>	<p>Calculé avec le SIG</p> <p>Plans d'utilisation et de gestion des terres</p>	<p>Annuellemen</p>	<p>PMU</p> <p>DGEPN-DFC</p>	<p>Rapports METT</p>	<p>Suppose que la planification et la gestion de l'utilisation des terres dans les concessions forestières et les forêts communautaires sont bien gérées pour la biodiversité.</p>
<p>Indicateur 4</p> <p>Quantité de carbone piégé ou d'émissions évitées dans le secteur</p>	<p>24,6 millions de tonnes de CO2eq. compris les impacts CO2 en cours après le projet ; voir annexe 19)</p>	<p>La séquestration du carbone est définie comme l'augmentation de la teneur en carbone d'un réservoir, autre que l'atmosphère (GIEC,</p>	<p>t/ha/an calculé à l'aide de l'outil EX-ACT</p>	<p>At MTR and TE</p>	<p>PMU</p>	<p>Rapport</p>	<p>Supposons que la réduction des émissions de carbone dans le secteur AFOLU - et que les interventions dans les zones cibles du projet conduisent à des changements réels de carbone sur le terrain.</p>

Suivi des résultats	Indicateurs	Cibles	Description des indicateurs et des objectifs	Source des données et méthodes de collecte	Fréquence	Responsible for data collection	Moyens de vérification	Risks/Assumptions
Résultat du projet 1 Conditions favorables à une conservation plus inclusive et à une utilisation durable de la biodiversité forestière avec des capacités institutionnelles renforcées en matière de comptabilité du capital naturel et de planification intégrée (intersectorielle) de l'utilisation des terres et un engagement accru en faveur de collaborations favorables aux communautés dans la gouvernance et la gestion des ressources naturelles.	Indicateur 5 Nombre de décideurs nationaux et locaux, hommes et femmes, et de représentants du secteur privé et de l'PLC, hommes et femmes, formés aux approches intégrées de la conservation.	40 Incluant 10 femmes ou plus	Individu qui reçoit un soutien ciblé d'un projet FEM donné et/ou qui utilise des ressources spécifiques que le projet maintient ou améliore.	Rapports de terrain de Rappports formation	Annuellement	PMU	Rapport consultant	Assumed that 100% of target population are trained and that obstacles to participation and being able to understand the training for women and other vulnerable populations e.g. indigenous peoples are adequately addressed e.g. high levels of illiteracy, availability to participate
	Indicateur 6 Nombre de documents réglementaires et techniques améliorés grâce à l'inclusion d'approches plus intégrées et inclusives et à des mesures de sauvegarde plus fortes.	Midterm target: 5 documents End of project target: 10 documents with over half the documents being gender sensitive	Number of regulatory and technical documents will come from the environmental and forestry regulatory framework. We estimate that at mid-term, a dozen texts/documents can be taken and that at the end of the project, there will be 25 documents.	The baseline data are given by the PPG/FEM7 Team. The team proceeded by making an inventory of the materials to be targeted in the application of the main regulatory texts about environment and forest	Annuellement	PMU	PMU report	Assumes that all targets of the regulatory texts on the environment and forest will be translated into action
Résultat du projet 2 Des paysages forestiers mieux conservés, avec une surveillance environnementale renforcée et des	Indicateur 7 Nombre de zones protégées et conservées faisant l'objet d'un suivi environnemental nouveau ou amélioré et de	Improved env. monitoring in 4 PAs, 10 forest concessions IPLCs involved in monitoring in 4 protected areas, 4 forest concessions, 8	This indicator will come from partnerships as well as training workshops. With gov and PA staff, community and the private sector, aim is for	The baseline data are given by the PPG/FEM7 Team. Data will be collected after each workshop training.	Annuellement	PMU	PMU report	On suppose que 100% du personnel ciblé sera formé et que tous les obstacles à la participation et à la compréhension du matériel de formation seront levés. On suppose également que les AP et les concessionnaires restent favorables aux partenariats avec les membres des

Suivi des résultats	Indicateurs	Cibles	Description des indicateurs et des objectifs	Source des données et méthodes de collecte	Fréquence	Responsible for data collection	Moyens de vérification	Risks/Assumptions
collaborations IPLC plus nombreuses et plus solides.	partenariats et collaborations renforcés avec l'IPLC, y compris les femmes participant au suivi.	community forests 150 people trained in env. monitoring, including 60 women or more	150 people to be trained by end of the project in addition to the institutional targets	Les données de base sont fournies par l'équipe PPG/FEM7. Les données seront collectées sur le terrain à travers les concessions forestières considérées dans le paysage du projet, en utilisant le SIG et le METT.	Annuellement	Project consultant	Consultant report	communautés locales. On suppose que toutes les concessions forestières ciblées seront surveillées dans le paysage du projet.
Project Outcome 3 Community livelihoods improved through well managed and conserved community forest landscapes and other affiliated resources, and strengthened community enterprises and value chains	Indicateur 8 Nombre de concessions forestières contrôlées selon les critères du FSC, y compris l'élaboration d'une EIES et d'un PGES solides.	Midterm target: 4 forest concessions End of project target: 10 forest concessions	This indicator will come from visits' field reports. The forest concessions will be monitored with FSC criteria, including the development of robust EIES and CGES	Les données de base sont fournies par l'équipe PPG/FEM7, les informations recueillies lors des précédentes visites de terrain. De nouvelles données seront collectées sur le terrain dans les zones protégées du paysage du projet.	Annuellement	Project consultant	Consultant report	On suppose que les communautés choisissent de s'engager dans le projet pour le développement ou le renforcement des entreprises et des chaînes de valeur fondées sur la nature, et qu'elles tirent ainsi profit des initiatives.
Project Outcome 3 Community livelihoods improved through well managed and conserved community forest landscapes and other affiliated resources, and strengthened community enterprises and value chains	Indicateur 9 Nombre de femmes et d'hommes de l'IPLC tirant des avantages socio-économiques d'opportunités commerciales nouvelles ou améliorées grâce aux interventions du projet en matière de développement des capacités ou de chaînes de valeur de l'économie de la faune sauvage.	Midterm target: 75 women and 75 men End of project target: 200 women and 200 men	Cet indicateur proviendra des rapports de visite sur le terrain. Nous estimons qu'à mi-parcours du projet, 5 communautés et leurs associations et coopératives locales seront renforcées, et plus d'une douzaine à la fin du projet.	Baseline survey at the start of the project and follow up survey at midterm and at the end of project for self-reporting on	Annuellement	Executing partners	Consultant report	Ces bénéficiaires chevaucheront le nombre total de bénéficiaires directs de l'indicateur de base 11. Suppose que le développement ou le renforcement des chaînes de valeur PFNL entrainera une augmentation de l'emploi et de la
Project Outcome 3 Community livelihoods improved through well managed and conserved community forest landscapes and other affiliated resources, and strengthened community enterprises and value chains	Indicateur 10 Nombre de PME et/ou de chaînes de valeur liées à la biodiversité forestière renforcées	At end of project: Supported SMEs = 8 Mature (self-sustaining) SMEs	Number of IPLCs members (male and female) with increased income and/or monetary benefits from development					

Suivi des résultats	Indicateurs	Cibles	Description des indicateurs et des objectifs	Source des données et méthodes de collecte	Fréquence	Responsable for data collection	Moyens de vérification	Risks/Assumptions
	en vue d'obtenir des avantages au niveau communautaire (pour les membres masculins et féminins) avec la conservation des paysages forestiers, conduisant à une résilience accrue des IPLC.	= 4 Including local SMEs focused on honey, nkumu, ibogha, moabi, rotn...	of NTFP value chains	Income and other benefits will seek to capture the perspective of both women and men				génération de revenus pour les femmes et les hommes de manière équitable. Il est possible qu'il soit difficile d'obtenir des informations quantitatives ou qualitatives sur les avantages que les participants retirent du projet, à moins qu'il ne soit prévu à l'avance de recueillir leurs points de vue, dans le cadre du processus de suivi. De nombreux avantages pourraient également se manifester surtout après la fin du projet, ce qui est difficile à prévoir.
Résultat du projet 4 Renforcement de la communication, de l'échange de connaissances, de l'intégration de la dimension de genre, de la coordination et du suivi et de l'évaluation du projet.	Indicateur 11 Nombre de femmes et d'hommes déclarant avoir reçu et être en mesure de comprendre le matériel de communication élaboré dans le cadre de la stratégie de communication du projet, et proportion de ceux qui donnent un avis favorable (par sous-groupes).	Midterm target: 33,000; - 13,200 women - 19,800 men At the end of the project: 60,000; - 24,000 women - 36,000 men % of surveyed people who heard project communication = 60%; % that recall content = 30%, and % that behavior = 20%	Nombre de documents de communication, de sensibilisation et de gestion des connaissances produits qui sont adaptés aux besoins des femmes et des hommes et proportion (%) qui atteignent effectivement les femmes (et autres groupes vulnérables).	Tracking by PMU Communication & Knowledge Management Strategy Communication & KM materials Tracking of development and implementation of M&E Plan by PMU	Annuellemen t	PMU	Consultant report Also returns to completion of progress reports (PPR) and Closeout Report (PCR) as well as reflection exercises along with evaluations MTR and TE	Le matériel produit sera conçu pour refléter les groupes cibles dans le cadre de la stratégie de communication et de gestion des connaissances du projet. La conception et le choix des mécanismes de communication tiendront également compte d'autres obstacles tels que les taux élevés d'analphabétisme, le manque d'accès aux mécanismes de communication et la capacité à participer aux réunions de sensibilisation à la communication. Ce matériel de communication s'ajoutera aux autres produits développés dans le cadre des composantes du projet.
	Indicateur 12 Proportion de femmes qui déclarent être en mesure de participer activement aux dialogues et à la prise de décision, tant au niveau de la communauté locale qu'au niveau	Midterm: 50 At the end of project: 100	Nombre de femmes de mesure de participation à la prise de décision locale ou de haut niveau concernant l'orientation stratégique du projet et/ou les activités entreprises	Field reports Training reports	Annuellemen t	PMU, executing partners	Consultant report	Cela inclut, sans s'y limiter, les femmes dans les administrations/agences (DGE/EPN, DGF, ANPN) ; cela inclut également l'implication des femmes au niveau local, par exemple dans les comités consultatifs de gestion, les prises de décisions communautaires. L'utilisation du terme "rapport" a également le potentiel de recueillir des commentaires plus qualitatifs de

Suivi des résultats	Indicateurs	Cibles	Description des indicateurs et des objectifs	Source des données et méthodes de collecte	Fréquence	Responsable for data collection	Moyens de vérification	Risks/Assumptions
	gouvernemental.		grâce à l'investissement du FEM.					la part des femmes, des hommes et d'autres groupes vulnérables, reflétant leur expérience du projet ainsi que leur capacité à participer réellement et à tirer des bénéfices de manière juste et équitable.

VI. DISPOSITIONS EN MATIERE DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

549. Le projet sera mis en œuvre selon la MNI (modalité de mise en œuvre nationale) soutenue par le PNUD, ce dernier fournissant des services d'appui au pays au partenaire de mise en œuvre par l'intermédiaire d'un bureau national, comme convenu dans la lettre d'accord figurant en annexe.

Section 1 : Rôles et responsabilités générales dans le mécanisme de gouvernance des projets

Partenaire de mise en œuvre

550. Le Partenaire d'exécution de ce projet est la DGEPN, intégrée au MEF, du gouvernement du Gabon.

551. Le Partenaire d'exécution est l'entité à laquelle l'Administrateur du PNUD a confié la mise en œuvre de l'assistance du PNUD spécifiée dans le présent document de projet signé, ainsi que la prise en charge de l'entière responsabilité et de l'obligation de rendre compte de l'utilisation efficace des ressources du PNUD et de la livraison des résultats, comme indiqué dans le présent document.

552. Le Partenaire de mise en œuvre est responsable de l'exécution de ce projet. Les tâches spécifiques comprennent :

- La planification, la coordination, la gestion, le suivi, l'évaluation et les rapports du projet. Cela comprend la fourniture de toutes les informations et données requises pour un rapport de projet opportun, complet et basé sur des preuves, y compris les résultats et les données financières, si nécessaire. Le partenaire de mise en œuvre s'efforcera de s'assurer que le suivi et l'évaluation au niveau du projet sont effectués par des instituts nationaux et sont alignés sur les systèmes nationaux afin que les données utilisées et générées par le projet soutiennent les systèmes nationaux. Dans la mesure du possible, des efforts seront faits pour recueillir des données ventilées par sexe.
- Superviser la gestion des risques du projet tels qu'ils sont inclus dans le présent document de projet et les nouveaux risques qui peuvent apparaître pendant la mise en œuvre du projet.
- L'acquisition de biens et de services, y compris les ressources humaines.
- La gestion financière, y compris la supervision des dépenses financières par rapport aux budgets du projet.
- L'approbation et la signature du plan de travail pluriannuel.
- Approuver et signer le rapport de livraison combiné à la fin de l'année ; et,
- Signer le rapport financier ou l'autorisation de financement et le certificat de dépenses.

Parties prenantes et groupes cibles du projet

553. Programme des Nations Unies pour le développement : Le PNUD est responsable devant le FEM de la mise en œuvre de ce projet. Cela inclut la supervision de l'exécution du projet par le Partenaire d'exécution afin de s'assurer que le projet est réalisé conformément aux politiques et procédures du PNUD et du FEM, ainsi qu'aux normes et dispositions décrites dans la lettre de délégation de pouvoirs (DOA) pour ce projet. **Le Coordonnateur exécutif du PNUD pour le FEM, en consultation avec les Bureaux du PNUD et le Partenaire d'exécution, se réserve le droit de révoquer la DOA du projet, de suspendre ou d'annuler ce projet du FEM.** Le PNUD est responsable de la fonction d'assurance du projet dans la structure de gouvernance du projet et présente au Conseil du projet et assiste aux réunions du Conseil du projet en tant que membre sans droit de vote.

554. Une cloison étanche sera maintenue entre les fonctions de supervision et d'assurance qualité du projet assurées par le PNUD et imputées aux frais du FEM, et tout soutien à l'exécution du projet assuré par le PNUD (à la demande et avec l'accord du Partenaire d'exécution et du FEM) et pouvant être imputé aux frais de gestion du projet du FEM (uniquement si le FEM l'approuve). La séparation des fonctions et les dispositions relatives au pare-feu pour le PNUD dans ce cas sont décrites dans la section suivante.

555. Le PNUD est chargé de fournir des services de gestion du cycle de projet du FEM, à savoir l'approbation et le démarrage du projet, la supervision et le contrôle du projet, et l'achèvement et l'évaluation du projet. Le PNUD est également responsable du rôle d'assurance du projet du Comité de pilotage du projet (PSC).

556. En outre, le gouvernement de la République du Gabon, étant pleinement engagé à assurer une exécution réussie et en temps voulu de ce projet, mais ayant reçu les résultats de l'évaluation HACT Micro de juillet 2021 de l'Agence d'exécution (EI) désignée de ce projet - la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) sous le Ministère des Forêts, de l'Environnement et du Changement Climatique (MEF), évaluée avec un **risque significatif** - a demandé le soutien du PNUD pour le projet (NIM soutenu), comme indiqué ci-dessous. Bien que le PNUD joue principalement un rôle de supervision et d'assurance, il contribuera également à l'exécution du projet en fournissant des services d'appui, comme indiqué dans la lettre de demande (voir annexe 16), en tant que stratégie d'atténuation des risques. Les coûts directs du projet (DPC) associés à ce rôle limité de soutien à l'exécution du PNUD sont inclus dans le budget du PMC, avec 215 000 \$ du budget provenant du FEM par le biais du projet et 35 000 \$ du PNUD comme cofinancement.

Section 2 : Structure de gouvernance du projet

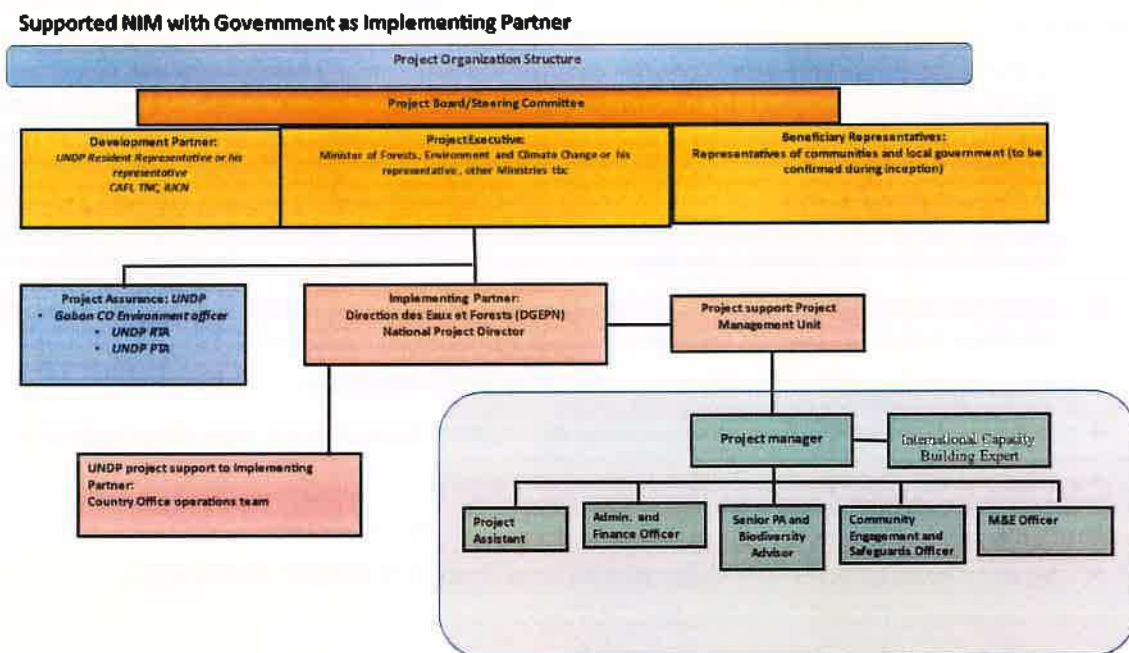


Figure 20. NIM soutenu avec le gouvernement comme partenaire de mise en œuvre

557. Le représentant résident du PNUD assume l'entière responsabilité de la supervision et de l'assurance qualité de ce projet et veille à ce qu'il soit mis en œuvre dans les délais impartis, conformément aux exigences spécifiques du FEM, aux politiques et procédures du PNUD en matière de programmes et d'opérations (POPP), à son règlement financier et à son cadre de contrôle interne. Un représentant du Bureau de pays du PNUD assumera le rôle d'assurance et présentera les résultats de l'assurance au Conseil du projet, et assistera donc aux réunions du Conseil du projet en tant que membre sans droit de vote.

558. Soutien du projet par le PNUD : Le Partenaire d'exécution et le PFO du FEM ont demandé au PNUD de fournir des services d'appui d'un montant de 250 000 USD pour toute la durée du projet, et le FEM a accepté que le PNUD fournisse ces services d'appui à l'exécution [et que le coût de ces services soit partagé entre le budget du projet et le cofinancement du PNUD, comme indiqué à l'Annexe 16]. Cette lettre d'accord est jointe au présent document de projet.

Pour garantir la stricte indépendance requise par le FEM et conformément au cadre de contrôle interne du PNUD, ces services d'exécution seront fournis indépendamment des services de supervision et d'assurance qualité spécifiques au FEM.

Section 3 : Ségrégation des tâches et pare-feu vis-à-vis de la représentation du PNUD au conseil du projet :

559. Comme indiqué dans Minimum Fiduciary Standards for FEM Partner Agencies, lorsqu'une Entité d'exécution du FEM (c'est-à-dire le PNUD) assure à la fois la supervision de la mise en œuvre et l'exécution d'un projet, elle doit séparer ses fonctions de supervision et d'exécution du projet, et décrire dans le document de projet pertinent un : 1) Un arrangement institutionnel satisfaisant pour la séparation des fonctions de supervision et d'exécution de la mise en œuvre dans différents départements de l'Agence partenaire du FEM ; et 2) Des lignes claires de responsabilité, d'établissement de rapports et d'obligation de rendre compte au sein de l'Agence partenaire du FEM entre les fonctions de supervision et d'exécution de la mise en œuvre du projet.

560. Dans le cadre de ce projet NIM, le rôle de supervision de la mise en œuvre du projet par le PNUD - représenté au sein du conseil d'administration du projet et via la fonction d'assurance du projet - est assumé par le point focal environnemental du PNUD, Guilhem Ribaucour. Le rôle de soutien à l'exécution du PNUD dans le projet (tel que demandé par le partenaire de mise en œuvre et approuvé par le FEM) est assumé par Ketty Inoussa Akoussa, analyste financière et PMSU, Laetitia Biye, associée aux achats, un associé aux achats supplémentaire (à embaucher) et un associé administratif et financier supplémentaire (à embaucher), qui rendront tous compte à Mirana Rahiravola, directrice des opérations.

Section 4: Roles and Responsibilities of the Project Organization Structure:

561. Comité du projet : Tous les projets du PNUD doivent être régis par un conseil ou un comité multipartite établi pour examiner les performances sur la base du suivi et de l'évaluation, et les questions de mise en œuvre afin de garantir la qualité des résultats. Le Conseil de projet (également appelé Comité de pilotage du projet) est l'organe de surveillance le plus élevé et le plus spécialisé pour un projet.

562. Les deux rôles principaux (obligatoires) du conseil de projet sont les suivants :

- 1) **Supervision de haut niveau de l'exécution du projet par le partenaire de mise en œuvre** (comme expliqué dans la section "Provide Oversight" du POPP). Il s'agit de la fonction principale du conseil de projet, qui comprend des évaluations annuelles (et selon les besoins) de tous les risques majeurs pour le projet, et des décisions/accords sur les actions de gestion ou les mesures correctives pour les traiter efficacement. Le conseil de projet examine les preuves de la performance du projet sur la base du suivi, de l'évaluation et des rapports, y compris les rapports d'avancement, les évaluations, les registres des risques et le rapport de livraison combiné. Le Conseil de projet est chargé de prendre les mesures correctives nécessaires pour que le projet atteigne les résultats souhaités.
- 2) **L'approbation des décisions stratégiques d'exécution du projet du partenaire d'exécution** en vue d'évaluer et de gérer les risques, de surveiller et d'assurer la réalisation globale des résultats et impacts prévus et d'assurer la durabilité à long terme des décisions d'exécution du projet du partenaire d'exécution (comme expliqué dans la section "Manage Change" du POPP).

588. Exigences pour siéger au Conseil du projet :

- ✓ Accepter les termes de référence du conseil et les règles sur les protocoles, le quorum et les procès-verbaux.
- ✓ Se réunir chaque année, au moins une fois.
- ✓ Déclarer tout conflit d'intérêt dans l'exercice des fonctions d'un membre du conseil de projet et prendre toutes les mesures pour éviter tout conflit d'intérêt réel ou perçu. Cette divulgation doit être documentée et conservée dans les archives du PNUD.
- ✓ S'acquitter des fonctions du Conseil de projet conformément aux politiques et procédures du PNUD.
- ✓ Assurer les plus hauts niveaux de transparence et veiller à ce que les procès-verbaux des réunions du Conseil de projet soient enregistrés et communiqués aux parties prenantes du projet.

589. Responsabilités du Comité du projet :

- ✓ Accepter les termes de référence du Conseil et les règles sur les protocoles, le quorum et la rédaction des procès-verbaux.
- ✓ Se réunir annuellement ; au moins une fois.
- ✓ Déclarer tout conflit d'intérêt dans l'exercice des fonctions de membre du conseil de projet et prendre toutes les mesures pour éviter tout conflit d'intérêt réel ou perçu. Cette divulgation doit être documentée et conservée dans les archives du PNUD.
- ✓ S'acquitter des fonctions du Conseil de projet conformément aux politiques et procédures du PNUD.
- ✓ Assurer les plus hauts niveaux de transparence et veiller à ce que les procès-verbaux des réunions du Conseil de projet soient enregistrés et communiqués aux parties prenantes du projet.

563. Responsabilités du Comité du projet :

- ✓ Prise de décision par consensus :
 - Le conseil de projet fournit une orientation et une direction générales au projet, en veillant à ce qu'il reste dans les limites des contraintes spécifiées, et en assurant une supervision générale de la mise en œuvre du projet.
 - Il examine les performances du projet sur la base du suivi, de l'évaluation et des rapports, notamment les rapports d'avancement, les journaux des risques et le rapport de livraison combiné ;
 - Le conseil du projet est chargé de prendre des décisions de gestion par consensus.
 - Afin d'assurer la responsabilité ultime du PNUD, les décisions du conseil de projet doivent être prises conformément aux normes qui garantissent une gestion axée sur les résultats de développement, le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace.
 - Dans le cas où un consensus ne peut être atteint au sein du Conseil, le représentant du PNUD au sein du Conseil fera office de médiateur pour trouver un consensus et, si celui-ci ne peut être trouvé, prendra la décision finale afin de garantir que la mise en œuvre du projet ne soit pas indûment retardée.
- ✓ Superviser l'exécution du projet :
 - Convenir des tolérances du gestionnaire de projet, le cas échéant, dans le cadre des paramètres définis dans le document de projet, et fournir des directives et des conseils pour les situations exceptionnelles où les tolérances du gestionnaire de projet sont dépassées.
 - Évaluer les plans de travail annuels préparés par le partenaire de mise en œuvre du projet ; examiner les rapports de livraison combinés avant la certification par le partenaire de mise en œuvre.
 - Traiter toute question de haut niveau relative au projet, telle que soulevée par le chef de projet et l'assurance du projet ;
 - Donner des conseils sur les modifications majeures et mineures du projet dans le cadre des paramètres fixés par le PNUD et le donateur et transmettre ces propositions de modifications majeures et mineures au coordinateur exécutif du PNUD BPPS Nature, Climat et Énergie (et au FEM, conformément aux politiques du FEM) ;
 - Fournir des directives et des recommandations de haut niveau à l'unité de gestion du projet pour s'assurer que les produits livrables convenus sont produits de manière satisfaisante et conformément aux plans.
 - Suivre et contrôler les activités cofinancées et la réalisation des montants de cofinancement de ce projet.
 - Approuver le rapport de démarrage, les rapports annuels d'exécution du projet du FEM, les rapports d'évaluation à mi-parcours et les rapports d'évaluation finale.

564. o Assurer l'engagement des ressources humaines pour soutenir la mise en œuvre du projet, en arbitrant tout problème au sein du projet.

✓ Gestion des risques :

565. o Fournir des conseils sur les risques évolutifs ou matérialisés du projet et convenir des mesures d'atténuation et de gestion possibles pour faire face à des risques spécifiques.

566. o Examiner et mettre à jour le registre des risques du projet et les plans de gestion associés sur la base des informations préparées par le partenaire de mise en œuvre. Cela comprend les risques liés qui peuvent être directement gérés par ce projet, ainsi que les risques contextuels qui peuvent affecter l'exécution du projet ou la conformité et la réputation du PNUD mais qui sont hors du contrôle du projet. Par exemple, les risques sociaux et environnementaux associés aux activités cofinancées ou aux activités qui se déroulent dans la zone d'influence du projet et qui ont des implications pour le projet.

567. o Traiter les doléances au niveau du projet.

568. Coordination :

569. o Assurer la coordination entre les différents projets et programmes financés par les donateurs et le gouvernement.

570. o Assurer la coordination avec les différentes agences gouvernementales et leur participation aux activités du projet.

590. Composition du Conseil du projet : La composition du Conseil du projet doit inclure des individus affectés aux trois rôles suivants :

✓ Superviser l'exécution du projet :

- o Convenir des tolérances du gestionnaire de projet, le cas échéant, dans le cadre des paramètres définis dans le document de projet, et fournir des directives et des conseils pour les situations exceptionnelles où les tolérances du gestionnaire de projet sont dépassées.
- o Évaluer les plans de travail annuels préparés par le partenaire de mise en œuvre du projet ; examiner les rapports de livraison combinés avant la certification par le partenaire de mise en œuvre.
- o Traiter toutes les questions de haut niveau relatives au projet, telles que soulevées par le chef de projet et l'assurance du projet ;
- o Donner des conseils sur les modifications majeures et mineures du projet dans le cadre des paramètres fixés par le PNUD et le donateur et transmettre ces propositions de modifications majeures et mineures au coordinateur exécutif du PNUD BPPS Nature, Climat et Énergie (et au FEM, conformément aux politiques du FEM) ;
- o Fournir des directives et des recommandations de haut niveau à l'unité de gestion du projet pour s'assurer que les produits livrables convenus sont produits de manière satisfaisante et conformément aux plans.
- o Suivre et contrôler les activités cofinancées et la réalisation des montants de cofinancement de ce projet.
- o Approuver le rapport de démarrage, les rapports annuels d'exécution du projet du FEM, les rapports d'évaluation à mi-parcours et les rapports d'évaluation finale.
- o Assurer l'engagement des ressources humaines pour soutenir la mise en œuvre du projet, en arbitrant tout problème au sein du projet.

✓ Gestion des risques :

- Fournir des conseils sur l'évolution ou la matérialisation des risques du projet et convenir des mesures d'atténuation et de gestion possibles pour traiter les risques spécifiques.
 - Examiner et mettre à jour le registre des risques du projet et les plans de gestion associés sur la base des informations préparées par le partenaire d'exécution. Cela comprend les risques liés qui peuvent être directement gérés par ce projet, ainsi que les risques contextuels qui peuvent affecter l'exécution du projet ou la conformité et la réputation du PNUD mais qui sont hors du contrôle du projet. Par exemple, les risques sociaux et environnementaux associés aux activités cofinancées ou aux activités qui se déroulent dans la zone d'influence du projet et qui ont des implications pour le projet.
 - Traiter les griefs au niveau du projet.
- ✓ **Coordination:**
- Assurer la coordination entre les différents projets et programmes financés par les donateurs et le gouvernement.
 - Assurer la coordination avec les différentes agences gouvernementales et leur participation aux activités du projet.

571. **Composition du conseil de projet :** La composition du conseil de projet doit inclure des personnes affectées aux trois rôles suivants :

- **Directeur de projet :** Il s'agit d'un individu qui représente la propriété du projet et préside (ou co-préside) le Conseil du projet. L'exécutif est généralement le principal homologue national pour les projets mis en œuvre au niveau national (généralement de la même entité que le partenaire de mise en œuvre). Dans des cas exceptionnels, deux personnes de différentes entités peuvent partager ce rôle et/ou coprésider le conseil du projet. Si l'exécutif du projet co-préside le conseil du projet avec des représentants d'une autre catégorie, il le fait généralement avec un représentant du partenaire de développement. L'exécutif du projet est : Le ministre Lee White ou son représentant.
- **Représentant(s) des bénéficiaires :** Individus ou groupes représentant les intérêts des groupes de parties prenantes qui bénéficieront finalement du projet. Leur fonction principale au sein du conseil est d'assurer la réalisation des résultats du projet du point de vue des bénéficiaires du projet. Souvent, des représentants de la société civile, des associations industrielles ou d'autres entités gouvernementales bénéficiant du projet peuvent remplir ce rôle. Il peut y avoir plusieurs représentants des bénéficiaires dans un conseil de projet. Le(s) représentant(s) des bénéficiaires est/sont : les représentants des forêts communautaires dans le paysage du projet, le comité consultatif local de gestion (CCGL), l'association MINAPYGA (Mouvement National des Autochtones Pygmées du Gabon), et autres. (La liste complète sera confirmée lors de l'atelier de lancement du projet, qui aura lieu dans les deux mois suivant la date de démarrage officiel du projet).
- **Partenaire(s) de développement :** Individus ou groupes représentant les intérêts des parties concernées qui fournissent un financement, une orientation stratégique et/ou une expertise technique au projet. Le(s) partenaire(s) de développement est/sont : Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (CAFI) (Berta Pesti, Conseiller Technique et Chef du Secrétariat), Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CENAREST) (Alfred NGOMAMDA, Commissaire Général), The Nature Conservancy (TNC) (Marie-Claire Paiz, Directeur du Programme Pays Gabon), Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), et Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en tant que chef de file du FEM Congo IP. (à confirmer lors de l'atelier de lancement du projet)

572. **Assurance du projet :** L'assurance du projet relève de la responsabilité de chaque membre du conseil de projet ; toutefois, le PNUD joue un rôle distinct en matière d'assurance pour tous les projets du PNUD en exerçant des fonctions objectives et indépendantes de supervision et de suivi du projet. Le PNUD assure l'assurance qualité

et soutient le Conseil du projet (et l'Unité de gestion du projet) en exerçant des fonctions objectives et indépendantes de supervision et de contrôle du projet, y compris la conformité avec la gestion des risques et les normes sociales et environnementales du PNUD. Le Conseil du projet ne peut déléguer aucune de ses responsabilités en matière d'assurance qualité au gestionnaire du projet. Le PNUD fournit des services de supervision à trois niveaux impliquant les bureaux de pays du PNUD et le PNUD au niveau régional et au siège. L'assurance du projet est totalement indépendante de l'exécution du projet.

573. Un représentant désigné du PNUD jouant le rôle d'assurance du projet doit assister à toutes les réunions du conseil et soutenir les processus du conseil en tant que représentant sans droit de vote. Il convient de noter que si, dans certains cas, le rôle d'assurance du projet joué par le PNUD dans l'ensemble du projet peut englober des activités se déroulant à plusieurs niveaux (par exemple, mondial, régional), au moins un représentant du PNUD jouant cette fonction doit, dans le cadre de ses fonctions, assister spécifiquement aux réunions du conseil et fournir aux membres du conseil la documentation nécessaire à l'exercice de leurs fonctions. Le représentant du PNUD jouant la fonction principale d'assurance du projet est : Guilhem Ribaucour, point focal environnemental du PNUD.

574. **Gestion du projet - Exécution du projet** : Le gestionnaire de projet (PM) (également appelé coordinateur de projet) est le représentant le plus haut placé de l'unité de gestion de projet (PMU) et est responsable de la gestion quotidienne globale du projet au nom du partenaire de mise en œuvre, y compris la mobilisation de tous les intrants du projet, la supervision du personnel du projet, des parties responsables, des consultants et des sous-traitants. Le gestionnaire de projet présente généralement les principaux produits livrables et documents au conseil pour examen et approbation, y compris les rapports d'avancement, les plans de travail annuels, les ajustements des niveaux de tolérance et les registres de risques.

575. Un représentant désigné de PMU InterLife doit assister à toutes les réunions du conseil et soutenir les processus du conseil en tant que représentant sans droit de vote.

576. Le principal représentant de PMU InterLife assistant aux réunions du conseil est le directeur de projet.

Autres conseils pour la gestion de projet

577. Le partenaire de mise en œuvre, DGEPN, désignera un membre du personnel de haut niveau pour servir de directeur national de projet (NPD). Le NPD assurera la supervision stratégique et la direction de la mise en œuvre du projet, qui sera administrée au quotidien par un gestionnaire de projet (PM) à temps plein (également nommé et rémunéré par le PI) et son équipe au sein de l'unité de gestion de projet (PMU), avec le soutien consultatif supplémentaire du conseil consultatif technique (TAC). Un expert international en renforcement des capacités sera également recruté pour assurer le renforcement des capacités techniques/professionnelles et soutenir le CCT.

578. **Unité de gestion du projet (UGP)** : L'UGP sera dirigée par le gestionnaire du projet (PM) avec une autorité déléguée pour administrer le projet sur une base quotidienne au nom de DGEPN et du PNUD, dans les paramètres déterminés par la structure de supervision supérieure du projet, le PSC.

579. Dans tous les cas où ni la Partie exécutante (PI) ni l'Unité de gestion du projet (UGP) n'ont l'expertise nécessaire pour exécuter de manière adéquate une activité particulière du projet, la fonction principale de l'UGP est d'organiser la recherche et l'embauche de fournisseurs de services appropriés en fonction des besoins et des exigences spécifiques du projet, comme indiqué dans ce document.

580. **Directeur de projet** : La principale responsabilité du gestionnaire de projet est de s'assurer que le projet produit les résultats spécifiés dans le document complet du projet, selon les normes de qualité requises et dans les contraintes de temps et de coût spécifiées. Le PM assurera la liaison et travaillera régulièrement et étroitement avec toutes les institutions partenaires afin de lier le projet à des programmes et initiatives complémentaires. Le GP est responsable devant le NPD et le PNUD de la qualité, de la rapidité et de l'efficacité des activités réalisées, ainsi que de l'utilisation des fonds.

581. L'administration et la gestion quotidiennes du projet par l'UGP seront assurées par le GP avec un responsable administratif et financier et un assistant de projet ; ces trois personnes constituent l'équipe de base de l'UGP pour la gestion du projet ; elles seront également soutenues par un expert international en renforcement des capacités (voir ci-dessous). Le recrutement de services d'appui professionnels et l'acquisition de tout équipement et matériel nécessaire au projet seront effectués par ces trois membres principaux de l'UGP, en consultation avec le NPD et le PNUD si nécessaire et conformément à toutes les règles et procédures de recrutement et d'acquisition pertinentes.

582. L'équipe centrale se verra attribuer un espace de bureau dans les locaux de la DGEPN à Libreville, sans frais pour le projet, avec un espace suffisant pour les 3 membres à temps plein de l'UGP ci-dessus et deux espaces supplémentaires pour les autres membres du personnel qui seront engagés, y compris l'expert international en renforcement des capacités et d'autres consultants à temps partiel engagés à des fins spécifiques (voir ci-dessous).

583. L'équipe centrale de l'UGP sera en outre soutenue par plusieurs employés techniques à temps partiel, chacun étant couvert financièrement par des budgets hors gestion associés aux résultats et activités pertinents du projet : suivi environnemental, entreprises (secteur privé) et chaînes de valeur, genre et inclusion sociale, communications et gestion des connaissances, et IPLCs et approches basées sur les droits dans la conservation de la biodiversité par zone.

584. Expert international en renforcement des capacités : Un expert international en renforcement des capacités sera engagé pour renforcer les capacités du PI, de l'UGP et des autres parties prenantes du projet dans tous les domaines techniques du projet, les coûts associés étant partagés entre les trois principales composantes techniques du projet et leurs ensembles respectifs de résultats et d'activités.

585. En plus de l'appui à plein temps au PI, à l'UGP et aux autres parties prenantes du projet (y compris les organisations gouvernementales et non gouvernementales), y compris selon les besoins/demandes de la PND, l'Expert International en Renforcement des Capacités dirigera également le développement d'un Conseil Consultatif Technique (CCT) au Gabon comprenant une forte connaissance/expérience du contexte particulier du paysage du projet et de la situation actuelle, ainsi qu'une connaissance théorique et pratique des thématiques reconnues comme étant les principales innovations introduites par ce projet - à savoir, les approches paysagères de la conservation de l'environnement et du développement durable, la gestion intégrée des bassins versants, la gouvernance inclusive, les zones protégées et conservées, les territoires de vie, et les approches bien établies ainsi que les approches innovantes et participatives pour le suivi des systèmes socio-écologiques forestiers intégrés.

586. Conseil consultatif technique (CCT) : Le TAC sera développé au lancement du projet et approuvé pendant l'atelier de démarrage sous l'autorité du Comité de pilotage du projet, mais ayant des relations primaires avec l'UGP. Le TAC sera présidé par le NPD, avec un fort soutien de l'expert international en renforcement des capacités, et il sera composé de personnes expérimentées ayant une expertise dans la conservation du paysage, la gestion intégrée des bassins versants, l'économie de la biodiversité, la conservation inclusive, et le suivi environnemental - donc constituting a diverse multi-disciplinary team of scientific/technical experts willing to serve in honorary capacity on a prestigious, hands-on committee.

Tableau 25. Personnel du projet

POSTE DU STAFF DU PROJET	TYPE DE RÔLE / NOMINATION	SOURCE DE FINANCEMENT
FINANCÉ PAR LE GOUVERNEMENT		
Directeur national de projet (NPD)	Nomination du gouvernement, contrôle de haut niveau	Aucun salaire ou complément de salaire provenant du projet n'est autorisé, seulement les frais.
Chef de projet (PM)	Nomination par le gouvernement	Financé par le gouvernement
Responsable administratif et financier (AFO)	Nomination par le gouvernement	Financé par le gouvernement
FUNDED BY THE PROJECT		
Rôles de gestion		

Assistant de projet	Gestion de projet	A mi-temps, financé par le projet
Rôles techniques		
Expert en renforcement des capacités internationales	Renforcement des capacités du PI (DGEPN) et des autres partenaires du projet dans les domaines techniques liés aux composantes techniques du projet.	Des composantes 1 à 3
Conseiller principal en matière d'AP et de biodiversité	Rôle consultatif de haut niveau	De la composante 2
Responsable de l'engagement communautaire et des sauvegardes	Rôle technique, à temps partiel	De la composante 4
Responsable du S & E	Rôle technique, à temps partiel	De la composante 4

Plus de détails sur le personnel du projet, y compris les projets de termes de référence (TDR) pour le personnel de l'UGP, les consultants et autres prestataires de services qui seront contractés pour la mise en œuvre du projet sont détaillés dans l'annexe 7.

VII. LA PLANIFICATION ET LA GESTION FINANCIERES

587. Le coût total du projet est de 44.601.513 USD. Il est financé par une subvention du FEM de 6 566 513 USD administrée par le PNUD, un cofinancement en nature de 35 000 USD du PNUD à administrer par le PNUD, et un soutien supplémentaire de 1 500 000 USD en cofinancement de subvention de The Nature Conservancy, et de 36 500 000 USD du gouvernement de la République du Gabon, dont 35 000 000 USD de subvention et 1 500 000 USD de cofinancement en nature. Le PNUD, en tant qu'Agence d'exécution du FEM, est responsable de la supervision des ressources du FEM et du cofinancement en espèces transféré sur le compte bancaire du PNUD uniquement.

588. **Cofinancement** : La réalisation effective des montants de cofinancement du projet sera suivie par le Bureau de pays du PNUD et l'UGP sur une base annuelle dans le PIF du FEM et sera rapportée au FEM lors de la revue à mi-parcours et du processus d'évaluation finale comme suit .

Co-financing source	Name of Co-financier	Co-financing type	Amount (\$)
Gouvernement du pays bénéficiaire	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) under Gabon's Ministry of Forests, Environment and Climate Change (MEF)	Investissement public	35,000,000
Gouvernement du pays bénéficiaire	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) under Gabon's Ministry of Forests, Environment and Climate Change (MEF)	En nature	1,500,000
Organisation de la société civile	The Nature Conservancy Gabon	Subvention	1,500,000
Agence du FEM	UNDP	En nature	35,000
Total Co-financing			38,035,000

589. Le cofinancement sera utilisé pour les activités/résultats suivants du projet :

Tableau 26. Liste des cofinancements confirmés

Source de cofinancement	Co-financing type	Co-financing amount	Cofinancement prévu Activités/Extrants	Risques	Mesures d'atténuation des risques
Gouvernement du Gabon	En nature	US\$ 35 million	Formation du personnel du gouvernement et du secteur privé pour la mise en œuvre et le suivi des normes de certification forestière, l'application de la législation forestière, le développement des forêts	Ce cofinancement est basé sur un paiement basé sur la livraison pour la conservation	Suivi étroit des politiques de conservation des forêts gabonaises, notamment en ce qui concerne les

			communautaires, le suivi du couvert forestier et des aires protégées, la capacité nationale en matière d'impacts climatiques et d'autres activités contribuant à la conservation des forêts du bassin du Congo au Gabon.	des forêts de CAFI au gouvernement du Gabon. Bien que 15 millions de dollars de ce montant aient déjà été versés et qu'il n'y ait pas de risque associé, les paiements supplémentaires dépendent de la réalisation par le Gabon de ses objectifs dans le cadre de l'accord et seraient mis en danger en cas de changement majeur de politique, ce qui semble peu probable.	engagements pris dans le cadre du CAFI.
Gouvernement du Gabon	Subvention	US\$ 1.5 million	Dépenses récurrentes pour les salaires du personnel gouvernemental, l'entretien et le fonctionnement des véhicules, les espaces de bureau, l'organisation de réunions et de visites sur le terrain, etc.	Changement significatif de l'affectation du budget au domaine de l'environnement, ce qui semble peu probable.	Suivi des politiques environnementales du gouvernement
The Nature Conservancy	En nature	US\$ 1.5 million	Poursuite du travail de TNC avec les coopératives de pêche communautaires dans la région du Bas Ogooué, pour promouvoir/faciliter l'adoption de pratiques de pêche améliorées, la conservation communautaire et le renforcement des	Changement de l'allocation du budget, ce qui semble peu probable car TNC est un partenaire de longue date dans la région.	Suivi des plans

			activités économiques basées sur la nature des communautés locales de pêcheurs.		
PNUD	Subvention	US\$ 35,000	DPC subventionné, pour les services demandés (pour lesquels seulement 215.000 \$ sont couverts par le FEM)	Aucun risque, car ces fonds sont engagés	N/A
Source de cofinancement					

Demande du Partenaire d'exécution (PI) pour que le PNUD fournisse des services d'appui au pays :

610. Le Partenaire d'exécution et le PFO du FEM ont demandé au PNUD de fournir des services d'appui pendant toute la durée du projet. La lettre de demande signée par le PI/PFO du FEM et la lettre d'accord (Letter of Agreement) le PNUD et le PI détaillant ces services d'appui sont incluses dans l'annexe 16. Afin de garantir la stricte indépendance requise par le FEM et conformément au Cadre de contrôle interne du PNUD, ces services d'exécution seront fournis indépendamment des services de supervision et d'assurance qualité spécifiques au FEM (c'est-à-dire qu'ils ne seront pas assurés par la même personne afin d'éviter tout conflit d'intérêts).

611. Les fonctions d'exécution et les services de soutien suivants sont demandés : identification et/ou recrutement du personnel du projet ; acquisition de biens et de services ; gestion financière, y compris les paiements directs, la création de formulaires de fournisseurs et la gestion des profils de fournisseurs, l'émission de chèques, le suivi, l'ajustement et l'examen des transactions financières, et la gestion de la trésorerie et des comptes bancaires ; contrôles ponctuels de HACT par des parties indépendantes. Les détails et les coûts associés à imputer à la subvention du projet FEM (215 000 USD) sont décrits dans la lettre d'accord susmentionnée entre le gouvernement du Gabon et le PNUD.

612. La demande de ces services d'appui est fondée sur le raisonnement suivant :

- Dans le cadre de la diligence raisonnable du PNUD pour ce projet, la DGEPN a fait l'objet d'une micro-évaluation HACT en juillet 2021, qui a abouti à une note globale de " risque important ", soulignant en particulier l'insuffisance des politiques et des capacités en matière de gestion financière, de structure organisationnelle et de personnel, de gestion de projet, de passation de marchés et de contrats.
- En vertu de la politique du PNUD, la mise en œuvre d'un projet avec un partenaire d'exécution présentant un " risque significatif " dans le classement HACT nécessite une modalité de mise en œuvre de la MNI soutenue. Compte tenu de l'éventail de faiblesses identifiées dans le rapport HACT pour DGEPN, les politiques du PNUD exigent que le soutien au Partenaire de mise en œuvre couvre tous les domaines opérationnels soulignés ci-dessus (finances, approvisionnement, embauche, gestion de projet).
- Compte tenu de l'évaluation du risque, et conformément aux politiques de diligence raisonnable du PNUD, le gouvernement du Gabon, par l'intermédiaire de son Point Focal Opérationnel FEM, a demandé au PNUD de fournir des services d'appui à l'exécution pour ce projet, comme détaillé dans la lettre de demande du PFO (Annexe 16).
- Le PNUD a considéré l'option d'engager une tierce partie en tant que partie responsable pour fournir l'appui à l'exécution requis à la DGEPN. Comme indiqué plus loin, la conclusion de cette évaluation des options est qu'il n'y a pas de tierces parties (agences des Nations Unies, agences bilatérales ou OSC) présentes dans le pays qui pourraient fournir ce soutien à l'exécution d'une manière qui serait efficace et rentable.

590. **Révision du budget et tolérance** : Conformément au POPP du PNUD, le conseil du projet peut convenir avec le gestionnaire du projet d'un niveau de tolérance pour chaque plan détaillé dans le cadre du plan de travail pluriannuel global. La tolérance convenue doit être inscrite dans le document de projet ou dans le procès-verbal approuvé de la réunion du conseil de projet. Elle ne doit normalement pas dépasser 10 % du budget annuel convenu au niveau de l'activité, mais rester dans les limites du plan de travail pluriannuel global approuvé au niveau de l'activité. Dans les limites des tolérances convenues, le chef de projet peut agir sans l'intervention du conseil de projet. Les restrictions s'appliquent comme suit :

591. Si les écarts suivants se produisent, le gestionnaire de projet/IP, par l'intermédiaire du bureau de pays du PNUD, demandera l'approbation de l'équipe BPPS/NCE-VF afin de garantir un rapport précis au FEM. Il est fortement recommandé de maintenir les dépenses dans les limites du budget approuvé au niveau du compte budgétaire et de la composante :

- a) Les réaffectations budgétaires doivent prouver que les changements suggérés dans le budget n'entraîneront pas de changements importants dans les résultats à atteindre par le projet. Une justification solide est requise et ne sera approuvée qu'à titre exceptionnel. Les réaffectations budgétaires entre les composantes (y compris PMC) du budget total et des plans de travail (TBWP) approuvés qui représentent une valeur supérieure à 10% de la subvention totale du FEM.
- b) L'introduction de nouveaux produits/activités (c'est-à-dire de postes budgétaires) qui ne faisaient pas partie du document de projet et du PTBA approuvés et qui représentent une valeur supérieure à 5 % de la subvention totale du FEM. Les nouveaux postes budgétaires doivent être éligibles conformément aux politiques du FEM et du PNUD (FEM and UNDP policies.)
- c) Frais de gestion du projet (PMC) : le budget de la composante PMC est plafonné et ne peut être augmenté.
- d) Tout dépassement du montant de la subvention du FEM doit être absorbé par des ressources extérieures au FEM (par exemple, TRAC du PNUD ou cofinancement en espèces).

616. **Prolongation des projets** : Le Représentant résident du PNUD et le Coordinateur exécutif du PNUD-FEM doivent approuver toutes les demandes d'extension de projet. Il convient de noter que toutes les extensions entraînent des coûts et que le budget du projet FEM ne peut être augmenté. Une seule prolongation peut être accordée à titre exceptionnel et sous réserve des conditions et des durées maximales énoncées dans le POPP du PNUD ; les coûts de gestion du projet pendant la période de prolongation doivent rester dans les limites du montant initialement approuvé, et toute augmentation des coûts du PMC sera couverte par des ressources autres que le FEM ; les coûts supplémentaires de supervision du PNUD pendant la période de prolongation doivent être couverts par des ressources autres que le FEM, conformément aux orientations du PNUD énoncées dans le POPP du PNUD.

592. **Audit** : Le projet sera audité conformément au Règlement financier et règles de gestion financière du PNUD et aux politiques d'audit applicables. Le cycle et le processus d'audit doivent être discutés lors de l'atelier de lancement. Si le partenaire d'exécution est une agence des Nations Unies, le projet sera audité conformément aux politiques d'audit applicables de cette agence.

593. **Clôture du projet** : La clôture du projet sera effectuée conformément aux exigences du PNUD décrites dans le POPP du PNUD. Tous les coûts encourus pour clôturer le projet doivent être inclus dans le budget de clôture du projet et déclarés comme engagements finaux du projet présentés au Conseil du projet lors de l'examen final du projet. Les seuls coûts qu'un projet peut encourir après l'examen final du projet sont ceux inclus dans le budget de clôture du projet.

594. **Achèvement opérationnel** : Le projet sera opérationnellement achevé lorsque les derniers apports financés par le PNUD auront été fournis et que les activités connexes auront été achevées. Cela inclut l'approbation finale du rapport d'évaluation finale (qui sera disponible en anglais) et la réponse correspondante de la direction, ainsi que la réunion du Conseil du projet pour l'examen de fin de projet. La clôture opérationnelle doit avoir lieu à la date de fin calculée par la durée approuvée après la signature du document de projet ou à la date révisée de clôture opérationnelle telle qu'approuvée dans l'extension du projet. Toute activité prévue après la date

opérationnelle nécessite l'approbation de l'extension du projet. Le Partenaire d'exécution, par le biais d'une décision du Conseil de projet, informera le Bureau de pays du PNUD de la fin de la clôture opérationnelle. A ce moment-là, le projet doit avoir terminé le transfert ou la cession de tout équipement qui est toujours la propriété du PNUD.

595. Transfert ou cession d'actifs : En consultation avec le Partenaire d'exécution et les autres parties du projet, le PNUD est chargé de décider du transfert ou de la cession des actifs. Il est recommandé que le transfert ou la cession des actifs soit examiné et approuvé par le conseil du projet, conformément aux règles et règlements du PNUD. Les actifs peuvent être transférés au gouvernement pour les activités du projet gérées par une institution nationale à tout moment pendant la durée du projet (il est fortement recommandé de le faire avant la date de clôture opérationnelle). Dans tous les cas de transfert, un document de transfert doit être préparé et conservé dans le dossier . Le transfert doit être effectué avant que l'unité de gestion du projet ne termine ses missions.

596. Achèvement financier (clôture) : Le projet sera financièrement clôturé lorsque les conditions suivantes auront été remplies ; a) le projet est opérationnellement achevé ou a été annulé ; b) le Partenaire d'exécution a rapporté toutes les transactions financières au PNUD ; c) le PNUD a clôturé les comptes du projet ; d) le PNUD et le Partenaire d'exécution ont certifié un Rapport de livraison combiné final (qui sert de révision budgétaire finale).

597. Le projet sera financièrement achevé dans les 6 mois suivant la clôture opérationnelle ou après la date d'annulation. Si la clôture opérationnelle est retardée pour une raison justifiée et approuvée, le bureau national doit faire tout son possible pour clôturer financièrement le projet dans les 9 mois suivant l'achèvement de la TE. Entre la clôture opérationnelle et la clôture financière, le partenaire de mise en œuvre identifiera et réglera toutes les obligations financières et préparera un rapport final de dépenses. Le bureau national du PNUD enverra les documents de clôture finaux signés, y compris la confirmation des dépenses cumulées finales et du solde non dépensé, à l'unité BPPS/NCE-VF pour confirmation avant que le projet ne soit financièrement clôturé dans Atlas par le bureau national du PNUD.

598. Remboursement au FEM : Si un remboursement des fonds non dépensés au FEM est nécessaire, il sera géré directement par la Direction BPPS/NCE-VF à New York. Aucune action n'est requise de la part du bureau national du PNUD sur le remboursement effectif du projet du PNUD à l'administrateur du FEM.

VIII. BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL

Budget total et plan de travail		Atlas Output Project ID : 00128787	
Atlas Award ID :	00138814	Transformation de la gouvernance des paysages forestiers dans le corridor paysager du Bas Ogooué - Basse Nyanga, Gabon	
Titre de la proposition ou du prix Atlas :	Transformation de la gouvernance des paysages forestiers dans le corridor paysager du Bas Ogooué - Basse Nyanga, Gabon		
Unité commerciale Atlas	GAB10		
Atlas Primary Output Titre du projet	Transformation de la gouvernance des paysages forestiers dans le corridor paysager du Bas Ogooué - Basse Nyanga, Gabon		
PNUD-FEM PIMS n°.	6626		
Partenaire de mise en œuvre	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN), sous le Ministère des Forêts, de l'Environnement et du Changement Climatique (MEF)		

Activité Atlas (composante FEM)	Agent d'exécution d'Atlas (Partie responsable [2], PI ou PNUD)	ID du fonds Atlas	Nom du donateur	Code de compte budgétaire Atlas [3]	Description du compte budgétaire ATLAS [3]	Montant Année 2022 (USD) (6 mois, démarrage)	Montant Année 2023 (USD)	Montant Année 2024 (USD)	Montant Année 2025 (USD) (MTR)	Montant Année 2026 (USD)	Montant Année 2027 (USD) (TE & transition)	Montant Année 2028 (USD) (6 mois, clôture)	Total (USD)	Note budgétaire
COMPOSANTE 1 :		62000	FEM	71200	Consultants internationaux	20,000	80,000	120,000	80,000	65,000	65,000	20,000	450,000	1
CONDITIONS FAVORABLES				71300	Consultants locaux	0	57,500	51,200	14,400	14,400	4,800	0	142,400	2
(selon le tableau B de la demande d'avenant du CEO)				72100	Services contractuels - Entreprises, international	0	60,000	60,000	60,000	60,000	0	0	240,000	3
	PNUD			75700	Formation, ateliers et conférences	15,000	84,000	84,000	84,000	83,600	12,000	0	362,600	4
				71600	Voyage	10,000	25,000	25,000	25,000	25,000	15,000	0	125,000	5
				72200	Équipement et mobilier	30,000	90,000	40,000	20,000	0	0	0	180,000	6
					Sous-total FEM	75,000	396,600	380,200	283,400	248,000	96,800	20,000	1,500,000	
					Total Résultat 1	75,000	396,600	380,200	283,400	248,000	96,800	20,000	1,500,000	

COMPOSANTE 2 : CONSERVATION DES PAYSAGES <i>(selon le tableau B de la demande d'avenant du CEO)</i>	PNUD	6200 0	FEM	71200	Consultants international x	26,250	52,500	52,500	52,500	52,500	26,250	315,000	7		
		71300	Consultants locaux	12,600	33,600	21,000	0	0	0	0	0	0	67,200	8	
		72100	Services contractuels - Entreprises, international	0	185,000	185,000	140,000	90,000	90,000	90,000	90,000	0	0	690,000	9
		72100	Services contractuels - Entreprises, nationales	10,000	180,000	180,000	175,000	140,000	140,000	140,000	90,000	0	0	775,000	10
		71600	Voyage	10,000	10,000	10,000	10,000	12,800	12,800	12,800	0	0	0	52,800	11
		72200	Équipement et mobilier	50,000	50,000	0	0	0	0	0	0	0	0	100,000	12
			Sous-total FEM	108,850	511,100	448,500	377,500	295,300	232,500	232,500	232,500	26,250	2,000,000		
			Total Résultat 2	108,850	511,100	448,500	377,500	295,300	232,500	232,500	232,500	26,250	2,000,000		
		6200 0	FEM	71200	Consultants international x	20,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	20,000	240,000	13	
		72100	Services contractuels - Entreprises, international	0	225,000	275,000	300,000	275,000	185,000	185,000	185,000	0	0	1,260,000	14
		72100	Services contractuels - Entreprises, nationales	25,000	105,000	105,000	85,000	40,000	40,000	40,000	0	0	0	360,000	15
		75700	Formation, ateliers et conférences	0	20,000	20,000	20,000	20,000	20,000	20,000	20,000	0	0	100,000	16
		71600	Voyage	4,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	40,000	17
	Sous-total FEM	49,000	396,000	446,000	451,000	381,000	251,000	251,000	251,000	26,000	2,000,000				
	Résultat total 3	49,000	396,000	446,000	451,000	381,000	251,000	251,000	251,000	26,000	2,000,000				
6200 0	FEM	71200	Consultants internationaux	31,000	55,500	28,500	18,500	18,500	18,500	5,500	176,000	18			
		71300	Consultants locaux	28,000	47,400	34,000	34,000	24,000	24,000	12,000	203,400	19			
COMPOSANTE 3 : MOYENS D'EXISTENCE DURABLES <i>(selon le tableau B de la demande d'avenant du CEO)</i>	PNUD														
COMPONENT 4 : KM, GENRE, M&E	PNUD														

(selon le tableau B de la demande d'avenant du CEO)		Sous-composante : SUIVI ET ÉVALUATION																	
72100	Services contractuels- Entreprises, nationales	0	4,000	4,000	29,000	4,000	29,000	4,000	29,000	0	70,000	20							
75700	Formation, ateliers et conférences	0	0	15,000	0	25,000	0	25,000	0	65,000	21								
71600	Voyage	5,000	8,000	8,000	8,000	8,000	8,000	8,000	1,524	46,524	22								
	<i>KM & Gender sub-total</i>	64,000	114,900	89,500	89,500	79,500	104,500	19,024	560,924										
71200	Consultants internationaux	0	0	0	50,000	0	60,000	0	110,000	23									
71300	Consultants locaux	0	0	0	14,000	0	16,000	0	30,000	24									
75700	Formation, ateliers et conférences	20,000	0	0	0	0	0	0	20,000	25									
71600	Voyage	2,000	4,000	4,000	8,000	4,000	9,789	2,000	33,789	26									
	<i>Sous-total M&E</i>	22,000	4,000	4,000	72,000	4,000	85,789	2,000	193,789										
	Sous-total FEM	86,000	118,900	93,500	161,500	83,500	190,289	21,024	754,713										
	Résultat total 4	86,000	118,900	93,500	161,500	83,500	190,289	21,024	754,713										
71800	Coûts salariaux - IP	4,800	9,600	9,600	9,600	9,600	9,600	4,800	57,600	27									
74596	Coûts directs du projet	22,500	34,000	34,000	34,000	34,000	34,000	2,250	215,000	28									
74100	Services professionnels	0	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	30,000	29									
72200	Équipement et mobilier	4,000	2,600	2,600	0	0	0	0	9,200	30									
	Sous-total FEM	31,300	51,200	51,200	48,600	48,600	48,600	32,300	311,800										
	Gestion totale du projet	31,300	51,200	51,200	48,600	48,600	48,600	32,300	311,800										
	SOUS-TOTAL FEM	350,150	1,473,800	1,419,400	1,322,000	1,056,400	819,189	125,574	6,566,513										
	SOUS-TOTAL DONATEUR 2																		
	PROJET TOTAL	350,150	1,473,800	1,419,400	1,322,000	1,056,400	819,189	125,574	6,566,513										

Résumé des fonds :

	Montant Année 2022 (USD)	Montant Année 2023 (USD)	Montant Année 2024 (USD)	Montant Année 2025 (USD)	Montant Année 2026 (USD)	Montant Année 2027 (USD)	Montant Année 2028 (USD)	Total
Gouvernement du Gabon (GdG)	350,150	1,473,800	1,419,400	1,322,000	1,056,400	819,189	125,574	6,566,513
The Nature Conservancy (TNC)	3,500,000	6,000,000	6,000,000	6,000,000	6,000,000	6,000,000	3,000,000	36,500,000
Bureau national du PNUD au Gabon	125,000	250,000	250,000	250,000	250,000	250,000	125,000	1,500,000
	0	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	5,000	35,000
TOTAL	3,975,150	7,729,800	7,675,400	7,578,000	7,312,400	7,075,189	3,255,574	44,601,513

Note budgétaire no

1.	<p>Explication du budget (basé sur les résultats)</p> <p>Expert international en renforcement des capacités, salaire partagé entre les trois premières composantes du projet. L'expertise et le temps de l'expert international en renforcement des capacités soutiendront/contribueront au renforcement des capacités dans de multiples domaines et fourniront une orientation stratégique et un soutien technique de haut niveau, complétant les apports des prestataires de services à court terme engagés pour des ateliers spécialisés, des dialogues de développement, des réunions et des événements de sensibilisation, etc.</p> <p>Consultant(s) international(aux) pour diriger la révision/évaluation/mise à jour conjointe des plans de gestion des aires protégées ciblées par le projet ; incluant au minimum les éléments critiques des EIE/EIES, les processus du CLIP, la cogestion et le financement durable de la conservation. (Output 1.1, activité 2) (USD 80,000)</p> <p>Un consultant international pour développer des notes de synthèse et des directives sectorielles (Output 1.1, activité 4) (USD 100,000)</p> <p>Un consultant international produira des documents stratégiques sur la "pensée systémique" à l'intention des hauts responsables du gouvernement et de l'industrie, afin de mieux faire connaître et comprendre les approches intégrées, y compris les connexions régionales amont-aval (résultat 1.2, activité 3) (30 000 USD).</p> <p>REMARQUE : Pour une ventilation des salaires/taux, du temps et des coûts du personnel et des consultants du projet, voir l'annexe 7.</p>
2.	<p>Un consultant national élaborera une revue annotée des principales sources d'information accessibles aux parties prenantes locales, y compris les portails ou passerelles de données (tels que les plateformes de la COMIFAC et de l'OFAC) (résultat 1.2, activité 4) (14 400 USD)</p> <p>Un consultant national pour collecter les informations pertinentes sur les thèmes du projet, y compris les plans de gestion, les documents d'orientation fondés sur des preuves en matière de conservation, etc., en particulier pour l'utilisation par les unités environnementales décentralisées ; et travailler avec l'UGP pour maintenir la liste à jour et s'assurer que les documents recueillis sont disponibles pour tous les partenaires du projet (Output 1.2, activité 5) (USD33,600)</p> <p>Un consultant national développera une revue annotée des cadres légaux et réglementaires au Gabon liés à la conservation des paysages forestiers et aux moyens de subsistance et droits des IPLC, y compris le statut actuel et les opportunités d'amélioration (Output 1.3, activité 1) (USD 32,000)</p> <p>Un consultant national pour évaluer les mécanismes de sauvegarde sociale et environnementale, y compris des recommandations d'amélioration éclairées au niveau régional (Output 1.3, activité 3) (USD 24,000)</p> <p>Un consultant national pour développer (ou si nécessaire, pour adapter) des lignes directrices et des méthodologies de meilleures pratiques pertinentes pour la conservation des paysages forestiers et le Gabon Vert, et pour travailler avec l'UGP afin d'atteindre les publics visés qui peuvent les utiliser pour renforcer la gestion des ressources naturelles et intégrer la biodiversité et les APC dans tous les secteurs (Output 1.3, activité 4) (USD 38 400)</p>

3	<p>Une société internationale (ONG ou Institut académique) pour développer et fournir une série d'ateliers de formation spécialisée (6 ateliers), certains à Libreville mais la plupart dans le paysage du projet, c'est-à-dire Lambarene, Mouila, Tchibanga. (Résultat 1.1, activité 1) (240.000 USD)</p> <p>NOTE : Pour plus d'informations sur les <u>paquets de travail</u> à organiser et à fournir <u>par les prestataires de services</u> (entreprises, ONG ou institutions de recherche), voir l'annexe 7.</p>
4	<p>Ateliers : Dialogues de développement de haut niveau à Libreville, pour faire progresser les approches de gestion des paysages et des bassins versants dans les régions et les secteurs (Produit 1.2, activité 1) (135 000 USD)</p> <p>Réunions/ateliers : Coordination interministérielle multipartite sur la gestion intégrée des bassins versants et événements de sensibilisation connexes (Produit 1.2, activité 2) (120 000 USD)</p> <p>Ateliers : Événements de sensibilisation et de vulgarisation pour le gouvernement local, la société civile et les IPLC sur les principales sources d'information disponibles, y compris les données et les cartes (Output 1.2, activité 4) (47 600 USD)</p> <p>Série d'ateliers pour faire le point, sensibiliser et renforcer les capacités en matière de développement et d'utilisation des évaluations environnementales stratégiques (Produit 1.3, activité 2) (60 000 USD)</p> <p>Les frais de voyage pour les missions sur le terrain directement liées à la mise en œuvre des activités du projet et à l'apprentissage in situ (sur le tas) associé, pour couvrir les frais de voyage liés au travail sur le terrain par l'UGP et les services gouvernementaux affiliés ainsi que les entreprises et les consultants contractés et les agences et organisations partenaires. Soutenir le travail de terrain et l'apprentissage liés à la sylviculture et aux lacs/zones humides, en mettant l'accent sur la surveillance des conditions environnementales, sur le respect des réglementations dans les concessions forestières et agroalimentaires, et sur les collaborations communautaires (résultat 1.1, activité 3) (125 000 USD).</p> <p>Équipement pour les bureaux décentralisés des services environnementaux en appui au travail de terrain dans le site Ramsar du Bas Ogooué (Output 1.1, activité 3) ; y compris jumelles, tentes, GPS, vêtements, bottes, etc. - voir annexe 11. (80 000 USD)</p> <p>Équipement pour les bureaux décentralisés des services environnementaux en appui au travail de terrain dans d'autres zones du paysage du projet (Output 1.1, activité 3) (USD 100,000)</p>
7	<p>Expert en renforcement des capacités internationales (comme ci-dessus, partagé entre les différentes composantes du projet) (240 000 USD)</p> <p>Conseiller international en matière de biodiversité et d'APC (BP/CA) (à temps partiel) fournissant des conseils et un soutien pour de multiples résultats et activités, et assurant également la liaison avec toutes les autres composantes du projet selon les besoins (75 000 USD).</p>
8	<p>Un consultant national entreprendra une analyse SWOT complète des contextes environnementaux, sociaux et d'utilisation des terres dans trois provinces au début du projet, en développant des bases de référence (résultat 2.1, activité 1) (USD 25 200)</p> <p>Un consultant national pour examiner la situation actuelle des concessions forestières au Gabon, en particulier les exigences réglementaires (EIES/PGES) et leur état d'avancement (conformité) dans les concessions sélectionnées par le projet (Output 2.1, activité 2) (USD 28,000)</p> <p>Un consultant national pour examiner le potentiel des forêts communautaires dans le paysage du projet pour la conservation et les moyens de subsistance durables, avec des recommandations exploitables (Output 2.1, activité 3) (USD 14,000)</p>
9	<p>Société internationale (ONG ou réseau) pour examiner le statut actuel et le potentiel des ICCA ou des "territoires de vie" dans le paysage du projet pour contribuer à la conservation de la biodiversité régionale dans les forêts du Bassin du Congo (Output 2.1, activité 4) (80.000 USD)</p> <p>Entreprise internationale (ONG) pour soutenir la DGEPN (et ainsi renforcer leurs capacités, in situ) dans le suivi et le soutien des concessions forestières dans leurs obligations sociales et environnementales - en tant qu'opérations conjointes entre l'entreprise contractuelle et la DGEPN, les concessions forestières et d'autres parties prenantes locales - en fournissant des services de vulgarisation et de formation et en développant des guides sectoriels pour améliorer la durabilité des concessions et des IPLC (Output 2.2, activité 1) (USD 210 000)</p> <p>Une entreprise internationale (université) développera et dirigera une étude, en collaboration avec les services environnementaux du gouvernement, sur l'étendue des tourbières et leur stock de carbone associé dans une zone sélectionnée du paysage du projet (résultat 2.2, activité 5) (150 000 USD).</p> <p>Entreprise internationale (ONG ou Institut de recherche) pour diriger le développement et le renforcement du suivi participatif et de la cartographie de l'utilisation des terres en suivant les nouvelles approches développées ailleurs au Gabon avec des parécologistes et des chasseurs villageois (Output 2.3, activité 2) (250 000 USD)</p> <p>Entreprise nationale (Institut de recherche) pour réaliser des évaluations socio-économiques stratégiques des communautés locales ou des IPLCs ciblés par le projet pour un partenariat direct, visant à informer la mise en œuvre du projet et à s'assurer que les bases de référence sont bien établies (Output 2.1, activité 5) (USD 60,000)</p>
10	<p>Entreprise nationale (Institut de recherche) pour évaluer l'étendue de l'exploitation artisanale de l'or le long de la rivière Kobey et surveiller ses impacts sur la couverture forestière et la qualité de l'eau, ainsi que des essais de réhabilitation du site par l'agroforesterie (y compris des pépinières) et le développement de partenariats public-privé entre le contractant et les concessions forestières intéressées (Output 2, activité 2) (105 000 USD)</p> <p>Une entreprise nationale travaillera en étroite collaboration avec les services gouvernementaux pour la surveillance des contaminants dans la région des lacs du site Ramsar de Bas Ogooué, en se concentrant sur le mercure (résultat 2, activité 4) (200 000 USD)</p>

	<p>Entreprise nationale (ONG ou institut de recherche) pour diriger le développement d'approches novatrices en matière de biosurveillance communautaire, principalement dans les CCGL (à proximité des parcs nationaux) mais aussi dans les sites Ramsar, dans le but de soutenir/renforcer la surveillance de la faune et de la flore pour la conservation des paysages forestiers et de renforcer la surveillance de l'impact lié aux utilisations des ressources forestières, en particulier dans les forêts gérées par les communautés (résultat 2.3, activité 1) (250 000 dollars USD).</p> <p>Entreprise nationale (ONG ou institut de recherche) pour documenter et aider à préserver les connaissances écologiques traditionnelles des IPLC dans le paysage du projet par le biais de récits communautaires rendus possibles par les techniques de vidéo participative (Résultat 2.3, activité 3) (160 000 USD)</p>
11	<p>Frais de voyage et autres frais opérationnels connexes pour le suivi hydrologique et le suivi des ressources fauniques dans le site Ramsar du Bas Ogooue, en particulier dans la région des lacs, en mettant l'accent sur le soutien au développement/renforcement des associations communautaires et sur le suivi collaboratif des ressources naturelles par le gouvernement avec les communautés - à gérer directement par l'UGP avec le DGEPN et le site Ramsar (Output 2.2, activité 3) (USD 52 800)</p>
12	<p>Équipement pour la surveillance des ressources en eau et des pêcheries dans le site Ramsar du Bas Ogooue et la région environnante - à l'usage de la DGEPN et des autorités du site Ramsar, conformément aux objectifs du projet en matière de conservation des paysages forestiers et de moyens de subsistance durables (résultat 2.2, activité 3) (100 000 USD)</p>
13	<p>Expert en renforcement des capacités internationales (comme ci-dessus, partagé entre les composantes du projet) (240.000 USD)</p>
14	<p>Entreprise internationale (ONG) pour assurer les consultations communautaires et les processus de CLIP, le renforcement des capacités des organisations/associations communautaires, et la sensibilisation accrue aux droits des IPLC ; entrepris en relation avec l'engagement au niveau communautaire avec le secteur privé. Toutes les activités doivent être organisées/délivrées comme un paquet unique, par le biais d'un contrat d'appel d'offres. Voir ci-dessous pour une ventilation détaillée. (Output 3.1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consultations communautaires et processus de EPIC - comme procédure standard pour tous les projets communautaires (Output 3.1, activité 1) (USD 50,000) - Examiner et, le cas échéant, réviser les cartes communautaires par le biais de processus participatifs inclusifs ; inclure les mises à jour qui peuvent être introduites à partir de la cartographie participative de l'utilisation des terres et des ressources entrepris ailleurs (Produit 3.1, activité 2) (60 000 USD) - Sensibiliser les populations locales aux lois sur les terres et les forêts, aux droits des communautés et aux ressources disponibles (Output 3.1, activité 3) (USD 75,000) - Réaliser un audit participatif des organisations communautaires, de leurs compétences et de leurs atouts, et les soutenir par des formations de développement des capacités dans la mesure du possible (résultat 3.1, activité 4) (60 000 USD) - Organiser des voyages d'étude ciblés parmi les parties prenantes communautaires de l'ensemble du paysage du projet (résultat 3.1, activité 5) (55 000 USD)
15	<p>Entreprise internationale (ONG ou réseau) pour sensibiliser aux ICCA - territoires de vie par une série d'ateliers et d'autres formes de soutien associées (Output 3.2, activité 3) (140 000 USD)</p> <p>Entreprise internationale (ONG) pour soutenir le développement des forêts communautaires (Output 3.2). Toutes les activités seront organisées/délivrées comme un seul paquet de services (à l'exclusion de l'activité sur les ICCA, incluse ci-dessus) par le biais d'un contrat d'appel d'offres - voir ci-dessous pour une ventilation détaillée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que les forêts communautaires sélectionnées sont bien délimitées (1 forêt près d'Ogoumoué, 3 forêts ou plus ailleurs dans le paysage à haute valeur de conservation du projet) (Résultat 3.2, activité 4) (80.000 USD) - Développer/renforcer les plans de gestion des forêts communautaires, en mettant en évidence les options d'utilisation durable des PFNL disponibles et le suivi participatif de la faune (résultat 3.2, activité 5) (160 000 USD) - Renforcer les chaînes de valeur fondées sur la nature au profit des communautés locales, ou IPLC - en diversifiant les PFNL/agroforesterie, en encourageant l'implication des communautés dans un plus grand nombre de processus (cf. développement des compétences), et en aidant à la création et/ou au renforcement de liens importants entre les IPLC et les partenaires intermédiaires et les marchés (cf. chaînes de valeur) avec un accent initial sur plusieurs produits non ligneux qui ont déjà été identifiés dans les riches paysages forestiers de la zone du projet (Résultat 3.2, activité 6) (100 000 USD) <p>Entreprise internationale (ONG) pour soutenir le développement de l'écotourisme communautaire à proximité du parc national de Waka et dans la région environnante (résultat 3.3, activité 2) (180 000 USD)</p>
15	<p>Entreprise nationale (ONG) pour soutenir, renforcer et diversifier la gestion communautaire des ressources naturelles dans les paysages forestiers et forestiers humides de la zone du lac Ogooumoué, qui englobe 8 villages et 3 coopératives communautaires (dont une coopérative de femmes) (Output 3.2, activité 1) (100.000 USD)</p> <p>Entreprise nationale (ONG ou institut académique) pour soutenir l'extension et la " mise à l'échelle " (ou réplication) des mécanismes communautaires tels que les coopératives pour aider à la gouvernance durable des ressources naturelles dans de nouveaux IPLC et de nouvelles zones géographiques (Résultat 3.2, activité 2) (160.000 USD)</p> <p>Entreprise nationale (ONG) pour soutenir la poursuite du développement de l'écotourisme communautaire dans la région d'Ogoumoué (par exemple, Tsam Tsam) (résultat 3.3, activité 1) (100 000 USD)</p>

16	Ateliers de développement des compétences en matière de CBNRM, avec un accent sur les entrepreneurs locaux et les organisations locales (par exemple, les coopératives communautaires) et le développement d'entreprises et de chaînes de valeur dirigées par la communauté (résultat 3-2, activité 1) (100 000 USD)
17	Frais de déplacement des autorités du site Ramsar, par voie terrestre ou par bateau (dans la région des lacs), pour soutenir les initiatives communautaires de GRN existantes et nouvelles dans la zone cible du projet, ainsi que le contrôle de conformité associé et le développement du contrôle participatif des ressources dans le contexte du zonage communautaire et régional et d'autres stipulations du plan de gestion (résultat 3-2, activité 3) (40 000 USD)
18	Spécialiste international sur les IPLC et la conservation basée sur les droits, dans le but de développer un Plan des Populations locales (IPP) sous CGES, incluant les consultations communautaires pertinentes et les processus FPIC (Output 4.4, activité 1) (USD 18,000) Spécialiste international du genre et de l'inclusion sociale (GESI) pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action sur le genre (GAP) (Output 4.4, activité 2) (US D 66,000) Consultant international sur la sauvegarde sociale et environnementale pour diriger le développement de l'CGES, y compris l'EIES au début (Output 4.5, activité 1) [CGES] (27,000 USD) Consultant international pour le renforcement des capacités dans le domaine des sauvegardes et de leur suivi pour soutenir le DGEPN et le responsable des sauvegardes de l'UGP (deux missions seulement, sur deux ans avec un soutien hybride sur place et à distance) - pour renforcer les capacités du DGEPN (et du responsable des sauvegardes de l'UGP) dans le suivi des sauvegardes décrites dans l'CGES et l'PGES qui en résulte, et les plans d'action associés GAP, IPP, SEP, LAP (Output 4.5, activité 2) (USD 20,000) Consultant international pour le renforcement des capacités en gestion de projet en appui à la DGEPN et à l'UGP-AFO - pour renforcer les capacités de la DGEPN (et de l'UGP-AFO) dans la conception et l'application de la gestion de projet, y compris les politiques et règles de passation de marchés (Output 4.5, activité 4) (4 5 000 USD)
19	Responsable national de l'engagement communautaire et des sauvegardes (SACO) (temps partiel) (72 000 USD) Responsable national du suivi et de l'évaluation (MEO) (temps partiel) (72 000 USD) Consultant national pour développer et mettre en place le système de gestion de projet et former l'UGP et les autres partenaires à son utilisation (Output 4.1, activités 1 et 2) (USD 30,000) Consultant national pour développer une stratégie de communication (Output 4.2, activité 1) (USD 15,000) Consultant national sur les moyens de subsistance locaux, pour soutenir le consultant international principal dans le développement de l'PGES et d'autres plans associés (Output 4.5, activité 2) [CGES] (USD 14,400)
20	Services d'une entreprise nationale (nationale) pour la mise en œuvre de la stratégie de communication, par exemple le partage des messages dans la presse écrite, sur les ondes, etc. (Produit 4.2, activité 3) (20 000 USD) Entreprise nationale (ONG) pour développer et exécuter un concours pour les jeunes afin de promouvoir la sensibilisation du public au Gabon sur les valeurs multiples de la biodiversité des forêts (Résultat 4.2, activité 5) (USD 50,000)
21	Réunions ou ateliers visant à permettre des échanges et des dialogues stratégiques et à promouvoir la coordination régionale au Gabon et au-delà (Produit 4.3, activité 1) (65 000 USD)
22	Frais de déplacement pour le développement de l'EIES et la mise en œuvre du Plan d'Engagement des Parties Prenantes (SEP) à compléter par d'autres fonds disponibles pour l'exécution d'activités spécifiques du projet, à travers lesquelles la majorité des actions du SEP seront réalisées); y compris les consultations communautaires et, si nécessaire, les processus FPIC, par exemple dans le contexte du développement / de la mise en œuvre du Plan d'Action pour les Moyens d'Existence (LAP) sous CGES (soutenant les résultats 4.3 et 4.4) [CGES] (USD 46,524)
23	Consultant international pour la revue à mi-parcours (MTR) (Output 4.5, activité 4) [inclus dans le plan de suivi et d'évaluation et le budget] (USD 50,000) Consultant international pour l'évaluation finale (TE) (Output 4.5, activité 4) [inclus dans le plan et le budget de suivi et d'évaluation] (60,000 USD)
24	Consultant national pour soutenir les CI pour le MTR (7 semaines) et le TE (8 semaines) (Output 4.5, activité 4) [inclus dans le plan de suivi et d'évaluation et le budget] (USD 30,000)
25	Atelier de lancement, qui est aussi la forme inaugurale de l'engagement du projet avec les parties prenantes (cf. SEP) (Résultat 4.5, activité 3) [inclus dans le plan et le budget de suivi et d'évaluation] (20 000 USD)

26	Frais de voyage associés à la mise en œuvre dans le pays de la RMP et de la TE (9 789 USD) Autres frais de voyage associés au S&E régulier (en cours) par l'UGP et les parties déléguées, y compris les missions de supervision et d'apprentissage (24.000 USD)
27	Salaires de l'assistant de projet national, à mi-temps (57 600 USD)
28	Coûts directs de projet (DPC) pour le soutien demandé au projet par le PNUD. Sur le total de 250 000 dollars de coûts directs de projet nécessaires pour fournir le service demandé (détails fournis dans la lettre de demande de l'OfP), 215 000 dollars sont payés par le FEM et 35 000 dollars par le PNUD Gabon. (215 000 USD)
29	Services professionnels pour l'audit annuel du projet au taux forfaitaire de 5 000 \$ par an. Premier audit à la fin de la première année civile complète, c'est-à-dire à la fin de 2023. (30 000 USD)
30	Matériel de bureau, y compris des ordinateurs pour le PM et l'AFO (9.200 USD)

IX. CONTEXTE JURIDIQUE

599. Le présent document de projet est l'instrument désigné comme tel à l'article 1 de l'Accord de base type d'assistance entre le gouvernement de (pays) et le PNUD, signé le 11 novembre 1974. Toutes les références à l'"Agence d'exécution" dans l'ACS sont considérées comme faisant référence au "Partenaire de mise en œuvre".

600. Ce projet sera mis en œuvre par la Direction générale de l'environnement et de la protection de la nature (DGEPN) du ministère des Forêts, de l'Environnement et du Changement climatique (MEF) ("Partenaire d'exécution") conformément à son règlement financier, ses règles, ses pratiques et ses procédures, dans la mesure où ils ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire d'exécution ne fournit pas les orientations nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, la gouvernance financière du PNUD s'applique.

601. Les désignations employées et la présentation du matériel sur cette carte n'impliquent pas l'expression d'une opinion quelconque de la part du Secrétariat des Nations Unies ou du PNUD concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites.

X. GESTION DES RISQUES

602. Conformément à l'article III de l'ACSB [ou aux dispositions supplémentaires du document de projet], la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire d'exécution, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD sous la garde du partenaire d'exécution, incombe au partenaire d'exécution. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre doit :

- a) mettre en place un plan de sécurité approprié et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation de sécurité dans le pays où le projet est réalisé ;
- b) assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du partenaire de mise en œuvre et à la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

603. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et de suggérer des modifications du plan si nécessaire. L'absence de maintien et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis par les présentes sera considérée comme une violation des obligations du partenaire de mise en œuvre dans le cadre du présent document de projet.

604. Le Partenaire d'exécution s'engage à déployer tous les efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucun des fonds du PNUD reçus au titre du Document de projet n'est utilisé pour fournir un soutien à des individus ou des entités associés au terrorisme et que les bénéficiaires de tous les montants fournis par le PNUD en vertu des présentes ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité établi en vertu de la résolution 1267 (1999). Cette liste est accessible via http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml.

605. Le Partenaire de mise en œuvre reconnaît et convient que le PNUD ne tolérera pas le harcèlement sexuel et l'exploitation et les abus sexuels de quiconque de la part du Partenaire de mise en œuvre, et de chacune de ses parties responsables, de leurs sous-réциpiendaires respectifs et d'autres entités impliquées dans la mise en œuvre du Projet, en tant que contractants ou sous-traitants et de leur personnel, et de toute personne fournissant des services pour eux dans le cadre du Document de projet.

(a) Dans le cadre de la mise en œuvre des activités prévues par le présent document de projet, le partenaire d'exécution, et chacune de ses sous-parties mentionnées ci-dessus, se conformera aux normes de conduite énoncées dans la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2003/13 du 9 octobre 2003, concernant les " mesures spéciales de protection contre l'exploitation et les abus sexuels " (" SEA ").

(b) En outre, et sans préjudice de l'application d'autres règlements, règles, politiques et procédures ayant une incidence sur l'exécution des activités dans le cadre du présent document de projet, lors de la mise en œuvre des activités, le partenaire d'exécution, et chacune de ses sous-parties mentionnées ci-dessus, ne doivent se livrer à aucune forme de harcèlement sexuel ("SH"). Le SH est défini comme tout comportement importun de nature sexuelle qui pourrait raisonnablement être attendu ou perçu comme une offense ou une humiliation, lorsque ce comportement interfère avec le travail, devient une condition d'emploi ou crée un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant.

606. (a) Dans l'exécution des activités prévues par le présent document de projet, le partenaire d'exécution doit (en ce qui concerne ses propres activités) et doit exiger de ses sous-traitants visés au paragraphe 4 (en ce qui concerne leurs activités) qu'ils disposent de normes et de procédures minimales, ou d'un plan pour développer et/ou améliorer ces normes et procédures, afin de pouvoir prendre des mesures efficaces de prévention et d'enquête. Ces normes et procédures doivent comprendre des politiques relatives au harcèlement sexuel, à l'exploitation et aux abus sexuels, des politiques relatives à la dénonciation des abus et à la protection contre les représailles, ainsi que des mécanismes de plainte, de discipline et d'enquête. Dans cette optique, le partenaire d'exécution prendra et exigera que ces sous-parties prennent toutes les mesures appropriées pour :

1. Empêcher ses employés, agents ou toute autre personne engagée pour fournir des services dans le cadre

- de ce document de projet, de s'engager dans le SH ou le SEA ;
- ii. Offrir aux employés et au personnel associé une formation sur la prévention et la réponse à la SH et à l'ESE, lorsque le partenaire d'exécution et ses sous-parties visées au paragraphe 4 n'ont pas mis en place leur propre formation concernant la prévention de la SH et de l'ESE, le partenaire d'exécution et ses sous-parties peuvent utiliser le matériel de formation disponible au PNUD ;
 - iii. Signaler et suivre les allégations de SH et d'EES dont le partenaire de mise en œuvre et ses sous-parties visées au paragraphe 4 ont été informés ou ont eu connaissance d'une autre manière, ainsi que leur statut ;
 - iv. orienter les victimes/survivantes de SH et SEA vers une assistance sûre et confidentielle aux victimes ; et
 - v. Enregistrer et enquêter rapidement et confidentiellement toute allégation suffisamment crédible pour justifier une enquête sur la SH ou l'ESE. Le Partenaire d'exécution informe le PNUD de toute allégation reçue et de toute enquête menée par lui-même ou l'une de ses sous-parties visées au paragraphe 4 en ce qui concerne leurs activités dans le cadre du Document de projet, et tient le PNUD informé au cours de l'enquête menée par lui-même ou l'une de ces sous-parties, dans la mesure où cette notification (i) ne compromet pas la conduite de l'enquête, y compris, mais sans s'y limiter, la sûreté ou la sécurité des personnes, et/ou (ii) ne contrevient pas aux lois qui lui sont applicables. À l'issue de l'enquête, le Partenaire d'exécution informe le PNUD de toute mesure prise par lui-même ou par l'une des autres entités à la suite de l'enquête.

(b) Le Partenaire d'exécution doit établir qu'il s'est conformé à ce qui précède, à la satisfaction du PNUD, lorsque le PNUD ou toute partie agissant en son nom lui demande de fournir cette confirmation. Le non-respect par le Partenaire d'exécution, et par chacune de ses sous-parties visées au paragraphe 4, de ce qui précède, tel que déterminé par le PNUD, est considéré comme un motif de suspension ou de résiliation du Projet.

607. La durabilité sociale et environnementale sera renforcée par l'application des normes sociales et environnementales du PNUD (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation correspondant (<http://www.undp.org/secu-srm>).

608. Le Partenaire de mise en œuvre doit : (a) mener les activités liées au projet et au programme d'une manière conforme aux normes sociales et environnementales du PNUD, (b) mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation préparé pour le projet ou le programme afin de se conformer à ces normes, et (c) s'engager de manière constructive et opportune à répondre à toutes les préoccupations et plaintes soulevées par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et les autres parties prenantes du projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

609. Tous les signataires du document de projet doivent coopérer de bonne foi à tout exercice visant à évaluer les engagements liés au programme ou au projet ou la conformité aux normes sociales et environnementales du PNUD. Cela inclut l'accès aux sites du projet, au personnel concerné, aux informations et à la documentation.

610. Le Partenaire de mise en œuvre prendra les mesures appropriées pour empêcher l'utilisation abusive des fonds, la fraude ou la corruption, par ses fonctionnaires, consultants, parties responsables, sous-traitants et sous-récepteurs dans la mise en œuvre du projet ou l'utilisation des fonds du PNUD. Le Partenaire d'exécution s'assurera que ses politiques de gestion financière, de lutte contre la corruption et la fraude sont en place et appliquées pour tous les financements reçus du PNUD ou par son intermédiaire.

611. Les exigences des documents suivants, alors en vigueur au moment de la signature du Document de projet, s'appliquent au Partenaire d'exécution : (a) Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et (b) Directives d'enquête du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Le Partenaire d'exécution accepte les exigences des documents susmentionnés, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à l'adresse www.undp.org.

612. Dans le cas où une enquête est nécessaire, le PNUD a l'obligation de mener des enquêtes relatives à tout aspect des projets et programmes du PNUD, conformément aux règlements, règles, politiques et procédures du

PNUD. Le Partenaire d'exécution apporte son entière coopération, y compris en mettant à disposition du personnel, des documents pertinents et en accordant l'accès aux locaux du Partenaire d'exécution (et de ses consultants, parties responsables, sous-traitants et sous-réциpiendaires), à des fins, à des moments et à des conditions raisonnables, qui peuvent être nécessaires aux fins d'une enquête. En cas de limitation du respect de cette obligation, le PNUD consulte le Partenaire d'exécution pour trouver une solution.

613. Les signataires du présent document de projet s'informeront rapidement les uns les autres de toute incidence d'utilisation inappropriée des fonds, ou de toute allégation crédible de fraude ou de corruption, dans le respect de la confidentialité.

Lorsque le Partenaire d'exécution apprend qu'un projet ou une activité du PNUD, en totalité ou en partie, fait l'objet d'une enquête pour fraude/corruption présumée, il en informe le Représentant résident/Chef de bureau du PNUD, qui informe rapidement le Bureau de l'audit et des investigations (OAI) du PNUD. Le Partenaire d'exécution doit fournir des mises à jour régulières au chef du PNUD dans le pays et au OAI sur l'état d'avancement et les actions relatives à cette enquête.

614. Le PNUD a le droit de se faire rembourser par le Partenaire d'exécution tous les fonds fournis qui ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou qui ont été payés autrement que conformément aux termes et conditions du Document de projet. Ce montant peut être déduit par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire d'exécution en vertu du présent accord ou de tout autre accord. Le recouvrement de ce montant par le PNUD ne diminue ni ne réduit les obligations du partenaire d'exécution en vertu du présent document de projet.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le Partenaire d'exécution convient que les donateurs du PNUD (y compris le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds destinés aux activités prévues dans le présent Document de projet, peuvent faire appel au Partenaire d'exécution pour le recouvrement de tous les fonds dont le PNUD a déterminé qu'ils ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou payés autrement que conformément aux termes et conditions du Document de projet.

Note : Le terme "Document de projet" tel qu'il est utilisé dans cette clause est réputé inclure tout accord subsidiaire pertinent en plus du Document de projet, y compris ceux conclus avec les parties responsables, les sous-traitants et les sous-réциpiendaires.

615. Chaque contrat émis par le partenaire de mise en œuvre en relation avec le présent document de projet doit inclure une disposition indiquant qu'aucun frais, gratification, rabais, cadeau, commission ou autre paiement, autre que ceux indiqués dans la proposition, n'a été donné, reçu ou promis en relation avec le processus de sélection ou l'exécution du contrat, et que le bénéficiaire des fonds du partenaire de mise en œuvre doit coopérer avec toutes les enquêtes et tous les audits après paiement.

616. Si le PNUD soumet aux autorités nationales compétentes, en vue d'une action en justice appropriée, des allégations d'actes répréhensibles liés au projet, le gouvernement veillera à ce que les autorités nationales compétentes mènent une enquête active et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il est établi qu'elles ont participé aux actes répréhensibles, recouvrent et restituent au PNUD tous les fonds récupérés.

617. Le partenaire de mise en œuvre s'assure que toutes ses obligations énoncées dans la présente section intitulée "Gestion des risques" sont transmises à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-réциpiendaire et que toutes les clauses de la présente section intitulée "Clauses standard de gestion des risques" sont incluses, *mutatis mutandis*, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus à la suite du présent document de projet.

XI. ANNEXES OBLIGATOIRES ET D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Annexes obligatoires - incluses avec pro doc

Annexe 1. Modèle de budget du FEM

Annexe 2. Lettre d'appui à l'exécution du FEM

Annexe 3. Carte du projet et coordonnées géospatiales de la zone du projet

Annexe 4. Plan de travail multi-annuel

Annexe 5. Procédure d'examen social et environnemental (SESP)

Annexe 6. Registre des risques d'Atlas du PNUD

Annexe 7. Présentation des cabinets de conseil

Autres annexes

Annexe 8. Stratégie d'engagement des parties prenantes (SES) et plan d'engagement des parties prenantes (SEP)

Annexe 9. Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), y compris le cadre de planification des populations locales (CPPL).

Annexe 10 : Analyse de Genre (AG) et Plan d'Action Genre (PAG)

Annexe 11. Plan de gestion des achats

Annexe 12. Profil du paysage du projet

Annexe 13. Cadres de haut niveau adoptés dans le projet

Annexe 14. Covid-19 : Risques, Recommandations, Réponse du projet

Annexe 15. Références principales et portails de données/d'informations en libre accès

Annexe 16. Accords supplémentaires (soutien au cofinancement, demande de soutien)

Annexe 17. Indicateurs fondamentaux du FEM (notes METT, calculs des GES, bénéficiaires)

Annexe 18. Taxonomie du FEM